



## Assemblée des États Parties

Distr. : générale  
12 août 2021

FRANÇAIS  
Original : anglais

---

**Vingtième session**

La Haye, 6-11 décembre 2021

### **Rapport sur les activités et sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2020**

## Table des matières

I. Introduction .....	3
II. Principales activités menées dans le cadre des grands programmes .....	3
A. Grand programme i – branche judiciaire .....	3
B. Grand programme ii – bureau du procureur .....	11
C. Grand programme iii – greffe .....	19
D. Grand programme iv – secrétariat de l’assemblée des états parties .....	45
E. Grand programme vi – secrétariat du fonds au profit des victimes .....	48
F. Grand programme vii-5 – mécanisme de contrôle indépendant .....	60
G. Grand programme vii-6 - bureau de l’audit interne .....	61
III. Questions transversales.....	62
IV. Exécution du budget de 2020 .....	64
Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques de la branche judiciaire .....	83
Annexe II: Grand Programme II – Bureau du Procureur .....	85
Annexe III: Bureau du Procureur : Information relative au nombre de missions, de documents et de pages déposés en 2020s .....	97
Annexe IV: Grand Programme III – Greffe .....	102
Annexe V : Greffe- Synthèse du nombre d’accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour.....	105
Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l’Assemblée des États Parties.....	107
Annexe VII : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes .....	109
Annexe VIII : Grand programme VII-5 –Mécanisme de contrôle indépendant.....	115
Annexe IX : Grand programme VII-6 – Bureau de l’audit interne .....	116
Annexe X : Achats .....	117
Annexe XI : Liquidités.....	120
Annexe XII : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d’imprévus (chiffres préliminaires non vérifiés, au 31 décembre 2020) .....	121
Annexe XIII : Réalisation des prévisions 2005-2020 Bureau du Procureur.....	122
Annexe XIV : Engagements non acquittés.....	135
Annexe XV : Décisions judiciaires ayant eu des incidences financières importantes en 2020 .....	137
Annexe XVI: Exécution du budget 2020 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d’euros).....	138

## I. Introduction

1. Le présent rapport présente les principales activités menées par la Cour pénale internationale (ci-après la « Cour ») au cours de l'exercice 2020 et donne une vue d'ensemble de l'exécution du budget sur cet exercice. Les annexes I à XVI contiennent des informations détaillées notamment sur l'exécution du budget par Grand programme et sur la réalisation des hypothèses budgétaires, ainsi qu'une synthèse relative aux accusés, aux victimes et aux témoins gérés par le Greffe, aux missions, et aux documents et pages versés aux dossiers par le Bureau du Procureur (ci-après le « Bureau »).

2. Comme le montre la description détaillée des activités figurant dans la première partie du rapport, la Cour a mené non seulement les activités prévues pour 2020, mais aussi diverses activités qui n'étaient pas prévues. Pour ces activités, elle avait initialement fait appel au Fonds en cas d'imprévu, mais leur coût a finalement été absorbé par le budget ordinaire grâce à une maîtrise budgétaire stricte et à une réévaluation constante des priorités, comme cela est expliqué à la section IV.

## II. Principales activités menées dans le cadre des Grands programmes

### A. Grand programme I – Branche judiciaire

#### 1. Présidence

3. En 2020, la Présidence a continué à exercer ses fonctions dans ses trois principaux domaines de responsabilité : tâches juridiques et judiciaires, relations extérieures et administration.

4. L'Unité de la Présidence chargée des questions juridiques et de l'exécution des décisions (« l'Unité ») a poursuivi ses diverses activités en matière juridique et judiciaire. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'Unité a soutenu la Présidence dans un certain nombre d'activités, notamment la promulgation de la « Politique générale régissant la réouverture physique des bâtiments de la Cour, les conditions d'accès à ceux-ci et l'utilisation de leurs installations », et la diffusion des directives de la Présidence concernant la tenue d'audiences pendant la pandémie de COVID-19 et la supervision des mesures dans le centre de détention de la CPI. L'Unité a préparé les décisions de la Présidence relatives aux requêtes (ces décisions, pour la plupart confidentielles, se sont avérées plus nombreuses en 2020 que les années précédentes), a facilité dans tous ses aspects la bonne administration des Chambres (notamment leur constitution), a appuyé les réunions et les sessions plénières des juges, a examiné les questions relatives à la renonciation aux privilèges et immunités, et a examiné un nombre croissant de projets de textes administratifs interorganes. Outre les directives citées ci-dessus, l'Unité a apporté son soutien à la Présidence pour la promulgation de la version révisée des « Directives relatives à la constitution des fonds d'affectation spéciale de la Cour pénale internationale ». L'Unité a appuyé les travaux des juges réunis en retraite, notamment leurs importants travaux sur les questions éthiques et sur la mise à jour du Code d'éthique judiciaire. Au niveau interorganes, l'Unité, en collaboration avec les autres organes de la Cour, a participé à la négociation et à la conclusion de nombreux instruments de coopération intéressant l'ensemble de la Cour, lesquels sont négociés sous l'autorité du Président. Toujours au niveau interorganes, l'Unité a apporté son soutien à la direction de la Cour dans le cadre de la négociation et de la signature, avec le Syndicat du personnel, d'un accord de reconnaissance. Dans le domaine de l'exécution des peines, l'Unité a continué à solliciter les États Parties en vue de la signature éventuelle d'accords sur cette question et a commencé à négocier un accord supplémentaire. En 2020, l'Unité a veillé à l'exécution d'une amende imposée par la Cour et a continué à superviser l'exécution de plusieurs peines d'emprisonnement concernant des personnes déclarées coupables par la Cour. L'Unité a continué à apporter un soutien administratif et juridique au Comité consultatif chargé de la révision des textes juridiques, a veillé à ce que les informations demandées par le Groupe d'experts indépendants lui soient communiquées, et a apporté son soutien en vue de l'examen du Rapport de ce dernier par la Présidence. L'Unité a également aidé à fournir des informations au Groupe d'étude sur la gouvernance du Groupe de travail

de La Haye, notamment le Rapport des juges sur la gestion des transitions dans la branche judiciaire.

5. S'agissant des relations extérieures, la Présidence a travaillé avec les États, dont de hauts représentants d'administrations nationales, l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée ») et ses organes subsidiaires, des organisations intergouvernementales et régionales et la société civile afin d'intensifier la coopération avec la Cour, de mieux la faire connaître et de renforcer le soutien qu'elle reçoit. En tant que visage public de la Cour, le Président (ou l'un des vice-présidents agissant en son nom) a tenu des réunions officielles avec de nombreux hauts représentants d'États, de l'Assemblée, d'organisations internationales et régionales, de la société civile et d'associations professionnelles, au siège de la Cour (pour recevoir les délégations en visite) ou dans le cadre de missions officielles. Le Président a prononcé plusieurs discours publics, a accordé des entretiens aux médias et a fait des déclarations publiques au sujet notamment de la perception qu'a le public de la Cour et du soutien que celle-ci reçoit de l'extérieur. La Présidence a dirigé la coordination interorganes des questions relatives aux relations extérieures intéressant l'ensemble de la Cour, telles que l'adoption de stratégies et d'objectifs généraux, la planification d'événements visant à renforcer la coopération avec les acteurs extérieurs, la préparation de déclarations et de rapports officiels, la coopération et la communication avec d'autres parties prenantes du système du Statut de Rome, et la représentation de la Cour dans différentes instances. La Présidence a orchestré les efforts de la Cour visant à promouvoir l'universalité du Statut de Rome en collaboration avec les points focaux de l'Assemblée pour le « Plan d'action pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome », le Président de l'Assemblée, des organisations non gouvernementales et des organisations régionales. Malheureusement, les restrictions mises en place, en raison de la pandémie de COVID-19, sur les déplacements et les réunions physiques ont perturbé de nombreux projets concernant les activités liées aux relations extérieures. Plusieurs visites d'État importantes et plusieurs événements extérieurs visant à promouvoir l'universalité et à renforcer le soutien apporté à la Cour dans des États et des régions clés ont ainsi dû être annulés à la dernière minute au regard de la flambée de la pandémie. De même, le nombre de visites et de réunions de haut niveau organisées à la Cour a été drastiquement réduit. La Cour s'est toutefois rapidement tournée vers les technologies modernes pour compenser les effets de la pandémie sur ses activités, et plusieurs réunions de haute importance entre les membres de la Présidence et des interlocuteurs clés ont ainsi pu se tenir en ligne, via des plateformes de visioconférence.

6. Dans le domaine administratif, la Présidence a poursuivi, avec les autres organes de la Cour, la rationalisation du cadre de gouvernance et des structures de contrôle de celle-ci en apportant des améliorations au processus de planification stratégique de la Cour (mise en œuvre notamment d'un plan stratégique) pour la période 2019-2021. La Présidence a continué à définir les besoins et à développer de nouvelles propositions de politiques, de projets et de procédures applicables à l'ensemble de la Cour, en particulier dans les domaines de la planification stratégique et de l'administration générale de la Cour. La Présidence a également continué à travailler avec les organes de contrôle de la Cour, dont le Comité du budget et des finances (ci-après le « Comité »), le Comité d'audit et les auditeurs externes, l'Assemblée et le Groupe de travail de La Haye, sur les questions administratives, politiques et stratégiques. Pour ce qui est de la supervision stratégique du Greffe et la coordination des questions interorganes, la Présidence a continué à collaborer avec le Bureau du Procureur et le Greffe sur des questions communes, telles que la gestion des risques, et sur les sujets qui ont marqué l'actualité en 2020, à savoir la pandémie de COVID-19, l'examen du Groupe d'experts indépendants et les menaces et mesures coercitives des États-Unis. La Présidence a représenté la Cour lors de nombreux événements de facilitation qui se sont tenus au sein du Groupe de travail de La Haye (Assemblée). En collaboration avec les autres organes, elle a également rendu compte des initiatives liées à la recherche de synergies et de gains d'efficacité au sein de la Cour. Comme les années précédentes, dans le cadre du Groupe de travail sur le budget, la Présidence a été étroitement associée aux travaux interorganes en matière budgétaire (préparation du budget-programme de la Cour et de nombreux rapports et documents connexes, et autres questions budgétaires). Dans ce cadre, elle a été amenée à collaborer avec le Comité et le facilitateur du budget de l'Assemblée. Enfin, la Présidence a animé les réunions mensuelles du Comité de coordination (« CoCo ») et a travaillé sur de nombreux dossiers intéressant la Cour dans son ensemble.

## 2. Section préliminaire

7. La Cour compte quatre Chambres préliminaires, composées de six juges affectés à la Section préliminaire. Compte tenu de la charge de travail actuelle de la Cour, trois juges de la Section de première instance sont également affectés temporairement à la Section préliminaire. Pour les mêmes raisons, cinq des six juges de la Section préliminaire sont également affectés temporairement à la Section de première instance et participent aux audiences de première instance et de réparations.

8. Les quatre Chambres préliminaires sont saisies de 18 situations<sup>1</sup>.

*Situation au Mali : affaire Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*

9. Le 21 février 2020, la Chambre préliminaire I a rejeté deux parties de la demande du Procureur visant à corriger et à modifier la décision confirmant les charges retenues contre M. Al Hassan et le renvoyant en jugement. Le 23 avril 2020, la Chambre préliminaire I a partiellement fait droit à la troisième partie de la demande du Procureur et a ainsi modifié certaines des charges retenues contre M. Al Hassan. Le 22 juin 2020, la Chambre préliminaire I a rejeté la demande de M. Al Hassan aux fins d'autorisation d'interjeter appel de cette décision.

*Situation dans l'État de Palestine*

10. Le 22 janvier 2020, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire I de se prononcer sur une question de compétence. Le Procureur a demandé à la Chambre de confirmer que le territoire à l'égard duquel la Cour peut exercer sa compétence dans cette situation comprend la Cisjordanie, notamment Jérusalem-Est et Gaza. La Chambre a ensuite reçu des observations au nom de la Palestine, 11 séries d'observations de groupes de victimes et 43 séries d'observations d'*amici curiae*, ainsi qu'une réponse consolidée du Procureur. L'affaire est pendante.

*Situation sur les navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge*

11. Après avoir réexaminé sa décision de ne pas ouvrir une enquête sur cette situation conformément aux décisions de la Chambre préliminaire I et de la Chambre d'appel, le Procureur a une nouvelle fois conclu, le 2 décembre 2019, qu'il n'existait pas de base raisonnable pour ouvrir une enquête.

12. Le 2 mars 2020, l'Union des Comores a prié la Chambre préliminaire I de demander au Procureur de réexaminer encore une fois sa décision. Le 16 septembre 2020, la Chambre préliminaire I a constaté que le Procureur n'avait pas corrigé les erreurs précédemment relevées par la Chambre et qu'il avait commis de nouvelles erreurs dans son évaluation de la gravité de l'affaire (ou des affaires) potentielle(s). La Chambre a néanmoins décidé de ne pas demander au Procureur de revoir encore une fois sa décision. Le 21 décembre 2020, la Chambre a rejeté la demande d'autorisation d'interjeter appel de cette décision, présentée au nom de l'Union des Comores.

*Situation en République centrafricaine I : affaire Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*

13. Le 18 mai 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande d'indemnisation et de dommages-intérêts de M. Bemba à hauteur d'un montant minimum de 68,6 millions d'euros ou, à titre subsidiaire, à hauteur d'un montant minimum de 42,4 millions d'euros. M. Bemba fondait sa demande sur l'annulation de sa condamnation par la Chambre d'appel. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de la Défense aux fins d'autorisation d'interjeter appel de cette décision, considérant qu'une décision rendue conformément à l'article 85(3) du Statut de Rome n'était pas susceptible d'appel. La Chambre a estimé que tout appel devait être interjeté conformément à l'article 82(1)(d) du Statut et qu'aucun des deux volets de la demande d'indemnisation de M. Bemba n'était de nature interlocutoire.

<sup>1</sup> Ouganda ; République démocratique du Congo ; Darfour/Soudan ; République centrafricaine ; République du Kenya ; Libye ; République de Côte d'Ivoire ; République du Mali ; Navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge ; République centrafricaine II ; Géorgie ; République du Gabon ; République du Burundi ; République islamique d'Afghanistan ; État de Palestine ; République bolivarienne du Venezuela ; République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar, et République bolivarienne du Venezuela II.

*Situation en République centrafricaine II : affaire Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*

14. Le 11 mars 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande du Procureur aux fins de réexamen ou, à titre subsidiaire, d'autorisation d'interjeter appel de la décision sur la confirmation des charges à l'encontre d'Alfred Yekatom et de Patrice-Edouard Ngaïssona.

15. Le 14 mai 2020, la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande du Procureur tendant à obtenir la correction d'un élément de la décision de confirmation des charges retenues contre M. Yekatom et M. Ngaïssona, mais elle a rejeté la demande du Procureur tendant à obtenir que la décision soit modifiée en ajoutant une seconde série de faits de viol à la charge de viol confirmée contre M. Ngaïssona. Le 1<sup>er</sup> juin 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté une autre demande du Procureur tendant à obtenir que la décision soit modifiée en ajoutant des charges de viol et d'esclavage sexuel au titre des crimes de guerre retenus contre M. Yekatom. Le 19 juin 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté les demandes du Procureur aux fins d'autorisation d'interjeter appel de ces deux décisions.

*Situation au Darfour, Soudan : affaire Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)*

16. Le 9 juin 2020, M. Abd-Al-Rahman a été transféré à la Cour après s'être livré volontairement, en République centrafricaine.

17. Le 11 juin 2020, la Chambre préliminaire II a publié la version expurgée d'un second mandat d'arrêt délivré (le 16 janvier 2018) à l'encontre de M. Abd-Al-Rahman, considérant qu'il existe des motifs raisonnables de croire en sa responsabilité pénale pour trois chefs supplémentaires de crimes de guerre (meurtre) et de crimes contre l'humanité (meurtre et autres actes inhumains) commis à Deleig et dans les environs entre le 5 et le 7 mars 2004 ou vers ces dates.

18. Le 12 juin 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a disjoint l'affaire concernant M. Abd-Al-Rahman de celle concernant M. Ahmad Muhammad Harun, le mandat d'arrêt visant ce dernier n'ayant pas été exécuté.

19. Le 15 juin 2020, M. Abd-Al-Rahman a comparu pour la première fois devant le Juge unique de la Chambre préliminaire II. La date du début de l'audience de confirmation des charges a été fixée provisoirement au 7 décembre 2020.

20. Le 14 août 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de la Défense aux fins de mise en liberté provisoire du suspect, estimant que le maintien en détention de M. Abd-Al-Rahman était justifié à ce stade de la procédure pour éviter qu'il ne fasse obstacle à l'enquête ou à la procédure devant la Cour ou n'en compromette le déroulement. Le 8 octobre 2020, la Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre préliminaire II rejetant la demande de mise en liberté provisoire du suspect.

21. Le 16 octobre 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de la Défense aux fins de suspension ou de clôture de la procédure. Le Juge unique a notamment estimé que cette demande portait pour l'essentiel sur des questions soulevées dans la demande du Procureur du 16 septembre 2020 visant à obtenir un report de l'audience de confirmation des charges, questions qui seraient examinées en temps utile. Le 9 novembre 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de la Défense aux fins d'autorisation d'interjeter appel de cette décision.

22. Le 2 novembre 2020, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur la demande de report du Procureur du 16 septembre 2020, estimant qu'un report limité de l'audience de confirmation des charges au 22 février 2021 était justifié afin de garantir la sécurité des victimes, des témoins et de toutes autres personnes courant un risque.

23. Le 4 novembre 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande du Greffe tendant à ce que soit modifié le formulaire de demande électronique pour les victimes dans la présente affaire, en remplaçant le champ de signature par un champ de texte contenant l'engagement solennel. Le Juge unique de la Chambre préliminaire II a estimé que l'utilisation d'un formulaire entièrement électronique faciliterait la procédure de demande des victimes, et a considéré que le justificatif d'identité demandé aux demandeurs était un moyen plus fiable de garantir la légitimité qu'une signature.

24. Le 11 décembre 2020, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur le maintien en détention de M. Abd-Al-Rahman en application de la règle 118(2) du Règlement de procédure et de preuve (le « Règlement »). La Chambre a rejeté la demande de mise en liberté provisoire déposée par la Défense et a ordonné le maintien en détention du suspect, estimant que la condition énoncée à l'article 58(1)(b)(ii) du Statut continuait d'être remplie et que le maintien en détention de M. Abd-Al-Rahman restait justifié afin d'éviter que celui-ci ne fasse obstacle à l'enquête ou à la procédure devant la Cour ou n'en compromette le déroulement.

25. Le 18 décembre 2020, la Chambre préliminaire II a rendu une décision sur la deuxième demande du Procureur aux fins de report de l'audience de confirmation des charges. Tenant compte des inquiétudes pour la sécurité des témoins, la Chambre a accueilli en partie la demande et a fixé la date du 24 mai 2021 pour le début de l'audience de confirmation des charges. Le 25 janvier 2021, la Chambre a rejeté la demande de la Défense aux fins d'autorisation d'interjeter appel de la décision du 18 décembre 2020.

*Situation en République islamique d'Afghanistan*

26. Le 15 avril 2020, le Procureur a informé la Chambre préliminaire II que la République islamique d'Afghanistan lui avait demandé de la laisser enquêter sur ses ressortissants ou d'autres personnes relevant de sa compétence en ce qui concerne les actes criminels qui auraient été commis dans le cadre de cette situation.

*Situation en République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar*

27. Le 27 octobre 2020, suite à la demande de trois équipes représentant des victimes présumées d'évaluer la possibilité de déplacer le siège de la Cour dans un autre État Partie, la Chambre a estimé qu'il était prématuré de formuler une recommandation à ce sujet.

*Situation en République du Kenya : affaire Le Procureur c. Paul Gicheru*

28. Le 2 novembre 2020, M. Gicheru s'est livré aux autorités néerlandaises et a été transféré à la Cour le lendemain à l'issue de la procédure nationale nécessaire. Le 2 novembre 2020, la Chambre préliminaire II (à laquelle ont été confiées la situation au Kenya et toutes les affaires qui s'y rattachent) a demandé au Président de la Section préliminaire de constituer une Chambre composée d'un juge afin d'exercer les fonctions et les pouvoirs de la Chambre préliminaire dans l'affaire concernant M. Gicheru et M. Bett conformément à la règle 165(2) du Règlement et à la norme 66 bis(1) du Règlement de la Cour (le « Règlement de la Cour »). Le même jour, conformément à ces dispositions, le Président de la Section préliminaire a constitué la Chambre préliminaire A (article 70).

29. Le 6 novembre 2020, M. Gicheru a comparu pour la première fois devant la Chambre préliminaire A (article 70).

30. Le 9 novembre 2020, M. Gicheru a déposé une demande de mise en liberté provisoire au Kenya. Le Procureur n'est pas opposé à cette demande. À l'invitation de la Chambre, le Kenya et les Pays-Bas ont déposé leurs observations sur la décision à venir de la Chambre sur la demande, les 24 et 26 novembre 2020 respectivement. La décision reste à venir.

31. Le 11 décembre 2020, la Chambre a disjoint les affaires à l'encontre de M. Gicheru et de M. Bett. De plus, elle a conclu que la Chambre préliminaire II demeurerait saisie de l'affaire concernant M. Bett.

### 3. Section de première instance

Procès

*Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*

32. Le 16 mars 2020, la Présidence a renvoyé l'affaire à la Chambre de première instance V, laquelle a tenu sa première conférence de mise en état le 9 juillet 2020. Le 16 juillet 2020, la Chambre a fixé la date d'ouverture du procès au 9 février 2021. Le procès s'ouvrira avec les déclarations liminaires, suivies de la présentation des preuves de l'Accusation, laquelle doit débiter le 15 mars 2021.

*Le Procureur c. Dominic Ongwen*

33. Les parties et les participants ont déposé leurs mémoires de clôture le 24 février 2020 et ont présenté leurs conclusions orales du 10 au 12 mars 2020. La Chambre s'est retirée le 13 mars 2020 pour délibérer. Elle rendra son jugement le 4 février 2021.

*Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*

34. Les préparatifs du procès dans cette affaire se sont poursuivis tout au long de l'année 2020. Le procès s'est ouvert le 14 juillet 2020, comme prévu. La présentation des preuves de l'Accusation a commencé le 8 septembre 2020 et est toujours en cours. Les juges et les conseils ont assisté aux audiences en personne, les accusés ont assisté à la quasi-totalité des audiences en personne, et la plupart des témoins ont comparu en personne. Quelques témoins ont comparu par liaison vidéo et les accusés ont également assisté aux audiences par liaison vidéo pendant une courte période en raison des restrictions liées au COVID-19. La Chambre a siégé en général pendant quatre heures et demie par jour, cinq jours par semaine, mais aussi parfois pendant des périodes plus courtes en raison des mesures liées au COVID-19. Fin 2020, la Chambre avait recueilli les dépositions de 19 témoins.

Réparations*Le Procureur c. Bosco Ntaganda*

35. La procédure de réparations dans l'affaire *Ntaganda* s'est poursuivie tout au long de l'année 2020. La Chambre a désigné quatre experts en réparations, qui ont remis leurs rapports le 30 octobre 2020. La Chambre a également demandé au Greffe de commencer à recenser les bénéficiaires potentiels des réparations et d'en établir un échantillon. Les parties et le Fonds au profit des victimes ont déposé leurs observations finales le 18 décembre 2020.

*Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*

36. Ayant purgé l'intégralité de sa peine, M. Lubanga a été libéré le 15 mars 2020. La Chambre de première instance II reste saisie des plans de mise en œuvre des réparations collectives symboliques et des réparations collectives sous forme de prestations de services, plans approuvés le 21 octobre 2016 et le 6 avril 2017 respectivement.

*Le Procureur c. Germain Katanga*

37. La Chambre de première instance II reste saisie de la mise en œuvre de l'ordonnance qu'elle a rendue au sujet des réparations le 24 mars 2017.

*Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi*

38. La Chambre de première instance VIII a rendu son ordonnance relative aux réparations le 17 août 2017 et a approuvé le plan de mise en œuvre actualisé du Fonds au profit des victimes le 4 mars 2019. La Chambre demeure saisie de la mise en œuvre des réparations, tant individuelles que collectives, laquelle est en cours.

**4. Section des appels**

39. En 2020, la Section des appels restait saisie de quatre appels formés contre des décisions définitives qui étaient pendants à la fin de la période de référence précédente, à savoir :

- Un appel de la décision définitive rendue dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, le Procureur ayant interjeté appel de l'acquiescement des accusés prononcé par la Chambre de première instance I, et
- Trois appels dans l'affaire *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, M. Ntaganda et le Procureur ayant tous deux interjeté appel de la décision relative à la culpabilité prononcée par la Chambre de première instance VI et M. Ntaganda ayant également fait appel de la décision relative à la peine.



40. De plus, la Section des appels a été saisie de dix appels interlocutoires, dont trois étaient pendants à la fin de la période de référence précédente. La Chambre d'appel a rendu huit arrêts publics sur des appels interlocutoires en 2020.

*Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*

41. Le 16 septembre 2019, le Procureur a déposé un acte d'appel contre l'acquittement de M. Gbagbo et de M. Blé Goudé prononcé par la Chambre de première instance I à la majorité. Des mémoires ont été déposés, dans le cadre de cette procédure, courant 2019 et début 2020 et des audiences en appel se sont tenues le 6 février (sur des questions relatives à la mise en liberté conditionnelle de M. Gbagbo et de M. Blé Goudé, en attendant qu'il soit statué sur l'appel) et du 22 au 24 juin 2020 (sur le fond de l'appel du Procureur). Cette dernière audience s'est tenue en partie à distance en raison de la pandémie de COVID-19. L'appel est pendant devant la Chambre d'appel.

*Le Procureur c. Bosco Ntaganda*

42. Le 9 septembre 2019, le Procureur et M. Bosco Ntaganda ont déposé des appels contre la décision relative à la culpabilité prononcée par la Chambre de première instance VI le 8 juillet 2019. Le 9 décembre 2019, M. Ntaganda a interjeté appel de la décision relative à la peine rendue par la Chambre de première instance VI le 7 novembre 2019. Des mémoires ont été déposés dans le cadre de ces appels en 2020 et une audience, organisée en partie à distance en raison de la pandémie de COVID-19, s'est tenue les 13 et 14 octobre 2020. Ces appels sont pendants devant la Chambre d'appel.

*Le Procureur c. Saïf Al-Islam Gaddafi*

43. Le 11 avril 2019, M. Gaddafi a interjeté appel de la décision de la Chambre préliminaire I portant rejet de son exception d'irrecevabilité. Le 9 mars 2020, la Chambre d'appel s'est prononcée sur cet appel et a confirmé la décision de la Chambre préliminaire.

*Situation en République islamique d'Afghanistan*

44. Entre juin et septembre 2019, les victimes et le Procureur ont déposé des appels contre la décision de la Chambre préliminaire II portant rejet de la demande du Procureur tendant à ce que cette dernière autorise l'ouverture d'une enquête. Le 5 mars 2020, ayant précédemment rejeté les appels des victimes pour cause d'irrecevabilité, la Chambre d'appel s'est prononcée sur l'appel du Procureur, modifiant la décision de la Chambre préliminaire afin d'autoriser le Procureur à ouvrir une enquête, dans le délai et les conditions fixés.

*Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*

45. Le 21 octobre 2019, M. Al Hassan a interjeté appel de la décision de la Chambre préliminaire I portant rejet de l'exception d'irrecevabilité de l'affaire le concernant. Le 19 février 2020, la Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre préliminaire selon laquelle l'affaire répond bien au critère de gravité énoncé à l'article 17(1)(d) du Statut.

*Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona*

Exception d'irrecevabilité

46. Le 11 décembre 2019, la Chambre préliminaire II a confirmé les charges à l'encontre de M. Yekatom. Le 17 mars 2020, la Chambre de première instance V a été saisie de l'affaire et le même jour, M. Yekatom a soulevé une exception d'irrecevabilité dans l'affaire le concernant. Le 28 avril 2020, la Chambre de première instance V a rejeté cette exception. Le 19 mai 2020, M. Yekatom a interjeté appel de cette décision.

Étendue des charges et des éléments de preuve présentés au procès

47. Le 29 octobre 2020, la Chambre de première instance V a rejeté la demande de M. Yekatom aux fins de rejet du mode de responsabilité de la coaction confirmé à son encontre et afin que seule soit retenue sa responsabilité au titre des ordres donnés (« Décision relative à la demande portant sur l'étendue des charges et des éléments de preuve présentés au procès »). Le 4 novembre 2020, M. Yekatom a demandé l'autorisation de faire appel de cette décision sur deux points. Le 13 novembre 2020, la Chambre de première instance a fait droit à cette demande, en modifiant le deuxième point. Le 26 novembre 2020, M. Yekatom a interjeté appel de la décision de la Chambre de première instance. Cet appel est pendant.

*Le Procureur c. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb »)*

Services de traduction et d'interprétation

48. Le 10 juillet 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de M. Abd-Al-Rahman tendant à ce qu'il soit ordonné au Greffe de fournir à l'équipe de la Défense des services de traduction et d'interprétation pour permettre à M. Abd-Al-Rahman de communiquer avec ses conseils. Le 13 août 2020, M. Abd-Al-Rahman a interjeté appel de cette décision. Le 5 novembre 2020, la Chambre d'appel a rendu son arrêt, confirmant la décision de la Chambre préliminaire.

Mise en liberté provisoire

49. Le 14 août 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de M. Abd-Al-Rahman aux fins de sa mise en liberté provisoire sur le territoire de l'État hôte dans l'attente de son procès. Le 19 août 2020, M. Abd-Al-Rahman a déposé un mémoire d'appel contre cette décision. Le 20 août 2020, le Procureur a demandé le rejet de cet appel *in limine*. Le 21 août 2020, M. Abd-Al-Rahman a déposé un acte d'appel, indiquant qu'il avait déposé son mémoire d'appel immédiatement pour des raisons de célérité et que rien ne justifiait le rejet de l'appel *in limine*. Le 21 août 2020, la Chambre d'appel a rejeté la demande du Procureur. Le 8 octobre 2020, la Chambre d'appel a rendu son arrêt, confirmant la décision de la Chambre préliminaire.

Irrecevabilité de l'appel sur les principes en matière de réparations

50. Le 18 août 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté *in limine* la demande de M. Abd-Al-Rahman tendant à ce que la Chambre examine l'adoption et la mise en œuvre d'une série de propositions concernant des principes additionnels en matière de réparations. Le 2 septembre 2020, M. Abd-Al-Rahman a déposé ses observations sur la recevabilité de l'appel, faisant valoir que la Chambre d'appel avait précédemment donné une définition large de la notion de « compétence » de manière à englober la possibilité de connaître d'une question en appliquant le Statut. Le 4 septembre 2020, la Chambre d'appel a rejeté l'appel au motif qu'il était irrecevable.

Motivation des décisions orales

51. Le 15 juin 2020, lors de sa première comparution devant le Juge unique de la Chambre préliminaire II, M. Abd-Al-Rahman a présenté deux demandes à la Chambre afin que celle-ci modifie la procédure de l'audience. La Chambre préliminaire a rejeté ces deux demandes par des décisions orales. Après l'audience, M. Abd-Al-Rahman a demandé par écrit à la Chambre préliminaire d'exposer les motifs de ses décisions orales, demande rejetée *in limine*. Le 9 septembre 2020, M. Abd-Al-Rahman a interjeté appel de ces décisions. Le 18 décembre 2020, la Chambre d'appel a rendu son arrêt, confirmant la décision de la Chambre préliminaire et rejetant l'appel formé contre les deux décisions orales comme étant sans objet.

Principes additionnels en matière de réparations

52. Le 1<sup>er</sup> août 2020, le Juge unique de la Chambre préliminaire II a rejeté *in limine* la proposition de M. Abd-Al-Rahman concernant des « principes additionnels » relatifs aux réparations susceptibles d'être accordées aux victimes, proposition prévoyant que la Chambre supervise l'évaluation et l'octroi des réparations. Le 9 septembre 2020, M. Abd-Al-Rahman a interjeté appel de cette décision. Le 18 décembre 2020, la Chambre d'appel a confirmé la décision de la Chambre préliminaire, estimant que le régime de réparation de la Cour ne permet pas l'adoption de la proposition telle qu'elle a été présentée.

Réexamen de la détention

53. Le 11 décembre 2020, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de M. Abd-Al-Rahman et a ordonné son maintien en détention. Le 16 décembre 2020, M. Abd-Al-Rahman a interjeté appel de cette décision. L'appel est pendant.

## B. Grand Programme II – Bureau du Procureur<sup>2</sup>

### 1. Examens préliminaires

54. En 2020, le Bureau du Procureur (ci-après « le Bureau ») s'est efforcé de réaliser des avancées substantielles relativement à l'objectif fixé par le Procureur dans sa déclaration prononcée lors de la session 2019 de l'Assemblée des États Parties (ci-après « l'Assemblée »), exprimant sa détermination, autant que possible, relativement à l'ensemble des situations ayant fait l'objet d'examens préliminaires au cours de son mandat. Autrement dit, prendre une décision : (1) de savoir si les critères légaux, au titre du Statut de Rome, sont remplis pour ouvrir une enquête ; (2) de savoir si une décision doit être prise de ne pas procéder à une enquête, parce que les critères statutaires ne sont pas remplis ; ou si (3), exceptionnellement, une situation n'étant pas mûre pour une détermination, émettre un rapport détaillé, précisant pour quelle raison cette situation particulière doit rester l'objet d'une enquête préliminaire, et donner des indicateurs pertinents pouvant guider le processus.

55. Une vue d'ensemble exhaustive des activités d'examens préliminaires du Bureau en 2020 se trouve dans le rapport publié par le Bureau le 14 décembre 2020. Ce rapport présente un résumé de l'état de chacune des situations faisant l'objet d'un examen préliminaire, notamment l'évaluation actuelle du Bureau en ce qui concerne les questions de compétence et d'admissibilité, ainsi qu'une synthèse des mesures prises par le Bureau en 2020 pour améliorer l'efficacité globale du processus d'examens préliminaires.

56. Quatre examens préliminaires ont été réalisés au cours de la période considérée, couverte par le rapport d'activités d'examens préliminaires du Bureau (2020), à savoir celles qui concernent les situations en Palestine, en Iraq/Royaume-Uni, en Ukraine et au Nigéria.

57. En ce qui concerna la Palestine, le Bureau a déposé une requête le 21 janvier 2020 pour qu'une décision soit prise confirmant l'étendue des compétences territoriales de la Cour dans cette situation. La décision de la Chambre préliminaire I concernant la requête du Procureur n'a pas encore été rendue.

58. En ce qui concerne l'Iraq/Royaume-Uni, le Procureur a décidé, le 9 décembre 2020, de ne pas ouvrir d'enquête, pour des questions d'admissibilité.

59. En ce qui concerne l'Ukraine et le Nigéria, le Procureur a présenté le 11 décembre 2020 la conclusion des différents examens préliminaires, concluant que les critères statutaires pour l'ouverture des enquêtes étaient respectés.

60. Le Bureau a également initié deux nouveaux examens préliminaires en 2020 : l'un le 13 février 2020, suite à la réception d'un renvoi au titre de l'Article 14 du Statut du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela concernant des crimes contre l'humanité présumés commis sur le territoire du Venezuela (Venezuela II) ; et le second le 9 septembre 2020, suite à la réception d'un renvoi du gouvernement de Bolivie concernant la situation sur son propre territoire.

61. Le Bureau a également annoncé sa détermination sur le sujet en ce qui concerne la situation du Venezuela I, et a continué à faire progresser son évaluation concernant les situations en Colombie, en Guinée, et aux Philippines.

62. En outre, en 2020, le Bureau a répondu aux communications concernant cinq situations ayant fait l'objet d'une analyse approfondie qui a pris fin ; les résumés s'en trouvent inclus dans le Rapport du Bureau sur les activités d'examens préliminaires 2020.

63. En dépit des difficultés d'agir entraînées par la pandémie du COVID-19, le Bureau a assuré la continuité de ses activités, notamment en organisant de nombreuses consultations avec les autorités des États, les représentants d'organisations internationales et non gouvernementales, les initiateurs de communications au titre de l'Article 15, et autres parties intéressées, soit virtuellement, soit au Siège de la Cour, dans un strict respect des mesures sanitaires relativement à la pandémie.

<sup>2</sup> Les informations sur le nombre de missions, les documents et les pages déposés dans les dossiers du Bureau en 2020 sont donnés en Annexe III.

## 2. Activités d'enquêtes et de poursuites

### (a) Situation en Afghanistan

64. Suite à l'autorisation d'ouvrir une enquête par la Chambre d'appels le 5 mars 2020, le Bureau a continué à nouer le dialogue avec toute une série d'acteurs, afin de mettre en place des réseaux pertinents de coopération et de préparer les fondements permettant d'initier les activités d'enquêtes. Ce travail préparatoire incluait notamment l'identification, l'analyse et la gestion des risques, l'évaluation de la sécurité ainsi que des questions de logistique, et, le cas échéant, la protection des preuves.

65. Le 15 avril 2020, le Procureur a informé la Chambre préliminaire II du fait que la République islamique d'Afghanistan avait demandé, au titre de l'Article 18 du Statut, que lui soit déferée l'enquête sur ses ressortissants ou autres, dans le cadre de sa juridiction, concernant les actes criminels présumés commis dans le cadre des paramètres de cette situation, et a demandé un délai supplémentaire pour fournir du matériel à l'appui de sa requête. Les autorités afghanes ont fourni des informations supplémentaires au Bureau le 12 juin 2020.

66. Depuis, le Bureau a évalué et analysé l'information pertinente, et pris contact avec les autorités afghanes dans le processus prévu par l'Article 18 du Statut. Le Bureau a demandé des informations supplémentaires au gouvernement d'Afghanistan.

### (b) Situation au Bangladesh/Myanmar

67. En raison de l'impact de la pandémie du COVID-19 et de la capacité limitée du Bureau à conduire des activités de terrain depuis mars 2020, le Bureau du Procureur progresse actuellement dans d'autres aspects de ses enquêtes et a continué à progresser significativement dans la collecte de preuves. Le Bureau poursuit ses efforts pour élargir son réseau de coopération dans la région, et invite toutes les parties à coopérer dans le cadre de ses enquêtes, notamment la République de l'Union du Myanmar.

68. Le Bureau a mené sa première mission au Bangladesh suite à l'ouverture de l'enquête en janvier/février 2020 (sa quatrième mission au total). Au cours de sa visite, le Bureau du Procureur a pris contact avec les ministres gouvernementaux concernés, des agences des Nations-Unies, des partenaires de la société civile, et la communauté diplomatique. En outre, le Bureau a mené plusieurs activités de communication avec les communautés touchées, et réglé différentes questions logistiques et opérationnelles pour permettre le commencement des activités d'enquêtes dans les camps rohingya au Bangladesh.

### (c) Situation au Burundi

69. En 2020, le Bureau a mené plusieurs missions en rapport avec les enquêtes sur les crimes présumés commis dans cette situation, ainsi que des missions visant à renforcer les réseaux de coopération. En particulier, le Bureau a continué à collecter les preuves et à organiser des entretiens avec les témoins concernant les crimes faisant l'objet d'une enquête. En dépit du fait que le Burundi a refusé de coopérer avec la Cour, le Bureau du Procureur a pu bénéficier de la coopération d'États et d'entités des Nations-Unies.

### (d) Situation en République centrafricaine II (CAR II)

70. Une partie des activités d'enquêtes ont été concentrées sur la préparation du procès à venir de MM. Yekatom et Ngaïssona, dont l'ouverture est prévue pour le 9 février 2021.

71. Le Bureau a mené plusieurs missions liées à ses enquêtes en cours sur les parties en conflit en République centrafricaine, en mettant l'accent sur les crimes commis depuis le 1<sup>er</sup> août 2012. Le Bureau a bénéficié d'une forte coopération avec les autorités centrafricaines et la Mission de stabilisation intégrée multidimensionnelle des Nations-Unies en République centrafricaine (« MINUSCA »). Maintenir et renforcer la coopération entre les acteurs clés, notamment plusieurs entités et agences, ainsi que les pays limitrophes, est resté une priorité. Le Bureau a continué à surveiller et encourager les procédures pénales nationales, et à coopérer et partager son savoir-faire avec les acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale.

*(e) Situation en Côte d'Ivoire (CIV)*

72. Le Bureau a continué en 2020 à collecter les preuves concernant les crimes présumés avoir été commis par les opposants au président sortant Laurent Gbagbo au cours de violences ayant suivi les élections 2010/2011. L'enquête est en cours et se trouve actuellement en phase avancée.

*(f) Situation au Darfour / Soudan*

73. Le 9 juin 2020, le Bureau du Procureur, en coordination avec le Greffe de la Cour, a été en mesure de sécuriser la restitution et le transfert de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman vers les locaux de détention de la Cour, suite à sa reddition volontaire aux autorités de la République centrafricaine et en dépit des difficultés opérationnelles dues à la pandémie du COVID-19.

74. Le Bureau a ensuite été en mesure de mener plusieurs missions en Europe et en Afrique pour accélérer les préparatifs de l'audience de confirmation des charges dans l'affaire contre M. Abd-Al-Rahman, prévue pour le 22 février 2021.

75. En octobre, le Procureur a organisé la première mission du Bureau au Soudan depuis 13 ans. Comme il a été mis en évidence, entre autres, dans l'exposé du Procureur au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le 10 décembre 2020, le Bureau a pris contact, à Khartoum, avec les plus hauts dignitaires du gouvernement du Soudan, et il s'est entretenu avec des représentants d'organisations de la société civile, des organismes internationaux et le corps diplomatique international. Ces rencontres ont permis au Bureau d'expliquer les procédures de la Cour, et la situation des affaires du Darfour. Ces discussions ont également fourni l'occasion d'entendre directement les autorités soudanaises sur ce qu'elles envisageaient concernant leur coopération avec le Bureau du Procureur, et sur leur détermination relativement aux responsabilités et à la justice envers le peuple du Darfour. La visite à Khartoum a donné l'occasion au Bureau et au gouvernement du Soudan de tenir des discussions préliminaires sur les possibles mécanismes permettant de rendre justice concernant d'autres aspects de la situation pour lesquels des mandats d'arrêt ont déjà été émis.

76. Le 3 décembre 2020, étant donné le grand nombre de difficultés auxquelles il a dû faire face, notamment pour la sécurité des témoins, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire de reporter l'audience de confirmation jusqu'au 31 mai 2021.

Le Bureau du Procureur a également continué à surveiller les crimes présumés commis au Darfour, qui pourrait relever de la compétence de la Cour.

*(g) Situation en République démocratique du Congo (DRC)*

77. En 2020, le Bureau a continué à nouer le dialogue avec les autorités nationales de la République démocratique du Congo et différents acteurs sur des questions liées à la coopération, tout en cherchant à encourager les procédures nationales.

*(h) Situation en Géorgie*

78. En 2020, le Bureau a mené un certain nombre de missions d'enquêtes et a continué à collecter les preuves pour les crimes relevant de la compétence de la Cour présumés commis en Ossétie du Sud et dans les environs entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 10 octobre 2008. Le Bureau du Procureur continue à inviter toutes les parties à coopérer dans le cadre de ses enquêtes, notamment la Fédération de Russie et les autorités *de facto* de l'Ossétie du Sud, pour que justice soit rendue aux victimes de toutes les parties en conflit. L'enquête suit son cours et se trouve actuellement en phase avancée.

*(i) Situation au Kenya*

79. Le Bureau a continué à encourager la restitution de personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour atteinte à l'administration de la justice, visée à l'Article 70. Le 2 novembre 2020, M. Paul Gicheru s'est rendu aux autorités des Pays-Bas et a été transféré aux locaux de détention de la Cour le 3 novembre 2020.

80. Le 10 mars 2015, la Chambre préliminaire II de la Cour a émis un mandat d'arrêt à son encontre pour subornation de témoins, en violation de l'Article 70(1)(c) du Statut de Rome. Le 6 novembre 2020, il a comparu devant la Chambre préliminaire. Le juge unique a vérifié son identité, s'est assurée qu'il avait été informé des charges présumées retenues

contre lui et de ses droits, conformément au Statut de Rome, puis il a programmé la procédure de confirmation des charges.

81. Le Bureau continue à mener les enquêtes concernant d'éventuelles violations de l'Article 70 du Statut de Rome dans la situation du Kenya.

82. Le Bureau a également continué à recevoir des informations sur la présomption de crimes contre l'humanité au cours de la période de violences ayant suivi les élections de 2007-2008.

*(j) Situation en Libye*

83. Le Bureau a mené plusieurs missions en 2020 dans différents pays afin de collecter des preuves et d'organiser des entretiens avec les témoins concernant les crimes présumés commis par toutes les parties en conflit. Le Bureau du Procureur continue à maintenir le contact avec les autorités libyennes, et a mené des missions en Libye en vue d'activités d'enquêtes et autres questions relatives à la coopération.

84. Ainsi qu'il a été mis en évidence dans son Rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies les 5 mai 2020 et 11 novembre 2020, le Bureau a poursuivi ses efforts pour faire avancer les enquêtes de nouvelles affaires, soit déjà existantes, soit potentielles et il a appelé au soutien des États et des acteurs pour sécuriser l'exécution de mandats d'arrêts exceptionnels. Le Bureau du Procureur a continué à travailler sur des demandes supplémentaires de mandats d'arrêt pour cette situation. Dans la cadre de ses activités d'enquêtes, le Bureau s'est félicité de l'étroite collaboration des États, de la Mission de soutien des Nations-Unies en Libye (UNSMIL) et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que de groupes de la société civile et de personnes privées. Il a de plus en plus investi dans la coopération et dans le soutien aux enquêtes nationales de crimes internationaux et autres commis en Libye.

*(k) Situation au Mali*

85. Le procès de M. Al Hassan s'est ouvert le 14 juillet 2020 avec la déclaration d'ouverture du Procureur. La présentation des preuves de l'Accusation a commencé le 8 septembre 2020. Au début des vacances judiciaires d'hiver, 19 témoins de l'Accusation avaient témoigné.

86. Le Bureau a mené plusieurs missions pour enquêter sur des crimes présumés commis dans cette situation. Il a continué à bénéficier de la coopération des autorités nationales et d'organes des Nations-Unies, notamment de la Mission de stabilisation intégrée multidimensionnelle au Mali (MINUSMA) et l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

*(l) Situation en Ouganda*

87. Le Bureau a présenté sa plaidoirie au procès de M. Ongwen en mars 2020. La Chambre de première instance a prévu de rendre son verdict le 4 février 2021.

88. Le Bureau du Procureur a continué à encourager les procédures nationales relativement aux deux parties en conflit.

*(m) Appels*

89. La Section de Coordination des poursuites et des appels de la Division des Poursuites a eu en 2020 une année très chargée. Les informations qui suivent ne sont qu'un aperçu de ses principales activités au cours de l'année.

- L'Accusation a présenté ses observations orales dans deux audiences d'appel finales devant la Chambre d'appels. Plusieurs décisions de la Cour d'appels ont été rendues, notamment concernant des appels restés en instance en 2019.

- Dans l'aff. *Gbagbo et Blé Goudé*, la Chambre de première instance, à la majorité des votes, a acquitté les deux accusés en 2019. Le 15 octobre 2019, l'Accusation a déposé son mémoire d'appel contre ce jugement. Les deux équipes de Défense ont déposé leurs réponses le 6 mars 2020. La Chambre d'appels a tenu deux audiences en 2020 : le 6 février, elle a tenu une audience orale concernant la variation des mesures de libération conditionnelle de MM. Gbagbo et Blé Goudé ; et du 22 au 24 juin 2020, elle a conduit une audience partiellement virtuelle (après plusieurs reports en raison de la pandémie du COVID-19) en

utilisant la plateforme internet Interactio. Ce fut la première audience virtuelle de la Cour et ce fut un succès. En outre, l'Accusation a déposé plusieurs documents, notamment les réponses écrites de l'Accusation aux questions de la Chambre d'appels aux parties, en préalable à l'audience. Le 28 mai 2020, la Chambre d'appels a rejeté la demande, par la Défense, d'un réexamen de leur libération conditionnelle, et a modifié certaines conditions à cette libération. Le jugement de l'appel de l'Accusation concernant les acquittements, est en attente.

- Dans l'aff. *Ntaganda*, l'Accusation a fait appel concernant deux aspects du jugement et la Défense a porté la condamnation et la sentence en appel (invokant 15 moyens de leur pourvoi en deux parties). L'Accusation a déposé ses réponses aux deux parties de l'appel par la Défense, respectivement, de la condamnation le 27 janvier 2020 et le 3 avril 2020, et ses réponses à l'appel, par la Défense, de la sentence le 14 avril 2020. L'Accusation a déposé plus d'une douzaine de documents au cours de la période considérée, notamment une réponse complète à la demande de la Défense d'accepter une preuve supplémentaire que la Défense avait déposée six mois avant l'audience, et que la Chambre d'appels avait rejetée le 22 octobre 2020. Les trois appels ont été entendus dans un environnement partiellement virtuel les 12-14 octobre 2020, après avoir été reportés en raison de la pandémie du COVID-19. Les jugements concernant les appels de l'Accusation et de la Défense sont en attente.

- Dans le procès principal *Bemba*, le 18 mai 2020, la Chambre préliminaire a rendu sa décision en rejetant la demande d'indemnisation de M. Bemba. Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Chambre préliminaire a rejeté la demande de M. Bemba d'interjeter appel. Dans un dossier connexe, le 9 décembre, la Présidence a rejeté la demande de M. Bemba au titre de la Règle 46(3) de désigner une Chambre préliminaire pour traiter de questions liées au gel ou à la saisie de ses avoirs. M. Bemba ayant été acquitté le 8 juin 2018, plus aucun litige ne peut être maintenu sur cette affaire.

- Dans l'aff. *Yekatom et Ngaïssona*, l'Accusation a répondu à deux appels interjetés par la Défense pour M. Yekatom. Premièrement, l'Accusation a répondu à l'appel de la Chambre de première instance V, estimant que l'objection était recevable. Deuxièmement, l'Accusation a répondu à l'appel par M. Yekatom de la décision de la Chambre de première instance concernant la remarque de l'accusé sur certains aspects des charges. La décision relative à l'appel est en attente. En outre, l'Accusation a déposé trois demandes de recours contre la décision de confirmation et contre deux décisions par la Chambre préliminaire II de rejeter les demandes de l'Accusation visant à supprimer l'accusation de viol M. Ngaïssona et d'ajouter l'accusation de viol et d'esclavage sexuel envers M. Yekatom. L'Accusation a également déposé une demande de recours contre la décision de la Chambre de première instance V sur les protocoles du procès. La Chambre préliminaire II et la Chambre de première instance V ont rejeté ces demandes.

- Dans l'aff. *Abd-Al-Rahman*, l'Accusation a répondu à cinq appels interlocutoires interjetés par la Défense, dont quatre étaient des appels interjetés avec autorisation de la Chambre préliminaire II, conformément à l'Article 82(1)(d), et le cinquième était un recours direct au titre de l'Article 82(1)(a) (ultérieurement rejeté *in limine* comme irrecevable) : (i) l'Accusation a répondu à l'appel de la Défense contre la décision de la Chambre préliminaire maintenant la détention de M. Abd-Al-Rahman ; (ii) l'Accusation a répondu à l'appel de la Défense contre la décision de la Chambre préliminaire de rejeter la demande de M. Abd-Al-Rahman au titre de l'Article 67(1)(f) d'ordonner au Greffier de fournir les services d'interprétation et de traduction pour communiquer avec son équipe de Défense ; (iii) l'Accusation a répondu à deux appels de la Défense (déposés au titre de l'Article 82(1)(a) et 82(1)(d)) contre la décision de la Chambre préliminaire rejetant la requête de la Défense d'adopter et de mettre en œuvre des principes supplémentaires pour les réparations ; et (iv) l'Accusation a répondu à l'appel de la Défense contre trois décisions rendues par le juge unique de la Chambre préliminaire II. Les cinq appels de la Défense ont été rejetés par la Chambre d'appels.

- Dans la situation en Afghanistan, le 5 mars 2020, la Chambre d'appels a invalidé à l'unanimité la décision de la Chambre préliminaire II rejetant la demande de l'Accusation au titre de l'Article 15 d'ouvrir une enquête, et a autorisé l'ouverture de l'enquête de l'Accusation. La Chambre d'appels a estimé que, en se prononçant en faveur de la demande de l'Accusation d'ouvrir une enquête, la Chambre préliminaire peut ne prendre en considération que deux facteurs spécifiquement mentionnés dans l'Article 15(4), ainsi : « s'il existe un fondement raisonnable pour ouvrir une enquête » et « si le cas se révèle relever de la compétence de la Cour ». Ainsi, la Chambre préliminaire peut ne pas prendre en compte

les intérêts de justice ou l'admissibilité des affaires potentielles. La Chambre d'appels a confirmé que la Chambre préliminaire ne peut pas limiter l'étendue de l'enquête aux incidents identifiés par le Procureur dans sa requête au titre de l'Article 15(3). En outre, la Chambre d'appels a confirmé — à la majorité, le juge Ibáñez Carranza étant d'un avis opposé — que les victimes participant aux procédures au titre de l'Article 15(3) n'ont pas la qualité requise par l'Article 82(1) du Statut, de faire appel de décisions rendues au titre de l'Article 15(4).

- Tout au long de l'année, outre sa responsabilité première de traiter les procès en appel, la Section de coordination juridique des appels et des poursuites a fourni des dizaines de documents de synthèse en matière de conseils et d'assistance juridique aux équipes chargées des procès sur des points de droit ou de procédure complexes. Ce fut le cas notamment dans l'aff. *Ongwen* (conseils donnés pour la déclaration finale de l'Accusation) ; aff. *Al Hassan* (conseils donnés par rapport, entre autres, aux difficultés liées à la spécificité des charges, à la demande de la Défense de mettre un terme aux procédures, et à la demande de l'Accusation de fournir un avis de modification de qualification juridique conformément à la Règle 55, ainsi que pour rédiger les écritures demandant la soumission des déclarations et transcriptions conformément à la Règle 68 et à l'Article 69) ; aff. *Yekatom et Ngaïssona* (conseils donnés pour le dossier de l'Accusation, rédaction des écritures liée aux difficultés de la Défense dues à la spécificité des charges et concernant les demandes au titre de la Règle 68) ; aff. *Abd-Al-Rahman* (conseils donnés concernant la rédaction du document contenant les charges) ; aff. *Banda et Jerbo* (rédaction d'écritures concernant les observations des victimes sur la possibilité de conduire les procédures *in absentia*) ; aff. *Gicheru* (rédaction d'écritures concernant la demande du Bureau du Conseil public pour la Défense (BCPD) de ne pas appliquer la Règle 165 dans les procédures — une question sur laquelle le BCPD fut autorisé à faire appel) ; et dans les situations en Afghanistan, Bangladesh/Myanmar, Burundi, Géorgie et Libye, sur un ensemble de questions diverses dans le domaine du droit et de la preuve. La Section a également fourni des conseils aux équipes chargés des procès en répondant ou en rédigeant des réponses aux demandes d'autorisation de la Défense de faire appel et de participer à de nombreuses analyses de preuves et de commissions de reconstitutions des meurtres.

- La Section de Coordination juridique des appels et des poursuites a aussi continué à assister et à soutenir plusieurs examens préliminaires en cours menés par la Section des Examens préliminaires (SEP) de la Division de la Compétence, de la Complémentarité et de la Coopération. En particulier, dans la situation des Comores, l'Accusation a répondu à la demande des Comores d'autoriser l'appel de la décision de la Chambre préliminaire I rejetant la demande des Comores de charger le Procureur de reconsidérer pour la seconde fois sa décision de ne pas ouvrir d'enquête. Le 21 décembre 2020, la Chambre préliminaire I — à la majorité, le juge Alapini-Gansou étant d'un avis opposé — a rejeté la demande d'autorisation d'appel. Un nouveau litige dans cette situation n'est pas à prévoir. Dans la situation de la Palestine, le 20 décembre 2020, l'Accusation a demandé à la Chambre préliminaire I de se prononcer, conformément à l'Article 19(3) sur l'étendue des compétences territoriales de la Cour, ainsi que sur une demande d'extension des pages. Le 22 janvier 2020, l'Accusation a déposé une nouvelle fois sa demande au titre de l'Article 19(3) sur requête de la Chambre préliminaire. En outre, le 30 avril 2020, l'Accusation a répondu à un grand nombre d'observations soumises par différents participants sur la demande du Procureur visée à l'Article 19(3). Le 8 juin 2020, l'Accusation a répondu aux observations de la Palestine concernant une déclaration émise par le président Abbas. La décision relative à la demande de l'Accusation visée à l'Article 19(3) est en attente. La Section a aussi donné régulièrement des conseils juridiques à la SEP pour l'examen des dossiers sur les situations en Iraq/UK, au Nigéria, en Ukraine, en Colombie, en Bolivie, au Venezuela I et II, au Mexique, au Tadjikistan/Chine – au Cambodge/Chine, à Madagascar, à Chypre, en Syrie/Jordanie et au Canada/Liban.

- Tout au long de l'année, des membres de la Section ont participé à plusieurs groupes de travail de la Division des Poursuites du Bureau du Procureur, et à la recherche et à la rédaction d'instructions, de documents de politique et de rapports produits en appui au mandat du Procureur dans son ensemble. En particulier, le *Manuel d'instructions relatif aux accords concernant l'aveu de culpabilité* a été publié en novembre 2021. Ces instructions exposent la politique du Procureur sur les accords concernant l'aveu de culpabilité, en particulier si/quand il peut être opportun pour le Bureau de signer ce genre d'accords, et si tel est le cas, en quelles circonstances et à quelles conditions. Le *Projet de guide pour l'Accusation* et le *Projet de*



*document politique sur la fin de situation* ont également été finalisés en 2020. Le *Projet de guide pour l'Accusation* a pour objectif de standardiser et d'améliorer la manière dont l'Accusation prépare son Document contenant les charges (DCC), et le *Projet de document politique sur la fin de situation* explique comment le Bureau du Procureur mettra un terme à sa tâche dans les situations où la Cour exerce sa juridiction. Certains membres de la Section ont également fourni un soutien juridique aux équipes en tant que points focaux pour la Division des Crimes sexuels et sexistes (DCSS) et ont apporté leur aide à la rédaction d'un rapport sur la mise en œuvre, par le Bureau du Procureur, de la politique de la DCSS. En outre, certains membres de la Section ont participé à des missions, des conférences, des formations et autres engagements officiels, et ont tenu à jour l'*Abrégé de jurisprudence* du Bureau du Procureur dans le domaine du droit positif et du droit processuel. Le Premier Substitut du Procureur et le Chef de la Section ont continué à jouer leur rôle en tant que membres du Comité exécutif (ComEx), en participant aux réunions, discussions et décisions de l'ensemble du ComEx.

### 3. Coopération internationale et assistance judiciaire

90. En 2020, en rapport avec ses activités d'enquêtes et de poursuites, le Bureau a envoyé 463 demandes d'assistance (18,91 pour cent de moins par rapport à 2019) à plus de 92 partenaires différents, dont 38 États Parties, 17 États non-Parties et 37 organisations internationales, régionales ou non gouvernementales, ainsi qu'à des institutions privées, et a suivi l'exécution des demandes en attente.

91. Le Bureau a entretenu et continué à développer son réseau élargi de partenaires de coopération judiciaire – unités chargés des crimes de guerre, unités chargées des enquêtes financières, services chargés du crime organisé et autres services spécialisés, autres autorités pertinentes chargées de faire appliquer la loi, acteurs du judiciaire au niveau national, régional et international. De nouvelles avancées ont été faites pour étendre le réseau aux autorités nationales et régionales dans le domaine de l'immigration et du droit d'asile, aux autorités chargées de la récupération des biens et de leur suivi, ainsi qu'aux experts nationaux des réseaux sociaux et des enquêtes de cybercriminalité.

92. À la lumière de son Objectif stratégique 6, le Bureau a continué à encourager les autorités judiciaires nationales à contribuer à l'élimination des causes d'impunité en soutenant les efforts judiciaires nationaux le cas échéant, soit directement, soit par l'intermédiaire de partenaires et de réseaux de professionnels.

93. En 2020, le Bureau a traité 37 demandes reçues qui leur ont été transmises par les autorités nationales, conformément à l'Article 93(10), et il a continué à encourager l'ouverture de procès et à assister les autorités judiciaires nationales, le cas échéant, dans leurs propres enquêtes, avec des résultats avérés au sein de plusieurs juridictions nationales.

94. Le Bureau a continué à faire valoir aux États et autres partenaires l'importance de réponses positives et en temps opportun à ses demandes d'assistance de manière à faciliter les enquêtes et la préparation des procès. La pandémie du COVID-19 et les restrictions qu'elle entraîne dans les déplacements, notamment dans les pays en situation, n'a fait qu'augmenter la nécessité de plus de coopération, notamment en ce qui concerne les formes alternatives de preuves et les modalités pour y accéder qui peuvent affecter n'importe quel État Partie. Cela comprend la fourniture d'information et l'accès aux données bancaires et financières, les dossiers d'immigration et demandes d'asile, les données détenues par des organismes privés – notamment les réseaux sociaux et les sociétés internet –, et, d'une façon générale, l'assistance pour permettre d'identifier les personnes concernées hors des pays en situation et contribuer à ce que justice soit faite pour les torts qu'elles ont subis dans leur pays d'origine.

95. Le Bureau a également remarqué l'effet négatif sur son efficacité des réponses lentes ou incomplètes faites à ses demandes, et il a souligné les difficultés particulières à localiser ses suspects pour faciliter leur reddition. Le Bureau du Procureur est resté étroitement impliqué dans la gestion et les développements à venir d'un réseau spécialisé de partenaires judiciaires, avec interlocuteurs référents et points de contact centraux pour assurer le traitement et le suivi consciencieux de ses demandes, notamment liées aux efforts d'enquête financière. Le Bureau a en outre souligné que la non-exécution des mandats d'arrêts de la Cour, certains ayant été émis il y a plus de dix ans, a des répercussions sur la légitimité et la crédibilité de la Cour et sur la communauté internationale dans son ensemble.

#### 4. Coopération générale, relations extérieures et relations publiques

96. Tout au long de l'année, et avec le concours d'autres organes de la Cour le cas échéant, le Bureau a organisé, coordonné ou participé à des activités relevant du domaine des relations externes du Bureau du Procureur, dans le but de dynamiser l'appui général à son mandat et à ses activités. La nature des activités était réglée sur des paramètres virtuels ou cela était nécessaire ou possible, en tenant compte des restrictions liées à la pandémie du COVID-19.

97. L'évolution d'un fait provoquant une vive inquiétude, au cours de la période considérée, a été la publication par le président des États-Unis, le 11 juin 2020, du Décret 13928 contre la Cour et imposant des sanctions, le 2 septembre 2020, à l'encontre du Procureur et d'un membre éminent du Bureau, ainsi qu'une interdiction de voyager pour certains membres du personnel de la Cour non nommés et leur famille proche. Le Bureau du Procureur, avec d'autres organes de la Cour, est intervenu dans divers forums avec certains acteurs pour engager une discussion visant à atténuer l'impact des sanctions.

98. Au cours de la période considérée, la Cour et le Bureau ont organisé plusieurs réunions virtuelles d'ordre diplomatique pour les groupes régionaux, les ambassadeurs et les représentants des États Parties, notamment pour discuter de questions essentielles pour le Bureau, telles que la coopération et les sanctions. Le Bureau a également participé à une formation virtuelle d'intégration pour les diplomates nouvellement arrivés, et organisé ou participé à deux tables rondes virtuelles avec la société civile.

99. Le Procureur et d'autres membres éminents du Bureau sont également intervenus dans des réunions bilatérales avec des acteurs gouvernementaux ou issus d'organisations régionales ou internationales, à La Haye ou ailleurs, notamment, lorsque c'était possible, dans les pays en situation, pour mieux faire comprendre le mandat et le travail du Bureau du Procureur dans la poursuite de discussions opérationnelles liées à ses activités en matière d'enquêtes et de poursuites. Le Bureau a reçu 32 visites de haut niveau dans les locaux de la Cour.

100. Le Procureur et d'autres membres éminents du Bureau ont également participé à plusieurs événements et forums multilatéraux, notamment la Conférence de Munich sur la sécurité, le Sous-Comité sur les droits de l'homme au Parlement européen, certains événements parallèles en marge de l'Assemblée générale des Nations-Unies, et les réunions ordinaires biennuelles au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, sans oublier une session informelle du Groupe de Travail du Conseil sur l'implication des enfants dans les conflits armés. Cette participation a contribué à créer ou enrichir des contacts stratégiques et opérationnels, en améliorant la coopération grâce à des réunions bilatérales, en faisant mieux connaître le travail du Bureau du Procureur, en fournissant des mises à jour et en diffusant des messages essentiels. Plus de 30 discours ont été préparés pour les différents événements dans lesquels le Procureur et d'autres responsables éminents ont participé.

101. Le Bureau est intervenu activement dans des réunions et consultations (virtuelles) dans le cadre de l'Assemblée des États Parties. Notamment en assistant à 40 réunions de groupes de travail de l'Assemblée pour, entre autres, fournir des informations et diffuser des messages essentiels du Bureau du Procureur, ou pour fournir une contribution substantielle au travail des facilitateurs, par exemple dans le contexte de discussions sur l'examen du système de la Cour et du Statut de Rome, de négociations budgétaires, ainsi que des médiations concernant la planification stratégique, la coopération et la complémentarité.

102. Le Bureau a également organisé un événement parallèle virtuel pour l'Assemblée le 15 décembre 2020, afin de lui présenter son Rapport sur les activités d'examen préliminaires pour l'année 2020.

103. Ces efforts, le cas échéant, ont été soutenus par les produits et services de l'information publique du Bureau. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur est intervenu dans les médias, en leur accordant 11 interviews dans le monde entier, publié 29 déclarations de presse et communiqués de presse dans les deux langues officielles de la Cour et dans les langues de situation correspondant aux différentes situations et évolutions, a organisé trois conférences de presse dans des pays en situation, a répondu à des centaines de questions des médias, et a assuré une présence active dans les réseaux sociaux tout au long de l'année en diffusant des messages essentiels pour une grande variété de publics.

## C. Grand Programme III – Greffe

104. Le Greffe a adapté ses méthodes de travail, afin de continuer à appuyer les parties et les participants aux procédures engagées devant la Cour, dans le cadre de la situation due à la pandémie de la COVID-19. Il a mis en place des protocoles et des mesures particuliers, tels que la visioconférence, de façon que les audiences puissent être programmées et avoir lieu. Le Greffe a facilité le transfert à La Haye des suspects ayant été remis à la Cour : M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (M. Abd-Al-Rahman), le 9 juin 2020, et M. Paul Gicheru, le 3 novembre 2020. Le Greffe a fourni un appui et une aide constants aux procédures préliminaires, de première instance et d'appel dans les affaires suivantes : *Abd-Al-Rahman*, *Ongwen*, *Al Hassan*, et *Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* ; et continué à fournir un appui aux procédures de réparations dans plusieurs affaires.

### 1. Administration judiciaire

#### (a) Activité judiciaire

105. En 2020, 6 595 documents (représentant 92 171 pages) et 483 transcriptions (32 268 pages) ont été enregistrés et notifiés. Ces chiffres comprennent les documents enregistrés et/ou notifiés dans le cadre des affaires et des situations déclinées ci-dessous ; et 80 documents (953 pages) et cinq transcriptions (104 pages) enregistrés et/ou notifiés conformément au Règlement de la Cour et/ou au Règlement du Greffe (lesquels ne portent pas nécessairement sur une situation ou une affaire donnée).

106. Dans la situation en Ouganda, 260 documents (3 344 pages) et 21 transcriptions (1 685 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour trois audiences dans l'affaire *Ongwen*.

107. Dans la situation en République démocratique du Congo, 519 documents (10 937 pages) et 182 transcriptions (14 008 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour trois audiences dans l'affaire *Ntaganda*.

108. Dans la situation en République centrafricaine I, 45 documents (2 086 pages) ont été enregistrés et notifiés. Aucune transcription n'a été enregistrée ou notifiée et aucune audience n'a eu lieu.

109. Dans la situation au Darfour, 715 documents (8 188 pages) et 13 transcriptions (174 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour quatre audiences dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*.

110. Dans la situation au Kenya, 230 documents (1 630 pages) et quatre transcriptions (92 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour une audience dans l'affaire *Gicheru*.

111. Dans la situation en Libye, 67 documents (1 227 pages) et deux transcriptions (19 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour une audience dans l'affaire *Gaddafi*.

112. Dans la situation en République de Côte d'Ivoire, 191 documents (5 708 pages) et 26 transcriptions (2 297 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour quatre audiences dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*. Ces audiences ont eu lieu de façon mixte (sur place et par voie électronique). Trois de ces audiences ont mis à contribution des amici curiae.

113. Dans la situation au Mali, 3 070 documents (37 543 pages) et 211 transcriptions (13 166 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour 48 audiences dans l'affaire *Al Hassan*.

114. Dans la situation des navires battant pavillon de l'Union des Comores, la République hellénique et le Royaume du Cambodge, 17 documents (197 pages) ont été enregistrés et notifiés et aucune transcription n'a été enregistrée ou notifiée. Un appui de procédure et technique a été fourni pour deux audiences.

115. Dans la situation en République centrafricaine II, 1 150 documents (15 166 pages) et 17 transcriptions (692 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et

technique a été fourni pour une audience dans l'affaire *Ngaïssona* ; sept audiences dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ; et cinq audiences dans la situation.

116. Dans la situation en Géorgie, six documents (28 pages) ont été enregistrés et notifiés.

117. Dans la situation au Gabon, deux documents (12 pages) ont été enregistrés et notifiés.

118. Dans la situation au Burundi, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

119. Dans la situation en Afghanistan, 12 documents (155 pages) et deux transcriptions (31 pages) ont été enregistrés et notifiés. Un appui de procédure et technique a été fourni pour une audience.

120. Fait nouveau : Dans la situation en République bolivarienne du Venezuela II, huit documents (145 pages) ont été enregistrés et notifiés et aucune transcription n'a été enregistrée ou notifiée.

121. Autre fait nouveau : Dans la situation dans l'État plurinational de Bolivie, trois documents (12 pages) ont été enregistrés et notifiés et aucune transcription n'a été enregistrée ou notifiée.

122. Dans la situation en Palestine, 201 documents (4 528 pages) ont été enregistrés et notifiés.

123. Dans la situation en République bolivarienne du Venezuela, aucun document n'a été enregistré ou notifié.

124. Dans la situation en République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar, 18 documents (166 pages) ont été enregistrés et notifiés.

125. En 2020, le nombre de documents a augmenté de 0,85 pour cent par rapport à 2019, tandis que le nombre de transcriptions enregistrées et notifiées, toutes situations et affaires confondues, a diminué de 29,18 pour cent.

126. Le recours à la liaison audio ou vidéo pour faciliter les dépositions des témoins a continué tout au long de 2020. Deux juristes/greffiers adjoints de 1<sup>re</sup> classe sont nécessaires pour organiser les liaisons vidéo pour les audiences : l'un, dans la salle d'audience à La Haye et l'autre, au lieu où se trouve le témoin. En 2020, 12 audiences ont eu lieu par liaison vidéo, afin de faciliter les dépositions des témoins. De même, en raison de la pandémie de la COVID-19, les personnes détenues ont suivi les procédures qui les concernaient par liaison vidéo depuis le Centre de détention.

127. Outre les témoignages déposés par liaison vidéo, et en raison de la pandémie de la COVID-19, des audiences partiellement virtuelles ont été organisées par la Section de l'administration judiciaire, en concertation avec la Section des services de gestion de l'information, en ayant recours à la plateforme Interactio. Huit audiences ont ainsi eu lieu par ce moyen, en mettant notamment à contribution des amici curiæ situés aux États-Unis.

128. L'appui fourni à la charge de travail que représentent une affaire active à l'étape de première instance et une audience ininterrompue, requiert au minimum deux juristes/greffiers adjoints de 1<sup>re</sup> classe. En plus d'appuyer les témoignages par liaison vidéo, ces fonctionnaires assument d'autres tâches pour assurer le bon déroulement des audiences.

129. Tout au long de 2020, les coordinateurs des transcriptions et les sténotypistes judiciaires ont travaillé à la reclassification et à la correction des transcriptions. Parmi les transcriptions énumérées ci-dessus, 194 d'entre elles étaient corrigées (14 020 pages) et 185 d'entre elles, reclassées (13 942 pages). Ces tâches représentent un travail extrêmement difficile qui exige un haut degré de précision, en raison des lourdes conséquences qu'entraîneraient d'hypothétiques erreurs. Au total, cinq transcriptions autres que des audiences (104 pages) ont été produites, enregistrées et notifiées.

130. En plus des activités habituelles liées aux audiences et à l'enregistrement, la Section de l'administration judiciaire continue de participer activement au projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires.

131. Afin de renforcer la Section et d'atténuer le risque d'un manque d'effectifs imprévu, le personnel de la Section a reçu une formation approfondie dans les domaines d'expertise particuliers à la Section, de sorte que 60 pour cent du personnel est maintenant à même d'exercer plusieurs fonctions différentes.

(b) *Prétoire électronique*

- **Éléments de preuve** : Afin d'améliorer continuellement les procédures de gestion des éléments de preuve, et de faciliter en particulier la communication des pièces dans le contexte de la COVID-19, le personnel de la Section de l'administration judiciaire chargé du prétoire électronique a pris l'initiative d'assurer une liaison avec la Section des services de gestion de l'information ; et fourni aux équipes de la Défense les moyens dont elles ont besoin pour présenter leurs preuves par le logiciel HP-RM. Leur initiative permet d'éviter toute copie de pièce sur un disque externe ou un CD nécessitant d'être ensuite remis à la Section de l'administration judiciaire. Le téléchargement des éléments de preuve a été en outre simplifié, afin d'accroître la normalisation des métadonnées dans toutes les situations et les affaires ; et de rehausser la conformité aux protocoles de prétoire électronique. En 2020, la Section de l'administration judiciaire a téléchargé 51 145 éléments de preuve, représentant 286 586 pages. Les métadonnées enregistrées dans l'application Ringtail ont fait l'objet d'une analyse et d'un examen minutieux. Il est prévu que cette évolution bénéficie à l'analyse pratique des modules présentant les éléments de preuve dans le cadre du projet de Plateforme de gestion des tâches judiciaires ; et facilite sensiblement la migration des données probantes après la mise en œuvre du nouveau système.

- **Diffusion en continu et en direct des audiences tenues dans les locaux de la Cour** : En préparation de la mise en service du logiciel de diffusion en continu et en direct des audiences tenues dans les locaux de la Cour, de nombreux essais ont été effectués ; des formations, fournies ; et des documents, élaborés, de façon que les membres des parties et des participants ayant été récemment autorisés à suivre les procédures en salle d'audience puissent le faire depuis leurs bureaux.

- **Formation, présentations et appui aux utilisateurs** : Des formations de base et avancées ont été fournies aux membres des Chambres et des équipes de la Défense, des victimes et du Bureau du Procureur, dans l'utilisation des systèmes de gestion des transcriptions et des éléments de preuve, ainsi que dans le Module de vérification des transcriptions. Depuis le début de la situation créée par la COVID-19, les formations sont assurées dans le cadre de séances virtuelles en direct. Des présentations et un soutien ciblés ont été fournis aux équipes en réponse à des demandes en ce sens. Des formations en ligne sont en cours d'élaboration, afin d'encourager une utilisation efficace des applications du prétoire électronique.

- **Accès aux dossiers** : En 2020, 2 426 demandes d'accès provenant d'utilisateurs ont été traitées (258 demandes SolvIT, 332 tâches SolvIT, 36 demandes par courriel et 1 800 demandes ECOS et RM relatives à des dossiers). Une demande d'accès adressée par un utilisateur inclut toute demande envoyée à la Section de l'administration judiciaire pour faire octroyer l'accès d'une personne ou d'un groupe à une ou plusieurs application(s) judiciaire(s), incluant les dossiers. La mise en concordance des comptes d'utilisateurs, effectuée deux fois par an (en juin et en décembre), a lieu en concertation avec la personne-ressource de chaque équipe, afin de s'assurer que l'accès des utilisateurs aux applications judiciaires est satisfaisant. De plus, la Section de l'administration judiciaire a traité de nombreuses demandes d'appui aux utilisateurs, reçues par courriel, portant sur l'utilisation des applications judiciaires, les problèmes rencontrés et les demandes d'adaptation. La Section a récemment mis en œuvre, en concertation avec le Bureau du Procureur, un nouveau processus d'élaboration de classeurs numériques sur les témoins, qui allie efficacité et durabilité, en réduisant le recours aux impressions sur papier et en facilitant l'accès des parties et des participants concernés aux classeurs.

- **Unité de la production audiovisuelle à la Section de l'administration judiciaire**

132. Audiences tenues à distance ou de façon mixte en raison de la pandémie de la COVID-19 : Afin d'assurer la continuité des procédures judiciaires essentielles, en facilitant la prompte reprise des audiences, l'Unité de la production audiovisuelle, qui relève de la Section de l'administration judiciaire, a développé et adapté les infrastructures et technologies utilisées en salle d'audience, en concertation avec la Section des services de gestion de l'information. Cette tâche extrêmement difficile a impliqué d'associer les personnes concernées ; d'effectuer de nombreux essais avec elles ; de leur fournir des orientations et des retours d'information ;

d'assurer le bon fonctionnement des matériels et des logiciels compatibles avec la plateforme Interactio ; et d'accroître les capacités de vidéo/téléconférence des salles d'audience. Une solution WebEx a également été mise en place, afin d'être utilisée seule ou conjointement avec des audiences tenues à distance ou de façon mixte. D'autres solutions ont été – et seront – utilisées pour les audiences auxquelles participent les juges, les parties et les participants à distance ou de façon mixte ; les dépositions de témoins nécessitant l'adoption de mesures de protection électroniques ; les déclarations de personnes accusées depuis le Centre de détention ; et les communications non judiciaires, telles que celles de l'Assemblée.

133. Enregistrement/archivage numérique IPV : Le projet de mise en œuvre de la première phase est terminé et des retours d'information sont régulièrement adressés, au sujet du fonctionnement de ses différentes applications, au fournisseur et à la Section des services de gestion de l'information. L'intégration Crestron est achevée.

134. Le module de rédaction et d'édition IPV/Adobe Post-Facto a été livré et des impressions sont régulièrement adressées au fournisseur et à la Section des services de gestion de l'information, au sujet de son fonctionnement. Les exigences du système IPV relatives aux métadonnées et à l'intégration ont été analysées, consolidées et communiquées. Elles n'ont toutefois pas encore été mises en œuvre par le fournisseur. Le projet IPV a été partiellement validé et la mise en application du module IPV/LTO Ingest est en cours. La Section des services de gestion de l'information et l'Unité de la production audiovisuelle ont aidé le fournisseur à installer des solutions intégrées ; à effectuer des essais ; et à fournir des retours d'information sur leurs résultats. Le module n'est pas encore pleinement opérationnel. Le système d'archive des dossiers de la Cour ICC-FTR (créé en 2005) fait l'objet d'une restructuration. Les améliorations apportées à son accessibilité et à sa capacité de stockage ont été consolidées.

#### 135. **Plateforme de gestion des tâches judiciaires**

La Plateforme de gestion des tâches judiciaires vise à remplacer la multiplicité des systèmes judiciaires actuellement utilisés à la Cour (prétoire électronique) par un seul système intégré de traitement, de gestion, d'échange, d'analyse et de présentation du matériel constituant un dossier de situation ou d'affaire. Durant la période considérée dans le présent rapport, un responsable de projet a été recruté et la structure de l'équipe de projet, modifiée, afin de tenir compte des différentes phases de mise en œuvre. Les documents relatifs à l'étude de rentabilisation et au démarrage du projet ont été actualisés et approuvés par le Comité de projet. Un audit interne a été conduit sur les achats effectués au titre du projet, et sa gouvernance. L'équipe chargée du développement du projet à la Section des services de gestion de l'information a finalisé le transfert des connaissances en provenance du Tribunal spécial pour le Liban (ci-après « le Tribunal »). La version améliorée du système de flux des tâches judiciaires du Tribunal a été installée à la Cour et l'équipe chargée des affaires informatiques au Tribunal a fourni un appui en continu en cas de problème technique jusqu'en février 2021. Cette nouvelle infrastructure servira de référence au développement de la Plateforme de gestion des tâches judiciaires. En mai 2020, une équipe chargée de l'analyse des procédures internes a été établie, afin de rassembler et de présenter les exigences de la Cour dans des documents. Des formations externes ont été organisées pour les équipes chargées de l'analyse des procédures et du développement du projet. Il était prévu que l'analyse des neuf premiers modules soit finalisée au plus tard en février 2021. Un projet d'accord tripartite a été élaboré sur la future coopération nouée avec le Tribunal, les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé pour le Kosovo.

## 2. **Détention**

136. Tout au long de 2020, le Centre de détention a hébergé sept détenus (MM. Ntaganda, Ongwen, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman et Gicheru).

137. En 2020, le Centre de détention des Chambres spécialisées pour le Kosovo a ouvert ses portes au Bâtiment 4, et commencé à exercer des fonctions partagées. Le Centre de détention de la Cour a ainsi réduit ses ressources aux niveaux en vigueur avant 2017.

138. La Cour avait demandé des crédits pour six cellules en 2020. Toutefois, en raison de l'obligation qui a été faite de séparer des personnes, il a été nécessaire de louer une aile supplémentaire, en plus des cellules existantes, pendant une période limitée à près de deux

mois, à l'arrivée d'un septième détenu. Les locations ont été financées grâce aux économies effectuées par la réduction des ressources et à plusieurs provisions pour imprévus.

139. En 2020, trois dons totalisant 39 214 euros ont été reçus de la part d'États.

140. En 2020, environ 11 600 euros ont été prélevés du fonds consacré au financement des visites familiales, afin d'organiser une visite familiale pour quatre personnes avant le début de la situation due à la COVID-19.

141. Deux autres visites familiales ont dû être repoussées en raison de la pandémie.

### 3. Services linguistiques

#### a) Traduction

142. À la Section des services linguistiques, l'Unité de la traduction anglaise a traduit un grand nombre de documents et de décisions liés aux affaires *Al Hassan et Abd-Al-Rahman*, ainsi que des documents et des décisions concernant la motion de non-lieu dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*. L'Unité a également traduit plus de 60 000 mots de documents médicaux du néerlandais à l'anglais, et plus de 30 000 mots de documents d'appels d'offres rédigés en français ; et répondu à d'autres demandes de nature non judiciaire, telles que des procédures disciplinaires, des épreuves de tests de candidats à un emploi à la Cour et des traductions à vue pour des experts médicaux.

143. Comme chaque année, la charge de travail de révision de l'Unité a principalement concerné les documents budgétaires de la Cour et ses rapports au Comité du budget et des finances. Des services de révision ont également été fournis pour le Manuel organisationnel de la Cour.

144. L'Unité de la traduction française a assuré un grand nombre de traductions officielles pour des décisions et dossiers volumineux et complexes, dans plusieurs affaires, notamment le jugement en appel dans l'affaire *Bemba et consorts* ; l'opinion du Juge Henderson détaillant les raisons du jugement rendu à la fin du procès dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé* ; le jugement prononcé à la fin du procès dans l'affaire *Ntaganda* ; et le mémoire du Bureau du Procureur dans l'affaire *Yekatom et Ngaissona*. Outre ces documents judiciaires, l'Unité a traduit le Rapport de l'examen d'experts indépendants de la Cour, ainsi que le Rapport de la Cour sur ses principaux indicateurs de résultats, et plusieurs autres documents administratifs et de gestion. La crise due à la COVID-19 a alourdi la charge de travail de l'Unité, en raison des nombreux courriels, directives sur la santé et la sécurité, et manuels informatiques, destinés aux personnes en télétravail, qui ont dû être traduits de toute urgence afin que l'information soit fournie en temps voulu. Au total, l'Unité a produit un peu moins de 1 250 000 mots traduits (environ 4 150 pages standards de 300 mots chacune).

145. L'Unité de traduction des langues de situation a fourni des services de traduction en 16 langues de situation : acholi, arabe, bambara, bengali, birman, dari, géorgien, hébreu, kinyarwanda, néerlandais, pachtou, sango, songhay, swahili, tamasheq et zaghawa. L'Unité a offert des services de traduction en temps utile aux divisions de la Branche judiciaire et aux diverses sections du Greffe. Comme les années précédentes, l'Unité a maintenu et agrandi sa liste des traducteurs de langues de situation dans plusieurs combinaisons linguistiques, lorsque cela était nécessaire, afin d'appuyer les nouvelles situations et les affaires actives. Les exemples de services de traduction fournis par l'Unité incluent la traduction en hébreu et en arabe de nombreux documents d'information publics ; la traduction des formulaires standards de demande des victimes en plusieurs langues ; la traduction en arabe des demandes de victimes dans l'affaire *Abd-Al Rahman* ; la traduction en plusieurs langues de communications écrites et audio, échangées par des conseils et leurs clients ; ainsi que des documents destinés à la Section de la détention.

146. L'Unité de l'appui à la traduction et de la terminologie a offert un soutien technique et administratif à toutes les unités de traduction, en contrôlant le budget, en participant au recrutement de traducteurs indépendants et en gérant les activités d'impartition et les flux de travail de traduction, depuis la demande initiale jusqu'à la traduction finale.

147. Depuis mars 2020, avec l'aide de la Section des services de gestion de l'information, l'Unité a assisté les membres du personnel confrontés à des problèmes techniques dus au

télétravail. L'Unité a enfin concouru aux essais effectués sur Windows 10 aux fins de l'environnement Citrix.

b) *Interprétation*

- Interprétation à la Cour

148. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, l'Unité de l'interprétation a assuré 1 252 jours d'interprétation au total. Outre l'anglais (554 jours) et le français (538 jours), les langues les plus en demande dans les salles d'audience étaient l'acholi (13 jours), le sango (17 jours), l'arabe classique (116 jours), le songhay (six jours) et le swahili classique (trois jours). Des services d'interprétation utilisant l'espagnol comme langue-source et langue-cible (cinq jours) ont également été assurés dans le cadre d'événements non judiciaires.

149. Les audiences de la Chambre de première instance et de la Chambre d'appel ont représenté la majeure partie des services d'interprétation judiciaire de la Section, notamment aux audiences d'appel, dans les affaires *Gbagbo et Blé Goudé* et *Ntaganda* ; à l'ouverture de l'année judiciaire ; au prononcé du jugement rendu dans la situation en Afghanistan ; et aux plaidoiries dans l'affaire *Ongwen*. Des services d'interprétation ont également été fournis à la première comparution de M. Abd-Al-Rahman dans la situation au Darfour ; aux déclarations d'ouverture lors de l'audience tenue dans l'affaire *Al Hassan* et à la présentation des éléments de preuve par l'Accusation, qui l'a suivie ; ainsi qu'à l'audience à laquelle a comparu pour la première fois M. Gicheru dans la situation au Kenya.

150. En raison de la pandémie de la COVID-19, l'Unité a organisé les premières audiences d'appel tenues virtuellement dans l'affaire *Gbagbo et Blé Goudé*. Depuis mars 2020, et suite au premier confinement, aux restrictions imposées aux voyages, et aux recommandations formulées pour encourager le télétravail, la plupart des services d'interprétation ont été assurés, lorsque cela était possible, par télé-interprétation simultanée ou télé-interprétation consécutive, grâce aux plateformes WebEx et Interactio, afin d'assurer la continuité des activités.

151. En 2020, l'Unité a répondu à 301 demandes de services d'interprétation pour des événements non judiciaires, en utilisant ces deux plateformes, principalement à la demande du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties. Ces services ont été fournis dans le cadre des réunions de la Commission consultative pour l'examen des candidatures, chargée de sélectionner les candidats aux postes judiciaires ; des tables rondes publiques organisées pour ces candidats ; des audiences tenues à l'occasion de l'élection du Procureur ; et de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties à La Haye. L'Unité a également assuré des services aux réunions du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes ; aux séances de formation de la Section de la participation des victimes et des réparations ; aux réunions du Syndicat du personnel, de l'Unité de la détention, de la Section des ressources humaines et de la Section de l'appui aux conseils ; ainsi qu'à bien d'autres encore. Les langues utilisées, à part le français et l'anglais, étaient l'espagnol, l'arabe classique et l'arabe soudanais.

- Interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations

152. Des services d'interprétation ont été fournis sur le terrain et dans le cadre d'opérations, lors de réunions organisées au siège, hors siège et à distance, dans 11 combinaisons de langues et pour huit situations, pour un total de 610 jours d'interprétation sur le terrain. Ces services ont été assurés auprès des diverses sections du Greffe, notamment pour les entretiens téléphoniques des conseils de la Défense ; la familiarisation des témoins ; les évaluations psychosociologiques, de vulnérabilité et de protection ; et les traductions audiovisuelles. Les missions sur le terrain accompagnées d'interprètes incluaient celles des représentants légaux des victimes, des conseils de la Défense, du Fonds au profit des victimes, de la Section de la participation des victimes et des réparations, du Bureau du conseil public pour les victimes et de la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, dans les pays de situation et d'autres lieux. Au total, 97 demandes de services d'interprétation sur le terrain et dans le cadre d'opérations ont été reçues.

153. Les interprètes de terrain ont fourni des services d'interprétation consécutive en songhay, aux audiences tenues dans l'affaire *Al Hassan*, ainsi qu'une aide à la lecture pour des témoins comparissant en salles d'audience.

154. Des services d'interprétation à distance, par vidéo et par téléphone, ont été assurés pour diverses sections du Greffe, notamment la Section de l'appui aux conseils, afin de remplacer



les services précédemment fournis de vive voix, suite à la suspension des missions effectuées sur le terrain, due à la crise de la COVID-19. Les situations ayant fait l'objet de services d'interprétation à distance incluent le Soudan, la Libye, le Burundi, le Bangladesh/Myanmar, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine.

155. Le recrutement et l'accréditation des interprètes de terrain ont continué en ligne et la liste d'interprètes indépendants de terrain pour le kirundi a été étoffée dans le cadre du programme conjoint d'accréditation des interprètes de terrain. Une liste d'interprètes de terrain a également été constituée pour les nouvelles langues des situations au Myanmar/Bangladesh, à savoir le bengali, le rohingya et le birman.

156. En raison de l'évolution suivie par la situation au Darfour, des activités ont été initiées afin d'accréditer de nouveau les interprètes de terrain inscrits sur la liste pour les langues du Darfour, à savoir le zaghawa et le four ; et de recruter des interprètes pour les différentes formes d'arabe soudanais existantes, aux Pays-Bas et dans le pays de situation, lorsque l'analyse des risques posés par la situation l'autorisait.

157. Également en 2020, des interprètes permanents et de terrain ont assuré des services réguliers au Centre de détention, afin de répondre aux attentes des personnes détenues en matière de communication, dans les situations du Mali, de l'Ouganda, de la République centrafricaine et du Soudan (Darfour). En plus des services d'interprétation opérationnelle, ils ont fourni des services de suivi à l'égard de quatre détenus, pour un total de 244 jours d'interprétation, entre janvier et décembre 2020.

#### **4. Questions relatives à l'aide judiciaire et aux conseils**

##### *(a) Section de l'appui aux conseils*

158. En 2020, la Section de l'appui aux conseils a été centrée sur la continuité de ses services ; leur adaptation aux nouvelles circonstances ; et l'amélioration de leur efficacité.

159. Les hypothèses sur la base desquelles le budget a été établi pour 2020 prévoyaient qu'une aide devrait être fournie à huit accusés indigents et à sept équipes de représentants légaux de victimes.

160. Le Greffe a fourni un appui administratif et logistique à toutes les équipes de conseils représentant les suspects, les accusés, les victimes et les représentants légaux d'États participant aux procédures engagées devant la Cour. À la fin de 2020, la Section fournissait une assistance à 216 membres des équipes de conseil, y compris des stagiaires et des professionnels invités, qui appuyaient la représentation de clients indigents devant la Cour. Ce chiffre s'élève à 246 si l'on compte les conseils qui concourent à la représentation des personnes non indigentes devant la Cour. La Section a également fourni une aide aux membres de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale, ainsi qu'aux membres des divers comités participant aux réunions tenues avec le Greffe.

161. En 2020, le Greffe a reçu 47 nouvelles demandes d'inscription à la liste des conseils et 39 demandes d'inscription à la liste des conseils adjoints. À la fin de 2020, 39 conseils avaient été ajoutés à la liste des conseils agréés, portant le nombre total des conseils à 869. Grâce aux 38 inscriptions à la liste des conseils adjoints en 2020, à la fin de l'année, le nombre des conseils adjoints atteignait 407. La liste des enquêteurs professionnels a peu changé en 2020 puisque quatre nouvelles demandes ont été reçues et deux nouveaux noms, ajoutés à la liste. Ainsi, à la fin de 2020, elle comptait 43 membres.

##### *(b) Bureau du conseil public pour la Défense*

162. En 2020, le Bureau du conseil public pour la Défense s'est concentré sur l'amélioration en continu de la qualité du service fourni aux équipes de la Défense et à la Cour. Le nombre des demandes d'assistance a augmenté par rapport à 2019, notamment en raison de la nature des affaires portées aux phases plus complexes de la procédure – deux équipes au commencement de la phase de confirmation des charges ; deux équipes de la phase préliminaire ; une équipe à l'ouverture d'un procès ; une autre équipe aux plaidoiries ; et trois équipes d'appel. De plus, le Bureau s'est mis à la disposition de sept équipes de la Défense, afin d'offrir une aide judiciaire et technique à la résolution des questions soulevées

aux phases initiales ou finales d'une affaire, à savoir les phases de pré-arrestation et de recevabilité ou de réparations, post-condamnation et post-acquittement. Le Bureau a également appuyé la comparution initiale d'un prévenu ; et reçu l'autorisation de déposer des observations écrites sur quatre questions relatives à une situation (Palestine, Côte d'Ivoire, République centrafricaine I et République centrafricaine II) et à une affaire (*Gicheru et Bett*).

163. En 2020, le Bureau du conseil public pour la Défense a principalement :

- Créé et distribué des mémorandums juridiques spécialisés à 16 équipes de la Défense (*Lubanga, Katanga, S. Gbagbo, L. Gbagbo, Blé Goudé, Ntaganda, Bemba, Ongwen, Al Mahdi, Banda, Gaddafi, Al Hassan, Yekatom, Ngaïssona, Abd-Al-Rahman et Gicheru*), soit à la demande d'une équipe, soit de toutes les équipes collectivement ;
- Continué sa série de mises à jour hebdomadaires aux équipes, en offrant le document dans les deux langues de travail de la Cour ;
- Commencé à mettre en œuvre les projets basés sur les résultats produits par le sondage conduit en 2019 auprès des équipes de la Défense du Bureau, notamment les travaux menés avec la Section des services de gestion de l'information, afin d'élaborer des outils en ligne pour améliorer la régularité et la durabilité de la communication des documents de recherche et d'information aux équipes ;
- Continué la mise au point d'un nouveau système de gestion des manuels de jurisprudence du Bureau, afin d'assurer leur mise à jour en temps opportun, et de mieux suivre les procédures employées par les Chambres ;
- Appuyé les équipes en audience, en assurant un accès en temps réel aux transcriptions ;
- Appuyé les équipes pour l'importation d'éléments de preuve, l'accès aux dossiers et la gestion des cas ; et dispensé une formation aux équipes de la Défense, à leur demande, sur des logiciels spécialisés, tels que *Ringtail Legal, Legal Craft, iTranscend* et *Casemap* ;
- Participé à divers groupes de travail de la Cour, dont les groupes de développement informatique (Plateforme de gestion des tâches judiciaires), le groupe de travail sur la bibliothèque et le Groupe de travail de La Haye (pour certaines questions) ;
- Présenté des exposés au Groupe d'experts indépendants, par oral et par écrit, sur le fonctionnement et les recommandations formulées par le Bureau et la Défense, dans le cadre de l'examen initié par l'Assemblée ;
- Émis des observations sur les projets du Greffe, notamment les accords de coopération, le matériel pour les équipes de la Défense et les communications de la Section de l'information et de la sensibilisation ;
- Initié des échanges de vue avec cette Section au sujet de l'amélioration des communications du Bureau/de la Défense sur les médias sociaux ;
- Collaboré avec les comités de l'Association du Barreau près la Cour pénale internationale à l'établissement de partenariats pour aider la Défense devant la Cour ;
- Restructuré les formations par les pairs pour les membres des équipes de la Défense, en partenariat avec le Bureau de la Défense du Tribunal spécial pour le Liban, afin d'organiser la série de séances virtuelles prévue pour ces membres dans les deux institutions. Trois séances ont eu lieu en 2020 ;
- Continué sa collaboration mutuelle en matière de recherche et de formation, conformément aux accords conclus avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et entamé des discussions sur un projet avec la *Nottingham Law School* ;
- Continué de s'employer à protéger les droits des suspects et des accusés, par des efforts de sensibilisation, sur les questions relatives à la Défense, notamment en présentant des exposés à des groupes en visite (en particulier ceux assistés par la Section de l'information et de la sensibilisation, y compris une délégation ougandaise, des juristes soudanais, et des séances d'orientation pour les diplomates) ; en participant à des conférences et des séminaires ; et en contribuant à des publications.

(c) *Bureau du conseil public pour les victimes*

164. En septembre 2020, le Bureau du conseil public pour les victimes a célébré son quinzième anniversaire. Tout au long de ces années d'activité, ses conseils ont aidé ou

représenté plus de 60 000 victimes dans les procédures ; enregistré plus de 2 000 observations écrites ; assisté à plus de 950 audiences ; et entrepris plus de 350 missions sur le terrain.

165. Les conseils du Bureau sont nommés par les Chambres, à titre de représentants légaux communs des victimes, dans le cadre des diverses procédures. La représentation légale des victimes constitue ainsi l'essentiel du travail accompli par le personnel du Bureau.

166. En 2020, le Bureau a représenté des victimes (6 303 personnes au total) dans les affaires et situations suivantes :

- *Lubanga* (procédures en réparations) : 634 victimes ;
- *Katanga* (procédures en réparations) : 37 victimes ;
- *Ongwen* (procès) : 1 532 victimes ;
- *Ntaganda* (procès, appel et réparations) : 283 anciens enfants soldats et 1 846 victimes des attaques perpétrées ;
- *Gbagbo et Blé Goudé* (appel) : 727 victimes ;
- *Yekatom et Ngaïssona* (audiences préliminaires et de confirmation des charges) : 88 anciens enfants soldats et 1 085 victimes d'autres crimes (équipe conjointe avec les conseils externes) ;
- *Gaddafi* (procédures de recevabilité) : 24 victimes communiquant avec la Cour ;
- *Navires battant pavillon de l'Union des Comores, de la République hellénique de Grèce et du Royaume du Cambodge* (procédures relatives à l'article 53) : 43 victimes ;
- En plus de sa contribution aux procédures au titre de représentant légal des victimes, le Bureau accomplit son mandat lié à la protection des droits et des intérêts des victimes ayant communiqué avec la Cour, dans le cadre de la procédure menée en vertu de l'article 19 du Statut de Rome, dans l'affaire *Simone Gbagbo* ; et continue d'agir comme représentant légal dans l'affaire *Kony et consorts*. Il a été autorisé à se prononcer sur plusieurs questions précises dans les situations en Afghanistan et en Palestine.

167. En 2020, le Bureau du conseil public pour les victimes a également fourni une assistance aux représentants légaux externes nommés dans les affaires *Al Mahdi*, *Katanga*, *Lubanga* et *Ongwen*, en fournissant des avis sur une série de questions juridiques, notamment des aspects inédits liés aux procédures en réparations et aux appels ; et en appuyant la préparation aux audiences et leur déroulement.

168. Dans le cadre du mandat de représentation légale des victimes confié au Bureau, ses conseils ont effectué 33 missions sur le terrain, afin de rencontrer leurs clients et de représenter de façon efficace leurs intérêts dans les procédures engagées devant la Cour.

169. Le Bureau a continué de s'employer à protéger les intérêts des victimes par des efforts de sensibilisation sur les questions relatives aux victimes, notamment en participant à des conférences et des séminaires avec d'autres fonctionnaires de la Cour ; et en apportant sa contribution à des publications.

## 5. Participation des victimes et réparations

170. La Section de la participation des victimes et des réparations aide les victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour à accéder à la Cour et à ses procédures judiciaires. Elle est le premier point de contact des victimes souhaitant participer aux procédures et aux processus de réparations. La Section est responsable de l'évaluation et du traitement des informations des victimes ; et rend compte aux Chambres des questions relatives à la participation des victimes dans toutes les affaires et situations, ainsi qu'il convient. La Section conseille les Chambres sur les aspects de la représentation légale des victimes, s'il y a lieu, et agit comme liaison avec les Chambres pour toutes autres questions relatives aux victimes, notamment les procédures en réparations.

171. Les fonctions de la Section exigent la présence de ses personnels au siège de la Cour et sur le terrain. Les activités sur le terrain visent à informer les victimes de leurs droits quant à la participation aux procédures, aux réparations et à la représentation juridique aux audiences. Au siège de la Cour, la Section analyse et enregistre les demandes de participation et de réparations, ainsi que les autres documents connexes, reçus des victimes ; et les transmet aux personnes idoines. Elle appuie également les Chambres pour toutes les questions liées à la participation des victimes et aux réparations, notamment en fournissant une analyse juridique des demandes dans le cadre des rapports relatifs aux dossiers ; ou en proposant un

cadre pour la demande de participation ou la participation des victimes en fonction de l'affaire jugée. Un exemple significatif des avis stratégiques formulés par la Section est fourni par le dernier rapport de la Section de la participation des victimes et des réparations dans l'affaire *Abd-Al Rahman*. Il a été présenté le 17 novembre 2020 (marquant la continuité de l'approche à l'égard de la participation des victimes adoptée par la Section aux procédures *Al Hassan* et *Yekatom/Ngaïssona*)<sup>3</sup>. Un autre exemple concerne la proposition, formulée par la Section, d'utiliser des applications informatiques pour surmonter les obstacles opérationnels existant sur le terrain, qui empêchent les victimes de contacter la Cour<sup>4</sup>. La Section est également chargée de produire des données exactes, des rapports et des statistiques sur la participation des victimes et les réparations, à l'interne et à l'externe. Le personnel sur le terrain chargé des fonctions liées à la participation des victimes et aux réparations travaille étroitement avec le personnel de la Section, au siège, en assumant les fonctions correspondantes, mais relève du chef du bureau de pays concerné.

**172. Nombre de demandes de victimes en 2020.** Au cours de la période considérée dans le présent rapport, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu 4 538 demandes de participation ou de réparations, demandes d'informations complémentaires, et demandes de représentation en vertu de l'article 15 du Statut de Rome (enquêtes du Procureur ouvertes de sa propre initiative). La grande majorité des demandes de participation ou de réparations des victimes ont été soumises à l'aide du tout dernier formulaire de demande combiné, comportant une section pour la participation et une section pour les réparations, soit sur papier, soit par voie électronique. La plupart de ces demandes portaient sur deux affaires actuellement à l'étape de la préparation du procès, à savoir : i) *Yekatom/Ngaïssona*, dans la situation en République centrafricaine II (866 demandes reçues) ; et ii) *Al Hassan*, dans la situation au Mali (627 demandes reçues). Elles portaient également sur une affaire à la dernière étape préliminaire devant la Cour, au stade de la préparation de la confirmation des charges, à savoir l'affaire *Abd-Al-Rahman*, engagée devant la Chambre préliminaire II (773 demandes reçues en 2020). En outre, plus de 1 500 demandes de réparations et d'informations complémentaires ont été reçues dans le cadre des situations au Mali et en République démocratique du Congo (principalement dans les procédures des affaires *Al Mahdi* et *Lubanga*).

**173. Représentations en vertu de l'article 15-3.** Au début de 2020, la Section a clos le processus de représentation des victimes en vertu de l'article 15-3 du Statut de Rome, dans la situation au Bangladesh/Myanmar, engagé devant la Chambre préliminaire III. Son rapport final sur les vues des victimes concernant une éventuelle enquête du Procureur relativement aux crimes qui auraient été commis dans cette situation, a été présenté en février 2020. Les chiffres correspondants ont été fournis dans le rapport de l'année dernière (2019).

**174. Participation des victimes dans les procédures préliminaires de l'affaire *Abd-Al-Rahman*.** En juin 2020, le processus de présentation des demandes des victimes a été ouvert dans l'affaire *Abd-Al-Rahman*, suite à la remise du suspect à la Cour le 9 juin 2020. En raison des circonstances prévalant sur le terrain et de la pandémie de la COVID-19, le Greffe a dû restructurer les initiatives qu'il prend pour nouer le contact avec les victimes et les communautés de victimes ; former les partenaires externes concernés ; recenser les intermédiaires éventuels ; et collecter les demandes de victimes susceptibles de participer à l'affaire. La Section a mis au point un formulaire électronique de demande d'utilisation d'un appareil mobile<sup>5</sup>, et eu recours à des matériels informatiques pour conduire une série d'activités à distance. Au total, 773 formulaires de demande ont été reçus en 2020, la majorité d'entre eux portant sur la participation aux procédures et les réparations. Le processus de présentation des demandes se poursuivra en 2021. La Chambre préliminaire statuera sur la recevabilité des demandes de participation des victimes en 2021.

**175. Participation des victimes dans les affaires *Yekatom/Ngaïssona* et *Al Hassan*.** En 2020, la Section de la participation des victimes et des réparations a demandé et obtenu, auprès des Chambres, l'autorisation de prolonger la collecte des demandes des victimes dans

<sup>3</sup> « Observations du Greffe sur les aspects relatifs à l'autorisation accordée aux victimes de participer aux procédures », 17 novembre 2020, ICC-02/05-01/20-203 (en anglais).

<sup>4</sup> « Demande d'autorisation adressée par le Greffe pour utiliser un formulaire de demande standard modifié afin de faciliter la participation des victimes à l'affaire », ICC-02/05-01/20-178-Conf (en anglais). Une version publique expurgée a été enregistrée le 2 novembre 2020, ICC-02/05-01/20-178-Red (en anglais).

<sup>5</sup> Voir à l'adresse : <https://www.icc-cpi.int/pages/victims-info-page.aspx?for=%27abd-al-rahman%27&ln=fr>

les affaires mentionnées ci-dessus à la phase du procès (jusqu'à la fin du réquisitoire). Elle a ainsi été en mesure de continuer, en concertation avec ses collègues des bureaux de pays compétents, ses activités liées aux victimes et plusieurs centaines de victimes ont eu l'occasion d'adresser une demande de participation aux procédures et de réparations après le commencement du procès. Malgré les restrictions et les difficultés imposées par la COVID-19, les formations pour les intermédiaires et les aides fournies aux victimes ont produit des résultats tangibles, comme indiqué précédemment.

176. **Demandes de réparation émanant de victimes.** En 2020, 2 466 formulaires de demandes de réparations ont été reçus dans le cadre des procédures engagées devant la Cour. Quelque 866 victimes ayant demandé à participer à l'affaire *Yekatom/Ngaiissona* ont également demandé à bénéficier de réparations et 627 victimes ont demandé des réparations dans le cadre des procédures relatives à l'affaire *Al Hassan*. Dans le contexte des procédures en réparations de l'affaire *Lubanga*, 377 formulaires ont été reçus, traités, analysés et signalés dans des rapports. De même, dans le contexte des procédures en réparations relatives à l'affaire *Al Mahdi*, 249 formulaires ont été traités au total.

177. La Section de la participation des victimes et des réparations a continué de concourir étroitement au processus des réparations dans l'affaire *Ntaganda*, comme le lui avait demandé la Chambre. Afin de simplifier le processus de réparations, la Section a élaboré une méthode permettant d'obtenir un aperçu des victimes ; ainsi qu'un tableau à double entrée sur les victimes participant aux procédures de l'affaire *Ntaganda*, conformément aux orientations formulées à ce sujet par la Chambre. Sa méthode a été mise en œuvre par l'équipe de terrain chargée de la participation des victimes et des réparations, qui a formé des intermédiaires et organisé un système de recensement et de consultation de récipiendaires éventuels de réparations. Malgré les difficultés sécuritaires et sanitaires actuelles, 39 victimes au total ont été consultées sur des aspects relatifs aux réparations au dernier trimestre de 2020. Les consultations se poursuivront en 2021.

178. **Documents et communications.** Durant la période considérée dans le présent rapport, la Section de la participation des victimes et des réparations a déposé auprès des Chambres quelque 70 documents dans le cadre de diverses procédures, dont des rapports sur les demandes des victimes et les formulaires de représentation ; des rapports sur la représentation légale des victimes ; et d'autres rapports et documents. De plus, environ 630 communications sur les procédures, autres que les documents officiels, ont été préparées et transmises aux Chambres, aux représentants légaux des victimes, aux parties et à d'autres intéressés. Les autres tâches assurées incluent l'organisation de séances d'information et de formation, à l'intention des conseils et des organisations de la société civile, sur la façon de remplir les formulaires de participation des victimes et de réparations.

179. La Section a maintenu un contact étroit avec des acteurs clés de la société civile sur plusieurs questions. Elle a également fourni son appui au Fonds au profit des victimes et aux représentants légaux des victimes, notamment, pour le Fonds, dans le cadre des procédures de réparations en cours.

180. **Amélioration continue.** La Section de la participation des victimes et des réparations s'emploie à améliorer son efficacité et ses méthodes de travail comme suit : i) elle a continué à étoffer les fonctionnalités de sa base de données de gestion des demandes des victimes (VAMS) ; ii) elle a mis en œuvre son formulaire/système en ligne de demande (utilisé aujourd'hui pour toutes les affaires engagées devant les Chambres) ; iii) elle a apporté des dernières modifications à sa solution informatisée de collecte des demandes des victimes, basée sur une tablette pouvant s'employer sur le terrain ; et iv) elle a amélioré l'accessibilité de l'information pour les victimes, en rendant les documents accessibles dans les langues locales pour diverses situations.

## 6. Victimes et témoins

181. Les activités judiciaires ont été concentrées en 2020 sur les derniers mois de l'année. Des 20 témoins ayant comparu devant la Cour entre septembre et décembre 2020, 19 d'entre eux étaient des témoins de l'Accusation dans l'affaire *Al Hassan* (10 témoins experts et neuf témoins des faits) ; et un témoin a comparu à une audience tenue à huis clos dans le cadre d'une autre procédure. Six témoins ont comparu par liaison vidéo depuis divers lieux tandis que 14 témoins ont comparu en personne au siège de la Cour.

182. La Section de l'aide aux victimes et aux témoins a fourni un appui logistique aux services de voyage et d'hébergement dans des circonstances rendues extrêmement difficiles par la pandémie de la COVID-19 ; ainsi que des services psychosociaux et d'autres services de soutien aux 20 témoins appelés à comparaître devant la Cour. Ces services incluaient la coopération nécessaire avec l'État hôte ; la préparation des déplacements jusqu'à la Cour à des fins de dépositions ; la préparation de la déposition et la familiarisation avec la procédure ; et la mise en œuvre du protocole sanitaire et sécuritaire mis au point et personnalisé par la Section, en concertation avec l'Unité de la santé au travail, afin d'atténuer les risques posés par la pandémie aux témoins et aux personnels de la Cour. À la Cour, la Section a effectué des évaluations psychologiques et de protection, afin de conseiller les Chambres sur la nécessité de prendre des mesures de protection en audience en vertu de la règle 87, ou d'autres mesures spéciales en vertu de la règle 88 du Règlement de procédure et de preuve.

183. En 2020, la Section de l'aide aux victimes et aux témoins a présenté 76 observations écrites aux Chambres. Ces observations ont inclus 26 documents officiels, notamment des versions rédigées par ses soins ; 19 rapports d'évaluation sur la nécessité de mesures de protection à l'échelle de la Cour ; quatre rapports d'évaluation de la vulnérabilité ; et 24 rapports sur l'information spécifique aux témoins. De plus, les psychologues de la Section ont conduit 10 évaluations de vulnérabilité, qui ont abouti à l'application de mesures spéciales pour quatre témoins (règle 88 du Règlement de procédure et de preuve). La Section a également assisté à une audience et fourni une aide en salle d'audience à des témoins dans le cadre d'une audience.

184. En plus de ces activités, la Section a prodigué attention et protection continues aux personnes placées sous sa responsabilité. La Section a pris des mesures de protection pour environ 570 personnes en 2020 (témoins, victimes, autres personnes à risque en raison de dépositions et personnes à charge des personnes protégées). Malgré les circonstances difficiles, la Section a réussi à réinstaller plusieurs personnes à risque sur le plan international, alors que ces personnes ne pouvaient pas rester dans la région de leur domicile, en raison des risques posés à leur sécurité physique par leurs interactions avec la Cour. La Section a également poursuivi ses efforts de mise en œuvre de mesures de réduction du risque, afin d'aider les bénéficiaires de la protection du Greffe à s'affranchir de cette protection et à reprendre leur vie quotidienne. La Section a fourni un soutien psychosocial à 16 témoins et victimes sur le terrain, sous la forme d'aides médicales, psychosociales ou d'autres aides appropriées, conformément à la norme 83 du Règlement du Greffe.

185. La Section conduit des négociations sur la signature d'accords de réinstallation avec six États. Elle a en outre consolidé sa stratégie axée sur l'augmentation du nombre d'États partenaires disposés à accueillir des témoins ou des victimes sur leur territoire. La Section a travaillé pour ce faire avec neuf États ayant exprimé leur volonté de coopérer en matière de protection des témoins, y compris sur une base ponctuelle. La Section a rédigé 59 correspondances officielles, incluant des demandes d'assistance adressées pour la première fois ou à des fins de suivi, concernant ses activités et la protection des témoins.

## **7. Information et sensibilisation**

186. La Section de l'information et de la sensibilisation, en étroite coordination avec les bureaux de pays, a poursuivi ses efforts de sensibilisation et continué à veiller à l'accessibilité des procédures de la Cour pour le public.

187. Face aux difficultés créées par la pandémie mondiale, et en prévision d'un retour à la normale de la situation, la Section, en coordination avec les bureaux de pays, a réexaminé de façon significative sa communication avec les parties prenantes clés, en particulier les communautés affectées sur le terrain ; et adapté ses stratégies, ses activités, son matériel d'information et ses réseaux de distribution, de façon à assurer l'efficacité et la rentabilité de l'accès aux procédures de la Cour. De nouveaux outils dynamiques et novateurs ont commencé à être définis pour des publics mondiaux, en particulier les pays faisant l'objet d'une situation où la Cour n'a pas ouvert un bureau.

188. Les nombreux projets et activités mis au point cette année, à des fins d'innovation et de créativité, au moyen de ressources financières limitées, incluent les visites virtuelles effectuées par des parties prenantes ; les séances d'information en ligne avec des journalistes et des représentants de la société civile et du milieu du droit ; une série d'infographies, d'animations

et de vidéos, intitulée « Mieux comprendre la Cour pénale internationale » ; des programmes interactifs sur les médias électroniques traditionnels (en particulier la radio) ; des jeux-concours sur la Cour proposés sur les médias sociaux (dans le cadre de la campagne « Restez chez vous ») ; la création de réseaux sur des applications téléphoniques ; et l'organisation de campagnes ciblées sur les médias sociaux, telles que « La vie après un conflit ». Si de nombreuses initiatives ont été entreprises, l'instauration de la confiance et le maintien des communications bilatérales, en particulier avec les communautés affectées, sont restés difficiles, notamment avec les personnes ayant un accès limité aux technologies et à l'Internet.

189. En 2020, le site Web de la Cour comptait au total 2 139 393 visites ; les services de diffusion en continu, 41 194 908 visionnements ; et 170 nouvelles vidéos ont été affichées sur YouTube, atteignant 2 371 340 visionnements. Au total, 122 communiqués de presse ont été distribués en 2020 par voie d'une liste d'envois de presque 6 000 journalistes et autres parties prenantes à travers le monde. Plus de 400 entretiens ont été réalisés avec les représentants de la Cour au siège seulement.

190. En 2020, les deux comptes Twitter de la Cour ont attiré plus de 109 509 nouveaux abonnés, pour un total de 505 230 abonnés en fin d'année ; et les deux comptes Facebook ont recueilli plus de 214 119 « likes ». Les deux comptes Instagram de la Cour ont 40 000 abonnés et le compte YouTube de la Cour a attiré 25 046 abonnés. Grâce à sa forte présence sur les médias sociaux, la Cour atteint un large auditoire par ses messages, ses produits d'information et ses productions visuelles innovantes sur ces plateformes. Facebook Live a également été exploité avec succès pour la transmission des audiences clés, des décisions et des événements ; et une nouvelle série de récits a été diffusée sur Instagram afin d'étendre le rayonnement de la Cour. Une attention particulière a continué d'être portée à l'Objectif de développement durable 16 des Nations Unies : Paix, justice et institutions responsables et efficaces, dans le cadre de campagnes d'information publiques présentant la Cour comme un acteur majeur de sa concrétisation. La Cour a dû affronter la nouvelle situation créée par le décret exécutif des États-Unis, et les sanctions qu'ils ont ensuite prises à l'encontre du Procureur et d'un haut fonctionnaire de son Bureau. La Section de l'information et de la sensibilisation a coordonné et mis en œuvre une stratégie à l'égard des médias, afin de faire entendre la voix de la Cour – dans le cadre d'entretiens menés avec ses dirigeants et de tribunes – dans les médias internationaux. En réponse à la crise de la COVID-19 et des efforts accomplis collectivement pour y faire face, la Cour a lancé une campagne intitulée « Une année de résilience en temps de crise et de conflit », en appui de la réalisation de l'Objectif de développement durable 16, à compter du 17 juillet, pour une année. Cette campagne, qui met en lumière une série de témoignages sur « La vie après un conflit », a compté 662 900 visionnements sur les plateformes de médias sociaux de la Cour le jour de son lancement. La Cour a également collaboré avec *ONU Info* dans le cadre de la Journée de la paix ; l'Assemblée générale des Nations Unies ; et les responsables des célébrations marquant le 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU, pour la publication de séries de questions-réponses avec le Président de la Cour, sur l'Objectif de développement durable 16 et la Cour ; et la mise en évidence de sa campagne sur la résilience par les Nations Unies. Ces efforts ont assuré la promotion de sa campagne sur les sites Web et les plateformes de médias sociaux de l'ONU, et accru son audience à plusieurs millions de personnes.

191. Si les visites d'information générale, la plupart des manifestations et les visites de parties prenantes ont eu lieu sur la base de plateformes virtuelles durant la crise, les visites de personnalités de haut rang et de courtoisie ont continué conformément aux nouvelles procédures opérationnelles normalisées, élaborées aux fins d'assurer la sécurité des personnels et des visiteurs. La présence du public aux audiences a également été facilitée dans le respect des règles mentionnées ci-dessus. À la fin de décembre 2020, la Cour avait accueilli 4 536 personnes virtuellement et physiquement, principalement au cours des premiers mois. De plus, 27 délégations de diplomates, de juges, d'avocats, de responsables de la société civile, de journalistes et d'autres personnalités ont participé à des réunions de dialogue, permettant à la Cour d'échanger des vues sur toute une série de sujets avec ces parties prenantes. Enfin, 39 visites de personnalités, dont des chefs d'État et des ministres, ont eu lieu à la Cour, à l'occasion de réunions tenues avec des fonctionnaires élus, afin de renforcer la coopération et l'appui à la Cour aux plus hauts niveaux.

*Par situation*

192. En Afghanistan, la Section de l'information et de la sensibilisation a continué à consulter les parties prenantes clés, afin de mieux comprendre les inquiétudes, les perceptions et les besoins en information sur le terrain. Elle a, pour y répondre, adressé des brochures et des vidéos en anglais, en pachtou et en dari (langues parlées par les communautés affectées) aux médias et aux organisations de la société civile, par courriel. L'information a également été affichée sur le site Web de la Cour et les médias sociaux. La Section a continué de communiquer des informations sur l'évolution des procédures judiciaires concernées, en particulier la décision de la Chambre d'appel rendue en mars 2020 pour autoriser l'ouverture d'enquêtes. Afin d'assurer la diffusion et la compréhension du jugement rendu, la Section a produit et distribué des notes d'information, des dépliants, des séries de questions-réponses, des communiqués de presse et des programmes audiovisuels, auprès des médias internationaux et afghans, ainsi que des représentants clés de la société civile. Des entretiens et des séances d'information ont été accordés aux journalistes afghans qui couvrent les audiences. En coopération avec les partenaires locaux, un rapport de recensement exhaustif sera établi au début de 2021, afin d'assurer l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation pour le pays.

193. Dans la situation au Bangladesh/Myanmar, les plans de sensibilisation ont été limités par les mesures restrictives appliquées aux déplacements et aux camps de réfugiés, afin d'empêcher la propagation de la pandémie de la COVID-19 ; ainsi que par la situation sécuritaire en cours dans le pays. La Section a moins centré son attention sur les missions et les activités en face-à-face, et donné un degré de priorité élevé à la collecte d'éléments d'appréciation pertinents, ainsi qu'à la diffusion d'informations parmi les partenaires internationaux, les médias sociaux, le site Web de la Cour et une série d'applications téléphoniques. La Section a engagé un consultant chargé d'établir un rapport de recensement, présentant des informations lui permettant d'élaborer une stratégie d'information et de sensibilisation dans le contexte de la pandémie. La diffusion d'informations sur la Cour, en particulier les camps de réfugiés, contribue à mieux faire connaître ses activités. Les attentes à l'égard de la Cour sont satisfaites au moyen des matériels audiovisuels les plus couramment utilisés – animations vidéo, fichiers audio des entretiens conduits avec les principaux responsables de la Cour, infographies, photographies et diaporamas en rohingya, birman et bengali.

194. Au Burundi, en raison de problèmes de sécurité et du refus de l'accès au territoire, la Section de l'information et de la sensibilisation a été contrainte de limiter ses activités. Elle a toutefois produit une série de six vidéos d'information animées sur la Cour en général et la situation au Burundi en particulier. Ces animations ont été diffusées sur les médias sociaux de la Cour et adressées aux journalistes burundais et aux organisations non gouvernementales, par courriel et sur les groupes WhatsApp. La Section a continué d'organiser régulièrement des échanges de vues avec le Réseau des journalistes burundais pour la Cour pénale internationale (RJB-CPI), dans l'objectif d'améliorer la diffusion de l'information et de répondre aux principales inquiétudes exprimées. Une campagne radiophonique en français et en kirundi a continué d'être conduite en 2020, sur les principales questions et préoccupations formulées par les communautés affectées, en étroite coopération avec la Coalition burundaise pour la Cour pénale internationale et le Réseau des journalistes burundais pour la Cour pénale internationale. Des programmes radiophoniques ont été distribués par ce réseau sur les chaînes de radio, les médias sociaux et les groupes WhatsApp concernés.

195. En République centrafricaine, des activités de sensibilisation ont été menées relativement à la confirmation des charges dans l'affaire *Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* ; et à la position adoptée par la Cour et la justice pénale internationale à l'égard du continuum de la justice transitionnelle dans le pays, qui démontre les liens existant entre la justice et la paix. En raison de la pandémie de la COVID-19, les rassemblements de masse sont interdits depuis mars 2020. Dans ce contexte, le 17 juillet, à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale, le Bureau de pays a lancé une campagne sur l'accès à la justice et les médias d'information, intitulée « #LeGrandDébatSurLaJustice », en organisant une série de tables rondes (en français et en sango) sur la radio et les médias sociaux, à la télévision et dans la presse. La campagne a notamment fait grand usage de la radio Ndeke Luka, de la radio administrée par la Mission des Nations Unies (FM Guira) et des radios communautaires des régions dans lesquelles les crimes ont été confirmés et les victimes présumées vivent. La campagne pouvait être entendue par une audience de 3 millions de personnes à travers le pays (comptant une population de 5 millions d'habitants). Les tables rondes ont été organisées autour de six thèmes considérés comme des



préoccupations majeures pour la population : l'importance de la justice pour la paix ; les derniers faits concernant l'affaire en cours ; la participation des victimes et les réparations ; les crimes résultant d'une violence sexuelle ; les enfants soldats ; et l'approche intégrée et coordonnée de la coopération entre la Cour, la *Cour pénale spéciale* et la justice nationale. Le programme a également inclus un jeu radiophonique sur la Cour, auquel environ 540 auditeurs ont participé, en faisant part de leurs connaissances sur le Statut de Rome et la Cour. Les échanges ont fait l'objet d'annonces, sous la forme de messages sur la justice affichés sur des écrans, et de vignettes adhésives distribuées à Bangui et en province. Enfin, les échanges de vues ont été filmés et diffusés à une heure de grande écoute par les deux plus grandes stations de télévision du pays. Les prochaines phases de la campagne (axées notamment sur l'ouverture du procès *Yekatom et Ngaiïssona* prévue le 9 février 2021) s'inscriront dans cette stratégie.

196. Durant la période de référence, et malgré la pandémie de la COVID-19 qui a fortement freiné ses activités de sensibilisation, le Bureau de pays de la Cour pour la Côte d'Ivoire a continué d'informer ses partenaires stratégiques au sujet des procédures judiciaires en cours, notamment l'affaire *Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé*, qui continue d'exercer une incidence sur le climat politique et social dans le pays. Le Bureau de pays a organisé une table ronde réunissant un grand nombre de spécialistes, afin de fixer le cadre des échanges de vues tenus avec les acteurs et les praticiens ; d'optimiser les efforts déployés par la Cour ; et de mobiliser des partenariats en appui de son mandat. Cette table ronde avait également pour objet de résoudre les difficultés rencontrées par la Cour, en suscitant le débat sur les attentes créées par ses activités. Le 17 juillet, dans le cadre de la célébration de la Journée de la justice pénale internationale, le Bureau a réuni toutes les associations de victimes et les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, afin d'examiner leurs contributions à la lutte contre l'impunité. Le Bureau, prenant en compte la situation due à la COVID-19, a distribué à cette occasion des masques ornés du logo de la Cour.

197. Au Darfour (Soudan), suite au transfert de M. Abd-Al-Rahman effectué en juin, la Section de l'information et de la sensibilisation a mis en œuvre un plan de sensibilisation novateur, afin de communiquer les informations relatives à l'affaire au plus grand nombre possible de personnes, de façon efficace, ciblée et diligente, en assurant leur accessibilité. Les outils et activités mis au point sont ainsi tous virtuels. La Section a, en parallèle, conduit des consultations numériques avec la société civile active sur le plan international et local, ainsi qu'avec la diaspora, afin d'obtenir des renseignements sur la situation, les groupes cibles et les moyens de communication les plus à même d'améliorer le rayonnement des activités de la Cour. Un recensement des principaux acteurs, de leurs impressions ainsi que des activités et outils de sensibilisation susceptibles d'être mis en œuvre, a été effectué, au terme de consultations menées avec les représentants de 29 organisations non gouvernementales internationales et nationales, associations et groupes de la diaspora actifs au Soudan.

198. La Section a collaboré avec des organisations locales et internationales à la tenue de séances d'information virtuelles. Les journalistes des principaux organismes de médias, ainsi que les représentants du milieu du droit, ont participé à des ateliers organisés en ligne. En coopération avec la Section de la participation des victimes et des réparations, la Section de l'information et de la sensibilisation a organisé deux séances d'information en ligne pour les représentants de la société civile soudanaise. Les traductions en arabe des matériels d'information sur la Cour et l'affaire *Abd-Al-Rahman* ont été actualisées et diffusées sur le site Web et les médias sociaux, et utilisées dans les présentations faites lors des séances d'information. Ces matériels ont inclus : la brochure « Mieux comprendre la Cour pénale internationale » ; la Fiche d'information sur l'affaire *Abd-Al-Rahman* et son document de questions-réponses ; et des animations vidéo expliquant les travaux conduits par la Cour, ses procédures et la participation des victimes. La Section a initié une campagne d'infographies et de vidéos, également intitulée « Mieux comprendre la Cour pénale internationale », sur les médias sociaux, ainsi que sur les groupes WhatsApp et les réseaux de partenaires actifs sur le terrain.

199. L'équipe chargée de la sensibilisation au Bureau de pays pour la République démocratique du Congo a centré son action sur la présentation des procédures engagées dans l'affaire *Bosco Ntaganda*. En raison des restrictions dues à la COVID-19, le Bureau a été dans l'impossibilité d'organiser des séances interactives avec les communautés affectées et d'autres audiences cibles. L'équipe chargée de la sensibilisation utilise des médias électroniques, en particulier la radio, pour atteindre diverses communautés, car l'accès à l'Internet est limité. Elle a participé à des programmes radiophoniques interactifs ; accordé des entretiens ; et consolidé les partenariats

stratégiques noués avec les milieux universitaires, le Barreau congolais, les tribunaux civils et militaires, les organismes des Nations Unies et les organisations nationales et internationales.

200. Le Bureau de pays pour la Géorgie a continué de fournir un appui opérationnel, logistique et diplomatique dans le cadre des missions conduites par les organes de la Cour ; et des activités de sensibilisation et de communication entreprises pour maintenir les relations existantes avec les parties prenantes actives sur le terrain. Conformément à sa stratégie de sensibilisation et de communication, le Bureau a centré son attention sur les communautés affectées, notamment les victimes, les organisations non gouvernementales, la société civile, les milieux universitaires, les professionnels du droit et les médias.

201. En raison de la pandémie de la COVID-19 et des restrictions imposées pour y faire face, le Bureau de pays a organisé un nombre restreint de réunions de sensibilisation en face à face, avec des communautés affectées, des organisations non gouvernementales et les milieux universitaires, au premier semestre de 2020. Il a conduit une série d'activités de sensibilisation, dont 17 réunions en face à face avec des communautés affectées, durant la période considérée dans le présent rapport. Ces séances ont rassemblé environ 152 personnes. Le Bureau a continué d'organiser des réunions d'information avec des organisations non gouvernementales géorgiennes, des représentants de la société civile actifs dans les domaines relevant du mandat de la Cour ; accordé des entretiens ; animé des séances d'information pour des représentants des médias ; et participé à plusieurs manifestations de sensibilisation organisées par les milieux universitaires.

202. En 2020, ses activités de sensibilisation ont été axées sur les médias sociaux, dans l'objectif de fournir toutes les informations pertinentes au grand public, aux communautés affectées et aux victimes, par l'intermédiaire des diverses plateformes de médias sociaux (Twitter, Instagram, Facebook, etc.). Des podcasts, des photographies et un jeu-questionnaire sur la situation en Géorgie ont été publiés par la Cour. Ils ont été visionnés, selon nos estimations, par environ un million de personnes sur les plateformes de médias et de médias sociaux. Le Bureau de pays a continué de communiquer aux victimes et aux communautés affectées des informations sur le mandat et les travaux du Fonds au profit des victimes.

203. Au Kenya, la Section de l'information et de la sensibilisation a fourni aux médias et à la société civile des informations sur la remise et le transfert de M. Paul Gicheru, sous la forme de communiqués de presse, de notes d'information (incluant des séries de questions-réponses) et de vidéos. Des matériels d'information ont également été publiés sur le site Web de la Cour et les médias sociaux. L'audience de première comparution a été retransmise en direct sur Facebook, ce qui a facilité son visionnage par le grand public au Kenya. Des entretiens ont été accordés aux médias kenyans, afin de répondre à leurs questions ; de communiquer des renseignements exacts ; et de limiter les informations erronées sur les prochaines phases de la procédure dans cette affaire.

204. En Libye, en raison de l'absence de progrès judiciaires dans les affaires, et de la réduction correspondante de ressources, les activités de la Section de l'information et de la sensibilisation ont été limitées à la mise à jour de la liste de contacts ; au suivi de la situation sur le terrain ; et aux réunions et consultations avec les acteurs clés en visite à La Haye.

205. Au Mali, dans un contexte marqué par la pandémie, l'instabilité politique et les contraintes sécuritaires, la Section de l'information et de la sensibilisation, en coordination avec le Bureau de pays, a centré son action sur la mise au point de moyens créatifs d'assurer l'accessibilité aux audiences quotidiennes du procès en cours dans l'affaire *Al Hassan*. L'équipe chargée de la sensibilisation a organisé des séances d'information en ligne, avec des représentants des médias et de la société civile, dans les jours qui ont précédé l'ouverture du procès, afin de communiquer des informations sur l'affaire et ses procédures. La Section a produit des matériels audiovisuels, des documents d'information (séries de questions-réponses, communiqués de presse, avis aux médias), des fichiers audio, des enregistrements sonores sur les réponses aux questions les plus couramment posées, et des messages sur les médias sociaux ; et les a adressés aux médias et aux organisations non gouvernementales actives au Mali, afin qu'ils les diffusent auprès du grand public, en particulier des communautés affectées.

206. Tout au long de l'année, des résumés des audiences ont été régulièrement adressés aux médias locaux et aux organisations non gouvernementales. Afin de prendre connaissance des questions posées et de répondre aux inquiétudes soulevées par le procès de façon diligente, la Section anime un groupe interactif WhatsApp, composé de parties prenantes

locales clés, et participe à des échanges de vue téléphoniques bilatéraux tenus à intervalles réguliers. Elle consulte également fréquemment ses partenaires, afin de connaître leurs impressions à l'égard du procès ; et échange avec les médias et la société civile active sur le terrain, afin d'évaluer le rayonnement de ses activités de sensibilisation et d'ajuster ses plans en fonction des impressions exprimées et des besoins existants.

207. En Palestine, à la suite de la décision de la Chambre préliminaire sur l'information et la sensibilisation des victimes de la situation<sup>6</sup>, la Section de la participation des victimes et des réparations et la Section de l'information et de la sensibilisation ont continué à coopérer à l'actualisation des messages destinés au site Web de la Cour. La Section de l'information et de la sensibilisation a lancé des consultations auprès de partenaires, afin de compléter l'information recueillie dans le cadre des rapports de recensement, et de développer des connaissances approfondies sur la situation. Ces rapports de recensement sur la Palestine et Israël présentent des informations utiles sur le contexte politique, les perceptions et la connaissance de la Cour, ainsi que sur les partenaires potentiels parmi la société civile, les médias, les milieux universitaires et les professionnels du droit. Les restrictions imposées pour limiter la propagation de la COVID-19 ont retardé les projets axés sur l'organisation de nouvelles activités.

208. En Ouganda, le Bureau de pays s'est concentré, durant la période considérée dans le présent rapport, sur la poursuite de la retransmission en direct du procès de M. Dominic Ongwen, afin d'accroître l'engagement actif des victimes et des parties prenantes concernées aux procédures ; et de satisfaire leurs attentes à l'égard des résultats du procès. Par l'intermédiaire de son réseau de leaders d'opinion, de dirigeants locaux (religieux et culturels) et d'organisations communautaires, le Bureau a organisé 158 activités de sensibilisation, incluant des projections vidéo des résumés du procès *Ongwen*, des activités de clubs d'écoute radiophonique, des réunions publiques pour les victimes et le grand public, des points de presse, des échanges de vues intercommunaux, et des réunions ciblées avec des groupes vulnérables marginalisés, tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Ces nombreuses activités en face à face ont rejoint 17 089 personnes dans le nord de l'Ouganda. En mars, à l'occasion de la présentation des plaidoiries, des séances de projection et d'écoute radiophonique ont été organisées dans les lieux de la situation, afin que les communautés affectées puissent visionner les procédures en direct depuis La Haye. Quatre stations de radio locale ont retransmis en direct les procédures en acholi, la langue locale parlée par la majorité des victimes dans le nord de l'Ouganda. Le Bureau de pays a également organisé une visite à La Haye pour dix dirigeants locaux influents et journalistes, qui ont assisté à l'audience de présentation des plaidoiries et en ont rendu compte ensuite. Cette visite leur a permis de découvrir les travaux de la Cour, d'améliorer leurs connaissances sur ses procédures et d'accroître leur confiance à l'égard des processus.

209. Dans le cadre des relations nouées par le Bureau avec les médias, 87 entretiens ont été accordés à diverses agences de presse, et des personnels de la Cour ont participé à 34 programmes radiophoniques diffusés en direct par des stations de radio dans la langue vernaculaire parlée au nord de l'Ouganda. Ces programmes radiophoniques interactifs, ainsi que trois séries de messages radiophoniques, ont rejoint environ 14 millions de personnes. Les principaux messages relatifs aux événements judiciaires des procédures de jugement ont été renforcés par l'utilisation d'une plateforme SMS gratuite, ce qui a contribué à dissiper des inquiétudes et à répondre à des attentes parmi les populations affectées.

## 8. Relations extérieures et coopération

210. En 2020, l'Unité des relations extérieures et de la coopération avec les États a rédigé ou révisé 184 demandes de coopération significatives aux États et aux organisations internationales au nom des Chambres, de la Défense ou en son nom propre.

211. En 2020, l'Unité s'est concentrée sur quatre priorités de base, conformément au Plan stratégique du Greffe pour 2019-2021 :

- Élaboration et mise en œuvre de stratégies d'arrestation, en collaboration avec le groupe de travail sur l'arrestation des suspects en fuite, et à titre d'unité responsable de la coopération des États dans les activités d'arrêt et de remise ;

<sup>6</sup> ICC-01/18-2, 13 juillet 2019.

- Poursuite des efforts déployés pour améliorer la compréhension du mandat de la Cour et l'intégration de son rôle relativement aux enquêtes financières et au recouvrement des avoirs ;
- Mise en œuvre de la stratégie du Greffe concernant les accords de coopération avec, comme priorité pour 2020, les accords de mise en liberté provisoire et définitive, conformément aux besoins actuels de la Cour, et collaboration avec plus de 50 États dans le cadre de ce processus ; et
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies de relations extérieures régionales, centrées sur des objectifs clés pour chacune des régions, concernant les accords de coopération, l'universalité et, lorsque cela est pertinent, des efforts ciblés sur l'atteinte d'une représentation géographique équilibrée et la parité entre les sexes.

212. La Cour a rencontré diverses difficultés en 2020. L'Unité a continué de soutenir la conduite des procédures judiciaires et la mise en œuvre des décisions des Chambres. L'Unité a notamment concouru à l'organisation d'une série de dépositions par liaison vidéo, lorsque les témoins étaient dans l'impossibilité de se rendre au siège de la Cour. Elle a coordonné, malgré la pandémie, la remise de deux suspects à la Cour par les autorités nationales de la République centrafricaine.

213. L'Unité a joué un rôle essentiel dans les relations extérieures, la formulation d'avis sur la coopération et la conduite d'activités susceptibles de résoudre efficacement plusieurs difficultés existantes, telles que celles liées aux menaces et aux mesures répressives formulées contre la Cour et ses personnels. L'Unité a appuyé les efforts déployés par le Greffe pour éviter les risques d'un déficit de liquidités, d'un montant inédit de contributions mises en recouvrement et d'arriérés de contributions ; et produit un résultat positif net à la fin de 2020. De nouveaux efforts ont continué d'être entrepris pour la coopération volontaire des États en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale pour le financement des visites familiales.

214. Enfin, malgré les contraintes dues à la pandémie, l'Unité a continué d'organiser un nombre limité de séminaires de haut niveau et de missions techniques, grâce au soutien financier de la Commission européenne, afin d'encourager la coopération avec la Cour ; et de mieux faire comprendre les travaux et le mandat de la Cour, ainsi que les principes d'universalité et de complémentarité, en coordination avec les autres organes. Afin de compenser la réduction du nombre d'événements présentiels, la Cour a décidé de créer un espace de visites virtuelles, sur son site Web, afin de faciliter les visites et de sensibiliser les personnes qui auraient effectué une visite à la Cour aux questions les intéressant.

215. L'Unité de la coordination et de la planification a continué à agir comme centrale pour toutes les missions officielles dans les pays de situation et de non-situation, en veillant à ce que ces missions respectent les règles et procédures de sécurité, médicales et diplomatiques. Elle a également joué un rôle majeur grâce aux membres de son équipe, qui ont fourni des avis dans le cadre de l'Équipe de la Cour chargée de gérer la crise de la COVID-19, et de son sous-comité chargé du retour aux activités de mission (appelé également « sous-groupe de terrain »).

216. Les principaux résultats produits en collaboration avec d'autres parties prenantes issues des organes de la Cour sont le Guide conseil pour les voyages durant la crise de la COVID-19, qui s'applique aux voyages internationaux et aux activités conduites dans les pays ; le tableau de bord sur les voyages ; et les rapports hebdomadaires sur le bilan des pays de situation confrontés à la COVID-19. Dans ce même contexte, l'Unité a inclus l'examen et la révision des plans de mission et la liaison avec les bureaux de pays, le siège, les parties prenantes à la procédure de planification des missions, et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, selon les besoins.

217. Les travaux entrepris en collaboration avec la Section des services de gestion de l'information, afin de mettre au point le logiciel de planification des missions, dont la mise en service était prévue pour le début de 2021, se sont poursuivis. L'Unité a également assuré un appui opérationnel pour la planification et la logistique du transfert au siège de la Cour de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Ali Kushayb ») en juin.

218. La sécurité sur le terrain continue d'être pleinement intégrée aux activités de l'Unité de la coordination et de la planification. En 2020, l'Unité a fourni un appui à la sécurité à 488 missions (251 missions dans des pays de situation et 237 missions dans des pays de non-

situation)<sup>7</sup>. Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à quatre occasions. De plus, l'Unité a assuré la coordination et la sécurité d'une mission de transport d'une personne arrêtée.

219. L'Unité de l'analyse par pays a été fortement sollicitée en 2020, afin de fournir des analyses stratégiques, principalement sur les situations au Bangladesh/Myanmar, en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Mali, en Ouganda et au Soudan (Darfour) ; et d'appuyer efficacement le mandat du Greffe dans des domaines clés, tels que la préparation du commencement des procès ; la participation des victimes et les réparations ; les suspects en fuite ; les alertes précoces et les analyses des menaces, notamment à l'intention du Groupe inter-organes d'évaluation des risques. S'agissant des situations en République centrafricaine et au Mali, l'Unité a régulièrement fourni des analyses sur les contextes politiques et sécuritaires en réponse à des demandes formulées en ce sens par les Chambres. En ce qui concerne la République démocratique du Congo, deux Chambres ont reçu ces analyses sous la forme de fichiers adressés par le Fonds au profit des victimes et la Section de la participation des victimes et des réparations.

220. En sa qualité de membre du groupe de travail inter-organes sur les suspects en fuite, l'Unité a contribué activement à la définition et à la mise en œuvre de stratégies d'arrestation. En identifiant les opportunités existantes et en fournissant régulièrement des analyses stratégiques et des évaluations des risques, l'Unité a, dans des contextes politiques et sécuritaires complexes et évolutifs, contribué à l'organisation de deux transferts de prévenus dans les situations au Soudan (Darfour) et au Kenya. L'Unité a également été chargée de fournir des évaluations des profils de risques et des incidences, afin d'appuyer et de faciliter l'accomplissement du mandat du Greffe relatif au transfert des prévenus. À la demande des instances dirigeantes de la Cour, l'Unité a régulièrement produit des rapports réguliers d'actualisation, de suivi et d'analyse sur quinze suspects en fuite dans cinq situations.

221. En raison de la pandémie de la COVID-19, l'Unité a été sollicitée pour appuyer l'Équipe de la Cour chargée de gérer la crise, et communiquer des données quotidiennement actualisées sur l'évolution de la maladie à travers le monde, afin d'aider à l'élaboration des stratégies de la Cour. S'agissant des procédures en réparations, l'Unité a produit des analyses sur les contextes sécuritaires en réponse aux demandes formulées en ce sens par les Chambres et le Fonds d'affectation spéciale pour la République démocratique du Congo. L'Unité a ainsi contribué à identifier les opportunités qui facilitent l'accomplissement de son mandat dans un contexte marqué par l'existence de graves menaces. L'Unité a produit au total 138 rapports écrits et exposés oraux, 37 documents de la Cour et 102 rapports conjoints en 2020.

## 9. Opérations hors siège

222. Malgré la pandémie de la COVID-19, le Bureau de pays pour la République centrafricaine a poursuivi activement ses activités grâce, dans une large mesure, à ses personnels innovants et persévérants. Il a eu pour priorité d'améliorer le bien-être de l'environnement de travail du Bureau de pays et des autres personnels de la Cour basés dans le pays, ainsi que leur protection face à la COVID-19 ; et d'assurer que les activités de participation des victimes continuent à être conduites dans un cadre sécurisé. Les facteurs liés à la COVID-19 ont exigé d'adopter de nouvelles méthodes et modalités de travail. Malgré ces facteurs, le Bureau de pays a centré son attention sur la conduite d'activités financièrement avantageuses et, conformément au mandat du Greffe, neutres, afin d'assurer l'avancée des processus judiciaires. Des activités de base ont continué d'être menées, au titre de l'enregistrement des victimes, et le Bureau de pays a poursuivi l'appui opérationnel qu'il fournit aux parties et aux participants de la procédure préliminaire dans l'affaire *Yekatom et Ngaiissona*, la situation en République centrafricaine II et au Darfour (lors de l'arrestation et de la remise de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman).

223. En 2020, le Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire a appuyé 13 missions externes et internes, comparativement à 82 missions en 2019. À compter de mi-mars 2020, la pandémie de la COVID-19 a fortement ralenti ses activités opérationnelles. À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la justice pénale, le Bureau de pays a organisé une cérémonie, afin

<sup>7</sup> Remarque : Le nombre de missions entreprises en 2020 a été considérablement réduit en raison des contraintes imposées aux voyages dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

d'adresser des messages en faveur de la justice internationale et de la Cour ; et de diffuser des matériels promotionnels auprès des associations de victimes, en incluant des masques ornés du logo de la Cour. En septembre, le Bureau de pays a organisé une table ronde avec plusieurs experts de la justice pénale internationale, afin d'échanger des vues sur les difficultés et les perspectives de la promotion de la justice pénale internationale et de la prévention des atrocités. En décembre 2020, il a agrandi sa superficie, en s'adjoignant des locaux préfabriqués. Il a également continué à appuyer les activités d'enquête conduites par le Bureau du Procureur, ainsi que plusieurs activités menées par la Section de l'aide aux victimes et aux témoins, le représentant légal des victimes et le Fonds au profit des victimes, en préparation de la mise en œuvre de son programme d'assistance en Côte d'Ivoire.

#### *Mali*

224. En 2020, le Bureau de pays pour le Mali a appuyé 47 missions externes et internes, comparativement à 123 missions en 2019. À compter de mi-mars 2020, en raison de la pandémie de la COVID-19, le nombre des missions effectuées au Bureau de pays a fortement diminué. Le Bureau de pays a assuré la continuité des activités dans le contexte de la pandémie. Un appui efficace et efficient a été fourni tout au long des procédures du procès *Al Hassan*, en étroite liaison et en collaboration avec les entités compétentes de la Cour au siège et sur le terrain. En octobre 2020, le Bureau de pays a terminé la remise à neuf de ses locaux temporaires sécurisés, afin de soutenir les dépositions de témoins effectuées par liaison vidéo dans le procès *Al Hassan* en cours. En décembre 2020, il a assuré les liaisons vidéo de l'affaire *Al Hassan* pendant six jours, et commencé à adapter et à remettre à neuf ses locaux permanents équipés de cette technologie. Le Bureau de pays a continué de soutenir les initiatives entreprises par la Défense dans l'affaire *Al Hassan* ; les activités des représentants légaux des victimes participant aux affaires *Al Mahdi* et *Al Hassan* ; les opérations conduites par le Fonds au profit des victimes pour mettre en œuvre le Plan d'action pour les réparations, dans l'affaire *Al Mahdi* ; ainsi que les enquêtes en cours du Bureau du Procureur.

225. En 2020, le Bureau de pays pour l'Ouganda a continué de faciliter les activités judiciaires de la Cour, en appuyant ses missions internes et externes. Au total, 52 missions ont été soutenues durant la période considérée dans le présent rapport : quatre missions du Bureau du Procureur ; 40 missions du Greffe ; quatre missions du Fonds au profit des victimes ; et quatre missions de conseils. Le Bureau de pays a également facilité la retransmission par liaison vidéo d'un entretien conduit avec un juge siégeant en Ouganda.

## **10. Bureaux de liaison**

226. En 2020, malgré deux difficultés majeures – la pandémie de la COVID-19 et le décret exécutif des États-Unis imposant des sanctions à de hauts fonctionnaires de la Cour – le Bureau de liaison de la Cour auprès des Nations Unies à New York (ci-après « le Bureau de liaison ») a continué à s'acquitter de son mandat. Il a poursuivi son soutien aux activités de la Cour auprès des Nations Unies, en facilitant une communication efficace et des interactions quotidiennes entre la Cour et le Secrétariat, les programmes, les Fonds, les bureaux et les institutions spécialisées des Nations Unies ; et en maintenant des interactions avec les missions permanentes auprès des Nations Unies. Le Bureau de liaison a joué un rôle clé, en s'assurant que la Cour était constamment informée des derniers protocoles et décisions adoptés par les Nations Unies afin de freiner la propagation de la COVID-19 et d'atténuer son incidence potentielle sur les activités de la Cour auprès des Nations Unies. S'agissant du décret exécutif des États-Unis, le Bureau de liaison a contribué à mobiliser les États Parties à New York, afin qu'ils réagissent à cette décision ; et contacté, en coordination avec les sections compétentes de la Cour, les bureaux concernés des Nations Unies, afin d'échanger des vues sur la continuité de l'appui et de la coopération de l'Organisation des Nations Unies.

227. Durant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau de liaison a représenté la Cour et participé, en qualité d'observateur, aux réunions pertinentes des soixante-quatorzième et soixante-quinzième sessions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies ; et collaboré avec les personnes-ressources des différents organes, afin d'encourager l'intégration des vues et des activités de la Cour dans les discussions et les résolutions des Nations Unies. Le Bureau de liaison a également aidé à mobiliser des soutiens pour la résolution annuelle sur la Cour pénale internationale, adoptée à l'Assemblée générale des Nations Unies. En raison de la limitation des réunions

présentielles aux Nations Unies, due à la pandémie de la COVID-19, le Bureau de liaison a maintenu des interactions virtuelles avec des partenaires clés aux Nations Unies ; et assisté à des réunions présentielles auxquelles la Cour devait être représentée. Il s'agissait notamment des réunions de haut niveau de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, auxquelles les dirigeants de la Cour n'ont pas pu participer en personne à cause des restrictions imposées aux voyages dans le cadre de la pandémie.

228. Le Bureau de liaison a continué à sensibiliser la communauté internationale de New York aux travaux de la Cour, en diffusant les dernières informations et mises à jour judiciaires de la Cour ; et en poursuivant ses correspondances régulières avec les représentants des États Parties, notamment en répondant à leurs questions sur les travaux de la Cour.

229. En concertation avec le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le Bureau de liaison a assuré un appui fonctionnel, administratif, technique et logistique à la reprise de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties, tenue au Siège des Nations Unies, du 17 au 23 décembre 2020, au cours de laquelle six nouveaux juges de la Cour ont été élus. Durant la période considérée dans le présent rapport, le Bureau de liaison a également continué à apporter un soutien technique, à la demande du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, aux réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, tenues à New York, notamment au Bureau et au Groupe de travail de New York.

230. Le Bureau de liaison a activement entrepris des consultations à la Cour, y compris avec le groupe de travail chargé des relations extérieures inter-organes, et contribué aux initiatives et activités organisées par la Cour en ce qui concerne les relations extérieures. Il a également participé aux consultations conduites avec le Groupe d'experts indépendants chargés de l'examen de la Cour ; et exprimé des vues sur le renforcement de ses activités.

## **11. Ressources humaines**

231. En 2020, la Cour a pourvu un total de 18 postes permanents, dont 5 ont été pourvus à l'externe, 7 ont été convertis de postes temporaires à permanents, et 6 ont été pourvus au terme d'une mutation interne entre deux postes permanents. Un fonctionnaire est passé d'un poste permanent à un poste temporaire au terme d'un processus de recrutement compétitif.

232. Le tableau 1 ci-dessous résume les activités de recrutement par Grand Programme.

**Tableau 1 : Liste des activités de recrutement en 2020**

<i>Grand Programme</i>	<i>Postes approuvés en 2020<sup>8</sup></i>	<i>Postes pourvus en 2020</i>	<i>Postes pourvus au 31/12/2020</i>	<i>Nombre de postes libérés en 2020 en raison de départs de la Cour</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/01/2020</i>	<i>Taux de vacance (vérification ponctuelle) 31/12/2020</i>
Grand Programme I Branche judiciaire	51	3	47	1	10 %	8 %
Grand Programme II Bureau du Procureur	318	3	283	15	7 %	11 %
Grand Programme III Greffe	574	10	512	23	9 %	11 %
Grands Programmes IV-VII Secrétariat de l'AÉP, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, MCI et Bureau de l'audit interne	27	2	25	2	10 %, 22 %, 0 % et 0 %, respectivement	10 %, 0 %, 25 % et 0 %, respectivement
<b>Total</b>	970	18	867	41	8 %	11 %

## 12. Équipe SAP

233. En vue d'améliorer encore davantage les services assurés à distance par l'équipe SAP pendant la pandémie de la COVID-19 en 2020, divers cours de formation essentiels ont été créés et mis à disposition dans la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne. Cette innovation a permis à l'équipe de continuer d'offrir des cours de formation SAP à distance aux fonctionnaires, sur demande. Cette approche individualisée s'est avérée beaucoup plus efficace que les séances de formation en groupe qui se tenaient trimestriellement.

234. En 2020, l'équipe SAP a participé à divers projets pour pousser l'automatisation et la numérisation de l'administration de la Cour. Divers tableaux de bord d'information ont été élaborés pour permettre à la Cour de mesurer les indicateurs de résultats établis et pour offrir à la direction une vue plus exacte des statistiques sur les congés de maladie, les voyages et l'approvisionnement. De plus, l'équipe SAP a appuyé la mise en œuvre d'améliorations de processus des systèmes financiers, des ressources humaines et de la feuille de paie. L'équipe SAP a également participé à la mise en œuvre d'un outil de planification des coûts de personnel qui devrait améliorer la prévision, l'exécution et le suivi des coûts de personnel.

## 13. Sécurité

235. En 2020, la Section de la sécurité a continué de se concentrer sur ses activités de renforcement et de consolidation de la sécurité, de la gestion des risques et d'appui aux activités de la Cour. Au Siège, la Section a fourni des services de sécurité permanents à la Cour et contribué aux efforts de gestion de crise en participant à divers groupes de travail. Le Bureau des enquêtes et habilitations de sécurité a traité 609 dossiers en vue de délivrer des habilitations de sécurité aux fonctionnaires (soit moins que par les années précédentes, comme prévu, à cause de la crise de la COVID-19), ainsi que deux dossiers d'habilitation spéciaux relativement à l'élection du Procureur et des juges de la Cour pour l'Assemblée des États Parties. La Section a participé activement aux travaux du Système de gestion de la

<sup>8</sup> Exclusion faite de trois fonctionnaires élus, soit deux au GP-II (Procureur et Procureur adjoint) et un au GP-III (Greffe).



sécurité des organismes des Nations Unies, assurant l'inclusion de la Cour dans ce système et l'amélioration de la conformité avec les politiques et meilleures pratiques communes.

236. Sur le terrain, la Section de la sécurité a continué à assurer une gestion appropriée de tous les risques de sécurité du personnel, des activités, des avoirs et des locaux de la Cour, conformément aux protocoles et politiques de sécurité de la Cour. Un appui en matière de sécurité a été fourni à 488 missions (251 dans des pays de situation et 237 dans des pays de non situation). Le nombre de missions entreprises en 2020 a été grandement réduit à cause des restrictions de voyage liées à la pandémie de la COVID-19. Quarante-trois rapports d'incident ont été déposés concernant diverses activités sur le terrain (une augmentation de 59 pour cent). Des services de protection rapprochée et de liaison ont été fournis à de hauts fonctionnaires de la Cour à quatre occasions. De plus, la Section a assuré la sécurité d'une mission de transport d'un suspect.

237. Tout au long de 2020, en plus d'assurer un appui direct à la sécurité des activités de la Cour, la Section de la sécurité a contribué activement au succès de plusieurs événements majeurs et séminaires organisés dans les locaux de la Cour auxquels ont assisté un grand nombre de hauts fonctionnaires et dignitaires (un total de 39 visites de personnalités de premier plan pour une diminution de 58 visites), 23 visites d'intervenants pour un total de 209 participants, et 80 visites de groupes pour un total de 4 536 participants aux visites d'information générales et personnes aux audiences). Au Siège, 69 rapports d'incident (une diminution de 63,5 pour cent) ont été déposés et 190 931 articles ont été vérifiés par la sécurité (une diminution de 68,6 pour cent).

#### 14. Technologies de l'information et des communications

238. La Section des services de gestion de l'information fournit à la Cour des services de technologie de l'information (TI) et de gestion de l'information (GI). La Section scinde ses services en deux catégories : d'une part, le maintien du niveau actuel d'activités de la Cour et, d'autre part, la mise en œuvre de capacités TI ou GI nouvelles ou améliorées. En 2020, alors que la Section continuait de travailler sur les projets stratégiques déclinés dans la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour, la pandémie de la COVID-19 a converti en priorité la continuité des audiences judiciaires et des activités du personnel travaillant à distance.

239. En 2020, la Section des services de gestion de l'information a transitionné tous les responsables élus et les fonctionnaires de la Cour au travail à distance dans un délai de cinq jours et ajouté 12 applications à l'infrastructure de bureau à distance de la Cour. En octobre, la Section a étendu son infrastructure de travail à distance pour renforcer encore davantage sa résilience opérationnelle. En étroite collaboration avec la Section de l'administration judiciaire et la Section des services linguistiques, la Section des services de gestion de l'information a mis en œuvre un logiciel d'interprétation simultanée à distance, de sorte qu'en juin, la Cour a pu tenir des audiences à distance, une première mondiale pour une institution judiciaire internationale. La Section a élargi la plateforme de vidéoconférence sécurisée WebEx, autorisant 5 598 réunions à distance indépendantes, et 1 119 réunions à distance appuyées par les services AV. En plus des demandes d'assistance SolvIT habituelles, la Section a reçu 1 200 demandes liées au travail à distance. La Section a appuyé l'équipe de gestion de crise COVID-19 en créant un site intranet d'information médicale et de solutions d'autorisation médicale de fonctionnaires. Le fonctionnaire chargé de la sécurité de l'information de la Cour a adapté sa campagne annuelle de sensibilisation à la nouvelle réalité du travail à distance en communiquant de façon proactive et en formant le personnel pour assurer que les pratiques de travail à distance n'augmentent pas le risque pour les systèmes TI et banques d'information de la Cour.

240. En 2020, la Section des services de gestion de l'information a continué de se concentrer sur l'exécution des initiatives prévues pour la quatrième année de la Stratégie quinquennale TI/GI de la Cour. Celles-ci incluaient une collaboration continue avec le Bureau du Procureur sur des outils d'enquête judiciaire, des bases de données de collaboration et des améliorations continues de la gestion numérique des éléments de preuve. La Section a consacré des ressources de personnel et hors personnel à l'avancement du projet de flux des activités judiciaires (*Judicial Workflow Platform, JWP*), notamment la mise en œuvre de l'outil de flux de travaux qui formera la base du projet de flux des activités judiciaires et de la cueillette et l'analyse des exigences. Du côté administratif, la Section a déployé le système de suivi des activités

(*Enterprise Activity Tracker*) et apporté de nouvelles améliorations au système de planification des missions pour l'ensemble de la Cour. Pour ce qui est de la sécurité de l'information, étant donné la pandémie de la COVID-19, le Conseil de gouvernance de l'information a avalisé la priorisation d'initiatives de sécurité de l'information, comme l'augmentation des défenses de la Cour aux niveaux de l'infrastructure et des applications. Le Conseil de gouvernance de l'information a également avalisé les politiques et procédures de réaction aux incidents de sécurité de l'information de la Cour. Les travaux prévus en matière de réaction en cas de détection au terminal ont été reportés à 2021 à cause des restrictions liées à la COVID-19, l'Assemblée ayant approuvé le report d'un montant de 165 000 euros à cet effet.

241. En 2020, la Section des services de gestion de l'information a poursuivi ses efforts pour mettre à niveau deux systèmes utilisés par l'ensemble de la Cour : Windows 10 et SharePoint 2019. Avant le début du travail à distance, la Section avait déjà mis à niveau tous les postes de travail du Bureau du Procureur. Lorsque l'accès aux locaux a été desserré à l'été, les mises à niveau ont été complétées pour la Branche judiciaire. Avec la prolongation du travail à distance, la Section a priorisé la mise à niveau de Windows 10 dans l'infrastructure de postes de travail à distance, projet qui a abouti en novembre. La mise à niveau SharePoint a été terminée dans l'ensemble de la Cour, y compris l'Intranet. La Section a également terminé les mises à niveau de système pour la gestion des enquêtes et des témoins du Bureau du Procureur et de la Section d'appui aux victimes et aux témoins, pour le traitement des documents Kofax, pour les solutions d'automatisation des processus, pour le système eFiling et pour le système de gestion des factures. La majeure partie du pare-feu externe de la Cour a été mise à jour et devrait l'être entièrement pour janvier 2021. La Section a déployé le système d'avertissement de masse de l'ensemble de la Cour, ainsi que le système de suivi des véhicules par GPS, piloté en 2019, et mis en œuvre de nouvelles solutions de diffusion en direct des audiences au Siège, de facturation électronique des services de téléphonie et de données mobiles pour les appareils privés, ainsi qu'une solution de partage de dossiers pour les détenus de la Cour et leurs gestionnaires de cas.

242. La Section des services de gestion de l'information offre un appui opérationnel quotidien à la sécurité de l'information, à la gestion de l'information et aux systèmes de gestion de l'information :

- En 2020, la Cour a affronté toute une série de défis en matière de continuité des activités et de sécurité de l'information imputables ou liés à la pandémie de la COVID-19. À compter de la mi-mars 2020, conformément à la directive de l'État hôte, le personnel a dû travailler à leur domicile en se connectant à la Cour grâce à la solution d'accès distant sécurisé (bureau virtuel Citrix) pour assurer la continuité des activités. Peu après la première ordonnance de travail à domicile, l'Unité de sécurité de l'information a constaté une forte augmentation du nombre de cyber-attaques exploitant les vecteurs de courriel et de messagerie. Une forte augmentation d'attaques de hameçonnage, de fraude et de désinformation liée à la COVID-19 a également été détectée, tout comme une forte augmentation du nombre d'attaques d'ingénierie sociale par téléphone, par messagerie et par médias sociaux. L'Unité de sécurité de l'information a renforcé son contrôle de l'accès aux systèmes TI et à l'information de la Cour pour atténuer ce risque. L'Unité de sécurité de l'information a continué de gérer judicieusement sa capacité de contrôle de sécurité, de gestion de la vulnérabilité, de détection des menaces et de réaction tout au long de l'année, et la Section des services de gestion de l'information a continué d'appliquer les mises à jour de sécurité recommandées à tous les systèmes et services TI. Tout au long de 2020, les multiples couches de cyber-défenses de la Cour ont continué à protéger celle-ci des incessantes tentatives d'examen et de fouille, repérant et refoulant chaque mois, en moyenne, 40 millions d'examins, 42 000 courriels malveillants et 70 tentatives d'infection par maliciel (virus). En 2020, l'Unité de sécurité de l'information a réagi à quatre incidents de sécurité, dont deux « graves ». Le délai de réaction moyen aux incidents graves en 2020 était de 29 minutes. Aucun incident de sécurité ne s'est soldé par d'importants préjudices aux intérêts de la Cour en 2020. Il n'y a eu aucune infection par maliciel en 2020.

- Le service Archives, bibliothèque et patrimoine de l'Unité de gestion de l'information offre des services quotidiens au personnel, dont une aide à la recherche et l'accès aux collections papier et numériques. À cause de la COVID-19, la salle de lecture de la bibliothèque a été fermée le 16 mars 2020. Avant cette fermeture, la bibliothèque avait accueilli 1 230 fonctionnaires et 19 chercheurs externes. Tout au long de l'année, l'équipe a répondu à 1 492 demandes de service, dont 523 demandes de référence exigeant 496 heures de recherches approfondies. Elle a également offert une formation à 186 fonctionnaires, stagiaires et conseils.

Ces dernières années, la bibliothèque a misé stratégiquement sur les collections numériques, ce qui a permis d'offrir un accès sans failles aux documents à l'ensemble de la Cour tout au long de la période de travail à distance. En septembre, la collection est devenue interrogeable sur le site Web de la Cour. Les utilisateurs de la bibliothèque ont exécuté 18 316 recherches sur la plateforme de la bibliothèque et 515 recherches sur le site Web de la Cour, pour un total de 56 000 demandes d'accès au contenu électronique. La travail à distance a réduit à 1 643 le nombre de prêts de matériel papier, et à 67 le nombre de prêts entre bibliothèques en Europe. S'agissant de la préservation des documents qui ont une valeur à long terme, les Archives ont inscrit 29 585 documents papier et 12 400 documents numériques à leur registre en 2020.

- En 2020, le système de gestion des services TI de la Cour, SolvIT, a reçu 10 233 demandes d'assistance (ouvertes par le service d'assistance) et réglé 10 108 problèmes en collaboration avec toutes les équipes de la Section des services de gestion de l'information. Le service d'assistance a fourni un service d'une grande qualité, puisque l'équipe a pu réduire l'arriéré des demandes de 40 pour cent, résoudre 95 pour cent des demandes dès le premier contact et atteindre une cote de « bon » ou « très bon » service dans 89 pour cent des cas, d'après un sondage sur le service à la clientèle. L'équipe audiovisuelle de l'Unité des services informatiques a appuyé 197 heures et 26 minutes d'audiences avec une seule panne qui a imposé une heure de pause pour remplacer du matériel déficient. La Section des services de gestion de l'information a dépassé son objectif de disponibilité de 99,2 pour cent, pour un taux de disponibilité des systèmes en salle d'audience de 99,8 pour cent et des systèmes de TI globalement de 98,8 pour cent.

243. La Section des services de gestion de l'information a continué de progresser dans ses initiatives d'amélioration continue, le Conseil de gouvernance de l'information ayant avalisé la politique et les procédures en matière de réaction aux incidents de sécurité de l'information. Pour la troisième année de suite, la Section a exécuté un exercice d'indicateurs financiers pour contrôler les ressources en personnel et hors personnel nécessaires pour offrir ses services. Enfin, la Section a amélioré les contrôles d'évaluation des initiatives d'entreprise, de mesure de rendement sur l'investissement, de gestion de projets et de gestion des contrats et fournisseurs.

## 15. Achats

244. L'Unité des achats a offert une panoplie de services tout au long de l'année et fait jouer la gamme complète d'activités d'approvisionnement en réponse à la crise de la COVID-19 en s'assurant que tous les équipements de sécurité, services de travail à distance et achats additionnels conséquents soient toujours disponibles à l'appui des activités continues de la Cour. L'Unité des achats a intégré trois réseaux d'achats pour profiter des meilleures occasions en matière d'achats : le Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion de l'ONU (*United Nations High-Level Management Committee Procurement Network, UN HLMC PN*), le réseau européen des chargés des achats (*European Union Network of Agencies Procurement Officers, EU NAPO*) et le comité des chargés des achats des onze organisations internationales de La Haye (*Committee of Procurement Practitioners of The Hague, COPPH*). L'Unité des achats a exécuté avec succès le nouveau processus pour les achats de faible valeur pour améliorer la productivité et l'agilité des bureaux extérieurs grâce à des flux de travail SAP automatisés. De plus, l'Unité des achats a mobilisé un groupe de travail spécial pour traiter le très grand nombre de programmes d'assistance et de réparations ordonnés par le Fonds au profit des victimes dans quatre pays de situation. Par ailleurs, l'Unité des achats a aidé l'équipe de gestion de crise à renforcer la résilience des obligations contractuelles face au décret américain sanctionnant certains fonctionnaires de la Cour.

245. La Section des services généraux a exécuté un recensement physique et électronique des biens détenus au Siège à compter du 12 octobre 2020. L'Unité de la logistique et des transports a exécuté un recensement physique complet dans les bureaux extérieurs de Bangui, de République centrafricaine et de Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 8 au 13 mars 2020 et du 25 novembre au 12 décembre 2020 respectivement.

## 16. Inventaires annuels

Liste des articles totalement amortis, 1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre 2020 (en euros)

Description	Motif d'élimination	Nombre d'articles	Valeur d'achat	Valeur comptable
<i>Véhicules moteur</i>	<i>Usure normale</i>	3	148 562	0
<b>Total partiel, Véhicules moteur</b>		3	148 562	0
<i>Matériel, dont mobilier</i>	<i>Usure normale</i>	6	9 517,9	0
	<i>Échangé</i>	6	7 179,75	0
<b>Total partiel, Matériel, dont mobilier</b>		12	16 697,65	0
<i>Autres biens</i>	<i>Don<sup>2</sup></i>	1	15 433,62	0
	<i>Perdu</i>	1	1 456,99	0
	<i>Usure normale</i>	4	5 452,75	0
	<i>Obsolète</i>	6	28 600	0
	<i>Échangé<sup>1</sup></i>	2	2 402,4	1 781,76
<b>Total partiel, Autres biens</b>		14	53 345,76	1 781,76
<i>Autres biens de faible valeur</i>	<i>Don<sup>2</sup></i>	4	2 455,76	0
	<i>Perdu</i>	2	710	0
	<i>Usure normale</i>	2	1 863	0
	<i>Obsolète</i>	6	2 762,42	0
	<i>Échangé</i>	1	276,85	0
<b>Total partiel, Autres biens de faible valeur</b>		15	8 068,03	0
<i>Équipement TIC</i>	<i>Perdu</i>	2	5 406,2	0
	<i>Usure normale</i>	44	67 198,25	0
	<i>Obsolète</i>	16	40 691,3	0
	<i>Échangé</i>	4	41 648,20	0
<b>Total partiel, Équipement TIC</b>		66	154 943,95	0
<i>Équipement TIC de faible valeur</i>	<i>Endommagé</i>	22	9 771,02	0
	<i>Perdu</i>	14	4 836,99	0
	<i>Usure normale</i>	516	241 748,05	0
	<i>Obsolète</i>	242	125 951,82	0
	<i>Volé</i>	3	737,6	0
<b>Total partiel, Équipement TIC de faible valeur</b>		797	383 045,48	0
<b>Total</b>		<b>907</b>	<b>764 662,87</b>	<b>1 781,76</b>

Note 1 : L'équipement dont la valeur comptable est de 1 781,76 euros correspond à des casiers d'entreposage sûr d'armements échangés pour un nouveau modèle amélioré.

Note 2 : Les dons « Autres biens » et « Autres biens de faible valeur » correspondent à un don d'un conteneur (valeur d'achat de 15 433,62 euros) et de quatre tables d'autopsie (valeur d'achat de 2 455,76 euros) à Abidjan au Gouvernement de Côte d'Ivoire.

## 17. Finances

246. La Section des finances a clos l'exercice 2019 et préparé ses états financiers en conformité avec les normes IPSAS (normes comptables internationales du secteur public). Par ailleurs, la Section a examiné les audits de l'exercice et a dû gérer des pénuries temporaires de liquidités. De l'information sur le rendement des liquidités de la Cour en 2020 se trouve à l'annexe XI.

## (a) Respect de la politique d'investissement

247. À la fin du quatrième trimestre de 2020, les liquidités avaient fondu à tel point que le montant des fonds placé dans une des institutions financières a temporairement représenté presque 35 pour cent du total des liquidités de la Cour. Dès la réception d'un montant suffisant de liquidités en janvier 2021, le montant des liquidités placé dans cette institution est retombé en-deça du seuil d'un tiers du total des liquidités. La Cour a continué à concentrer ses efforts sur la sécurité de ses fonds, en tâchant d'éviter les taux d'intérêt négatifs et de rechercher les taux d'intérêt positifs dans la mesure du possible.

248. La Cour surveille attentivement l'évolution des marchés et se procure les évaluations à jour du risque de crédit de ses partenaires bancaires auprès des agences de notation afin de s'assurer de leur solidité. La Cour place ses fonds auprès de banques jouissant des meilleures

notes de solvabilité à court terme et dans les pays les mieux notés (AAA ou AA) par les principales agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch.

*(b) Retour sur investissements*

249. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020, la Cour détenait un solde moyen mensuel de liquidités d'environ 65,8 millions d'euros, inclusion faite du Fonds général, du Fonds de roulement, du Fonds en cas d'imprévus, des fonds d'affectation spéciale et du Fonds au profit des victimes. Sur ce montant, 26,7 millions d'euros en moyenne concernent le budget-programme approuvé, exclusion faite du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus. L'état du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus au 31 décembre 2020 est détaillé à l'annexe XII.

250. En 2020, le taux d'intérêt de base de la Banque centrale européenne est resté au niveau plancher record de 0 pour cent (voir annexe XI). En outre, cette même année, le taux de rémunération des dépôts octroyé par la Banque est resté à 0,5 pour cent. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le taux de rémunération des dépôts octroyés par ABN AMRO et Rabobank sera de -0,5 pour cent pour tout solde de plus de 500 000 euros et 250 000 euros respectivement. Le taux d'intérêt moyen perçu par la Cour était de 0,11 pour cent en 2020. Dans la conjoncture actuelle, considérant l'incidence des politiques des banques centrales sur les taux d'intérêt, un rendement global de 56 000 euros sur la totalité des liquidités peut être considéré comme satisfaisant.

*(c) Tendance future et stratégie d'investissement*

251. La Cour, toujours prudente, continuera de faire de la conservation des liquidités la priorité. Le Comité d'examen des placements continuera de se réunir trimestriellement pour examiner la performance des investissements, analyser les conditions des marchés et formuler des conseils à l'intention du chef de la Comptabilité et du Trésorier. La Cour continuera de s'efforcer de rentabiliser ses investissements et de les optimiser malgré la conjoncture difficile, tout en protégeant ses liquidités par un respect scrupuleux de ses politiques strictes en matière d'investissement des fonds excédentaires. Toutefois, étant donné les récentes décisions en matière de politique monétaire de la BCE, et la chute continue des taux d'intérêt, il pourrait être impossible de protéger les liquidités des rendements négatifs en 2021.

## **D. Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties**

252. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a continué de fournir un appui spécialisé et technique pour assurer le service des réunions de l'Assemblée, de ses organes subsidiaires et d'autres organes de contrôle en 2020.

253. Parmi les principales réalisations de 2020, le Secrétariat :

(a) a organisé, en en assurant le service, la dix-neuvième session de l'Assemblée, tenue à La Haye, sur une période de trois jours ouvrables, du 14 au 16 décembre 2020, suivie de la première reprise, du 18 au 23 décembre 2020 au Siège des Nations Unies à New York. La dix-neuvième session de l'Assemblée devait se dérouler du 7 au 17 décembre 2020, sur une période de neuf jours ouvrables, au Siège des Nations Unies à New York mais, en raison de la pandémie de la COVID-19, la session a été scindée en deux parties. La reprise de la dix-neuvième session, qui devait commencer le 17 décembre 2020, a été reportée d'un jour à cause d'une météo inclémente et de la fermeture des locaux des Nations Unies à New York ;

(b) a fourni des services spécialisés et techniques au Comité d'élection du Procureur. Le Comité s'est réuni en mode virtuel en plénière à dix occasions, sans compter les séances d'entretien avec les candidats. Le Panel d'experts a participé à trois de ces séances. De plus, le Panel d'experts s'est réuni par visioconférence à dix occasions. Le Comité s'est réuni en personne à New York les 20 et 21 février 2020. Par ailleurs, des consultations fréquentes et régulières ont eu lieu entre les membres du Comité, entre les membres du Panel, et entre les présidents du Comité et du Panel, par courriel, par visioconférence, et par d'autres moyens électroniques ;

(c) a fourni des services administratifs et techniques au Groupe d'experts indépendants, qui s'est réuni en plénière à cinq occasions, dont deux réunions en personne, à

La Haye, du 21 au 23 janvier ainsi que le 24 février 2020, et trois réunions plénières par visioconférence, du 14 au 15 juin, du 10 au 11 août, et du 1 au 3 septembre 2020 ;

(d) a fourni un appui spécialisé et technique à la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge, qui a tenu sa septième session en mode virtuel sur la plateforme WebEx du 4 juin au 29 septembre (11 réunions) et qui a mené 20 entrevues virtuelles avec les candidats au poste de juge. Le Secrétariat de l'Assemblée a conçu un système d'interprétation interne qui permettait d'offrir une combinaison de modes d'interprétation simultanée et consécutive en virtuel en arabe, anglais et français. La Section des services linguistiques du Greffe de la Cour a contribué à la fourniture d'équipes d'interprétation. En plus d'organiser les entrevues virtuelles, le Secrétariat a testé la plateforme numérique avec les candidats avant chaque entrevue. Le Secrétariat a créé et géré plus d'une centaine de liens WebEx tout au long de la session ;

(e) a coordonné les audiences publiques virtuelles de quatre candidats de la liste restreinte au poste de Procureur les 29 et 30 juillet 2020, ainsi que les 8 et 9 décembre 2020 et des neuf candidats de la liste élargie au poste de Procureur sur la plateforme Interactio, ce qui a autorisé l'interprétation simultanée en anglais et en français, avec l'assistance de la Section de l'administration judiciaire, de la Section des services linguistiques et de la Section de l'information et de la sensibilisation du Greffe ;

(f) a coordonné la tenue des tables rondes publiques virtuelles avec 19 candidats au poste de juge les 3, 4, 5 et 6 novembre 2020 sur la plateforme Interactio, ce qui a autorisé la fourniture de services d'interprétation simultanée en anglais et en français avec l'assistance des organes du Greffe ci-dessus ;

(g) a fourni des services juridiques et des services techniques de secrétariat à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires, notamment sous forme de documentation, de rapports et de résumés analytiques, y compris la préparation de documentation concernant l'élection de six juges, du Procureur et de six membres du Comité du budget et des finances (ci-après « le Comité ») ;

(h) a assuré le service des réunions des organes subsidiaires de l'Assemblée, en particulier du Bureau et de ses groupes de travail, du Comité, du Comité d'audit, du Groupe d'étude sur la gouvernance, du Groupe de travail sur les amendements et du Panel pour l'examen de la rémunération des juges<sup>9</sup> ;

(i) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de quatorze jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité ;

(j) a organisé et assuré le service à La Haye, sur une période de cinq jours de travail au total, de deux sessions ordinaires du Comité d'audit ;

(k) a fourni des avis à l'Assemblée, au Bureau et à leurs organes subsidiaires concernant différentes questions juridiques et techniques liées aux travaux de l'Assemblée ;

(l) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant le Plan d'action de l'Assemblée des États Parties pour parvenir à l'universalité et à la mise en œuvre intégrale du Statut de Rome de la Cour pénale internationale dans les résolutions pertinentes, facilitant l'accès aux informations pertinentes sur le site Internet de l'Assemblée ;

(m) s'est acquitté du mandat qui lui avait été confié concernant la complémentarité, dans, notamment, les résolutions RC/Res.1, ICC-ASP/9/Res.3, ICC-ASP/10/Res.5, ICC-ASP/11/Res.6, et ICC-ASP/12/Res.4. Cela impliquait d'assurer la liaison entre les États, la Cour, les organisations internationales et la société civile, de recueillir des renseignements sur les activités et les exigences liées à la complémentarité et de les publier sur le site Web de l'Assemblée, ainsi que de tenir à jour la base de données, disponible sur le site Web, des acteurs concernés par la complémentarité ;

(n) a mobilisé les contributions et géré le fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés et autres pays en développement aux travaux de

<sup>9</sup> Conformément à la résolution ICC-ASP/18/Res.2, annexe I, l'Assemblée a créé le Panel pour faciliter son examen d'ajustements potentiels à la rémunération des juges de la Cour pénale internationale, conformément à l'article 49 du Statut de Rome.

l'Assemblée. Étant donné l'incertitude causée par la pandémie de la COVID-19 pour ce qui est des déplacements et les méthodes de travail de la dix-neuvième session de l'Assemblée, il n'a pas été possible d'utiliser le fonds d'affectation spéciale ;

(o) a correspondu avec des gouvernements, la Cour, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations compétentes, des particuliers et des organisations non-gouvernementales au sujet de questions touchant aux travaux de l'Assemblée ;

(p) a organisé la dix-neuvième session de l'Assemblée à La Haye et géré l'accréditation pour l'accès à la plateforme virtuelle fournie par le World Forum Convention Center, qui permettait la participation virtuelle d'un maximum de 1 500 participants avec interprétation simultanée en arabe, anglais, français et espagnol<sup>10</sup>, ainsi que l'accréditation d'organisations non-gouvernementales, et facilité la participation en personne de 30 représentants de la société civile ;

(q) immédiatement après, le Secrétariat a organisé la première reprise de la dix-neuvième session au Siège des Nations Unies à New York, malgré la pandémie de la COVID-19 et l'interdiction de voyage imposée par les États-Unis depuis la zone Schengen, s'appuyant sur l'aide de fonctionnaires de la Cour basés à New York, qui à leur tour ont reçu un appui éloigné de leurs collègues à La Haye ; et

(r) a fourni une assistance à la Présidence de l'Assemblée, notamment en transmettant des avis juridiques ou techniques sur des questions touchant aux travaux de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, en préparant des voyages et en facilitant la participation à plusieurs réunions en personne et virtuelles.

254. Outre les réunions plénières de l'Assemblée et les consultations informelles y afférentes, le Secrétariat a assuré le service des réunions suivantes :

<b>(a) Bureau</b>	<b>16 réunions<sup>11</sup></b>
<b>(b) Réunions à La Haye</b>	<b>89 réunions au total</b>
(i) Groupe de travail de La Haye, total	28 réunions
<i>Groupe de travail de La Haye</i>	<i>1 réunion<sup>12</sup></i>
<i>Complémentarité</i>	<i>3 réunions<sup>13</sup></i>
<i>Coopération</i>	<i>2 réunions<sup>14</sup></i>
<i>Plan d'action</i>	<i>0 réunion</i>
<i>Budget</i>	<i>12 réunions<sup>15</sup></i>
<i>Groupe d'étude sur la gouvernance</i>	<i>4 réunions<sup>16</sup></i>
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	<i>4 réunions<sup>17</sup></i>
<i>Séances d'information</i>	<i>2 réunions<sup>18</sup></i>
(ii) Panel pour l'examen de la rémunération des juges	11 réunions <sup>19</sup>
(iii) Comité du budget et des finances	14 jours <sup>20</sup>
(iv) Comité d'audit	5 jours <sup>21</sup>
(v) Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge	31 réunions <sup>22</sup>

<sup>10</sup> Le coût de la plateforme virtuelle fournie par le World Forum Convention Center était de 90 000 euros.

<sup>11</sup> Deux réunions en personne, douze réunions virtuelles et deux hybrides.

<sup>12</sup> Réunion en personne.

<sup>13</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>14</sup> L'une des réunions était une réunion conjointe collaboration/non-collaboration. Toutes deux virtuelles.

<sup>15</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>16</sup> Une réunion en personne et trois réunions virtuelles.

<sup>17</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>18</sup> Toutes séances d'information virtuelles.

<sup>19</sup> Soit virtuelles soit hybrides.

<sup>20</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>21</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>22</sup> Voir paragraphe 253(d).

<b>(c) Réunions à New York</b>	<b>10 réunions au total</b>
(i) Groupe de travail de New York, total	9 réunions
<i>Groupe de travail de New York</i>	2 réunions <sup>23</sup>
<i>Omnibus</i>	4 réunions <sup>24</sup>
<i>Représentation géographique équitable et</i> <i>représentation des hommes et des femmes</i>	1 réunion <sup>25</sup>
<i>Procédure d'élection des juges</i>	1 réunion <sup>26</sup>
<i>Prévision des sessions de l'Assemblée</i>	1 réunion <sup>27</sup>
(ii) Groupe de travail sur les amendements	1 réunion <sup>28</sup>
<b>(d) Réunions conjointes virtuelles des groupes de travail de La Haye et de New York</b>	<b>9 réunions</b>
<b>Total</b>	<b>124 réunions</b>

255. Au total, le Secrétariat a traité 553 documents et 13 761 pages (dans les quatre langues officielles de l'Assemblée) en vue de la dix-neuvième session et sa première reprise, répartis comme suit :

(a) Documentation de pré-session :	188 documents et	6 761 pages ;
(b) Documentation de session :	41 documents et	302 pages ;
(c) Documentation d'après-session :	9 documents et	2 538 pages ; et
(d) Première reprise :	12 documents et	60 pages.

256. Dans le contexte des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité du budget et des finances, le Secrétariat a traité un total de 214 documents (ou 3,460 pages) dans les deux langues de travail.

257. Le Secrétariat a également traité un total de 89 documents (ou 640 pages) en vue des onzième et douzième sessions du Comité d'audit.

## E. Grand Programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

### Introduction

258. En 2020, le Fonds au profit des victimes a poursuivi ses activités en vertu de son double mandat : 1) mettre en œuvre les ordonnances de réparations rendues par la Cour, et 2) fournir un appui physique, psychologique et matériel aux victimes, à leur famille et aux collectivités qui ont subi des préjudices en lien avec des crimes relevant de la compétence de la Cour.

259. Pendant la période considérée, le Fonds au profit des victimes a fait d'importants progrès pour transitionner de la planification et de la préparation, à l'expansion effective de ses activités en vertu de ses mandats d'assistance et de réparations<sup>29</sup>. Le Fonds a renforcé sa capacité organisationnelle aux échelons de la direction et du personnel, comme en témoigne l'amélioration de ses résultats organisationnels et opérationnels, ainsi que le resserrement de la collaboration, de l'intégration et de la synergie avec le Greffe, à La Haye comme dans les bureaux extérieurs.

## I. Impact de la pandémie de la COVID-19, sécurité et activités

260. Les restrictions de déplacements imposées par les gouvernements et les mesures préventives adoptées dans les pays de situation ont touché le personnel du Secrétariat du Fonds au profit des victimes et entravé les activités des partenaires de mise en œuvre. Cette réalité a

<sup>23</sup> Réunions en personne.

<sup>24</sup> Toutes réunions virtuelles.

<sup>25</sup> Réunions virtuelles.

<sup>26</sup> Réunions virtuelles.

<sup>27</sup> Réunions virtuelles.

<sup>28</sup> Réunions virtuelles.

<sup>29</sup> En août 2020, le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes a adopté le Plan stratégique pour 2020-2021, y compris l'outil de suivi des activités. Le Plan de suivi des résultats (*Performance Monitoring Plan, PMP*) du nouveau Plan stratégique est en cours de développement. Le PMP est un outil de gestion interne qui permet aux Fonds de suivre et d'examiner de façon systématique ses progrès dans l'atteinte de ses objectifs. En vue de présenter ses résultats de façon cohérente par rapport au premier semestre de 2020, aux fins du présent rapport, le Fonds continuera de présenter ses résultats pour le deuxième semestre à l'aide des mêmes indicateurs et objectifs que dans le Plan stratégique précédent. Le nouveau PMP du Plan stratégique 2020-2021 sera employé dans le rapport sur le prochain exercice.



occasionné la suspension et l'adaptation des activités de réparations et d'assistance. Le Fonds œuvre en étroite coordination avec la Cour, les autorités nationales et locales, et les missions des Nations Unies. Plusieurs fonctionnaires sont restés bloqués hors de leur poste d'attache mais, depuis septembre 2020, tous les fonctionnaires se trouvent à leur poste d'attache respectifs.

261. Le Fonds au profit des victimes a continué de prévoir et de mettre en place des mesures pour atténuer l'incidence de la pandémie sur ses méthodes de travail et activités de programme, par exemple en collaborant avec des intermédiaires locaux, et en tenant ses réunions et ateliers de lancement de programmes virtuellement. La capacité du Fonds à travailler à distance se doit essentiellement à i) l'existence préalable de modalités de travail à distance au Secrétariat, qui intègrent les fonctions du personnel basé au Siège et dans les pays de situation ; et ii) les solides relations nouées au fil des ans avec les collectivités, les partenaires de mise en œuvre et la société civile. L'impact de la pandémie de la COVID-19 a été pris en compte dans le plan d'action relatif au rapport d'évaluation du Mécanisme de contrôle indépendant et dans le plan stratégique du Fonds et l'outil de contrôle des activités afférent.

262. Des problèmes de sécurité en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Mali et en Ouganda, y compris les élections tenues à la fin de 2020 ou en janvier 2021, ont entravé le déploiement du personnel du Fonds au profit des victimes sur le terrain ou retardé la mise en œuvre des activités.

## **II. Activités du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes**

263. Malgré les restrictions liées à la pandémie de la COVID-19, le Conseil de direction (ci-après « le Conseil ») du Fonds au profit des victimes est resté pleinement engagé et attaché à aller de l'avant dans son processus décisionnel et à offrir une orientation au Secrétariat. En 2020, le Conseil a tenu 11 réunions virtuelles et a continué de prendre des décisions par échange de courriels. Par ailleurs, le Conseil a contribué à l'examen des experts indépendants.

264. Le Conseil du Fonds au profit des victimes a été plongé dans la douleur par la disparition soudaine de son président, Felipe Michelini, le 19 avril 2020. En juin 2020, le Conseil a approuvé la création d'un programme de stage/bourse portant le nom de M. Michelini et donné son nom à une salle de réunion à la Cour.

265. À la suite du décès de Felipe Michelini, en avril 2020, le Conseil a élu M<sup>me</sup> Mama Koité Doumbia (Mali) pour succéder à M. Michelini à la Présidence du Conseil. Le 9 juillet 2020, M<sup>me</sup> Tavárez Mirabal (République dominicaine) a été élue au Conseil par l'Assemblée.

266. Le Conseil a tenu des réunions virtuelles avec la Vice-Présidence de l'Assemblée et les principaux dirigeants de la Cour sur les répercussions du Rapport de l'examen d'experts indépendants, qui reconnaît les activités du Fonds au profit des victimes en vertu de ses mandats d'assistance et de réparations ; il a tenu une session virtuelle avec 40 représentants de la société civile de pays de situation ; la Présidente du Conseil, Mama Koité Doumbia, et la membre du Conseil Minou Tavárez Mirabal ont voyagé à La Haye pour assister à la dix-neuvième session de l'Assemblée et aux réunions afférentes. Le 14 décembre 2020, M<sup>me</sup> Doumbia a présenté à l'Assemblée le rapport sur les activités du Fonds au profit des victimes.

267. En juin 2020, le Conseil a approuvé le projet de budget-programme pour 2021 pour le Fonds au profit des victimes, appliquant le principe de la croissance nominale nulle. L'Assemblée a approuvé un projet de budget réduit de 26 500 euros, ou 0,8 pour cent, par rapport au budget approuvé pour 2020.

268. Le Conseil a adopté le Plan stratégique pour 2020-2021 en août 2020, présenté en détail dans la partie D.

269. Le Conseil a approuvé une allocation de 1,8 million d'euros pour financer la deuxième année du programme d'assistance en Ouganda (six projets) ; décidé de notifier la Chambre préliminaire des programmes d'assistance en République centrafricaine (programme pilote – février 2020, programme d'assistance complet – septembre 2020) et en Côte d'Ivoire (juillet 2020) ; décidé que le programme d'assistance en République centrafricaine, même s'il vise principalement les préjudices subis par les victimes dans le cadre de la situation en République centrafricaine I, peut s'étendre aux préjudices subis par les victimes dans le cadre de la situation en République centrafricaine II ; et approuvé le lancement de nouveaux programmes d'assistance en Géorgie, au Kenya et au Mali.

270. Dans l'affaire *Ntaganda*, le Fonds au profit des victimes a déposé des écritures en février, avril et décembre 2020. Le Conseil a pris un grand nombre de décisions confidentielles concernant l'admissibilité de victimes individuelles relativement aux ordonnances de réparations précises dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*.

271. En octobre 2020, le Conseil a décidé de créer une version publique du rapport de direction trimestriel.

272. En novembre 2020, le Conseil a approuvé l'utilisation des coûts de programme accessoires (*Incidental Programme Costs, IPC*) pour les ressources extrabudgétaires du Fonds au profit des victimes, ainsi que les règles applicables, pour investir dans les processus de programmes d'importance clé au développement et à la viabilité du portefeuille du Fonds. Le Conseil a approuvé des investissements dans, notamment, la cueillette de fonds et la communication, le développement des politiques, le développement d'un système de gestion de l'information, les évaluations indépendantes et l'intégration des questions de genre.

### III. Évaluations du Mécanisme de contrôle indépendant (MCI)

273. Le mécanisme de suivi des activités du Plan stratégique, copié d'un instrument semblable employé au Greffe, intègre le plan d'action établi par le Fonds au profit des victimes et approuvé par le Conseil, en réponse aux recommandations du MCI. Tout au long de 2020, le Fonds a tenu des réunions bilatérales avec les États Parties et fait rapport à l'Assemblée des progrès réalisés relativement à la mise en œuvre des recommandations du MCI.

274. En 2020, le Fonds au profit des victimes a donné suite aux recommandations du MCI et pris des mesures dans les domaines suivants, comme il est indiqué en détail dans le présent Rapport : a) Relations avec le Conseil ; b) Documents clés ; c) Coopération avec le Greffe ; d) Direction ; e) Ressources humaines ; f) Affaires judiciaires ; g) Suivi, évaluation et assurance de la qualité. Un plan actualisé de financement auprès de sources privées et de visibilité a été fourni au Conseil en juillet 2020.

#### Nouvelle évaluation pour l'ensemble de la Cour de la participation des victimes par le Mécanisme de contrôle indépendant

275. En août et septembre 2020, le MCI a organisé des entretiens avec le Directeur exécutif et le personnel concerné du Secrétariat sur les interactions avec les victimes dans le cadre des audiences de réparations, y compris les processus d'identification et de vérification des victimes, ainsi que sur les programmes d'assistance. Par ailleurs, tout le personnel du Fonds au profit des victimes avec une expérience sur le terrain a répondu à un sondage. Le 30 octobre 2020, le MCI a remis au Fonds son rapport d'évaluation intérimaire. Le 7 décembre 2020, le Fonds a présenté au MCI sa réponse à ce rapport.

### IV. Rapport du Groupe d'experts indépendants

276. Le Fonds au profit des victimes a pris livraison du Rapport du Groupe d'experts indépendants, publié le 30 septembre 2020. Le Secrétariat a soumis au Conseil une évaluation préliminaire confidentielle du Rapport, dans lequel il reconnaissait certains problèmes de rendement qui avaient ralenti sa réactivité, faisait siennes un grand nombre de recommandations, et exprimait des doutes sur d'autres recommandations. Le 13 octobre 2020, le Conseil a publié une déclaration dans laquelle il se félicitait des travaux des experts indépendants et s'engageait à collaborer de façon constructive avec les États Parties pour donner suite aux recommandations trouvées dans le Rapport. Le Conseil a également prié le Secrétariat de soumettre une analyse juridique approfondie ainsi qu'une opinion sur les recommandations du Rapport du Groupe d'experts indépendants.

### V. Ressources humaines

277. Le Fonds au profit des victimes a renforcé sa base organisationnelle à La Haye et sur le terrain, passant de 20 fonctionnaires en 2019 à 27 à la fin de 2020, sans compter les stagiaires, professionnels invités et consultants. Les neuf postes permanents approuvés ont été recrutés, y compris deux nouveaux postes créés en 2020 : conseiller juridique (P-4) et assistant aux programmes (GS-OL). Onze postes temporaires ont été recrutés, dont quatre créés en 2020 : deux juristes adjoints (P-2) ; un assistant aux finances (GS-OL) ; un assistant aux programmes (GS-OL). Le déploiement de trois fonctionnaires adjoints de 1<sup>re</sup> classe

chargés des programmes sur le terrain (P-2) en République démocratique du Congo et au Mali a été reporté à cause de la COVID-19 et les postes seront pourvus au début de 2021.

278. Engagements pour une courte durée : huit engagements pour une courte durée ont été réalisés en 2020 pour assurer la continuité des activités en attendant la finalisation de processus de recrutement ou pour répondre à des pics de besoins en matière de capacité juridique, administrative, de communications et de mise en œuvre : deux juristes adjoints (P-1) ; deux assistants administratifs (G-5) ; deux fonctionnaires adjoints de 1<sup>re</sup> classe chargés des programmes sur le terrain (P-2) en République démocratique du Congo et au Mali ; un fonctionnaire adjoint chargé des achats (P-2) ; et un fonctionnaire des finances (P-3) pour remplacer un fonctionnaire des finances en congé spécial d'un an sans rémunération.

## **VI. Objectif 1 : Que les victimes et leur famille puissent surmonter le préjudice, vivre dignement et contribuer à la réconciliation et à l'édification de la paix au sein de leur communauté**

### **A. Mandat de réparations (information publique seulement)**

- Prise de décisions administratives, par le Conseil, sur l'admissibilité des victimes

279. La Présidente du Conseil, Mama Koité Doumbia (*Lubanga*) et le membre du Conseil Gocha Lordkipanidze (*Al Mahdi*) ont agi comme représentants désignés du Conseil pour examiner et confirmer les décisions administratives du Fonds au profit des victimes concernant l'admissibilité des victimes aux ordonnances de réparations de la Cour.

- *Katanga*

#### a. Mise en œuvre des réparations à titre collectif dans l'affaire *Katanga*

280. Le Fonds au profit des victimes a complété le plein montant de responsabilité fixé par la Chambre de première instance dans l'affaire *Katanga*, de 1 million de dollars américains (70 000 euros du Gouvernement des Pays-Pas, affectés aux ordonnances de réparations individuelles, et 130 000 euros affectés à la réserve pour les réparations à titre collectif, notamment les contributions de l'Allemagne de 2018 et 2019).

281. Le Fonds au profit des victimes a continué de mettre en œuvre les ordonnances de réparations à titre collectif. L'augmentation des risques en matière de sécurité dans la région de l'Ituri en 2020 a eu une incidence directe sur leur mise en œuvre et a exigé une grande souplesse et coordination avec le personnel de sécurité du bureau extérieur et les représentants juridiques des victimes. Le Fonds a terminé le module d'aide aux études et avancé le stade des activités productrices de revenus dans la mesure du possible étant donné la situation actuelle de santé et de sécurité. Le Fonds fait rapport à la Chambre de première instance sur les progrès de la mise en œuvre des réparations sur une base trimestrielle.

- *Lubanga*

#### a. Processus d'identification et de vérification des victimes dans l'affaire *Lubanga*

282. Les restrictions de voyage dues à la COVID-19, conjuguées aux restrictions en matière de sécurité, ont ralenti le progrès du processus d'identification des victimes dans l'affaire *Lubanga*, et a exigé que le Fonds mette en place des mesures d'atténuation, en collaboration avec les représentants juridiques des victimes.

#### b. Exécution des ordonnances de réparations à titre collectif dans l'affaire *Lubanga*

283. Le montant de responsabilité en réparations dans l'affaire *Lubanga* a été fixé à 10 millions de dollars américains par la Chambre de première instance. Le Fonds au profit des victimes a réuni ce montant à raison de 3,85 millions d'euros (350 000 euros du Gouvernement des Pays-Pas, 300 000 euros de l'Allemagne et le reliquat de la réserve pour les réparations du Fonds). Le Fonds a poursuivi ses efforts de cueillette de fonds afin d'être en mesure de verser le montant complet des ordonnances. En 2020, le Fonds a également fait de considérables progrès dans le processus d'approvisionnement des partenaires de mise en œuvre des réparations au titre collectif et symbolique. Le Fonds a continué de faire rapport à la Chambre de première instance trimestriellement en 2020.

- *Al Mahdi*

- a. Processus d'identification et de vérification des victimes dans l'affaire *Al Mahdi*

284. Depuis décembre 2019, les représentants juridiques des victimes et le Fonds au profit des victimes ont, ensemble, recueilli quelque 900 demandes de bénéficiaires potentiels. Tombouctou a été frappée de plein fouet par la crise de la COVID-19. Néanmoins, la collecte de demandes s'est poursuivie par le truchement d'intermédiaires. En novembre et décembre 2020, les représentants juridiques des victimes et le Fonds ont poursuivi leurs efforts conjoints de collecte.

285. En 2020, le Conseil a pris 663 décisions relativement à l'admissibilité des victimes aux réparations dans l'affaire *Al Mahdi* (265 positives et 398 négatives). Sur la base des enseignements tirés du processus de sélection, des améliorations ont été apportées au système en septembre 2020 pour accélérer le processus encore davantage, dans le respect des droits procéduraux de toutes les parties et de l'utilisation judicieuse des ressources de la Cour et du Fonds.

- b. Exécution des ordonnances de réparations à titre individuel et collectif dans l'affaire *Al Mahdi*

286. Le montant de responsabilité en réparations dans l'affaire *Al Mahdi* a été fixé à 2,7 millions d'euros. Le Fonds a complété ce montant à hauteur de 1,35 million d'euros (800 000 de la réserve de réparations du Fonds au profit des victimes ; contributions à affectation spéciale de l'Italie (40 000 euros), de la Norvège (516 000 euros), et du Royaume-Uni (28 500 euros)). Le Fonds a renforcé ses efforts de collecte de fonds afin de pouvoir verser le plein montant des réparations ordonnées.

287. Le Fonds au profit des victimes est engagé dans le processus de conclusion d'un contrat avec le partenaire financier retenu, qui administrera le versement des paiements au titre des réparations à titre individuel dans l'affaire *Al Mahdi*. Concernant les réparations à titre collectif, le Fonds a finalisé trois processus d'approvisionnement et signé deux contrats, un troisième devant être finalisé au début de 2021 en vue de la mise en œuvre i) des projets de réparation et de maintenance des immeubles détruits ou endommagés, ii) d'une facilité de résilience économique, et iii) de mesures psychologiques et symboliques pour réparer les préjudices économiques et moraux subis par la communauté de Tombouctou. Pour ce qui est du dédommagement symbolique, le Fonds a collaboré avec les autorités nationales pour organiser une cérémonie symbolique. En raison de la pandémie de la COVID-19 et de la situation politique au Mali, les travaux préparatoires ont été interrompus entre avril et octobre, et ont repris en novembre, au cours d'une mission à Bamako. Le Fonds fait rapport à la Chambre de première instance sur les progrès de la mise en œuvre des réparations tous les deux mois.

- *Ntaganda*

288. Les plus récentes audiences de la Cour dans l'affaire *Ntaganda* ont atteint la phase préparatoire de l'ordonnance de réparations. Le 28 février 2020 et le 18 décembre 2020, le Fonds a déposé ses principales observations concernant les réparations. Malgré la situation de santé et de sécurité, le Fonds a poursuivi l'exécution d'un sondage sur le marché des services et les experts désignés par la Cour dans l'affaire ont pu poursuivre leurs activités, bien qu'à distance. Le Fonds a fourni de l'information aux experts et en a rencontré quelques-uns.

## B. Mandat d'assistance

### 1. République centrafricaine

#### a. Programme pilote en République centrafricaine

289. L'Unité des achats avait approuvé un contrat d'achat auprès d'un fournisseur unique pour le choix d'un partenaire de mise en œuvre du projet pilote en République centrafricaine, qui incluait les éléments suivants : i) appui médical ; ii) sécurité alimentaire et nutritive ; iii) appui psychologique ; iv) aide aux études pour personnes à charge ; v) soutien au loyer pour les victimes sans abri ; et vi) assistance pour les activités productrices de revenus. Le 25 février 2020, le Conseil a soumis la notification de mise en œuvre d'un programme pilote d'assistance en République centrafricaine à la Chambre préliminaire II, conformément à la règle 50-a du Règlement du Fonds. Le contrat de mise en œuvre est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

290. Malgré l'instabilité politique actuelle en République centrafricaine due à l'élection présidentielle de la fin de 2020, environ 506 visites de thérapie psychosociale à domicile ont pu être effectuées ; 200 personnes ont bénéficié d'un suivi individuel à leur domicile et de thérapie psychosociale adaptée et de counselling pour le traumatisme ; trois centres psychosociaux ont été ouverts et équipés ; et quelque 80 particuliers ont reçu un appui aux études grâce au paiement des frais de scolarité, des frais administratifs et des fournitures scolaires.

*b. Programme d'assistance complet, République centrafricaine*

291. Dès sa notification à la Chambre préliminaire II en vertu de la règle 50, le Fonds au profit des victimes et le Bureau des affaires juridiques du Greffe ont entamé le processus de finalisation des contrats des cinq partenaires de mise en œuvre retenus.

2. Côte d'Ivoire

292. En 2020, le Fonds au profit des victimes a finalisé le processus d'approvisionnement des organisations partenaires en Côte d'Ivoire. Les contrats liant le Fonds et les partenaires ont été signés en novembre 2020. Trois organisations ont été retenues pour mettre en œuvre le cycle de programme d'assistance, de trois ans, dans ce pays. Le Fonds vise à atténuer les préjudices subis dans le cadre de 13 incidents dans quatre régions et à offrir des services de réadaptation physique et psychologique, ainsi qu'un soutien matériel. Un comité consultatif, composé de 10 représentants d'organisations de la société civile clés, d'associations de victimes et d'organisations de droits de la personne, a été créé en décembre 2020 pour accompagner le Fonds et ses partenaires dans la mise au point d'une approche appropriée axée sur les victimes.

293. Au début de 2020, le Fonds au profit des victimes a conclu un accord avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire pour mener, en partenariat avec la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations de l'Organisation internationale pour les migrations, un recensement de la capacité et de la performance des initiatives de réparations nationales afin d'entamer des discussions sur un éventuel module de renforcement des capacités. À la suite de la conclusion d'un accord sur le mandat, en décembre 2019, les deux organisations ont exécuté conjointement une mission sur le terrain en Côte d'Ivoire. En août 2020, de concert avec le ministère de la Solidarité, elles ont publié le projet de rapport, qui contenait huit recommandations visant à renforcer le programme de réparations du gouvernement.

3. République démocratique du Congo

294. Le Fonds au profit des victimes a terminé le processus de sélection et signé les contrats avec 10 nouvelles organisations partenaires de mise en œuvre au cours du deuxième trimestre de 2020 (le dernier contrat étant signé le 1<sup>er</sup> novembre 2020). Le nouveau cycle de programmes d'assistance a débuté à la mi-juillet 2020. Dix partenaires mettront en œuvre les projets d'assistance dans les provinces de l'Ituri et du Nord et Sud Kivu.

295. À la fin de 2020, plus de 22 000 personnes avaient bénéficié, directement ou indirectement, du programme d'assistance. Environ 2 279 particuliers avaient reçu des services de réadaptation psychologique ; 351, des services de réadaptation physique, y compris des références médicales ; 313, un appui aux activités productrices de revenus ; et 19 789 personnes ont été jointes dans le cadre d'activités d'édification de la paix. Environ 1 900 survivants de violence sexuelle et sexuée avaient reçu une aide du programme d'assistance de la République démocratique du Congo.

4. Géorgie

296. Dès la conclusion de l'évaluation de la situation au début de 2020 et la formulation de la recommandation du Secrétariat au Conseil, le 10 novembre 2020, le lancement d'un programme d'assistance a été approuvé pour la Géorgie. Le Conseil a affecté 600 000 euros à l'appui d'un programme d'assistance d'une durée de trois ans maximum. À la fin de 2020, le Fonds au profit des victimes entamait les préparatifs en vue du lancement d'un processus d'approvisionnement public pour sélectionner les organisations partenaires de mise en œuvre.

5. Kenya

297. Au début de 2020, le Fonds au profit des victimes a conclu l'évaluation de la situation en vue d'un éventuel programme d'assistance au Kenya. Ce processus a exigé une évaluation sur papier et d'exhaustives consultations des parties prenantes, y compris des réunions avec des représentants du gouvernement, 14 sessions de consultation des groupes de victimes,

11 organisations non-gouvernementales, trois organisations internationales, et des organes de la société civile. Le 10 novembre 2020, le Conseil du Fonds a approuvé le lancement d'un programme d'assistance au Kenya et le Fonds a entamé les préparatifs pour le lancement d'un processus d'approvisionnement public en vue de sélectionner les organisations partenaires de mise en œuvre. Le Conseil a affecté 300 000 euros à l'appui d'un programme d'assistance d'une durée de deux ans maximum et décidé de centrer les activités d'assistance sur l'appui à la réadaptation aux survivants des violences sexuelles et sexistes commises au lendemain de l'élection de 2007/2008.

#### 6. Mali

298. De mars à mai 2020, le Fonds au profit des victimes a mené une évaluation exhaustive de la faisabilité de la mise en œuvre d'un programme d'assistance au Mali, en évaluant les besoins au niveau des réparations ainsi que la possibilité de compléter les initiatives nationales pour aider les victimes à surmonter les torts subis. Étant donné que le programme de réparations national n'est pas encore actif, l'évaluation conclut qu'il est urgent d'aider les victimes qui ont subi des torts et qui appartiennent aux groupes les plus vulnérables, autres que ceux qui habitent Tombouctou.

299. Le 10 novembre 2020, le Conseil a décidé de lancer un programme d'assistance dans les régions de Gao et de Mopti. La décision du Conseil est tributaire de la mobilisation de fonds en vue de l'objectif précis de ce programme. À la fin de 2020, le Fonds avait lancé un processus d'approvisionnement public en vue de sélectionner les organisations partenaires de mise en œuvre.

#### 7. Ouganda

300. En avril 2020, le Fonds au profit des victimes a reconduit six contrats de partenaires de mise en œuvre. En juillet, le Fonds a conclu un accord mutuel de dissolution de contrat avec ADDA pour mettre fin au partenariat. Les partenaires de mise en œuvre ont dû adapter leurs interventions, en consultation avec le Fonds, pour respecter les restrictions liées à la COVID-19, par exemple en effectuant le counselling des victimes et les consultations de suivi par téléphone. Les activités telles que les interventions chirurgicales ont dû être reportées jusqu'à l'assouplissement des mesures préventives ordonnées par le gouvernement. Grâce au programme d'assistance, mené à bien dans 22 districts, quelque 4 880 victimes en Ouganda ont bénéficié de traitement médical, de réadaptation psychologique, et de services d'appui au gagne-pain. De ce groupe, quelque 574 survivants de violence sexuelle et sexuelle ont reçu des services de réadaptation.

### C. Sélection des partenaires de mise en œuvre pour l'exécution des activités de réparations et d'assistance

301. Le Fonds au profit des victimes a consacré beaucoup d'efforts et de ressources à la conclusion de processus d'approvisionnement d'une ampleur et complexité sans précédent. À la fin de 2020, le Fonds est passé de six à 21 partenaires de programmes d'assistance en Ouganda et est en cours de conclusion de huit autres accords de mise en œuvre de réparations dans le cadre des affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, ainsi que des programmes d'assistance en République centrafricaine. Le Fonds et le Greffe tâcheront d'alléger et d'accélérer encore davantage le processus de sélection de partenaires de mise en œuvre, s'inspirant des pratiques de développement de partenariats suivies par les organisations des Nations Unies.

**Tableau : Information publique sur les achats / contrats terminés**

Mandat	Affaire/ pays	Activité	Contrats	Valeur (en milliers)*	Statut
Assistance	République centrafricaine	Programme pilote d'assistance (1 an)	1	EUR250	Contrat entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Assistance	République centrafricaine	Programme d'assistance (5 ans)	5	EUR892 (Y1) EUR6 300 (total)	4 contrats entrés en vigueur le 1 <sup>er</sup> février 2021
Assistance	Côte d'Ivoire	Programme d'assistance (3 ans)	3	EUR300 (Y1) EUR1 800 (total)	Contrats signés le 1 <sup>er</sup> novembre 2020

Assistance	République démocratique du Congo	Programme d'assistance (5 ans)	10	USD1 650 (Y1) USD13 200 (total)	Neuf contrats signés le 1 <sup>er</sup> mai 2020 et un signé le 1 <sup>er</sup> novembre
Réparations	<i>Al Mahdi</i>	Versement de réparations à titre individuel (2 ans)	1	EUR1 065 (total)	Contrat finalisé au début de 2021
Réparations	<i>Al Mahdi</i>	Facilité de résilience économique (4 ans)	1	EUR400 (Y1) EUR1 344 (total)	Contrat entré en vigueur en octobre 2020
Réparations	<i>Al Mahdi</i>	Protection et entretien d'édifices protégés	1	EUR215 (Y1) EUR428 (total)	Contrat finalisé au début de 2021
Réparations	<i>Al Mahdi</i>	Réparations symboliques et pour dommages moraux (3 ans)	1	EUR216 (total)	Contrat entré en vigueur en novembre 2020

\* Y1 : Première année d'un contrat pluriannuel. La continuation du contrat est tributaire des facteurs suivants : i) performance opérationnelle du partenaire de mise en œuvre ; ii) disponibilité des ressources ; et iii) décision du Conseil sur l'allocation des ressources.

Après l'approbation du contrat par le Bureau des affaires juridiques du Greffe et le Fonds au profit des victimes, les partenaires de mise en œuvre ont un certain délai pour s'exprimer sur le contrat. Une fois le contrat agréé (fin de la phase de l'établissement du contrat), le processus de signature peut commencer, phase qui dure assez longtemps (minimum 6 semaines). En septembre 2020, le Fonds a demandé l'approbation du Greffier pour un programme pilote de signatures électroniques qui accélérerait le processus de signature.

## VII. Objectif 2 : Que les États Parties et les donateurs garantissent la croissance et la stabilité financière

### A. États Parties : Que le Fonds au profit des victimes fasse preuve de ses capacités optimales pour être à la hauteur de ses mandats dans les situations actuelles et à venir

302. Au 31 décembre 2020, le taux d'exécution budgétaire du Fonds au profit des victimes au titre du GP-VI était de 92,2 pour cent, une augmentation de 0,5 pour cent par rapport au taux d'exécution pour 2019, malgré les restrictions liées à la COVID-19.

303. Tout au long de 2020, le Fonds au profit des victimes a tâché de constituer un Secrétariat capable de réagir en toute souplesse aux changements des activités et du renforcer dans trois domaines cruciaux : finances et administration, ainsi que capacité juridique à La Haye ; gestion des programmes sur le terrain et mise en œuvre des réparations ; et cueillette de fonds et visibilité. Sa structure se fonde sur les exigences d'une capacité organisationnelle évolutive devant être satisfaites pour soutenir le développement et l'exécution des ordonnances de réparations de la Cour, ainsi que les activités des mandats d'assistance existants et nouveaux. Le Fonds demeure engagé à revoir en continu les synergies possibles avec le Greffe et autres organes de la Cour en réponse aux besoins en matière de capacité.

### B. Que les donateurs garantissent des ressources suffisantes pour soutenir l'élargissement des programmes à de nouvelles situations

304. Le Fonds au profit des victimes souhaite exprimer sa gratitude pour les contributions reçues en 2020 de 26 États Parties, totalisant presque 2,8 millions d'euros (une augmentation de plus de 65 000 euros comparativement à 2019), et pour les dons privés, totalisant 14 527 euros.

305. En 2020, le Fonds au profit des victimes a reçu les contributions volontaires suivantes, dont les contributions de deux nouveaux donateurs, le Nigeria et la Sierra Leone : Andorre (10 000 euros), Autriche (15 000 euros), Belgique (525 000 euros), Chypre (15 000 euros), République tchèque (22 600 euros), Estonie (50 000 euros), France (50 000 euros), Géorgie (25 000 euros), Hongrie (10 000 euros), Italie (30 000 euros), Japon (51 900 euros), Liechtenstein (9 100 euros), Luxembourg (75 000 euros), Nigeria (17 000 euros), Portugal (10 000 euros), République de Corée (36 000 euros), Slovaquie (10 000 euros), Slovénie (10 000 euros), Sierra Leone (3 000 euros), Espagne (40 000), Royaume-Uni (188 459 euros) et Uruguay (2 500 euros).

306. Trois contributions, de l'Estonie (50 000 euros), de la Finlande (200 000 euros) et du Japon (51 903 euros) étaient spécifiquement réservées à l'appui des survivants de violence

sexuelle et sexuée. Une contribution, de l'Irlande, était spécifiquement réservée à la réserve pour les réparations (100 000 euros) et à la réserve pour l'assistance (100 000 euros).

307. Près d'une centaine de potentiels donateurs privés et partenaires de fondations, institutions, gouvernements et entreprises privées ont été repérés en vue de cerner d'éventuels domaines de coopération, de collaboration et de financement de projets du Fonds. Un examen des domaines intérêt communs, géographiques ou thématiques, a été effectué en vue de diversifier la base de donateurs du Fonds au profit des victimes et de cerner des occasions futures.

308. Le Fonds au profit des victimes a lancé le processus d'approvisionnement visant l'achat d'un système de gestion des relations avec les parties prenantes en vue d'autoriser la cueillette des données sur les donateurs, la gestion des déménagements et la gestion des relations avec les clients. Le Secrétariat a également tenu des réunions avec une organisation de financement bien connue qui pourra aider les donateurs privés à faire des dons au Fonds tout en profitant d'une déduction d'impôt.

309. Le Fonds au profit des victimes a mis en place des processus de renforcement de la collaboration interne et du partage d'information en vue de a) cerner les occasions de dons pour les donateurs privés, et b) renforcer la capacité des administrateurs de programmes sur le terrain à approcher les donateurs et rehausser la visibilité locale du Fonds. Le Fonds a soumis au Conseil un plan actualisé concernant les dons privés et la visibilité, ainsi que de l'information sur la recherche et les propositions liées aux efforts de cueillette de fonds auprès du secteur privé pendant la pandémie de la COVID-19, y compris le développement de partenariats avec des partenaires de premier plan.

### C. Réparations : Que le Fonds au profit des victimes développe la réserve constituée en vue du versement des réparations à partir du panier commun et des contributions réservées

310. À la fin de 2020, le Fonds au profit des victimes avait 3 302 000 euros en réserve pour les réparations. En janvier et mars 2020, la Présidence a transmis au Fonds un total de 330 000 euros, correspondant aux amendes perçues dans le cadre de l'affaire *Bemba et consorts*, enjoignant le Fonds à affecter ces ressources au versement des ordonnances de réparations. En octobre 2020, le Fonds et le Gouvernement de l'Irlande ont signé un protocole d'entente représentant 200 000 euros. La moitié de cette somme (soit 100 000 euros) était réservée à la réserve pour les réparations.

**Tableau : Montant total des allocations correspondant aux contributions à emploi spécifique ou aux réserves du Fonds au profit des victimes pour des réparations spécifiques, et déficit**

Affaire	Montant de l'ordonnance			Allocations, selon :		Déficit	
				Emploi spécifique	Réserve	Valeur	%
			A	B	C	D=A-B-C	
<b>Lubanga</b>	10 000 \$ US	eq.	8 150 €	350 € (Pays-Pas) 300 € (Allemagne)	3 500 €	4 300 €	53 %
<b>Katanga</b>	1 000 \$ US	eq.	815 €	200 € (Pays-Pas) ;	653 € (600 €, Allemagne, 2018, et Allemagne, 2019)	0 €	0,0 %
<b>Al Mahdi</b>			2 700 €	584 € (Italie, 40 € ; Norvège, 516 € ; Royaume-Uni, 28,4 €)	800 €	1 316 €	49 %

Taux de l'ONU en décembre 2020, 0,815 EUR.



## **VIII. Objectif 3 : Que le Fonds au profit des victimes soit un porte-parole efficace des droits des victimes et de leur famille dans l'espace public, en particulier dans le système de justice mondial et dans le secteur humanitaire**

### **A. Communications internes**

311. Le Fonds au profit des victimes a créé une série de séances d'information virtuelles et internes sur la gestion des dons, qui aborde une trentaine de questions de programmation qui concernent à la fois les activités d'assistance et de réparations.

312. Le Fonds au profit des victimes s'est dotée d'équipes de situation intégrées à une structure organisationnelle formelle et multi-disciplinaire afin de rehausser ses capacités de gestion. Chaque équipe inclut le responsable de programme et le personnel du Fonds des bureaux extérieurs, ainsi que le personnel juridique, de programme, des finances, de cueillette de fonds, de communications et d'administration à La Haye. Les cadres se réunissent virtuellement sur une base hebdomadaire, et le personnel, toutes les deux semaines, pour garantir la bonne communication et le suivi des dossiers.

313. Les communications entre l'exécutif, les cadres et les membres du Conseil se sont également améliorées grâce à la tenue de séances d'information dans le cadre des réunions du Conseil, et des actualisations régulières sur les activités.

### **B. Communications externes**

314. Tout au long de 2020, le personnel du Fonds au profit des victimes au Siège et dans les bureaux extérieurs ont communiqué étroitement avec la Section de l'information et de la sensibilisation et continué de rehausser le profil des activités du Fonds. Des événements médiatiques et activités de sensibilisation dans les bureaux extérieurs ont malheureusement été compromis par la situation de la COVID-19 et les restrictions afférentes. Toutefois, grâce à l'appui des bureaux extérieurs, le Fonds a néanmoins pu mener plusieurs activités de rayonnement. Le Fonds publie maintenant un bulletin trimestriel et s'est doté d'un mécanisme de suivi des activités pour mesurer ses progrès par rapport aux objectifs.

315. En 2020, le Fonds au profit des victimes a publié 19 communiqués de presse et déclarations. Ces annonces ont été diffusées à une liste d'envoi de plus de 700 destinataires, pour 13 300 récipiendaires en tout, dont des représentants de la communauté internationale, des journalistes, plus de 2 500 représentants de la société civile et d'autres intervenants. Toutes les communications publiques et tous les rapports publics ont été affichés sur le site Web du Fonds, et la plupart sur le site Web de la Cour également. Le Fonds a également fait rapport aux donateurs.

316. Un consultant spécialisé en communications numériques, travaillant *pro bono*, a effectué un audit du site Web du Fonds au profit des victimes pour en évaluer le contenu, l'architecture de l'information, la conception, la fonctionnalité et la technologie employée. Au terme de cet audit, des changements structurels de base ont été apportés au site, et un contenu à jour y a été ajouté, dont tous les rapports publics et annonces.

317. Le Fonds au profit des victimes a musclé sa présence sur Twitter et recruté de nouveaux fonctionnaires chargés de rehausser le profil public du Fonds. Au cours du dernier trimestre de 2020, le Fonds a élaboré une stratégie concernant les médias sociaux. En 2020, le Fonds a affiché 254 gazouillis (une augmentation de 395 pour cent) et gagné 368 nouveaux suiveurs (une augmentation de 18 pour cent), pour un total de 1 380 suiveurs. Le profil du Fonds a été visité 10 400 fois, mentionné plus de 650 fois et a produit 627 156 impressions (une augmentation de 280 pour cent). Les impressions sont l'un des indicateurs d'amélioration clés, puisqu'ils indiquent le nombre de fois qu'un gazouillis a été vu.

318. Durant l'Assemblée, le Fonds au profit des victimes a co-organisé trois événements virtuels : l'événement « Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles dans le cadre du système du Statut de Rome » s'est déroulé le 8 décembre 2020, en collaboration avec les gouvernements de la Finlande et de la République dominicaine. L'événement soutenait et appuyait le travail du Fonds et de la Cour pour mettre fin à la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles dans les zones de conflit partout au monde. Le 10 décembre 2020, le

Fonds, conjointement avec le Gouvernement de l'Uruguay et Action parlementaire globale, accueillait l'événement « À la mémoire du feu Président du Conseil, le Dr. Felipe Michelini, en cette Journée internationale des droits de l'Homme 2020 ». Le 14 décembre 2020, conjointement avec les gouvernements de l'Irlande et de la Suède, le Fonds a accueilli l'événement « Le Fonds au profit des victimes : aujourd'hui et en 2021 ».

319. En République centrafricaine, six sessions de sensibilisation ont été organisées pour offrir aux victimes, aux collectivités touchées et aux intervenants clés de l'information sur diverses questions, dont, notamment, la différence entre réparations et assistance, et les critères d'admissibilité à l'assistance. Ces sessions de sensibilisation ont inclus des réunions avec 10 organismes de presse et journalistes ; 11 organisations de droits de la personne ; 27 jeunes leaders et associations de jeunes ; 28 associations de victimes ; et 30 survivants de violence sexuelle et sexuée. Le Fonds a organisé une séance de presse pour le lancement officiel du programme pilote en République centrafricaine. Le Fonds a également organisé une session d'émissions radiophoniques avec Africanews, RFI, et Ndeke Luka Radio, dans lesquelles l'on abordait le lancement du projet et les programmes afférents, et le genre d'aide qui serait offert.

320. En Côte d'Ivoire, le Fonds au profit des victimes a organisé une table ronde conjointement avec le bureau extérieur de la Cour afin de débattre des défis et occasions concernant la promotion de la justice internationale et l'importance de mettre les victimes au cœur des processus. Malheureusement, un grand nombre d'activités de sensibilisation n'ont pas pu être réalisées en Côte d'Ivoire en 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19 et de problèmes de sécurité attribuables à la violence entourant l'élection présidentielle.

321. En République démocratique du Congo, divers partenaires du Fonds au profit des victimes dans les provinces de l'Ituri et du Kivu du Nord et du Sud ont continué d'organiser des activités de sensibilisation, y compris des événements communautaires et des programmes de radio et télévision sur les travaux du Fonds, notamment au regard de son mandat d'assistance. Plusieurs programmes radiophoniques ont joué sur Radio Okapi. En Ituri et au Kivu Nord et Sud, quelque 5 000 auditeurs ont été joints et 100 leaders communautaires ont commencé à recevoir une formation de sensibilisation sur la violence sexuelle et sexuée. L'équipe du Fonds en République démocratique du Congo a continué de tenir des réunions avec les intervenants clés, y compris une réunion bilatérale avec le nouveau chef de la MONUSCO à Bunia.

322. Le 1<sup>er</sup> décembre, le Fonds au profit des victimes, avec l'appui du bureau extérieur en Géorgie, a tenu une conférence de presse virtuelle pour annoncer la décision du Conseil de lancer un programme d'assistance en Géorgie. Le Fonds a également organisé une séance d'information virtuelle pour les organisations de la société civile en vue d'étoffer leurs connaissances sur le mandat et processus du Fonds dans le cadre du lancement d'un programme d'assistance dans ce pays.

323. Toutes les activités de sensibilisation au Mali touchaient aux réparations dans l'affaire *Al Mahdi* et ont dû être menées discrètement, en raison de la situation de sécurité et de la confidentialité de l'exécution des ordonnances de réparations. Pour ce qui est du programme d'assistance, le Fonds au profit des victimes a organisé une conférence de presse conjointement avec le représentant juridique des victimes et le bureau extérieur à Bamako afin d'offrir une information sur le programme d'assistance devant être lancé en 2021. Plus de 20 journalistes ont assisté à la séance d'information, et cette information a été largement retransmise dans la presse locale et les médias sociaux. Le Président du Conseil et le fonctionnaire chargé des Programmes régionaux du Fonds ont été interviewés par de nombreux médias, dont la BBC, Maliweb, Radio France Internationale (RFI) et Mali24. Cette couverture médiatique a rehaussé la visibilité des activités du Fonds, les faisant rayonner à un auditoire national beaucoup plus étendu.

324. En Ouganda, le Fonds au profit des victimes a participé à diverses activités de sensibilisation, ateliers et conférences en-ligne avec des partenaires et autres organisations. En septembre 2020, le Fonds a mis au point un message d'intérêt public concernant les travaux du Fonds, avec l'aide de l'unité de la Section de l'information et de la sensibilisation basée dans le bureau extérieur. Le Fonds a assisté à un débat intitulé « Jamais sans nous : Renforcer la participation des victimes au processus de justice transitionnelle en Ouganda » [traduction libre, *Not Without Us: Strengthening Victim Participation in the Transitional Justice Process in Uganda*], accueilli par les organisations Redress, Uganda Victims

Foundation, et Emerging Solutions Africa, portant sur la perception, par les victimes et les collectivités, de la justice et des réparations. Le fonctionnaire chargé des Programmes régionaux du Fonds, Scott Bartell, a été paneliste à l'occasion de la réunion de haut niveau « Justice transitionnelle : Démocratisation de la politique transitionnelle nationale de justice » [traduction libre, *Popularizing the National Transitional Justice Policy*], accueillie par le Refugee Law Project et l'Université Makerere. L'événement a rassemblé des parlementaires, des représentants des ministères et agences gouvernementales, et d'éminents partenaires de la société civile et du développement. L'objectif était de nouer des relations à l'appui de la collaboration entre les intervenants responsables de la mise en œuvre de la politique nationale de justice transitionnelle.

**IX. Objectif 4 : Que le Fonds au profit des victimes, en agissant en partenariat de collaboration avec ses partenaires stratégiques, garantisse une bonne gestion, un sens des responsabilités et une transparence à travers toutes ses activités**

**A. Partenariats : Installer une confiance et une compréhension mutuelles avec les partenaires stratégiques**

325. Le Fonds au profit des victimes souligne son appréciation pour l'appui et les conseils demandés et reçus du Greffier et de son Cabinet, surtout en cette période de pandémie de la COVID-19. Avec l'aide des Ressources humaines, le Fonds a pu mener 15 processus de recrutement en 2020. La Section de l'information et de la sensibilisation et les bureaux extérieurs ont joué un rôle essentiel pour rehausser la visibilité du Fonds. Dans les pays de situation, les bureaux extérieurs et sections pertinentes du Greffe ont appuyé le Fonds pour ce qui est de la préparation et de la mise en œuvre des activités du Fonds sur le terrain, y compris l'identification et la vérification des bénéficiaires aux fins des réparations dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*.

326. Le groupe de travail pour les achats conjoint du Fonds au profit des victimes et du Greffe ont joué un rôle clé pour finaliser les processus d'approvisionnement du Fonds en vue de sélectionner les organisations de mise en œuvre des programmes de réparations et d'assistance. On trouvera davantage d'information à ce sujet sous l'Objectif 1, partie D.

**B. Bonne gestion : Développement des systèmes fonctionnels, des outils et procédures**

327. En août 2020, à la suite de son approbation initiale en mars 2020, le Conseil a approuvé le nouveau Plan stratégique 2020-2021. Le Plan actualisé intègre la réponse du Fonds aux recommandations faites dans l'évaluation du MCI et a été conçu de façon à cadrer avec la date de fin du Plan stratégique de la Cour. Les deux piliers du nouveau Plan stratégique sont les deux objectifs stratégiques du Fonds – incidence et performance – qui témoignent de l'interaction entre les mandats de réparations et d'assistance, et qui tiennent compte de l'effet de la pandémie de la COVID-19 sur les travaux du Fonds. Un mécanisme de suivi des activités a été créé pour contrôler les progrès d'améliorations cruciales de gestion, comme l'élaboration de la politique de gestion et d'investissement du Fonds.

328. Le Fonds au profit des victimes a organisé des sessions d'information en-ligne pour présenter les outils et pratiques de suivi et d'évaluation aux nouveaux partenaires de mise en œuvre en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, ceci afin d'améliorer les systèmes de collecte de données et de rapport. Un exercice d'examen des programmes a été organisé pour le programme en Ouganda afin de permettre au Fonds et à ses partenaires d'examiner la mise en œuvre des programmes stratégiquement et de partager les enseignements sur les succès et les échecs, les résultats des programmes, les défis et les améliorations nécessaires.

329. Le Fonds au profit des victimes a recruté une organisation de recherche indépendante pour évaluer l'impact du programme d'assistance en Ouganda, pour évaluer le niveau de satisfaction des victimes dans les affaires *Katanga* et *Al Mahdi*, et pour exécuter une étude de référence pour les programmes de réparations dans l'affaire *Lubanga*.

330. En 2020, le Fonds au profit des victimes a redémarré le processus d'achat d'un système de gestion de l'information, avec l'appui de la Section des services de gestion de

l'information. Ce système permettra d'améliorer la gestion de l'information recueillie dans le cadre des programmes d'assistance et de réparations.

331. Le Fonds au profit des victimes a recruté un consultant expert en systèmes SAP de gestion des subventions pour revoir l'architecture actuelle du système, compte tenu de la croissance rapide des activités de mise en œuvre des multiples ordonnances de réparations et des nouveaux programmes d'assistance, ceci afin d'assurer l'allocation des fonds et la présentation de rapports conformément au Règlement financier et règles de gestion financière.

### **C. Sens des responsabilités : Instituer un système de contrôle des conformités**

332. Le Fonds au profit des victimes a étoffé ses outils et procédures pour améliorer sa gestion des contrôles internes, des activités des partenaires de mise en œuvre et des vérifications régulières de leurs dossiers de projets. La documentation afférente a été soumise à l'auditeur externe à des fins d'examen en mai 2020. L'auditeur externe a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds pour 2019, sans faire de nouvelles recommandations. L'auditeur externe a examiné quatre recommandations de mise en œuvre : i) la procédure de présentation des comptes ; ii) les actions requises pour justifier tous les engagements liés à l'application des ordonnances de réparations ; iii) le renforcement des contrôles financiers des activités ; et iv) le renforcement des équipes sur le terrain.

333. En novembre et décembre 2020, l'équipe du Fonds au profit des victimes en Ouganda a exécuté deux vérifications financières virtuelles de deux partenaires de mise en œuvre.

### **D. Transparence : Amélioration de l'information partagée avec les principaux intervenants**

#### **Rapports d'avancement réguliers sur la mise en œuvre des réparations aux chambres de première instance concernées.**

334. En 2020, le Fonds au profit des victimes a commencé à mettre à niveau la structure et le contenu de son site Web, veillant à la publication et à l'actualisation des rapports publics, pratiques exemplaires et photographies. Le Fonds a continué de fournir aux intervenants clés une information actualisée sur la mise en œuvre des réparations et de l'assistance, à l'aide de listes de distribution par courriel, de réunions, de publications sur son site Web ou des médias sociaux. Les états financiers pour 2019 du Fonds et le Rapport du Conseil pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ont été affichés sur le site Web de l'Assemblée et rendus accessibles au public. Le Fonds a continué de faire circuler ces documents, y compris ses communiqués de presse et déclarations, aux intervenants clés.

335. Les indicateurs de résultats pour le Grand Programme VI, Secrétariat du Fonds au profit des victimes, sont présentés à l'annexe VII.

### **F. Grand Programme VII-5 – Mécanisme de contrôle indépendant**

336. Le Mécanisme de contrôle indépendant a continué à renforcer le contrôle de la Cour en s'acquittant de son mandat avec professionnalisme, impartialité et efficacité. Pendant la période considérée de janvier à décembre 2020, le Mécanisme de contrôle indépendant a :

- examiné **vingt-et-un** rapports d'inconduite potentielle. Après consultation, **trois** rapports ont été classés sans suite, à savoir que le personnel concerné a bénéficié de conseils sur les procédures applicables aux questions perçues comme relevant d'une inconduite mais pour lesquelles aucune plainte officielle n'a été déposée. **Trois** rapports concernaient des fonctionnaires élus, deux d'entre eux étant classés puisque sans fondement, et un étant en instance au moment de la rédaction du présent rapport. **Onze** rapports n'ont pas fait l'objet d'une évaluation préliminaire puisqu'ils ne relevaient pas du mandat du Mécanisme de contrôle indépendant, ne constituaient pas une inconduite, n'étaient pas assez graves pour justifier une enquête, ou se prêtaient mieux à une procédure informelle. Dans chacun de ces cas, les rapports ont été renvoyés au chef de l'organe concerné. **Quatre** rapports sont en cours de réception au moment de l'élaboration du présent document.

- élaboré trois propositions d'évaluation pour le cycle 2020-2021, qui ont fait l'objet de discussions avec le chef des organes concernés et qui ont été soumis au Bureau de

l'Assemblée des États Parties pour approbation, à savoir : i) Évaluation de l'interaction des victimes avec la Cour ; ii) Évaluation des capacités d'enquête financière et de recouvrement des avoirs ; et iii) Évaluation du développement de la capacité interne à appliquer la politique sur les crimes sexuels et sexuels au Bureau du Procureur.

- à la demande du Bureau de l'Assemblée des États Parties, mené une évaluation de l'interaction des victimes avec la Cour pénale internationale, en vue d'obtenir une évaluation indépendante de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité et de la sensibilité au genre des processus institutionnels d'engagement des victimes à la Cour ; de cerner des domaines d'amélioration des processus institutionnels ; et de contribuer à la stratégie de l'ensemble de la Cour pour les victimes en 2021 et après. Le rapport d'étape de l'évaluation a été soumis au Bureau en octobre 2020.

- appuyé les travaux du Groupe de travail de La Haye du Bureau, chargé de l'examen des travaux et du mandat opérationnel du Mécanisme de contrôle indépendant, sous la facilitation de S. E. L'Ambassadeur Päivi Kaukoranta (Finlande) ; et présenté le mandat révisé du Mécanisme de contrôle indépendant dans le cadre de diverses réunions de collaboration avec des représentants des organes de la Cour, y compris les États Parties. Le mandat opérationnel révisé du Mécanisme de contrôle indépendant a ensuite été adopté par l'Assemblée le 16 décembre 2020, dans l'annexe II de la résolution ICC-ASP/19/Res.6.

- continué de coordonner avec la Cour les travaux visant à répondre à la nécessité d'harmoniser le mandat du Mécanisme de contrôle indépendant et le cadre réglementaire de la Cour ; rédigé un projet de politique d'enquête visant à dresser un cadre pour la création de principes gouvernant les enquêtes d'allégations d'inconduite à la Cour ; aidé le Bureau des affaires juridiques du Greffe dans l'examen des projets d'instructions administratives sur les conduites non satisfaisantes et les processus disciplinaires ; et collaboré avec la Présidence à la mise à jour de la politique sur la protection des dénonciateurs.

- participé à des réunions convoquées par les groupes 1 et 2 du Groupe d'experts indépendants et fourni de l'information sur le rôle du Mécanisme de contrôle indépendant pour ce qui est du cadre de gouvernance de la Cour.

- participé à une réunion convoquée par l'Ambassadeur de la Suède, facilitateur du Groupe de travail de La Haye pour le contrôle de la gestion budgétaire, avec le Conseil du Fonds au profit des victimes et son Secrétariat, les États Parties et la Cour, pour débattre du plan d'action en réponse à l'évaluation, par le Mécanisme de contrôle indépendant, du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, menée en 2019.

337. Les indicateurs de résultats pour le Grand Programme VII-5, Mécanisme de contrôle indépendant, sont présentés à l'annexe VIII.

## **G. Grand Programme VII-6 - Bureau de l'audit interne**

338. En 2020, conformément au Plan d'audit 2020 avalisé par le Comité d'audit, le Bureau de l'audit interne a :

- effectué cinq audits généraux, terminé un audit de la TI, et débuté un audit général :

1. Audit des documents divers d'engagement de dépenses (initié en 2019 et finalisé en 2020) ;
2. Audit du processus de retour d'expériences du Bureau du Procureur ;
3. Audit de la gestion des biens fonciers, immobiliers et d'équipement ;
4. Audit de la plateforme des flux des travaux judiciaires : gouvernance et mise en œuvre des projets ;
5. Audit de la plateforme des flux des travaux judiciaires : achat des TI ;
6. Audit de la gestion des contrats ;
7. Audit de l'évaluation technique du processus d'approvisionnement (initié en 2020 et finalisation prévue en 2021) ;

- fourni trois services consultatifs :

1. Évaluation du processus d'achat des TIC au sein du Bureau du Procureur ;

2. Évaluation de la procédure d'arrestation ;
  3. Facilitation du processus de sélection d'un cabinet d'audit qualifié pour le Fonds au profit des victimes.
    - élaboré un plan d'audit fondé sur les risques pour 2021, examiné et avalisé par le Comité d'audit.
    - géré et suivi l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne (environ 90 recommandations) ; organisé des réunions bisannuelles avec les parties prenantes pour discuter de l'état de la mise en œuvre ; examiné la documentation fournie comme preuve de mise en œuvre ; et préparé des rapports sur l'état de la mise en œuvre à l'intention du Comité d'audit.
    - évalué la gestion des risques de la Cour et préparé un rapport à l'intention du Comité d'audit.
    - le Directeur s'est réuni à plusieurs reprises avec l'auditeur externe et les représentants des États pour discuter de questions liées aux audits et aux contrôles.
    - fourni une expertise technique adaptée aux responsables opérationnels de la Cour, sur demande.
    - contribué au fonctionnement de deux sessions du Comité d'audit par une participation active et la préparation de rapports pour leur information.
    - assisté aux sessions du Groupe de travail de La Haye sur le contrôle de la gestion budgétaire et fourni des informations pertinentes au Groupe de travail de La Haye, sur demande.
    - fourni des informations et de la documentation à l'auditeur externe (Cour des Comptes) dans le cadre de plusieurs réunions.
    - piloté plusieurs activités d'assurance et d'amélioration de la qualité, en vertu de son Programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.
339. Les indicateurs de résultats pour le Grand Programme VII-6, Bureau de l'audit interne, sont présentés à l'annexe IX.

### III. Questions transversales

340. Les informations relatives à la réalisation des prévisions du Bureau du Procureur pour la période 2005-2020 se trouvent en Annexe XIII.

#### Transferts de fonds

341. Il y a eu un transfert de fonds d'un montant supérieur à 200 000 euros au cours de l'année 2020.

342. Un montant total de 250 000 euros a été transféré des déplacements du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties aux services contractuels des services de traduction requis pour la dix-neuvième session de l'Assemblée à La Haye.

#### Gestion du risque

343. Forte des progrès accomplis en 2019, la Cour a poursuivi ses efforts dans le domaine de la gestion du risque en 2020.

344. En 2019, des ateliers ouverts à l'ensemble de la Cour ont été organisés et des registres des risques opérationnels mis en place. Les registres des risques ont été regroupés et évalués en début d'année 2020, et un registre des risques actualisé pour la Cour au plan stratégique a été préparé. Avec ces dernières opérations, la Cour en a terminé avec l'ajustement complet de la gestion du risque aux Plans stratégiques de la Cour pour la période 2019-2021.

345. Par la suite, CoCo a examiné le registre des risques stratégiques de la Cour et désigné les responsables des risques qui y sont répertoriés. Les responsables des risques ont élaboré des réponses aux risques et les ont actualisées tout au long de l'année 2020. À la fin de l'année, CoCo a été présenté accompagné d'un registre des risques actualisé qui a été

officiellement adopté en intégrant les réponses actualisées visant à atténuer les risques stratégiques de la Cour.

346. Selon la pratique en vigueur, le travail accompli par la Cour sur la gestion du risque au cours de l'année 2020 a fait l'objet d'un rapport présenté au Comité de Vérification.

347. En 2021, le Comité de gestion du risque envisage de nouer un dialogue avec les unités organisationnelles de l'ensemble de la Cour de manière à pouvoir mettre en place le suivi et l'actualisation des registres des risques sur le plan opérationnel.

### Mesures en matière d'efficacité

348. Depuis sa quinzième session en novembre 2016, l'Assemblée a demandé à la Cour de lui présenter une proposition de budget viable pour l'année à venir dans laquelle les augmentations proposées ne seront requises que si toutes les mesures possibles ont été prises pour financer ces augmentations grâce à des économies et des gains en efficacité<sup>30</sup>. En outre, l'Assemblée demande également à la Cour de présenter en Annexe au programme budgétaire une information détaillée sur les économies et les gains en efficacité réalisés pendant l'année en cours, ainsi que des estimations pour l'année suivante<sup>31</sup>. Par la suite, les économies et gains en efficacité ont été signalés dans les programmes budgétaires 2018, 2019 et 2020<sup>32</sup>.

349. À sa dix-huitième session en décembre 2019, l'Assemblée a réitéré sa demande auprès de la Cour pour qu'elle lui présente en Annexe au programme budgétaire 2020 la réalisation de ces objectifs d'efficacité ainsi qu'une information détaillée faisant clairement la distinction, autant que possible, entre les gains en efficacité, réductions des coûts non renouvelables et réductions des coûts supplémentaires réalisés en 2020 et estimations pour 2021<sup>33</sup>. Les quatre catégories suivantes pouvant être utilisées pour les rapports sur les économies et les gains en efficacité ont été acceptées pour les années antérieures et continuent à être utilisées :

a) Économies (deux sous-catégories) : (i) coûts encourus au cours de l'exercice financier précédent/actuel et n'apparaissant plus dans le programme budgétaire suivant, résultant d'une diminution dans la base de référence ; et (ii) augmentation des coûts évités grâce à des politiques, procédures et/ou négociations avec fournisseurs ou prestataires de services nouvellement introduites, aboutissant à la même base de référence ;

b) Gains en efficacité : activités qui limitent ou évitent toute demande en ressources supplémentaires et/ou induisent un gain de productivité, aboutissant à la même base de référence mais évitant toute augmentation des coûts ;

c) Coûts non renouvelables : diminutions ponctuelles des besoins de ressources dues à la non-continuation des activités, débouchant sur une réduction dans la base de référence ; et

d) Réductions des coûts supplémentaires : changements liés à la charge de travail débouchant sur une réduction dans la base de référence.

350. Les activités suivantes ont été entreprises pour satisfaire pleinement à la demande de l'Assemblée : identification des gains en efficacité et économies dans la première partie de l'année ; évaluation de la nature des gains en efficacité et des économies identifiées ; et estimation de l'impact de ces gains en efficacité et de ces économies sur la base de référence budgétaire 2021. Les gains en efficacité et les économies identifiés ont tous été entièrement pris en compte dans le programme budgétaire proposé pour 2021, et, comme demandé par l'Assemblée, la Cour s'est efforcée d'absorber les demandes d'augmentations de ressources pour les nouvelles activités en commençant par redéployer les ressources obtenues grâce aux économies, aux coûts non renouvelables et aux réductions de coûts supplémentaires<sup>34</sup>.

351. Tout en présentant une information détaillée pour chaque initiative dans une Annexe au programme budgétaire proposé, ces informations ont également été reprises, le cas échéant, dans la partie descriptive du budget spécifique au Programme, illustrant ainsi les efforts de

<sup>30</sup> Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, *Quinzième session, La Haye, 16-24 novembre 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, Section L, § 1.

<sup>31</sup> Documents officiels ... *Quinzième session ... 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, Section L, § 2.

<sup>32</sup> Documents officiels... *Seizième session ... 2017* (ICC-ASP/16/20), vol. II, partie A, § 38-51 et Annexe X ; *Documents officiels... Dix-septième session ... 2018* (ICC-ASP/17/20), vol. II, partie A, § 35-41 et Annexe XI.

<sup>33</sup> Documents officiels... *Dix-huitième session... 2019* (ICC-ASP/18/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/18/Rés.1, Section K, § 6.

<sup>34</sup> Documents officiels... *Quinzième session... 2016* (ICC-ASP/15/20), vol. I, partie III, ICC-ASP/15/Rés.1, § L.1.

l'ensemble de la Cour de ne demander des ressources qu'après avoir exploré toutes les autres options. Les économies, les coûts non renouvelables et les réductions de coûts supplémentaires ont été identifiés au cours de l'année, réduisant les montants de la référence budgétaire 2021 d'un total de 2,0 millions d'euros (1,4 million d'euros en économies ; 0,3 million d'euros en coûts non renouvelables ; et 0,3 million d'euros en réductions de coûts supplémentaires).

## IV. Exécution du budget de 2020

### 1. Aperçu de l'exécution du budget de la Cour

352. Le taux d'exécution réel du budget-programme de la Cour est de 95,2 pour cent, soit 142,06 millions d'euros, inclusion faite des intérêts et du remboursement du capital pour les locaux, représentant 3,59 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (149,21 millions d'euros). Le taux d'exécution a diminué de 3,1 pour cent par rapport à celui de l'exercice précédent (98,3 pour cent). En excluant les intérêts et le remboursement du capital pour les locaux permanents, le taux d'exécution réel est de 95,1 pour cent, soit un total de 138,47 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (145,62 millions d'euros).

353. En 2020, la Cour a été en mesure de surmonter les défis majeurs posés par la pandémie et d'autres crises (comme le manque de liquidités), tout en assurant une continuité des activités, notamment la conduite des audiences et des enquêtes. S'agissant de l'exécution du budget, les dépenses de personnel sont restées élevées, principalement en raison de coûts non budgétés tels que l'augmentation des rémunérations. La Cour s'est efforcée de changer l'ordre de priorité des activités et d'effectuer des gains d'efficacité et des économies, et a profité de la diminution du volume des opérations pour couvrir les dépenses de personnel non budgétées par une moindre exécution des dépenses hors personnel. Cela a été rendu possible par un suivi proactif des activités de la Cour au cours de l'année, en tenant compte de l'incidence de la crise de la COVID-19 sur les opérations de la Cour et des solutions alternatives flexibles mises en œuvre par la Cour pour veiller à la continuité de ses opérations. La Cour a été touchée à tous les niveaux, mais le report des missions impliquant des déplacements a débouché sur les économies les plus importantes, qui se sont ajoutées à la réduction des activités de formation et des frais généraux de fonctionnement, notamment liés à une faible occupation des locaux de la Cour. La Cour a également continué de récolter les fruits des pratiques mises en œuvre, en cherchant constamment à dégager des gains d'efficacité et des économies ; en gardant prudemment des postes vacants lorsqu'il était possible d'envisager une réduction de la charge de travail ; et en reprogrammant régulièrement les activités en cas d'évolution des priorités judiciaires, de poursuites ou des opérations. Tous les grands programmes ont revu leurs dépenses hors personnel prévisionnelles en les limitant à l'essentiel. Cette pratique a permis à la Cour de réaffecter des crédits au financement de l'augmentation des dépenses de personnel et de respecter les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée.

354. La Cour a soumis au Comité quatre demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu, sous réserve de la pleine exécution du budget-programme de la Cour, pour un montant initial total de 3,59 millions d'euros, à l'égard des affaires suivantes : i) dans la situation en Côte d'Ivoire relative à M. Blé Goudé, pour un montant total de 0,14 million d'euros ; ii) dans la situation au Mali relative à M. Al Hassan, pour un montant total de 0,91 million d'euros ; iii) dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaiïsona* en République centrafricaine (RCA II), pour un montant de 1,75 million d'euros ; et iv) dans la situation au Soudan relative à M. Abd-Al-Rahman, pour un montant de 0,79 million d'euros. En fin d'exercice, les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu étaient exécutées à 74,1 pour cent, soit un total de 2,66 millions d'euros. Le détail des notifications de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu est présenté aux paragraphes 385 à 393.

355. La Cour prévoit de financer toutes les dépenses supplémentaires incluses dans les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu dans le cadre de son budget-programme approuvé pour 2020, sous réserve de la finalisation de la certification du Commissaire aux comptes. Lorsque le montant des dépenses incluses dans les notifications au Fonds en cas d'imprévu est ajouté à celui des dépenses définies pour le budget approuvé, le montant total s'élève à 144,72 millions d'euros, ce qui représente un taux d'exécution de 97,0 pour cent pour le budget approuvé (149,21 millions d'euros), et un solde résiduel de



4,48 millions d'euros. Sur une base consolidée, la Cour a exécuté son budget à 94,7 pour cent, soit 144,72 millions d'euros, par rapport au budget consolidé (152,80 millions d'euros), inclusion faite de la demande totale de prélèvements sur le Fonds en cas d'imprévus (3,59 millions d'euros).

## 2. Exécution du budget-programme

356. Le tableau 1 ci-dessous présente un récapitulatif des taux d'exécution pour le budget-programme par Grand Programme. Le détail de l'exécution par poste de dépense du budget-programme et par Grand Programme, programme et sous-programme figure à l'annexe XVI comme l'a demandé l'Assemblée<sup>35</sup>.

**Tableau 1 : Exécution du budget par Grand Programme et programme en 2020 (en milliers d'euros)**

<i>Grand Programme / Programme</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Dépenses réelles* en 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<b>Grand Programme I</b>				
<b>Branche judiciaire</b>	<b>12 081,5</b>	<b>11 185,0</b>	<b>896,5</b>	<b>92,6</b>
Présidence	1 290,8	962,7	328,1	74,6
Chambres	10 790,7	10 222,3	568,4	94,7
<b>Grand Programme II</b>				
<b>Bureau du Procureur</b>	<b>47 383,4</b>	<b>44 860,6</b>	<b>2 522,8</b>	<b>94,7</b>
Procureur	11 748,2	9 699,4	2 048,8	82,6
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	4 029,5	3 843,9	185,6	95,4
Division des enquêtes	19 782,9	20 068,3	(285,4)	101,4
Division des poursuites	11 822,8	11 249,0	573,8	95,1
<b>Grand Programme III</b>				
<b>Greffes</b>	<b>75 916,9</b>	<b>72 904,5</b>	<b>3 012,4</b>	<b>96,0</b>
Cabinet du Greffe	1 698,0	1 781,6	(83,6)	104,9
Direction des services de gestion	19 199,3	17 721,6	1 477,7	92,3
Direction des services judiciaires	32 062,5	32 579,4	(516,9)	101,6
Direction des opérations extérieures	22 957,1	20 821,8	2 135,3	90,7
<b>Grand Programme IV</b>				
<b>Secrétariat de l'Assemblée des États Parties</b>	<b>3 316,7</b>	<b>2 994,2</b>	<b>322,5</b>	<b>90,3</b>
<b>Grand Programme V</b>				
<b>Locaux</b>	<b>2 270,0</b>	<b>2 270,0</b>	<b>-</b>	<b>100,0</b>
<b>Grand Programme VI</b>				
<b>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</b>	<b>3 226,1</b>	<b>2 955,6</b>	<b>270,5</b>	<b>91,6</b>
<b>Grand Programme VII-5</b>				
<b>Mécanisme de contrôle indépendant</b>	<b>704,7</b>	<b>590,3</b>	<b>114,4</b>	<b>83,8</b>
<b>Grand Programme VII-6</b>				
<b>Bureau de l'audit interne</b>	<b>721,2</b>	<b>711,3</b>	<b>9,9</b>	<b>98,6</b>
<b>Total partiel</b>	<b>145 620,5</b>	<b>138 471,4</b>	<b>7 149,1</b>	<b>95,1</b>
<b>Grand Programme VII-2</b>				
<b>Prêt de l'État hôte</b>	<b>3 585,1</b>	<b>3 585,1</b>	<b>(0,0)</b>	<b>100,0</b>
<b>Total Cour</b>	<b>149 205,6</b>	<b>142 056,5</b>	<b>7 149,0</b>	<b>95,2</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

<sup>35</sup> Documents officiels ... quinzième session ... 2016 (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, ICC-ASP/15/Res.1, Section M, par. 9.

357. Le taux d'exécution du budget de la Branche judiciaire s'élève à 92,6 pour cent, soit 11,19 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (12,08 millions d'euros), ce qui représente une diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (95,7 pour cent). Les Chambres ont conduit des procédures dans le cadre de deux procès en cours (*Ongwen et Al Hassan*) : un appel interjeté contre des acquittements prononcés (*Gbagbo et Blé Goudé*) ; deux appels interjetés contre une condamnation (*Ntaganda*) ; deux appels interjetés contre une peine (*Bemba et al. et Ntaganda*) ; un appel interjeté contre une ordonnance en réparations (*Lubanga*) ; et trois procédures de première instance en réparations (*Lubanga, Katanga et Al Mahdi*). Le faible taux d'exécution est principalement dû au retard pris dans le recrutement de plusieurs postes, au détachement de personnel dans d'autres sections de la Cour et à un taux d'exécution très faible des dépenses hors personnel (16,4 pour cent), principalement dû à l'impossibilité de voyager en raison de la pandémie de COVID-19.

358. Le Bureau du Procureur a exécuté 94,7 pour cent de son budget approuvé, ce qui représente une diminution de 4,5 pour cent par rapport au taux d'exécution de l'exercice précédent (99,2 pour cent). Les dépenses réelles correspondantes s'élèvent à 44,86 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (47,38 millions d'euros). Le Bureau a dû gérer la pression exercée par l'augmentation des dépenses de personnel due à l'application du barème révisé du régime commun des Nations Unies, ce qui a conduit à une redéfinition des priorités des activités opérationnelles (diminution des coûts hors personnel) pour compenser l'augmentation des rémunérations (augmentation des dépenses de personnel). Le Bureau est parvenu à maintenir ses activités malgré les restrictions dues à la COVID-19 et a continué à progresser, mais il n'a pas été possible d'éviter certaines répercussions, tant sur le plan de la vitesse d'exécution que de la portée des activités. Le Bureau a été en mesure de réagir rapidement à ce qui pouvait être des opportunités uniques et limitées de collecter et de conserver des éléments de preuve, ce qui a conduit, notamment, au transfèrement à la Cour d'Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (ci-après « Abd-Al-Rahman »), un fugitif à l'encontre duquel un mandat d'arrêt avait été délivré pour des crimes qui auraient été commis dans le cadre de la situation au Darfour (Soudan). Le Bureau est également parvenu à gérer prudemment toutes les dépenses discrétionnaires approuvées dans le budget de 2020 afin de réduire la pression en matière de liquidités, à laquelle la Cour doit actuellement faire face, étant donné l'état des arriérés. La réduction du taux d'exécution du budget ordinaire a permis au Bureau du Procureur de financer les dépenses relatives à l'augmentation des activités dans des situations nouvelles et en cours. Cela a également permis au Bureau du Procureur de financer les dépenses relatives à l'affaire *Al Hassan*, pour laquelle une demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu a été adressée en 2020. Inclusion faite de ces dépenses, le taux d'exécution générale du budget approuvé pour 2020 s'élève à 95,0 pour cent.

359. Le Greffe a exécuté 96,0 pour cent de son budget, soit 72,90 millions d'euros, par rapport au budget approuvé de 75,92 millions, ce qui représente une diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (98,4 pour cent). Le Greffe a continué de fournir un appui de haut niveau aux activités judiciaires, de poursuites, d'enquêtes et de réparations conduites dans le cadre de procès en cours, de procédures d'appel et de réparation, ainsi que d'enquêtes actives. Il a également fourni de l'aide judiciaire aux équipes de la Défense et chargées des victimes et mis en œuvre la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information. En application de la résolution budgétaire de 2021<sup>36</sup>, les crédits approuvés au titre de la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information (0,2 million d'euros), imputables aux retards pris dans les objectifs d'achats en 2020, resteront disponibles en 2021 au titre des services contractuels. Le Greffe a été en mesure d'absorber les dépenses de personnel élevées entraînées par la mise en œuvre du régime commun des Nations Unies et, tout en s'adaptant à la situation de la COVID-19, a répondu à la nécessité de gérer prudemment l'exécution du budget de la Cour, compte du faible niveau des liquidités, en assurant un suivi minutieux des dépenses hors personnel. La redéfinition active des activités prioritaires a entraîné une diminution des taux d'exécution des postes budgétaires suivants par rapport à 2019 : heures supplémentaires (78,5 pour cent), voyages (27,1 pour cent), représentation (56,4 pour cent), formation (51,0 pour cent), aide judiciaire (88,1 pour cent), frais généraux de fonctionnement (85,5 pour cent) et fournitures et accessoires (73,3 pour cent). Une telle réaffectation des ressources a permis au Greffe de financer les coûts relatifs aux quatre demande de prélèvement du Fonds en cas d'imprévu

<sup>36</sup> Documents officiels ... dix-neuvième session ... 2020 (ICC-ASP/19/20), volume I, partie 3, ICC-ASP/19/Res.1, Section O, par. 1.

soumises en 2020. Inclusion faite de ces dépenses, le taux d'exécution général du budget approuvé pour 2020 pour le Greffe s'élève à 99,3 pour cent.

360. Le taux d'exécution du budget du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties est de 90,3 pour cent, soit 3,00 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (3,31 millions d'euros), ce qui représente une diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (98,6 pour cent). Ce faible taux d'exécution s'explique par la réduction des voyages due à la redéfinition des activités prioritaires relative à la crise de la COVID-19.

361. Le budget pour les locaux de la Cour (2,27 millions d'euros) a été entièrement utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du nécessaire programme de maintenance préventive et corrective défini dans le contrat de maintenance.

362. Le Secrétariat du Fonds au profit des victimes a exécuté 91,6 pour cent de son budget, soit 2,96 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (3,22 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 2,0 pour cent par rapport à celui de 2019 (89,6 pour cent). En 2020, les activités du Secrétariat du Fonds au profit des victimes ont principalement été centrées sur la phase de mise en œuvre des réparations dans les affaires *Katanga*, *Lubanga* et *Al Mahdi*, la préparation de la phase de réparations dans l'affaire *Ntaganda*, ainsi que dans la préparation et le lancement de nouvelles activités d'assistance en RDC, Côte d'Ivoire et en RCA. Le budget au titre des dépenses de personnel a été pleinement exécuté (100,1 pour cent). Au titre des dépenses hors personnel, le Fonds a exécuté 49,3 pour cent de son budget, car les voyages sur le terrain ont été réduits, en raison, d'une part, de la pandémie, mais aussi de l'insécurité et de la violence pendant et après les élections en Côte d'Ivoire, en RCA et en Ouganda. Pour faire face aux conditions exceptionnelles, certaines ressources ont été redéployées vers les consultants afin d'assurer le niveau de capacités et d'expertise requis pour les activités relatives aux réparations, mener à bien les activités de mise en œuvre des réparations dans les affaires *Al Mahdi* et *Katanga* et conduire l'analyse juridique complexe pour la procédure de vérification des victimes dans l'affaire *Lubanga*.

363. Au titre du Grand Programme VII-2 (Prêt consenti par l'État hôte), et conformément à l'Accord de prêt conclu avec cet État, les intérêts et le principal dus pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 ont été intégralement réglés en février 2020.

364. Le Mécanisme de contrôle indépendant a exécuté 83,8 pour cent, soit 0,59 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,70 million d'euros), ce qui représente une diminution de 14,4 pour cent par rapport à celui de 2019 (98,2 pour cent). Ce taux moins élevé est principalement dû à une baisse des dépenses hors personnel, imputable à des retards dans le recrutement dus aux contraintes relatives à la crise de la COVID-19, ainsi qu'aux répercussions sur les voyages et les programmes de formation qui étaient prévus.

365. Le Bureau de l'audit interne a exécuté 98,6 pour cent de son budget, soit 0,71 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,72 million d'euros), ce qui est conforme à celui de 2019 (100,1 pour cent). Ce taux d'exécution élevé est dû à des dépenses de personnel importantes pour un Grand Programme de taille modeste mais dont tous les postes sont pourvus. Les dépenses hors personnel ont fait l'objet d'un suivi étroit au cours de l'année afin de veiller à ce que le dépassement prévu au titre des dépenses de personnel puisse être absorbé par le budget du Grand Programme de 2020. Cela a conduit le Bureau à interrompre des activités de formation et de conseil qu'il aurait autrement essayé de mettre en œuvre.

366. Le tableau 2 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution du budget de la Cour par poste de dépense.

**Tableau 2: Exécution du budget par poste de dépense en 2020 (en milliers d'euros)**

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2020 [1]	Dépenses réelles en 2020* [2]	Écart [3]=[1]-[2]	Taux d'exécution en % [4]=[2]/[1]
<i>Juges</i>	5 516,9	5 208,5	308,4	94,4
Administrateurs	61 403,7	so	so	so
Agents des services généraux	26 082,4	so	so	so
<i>Total partiel (dépenses de personnel)</i>	<i>87 486,1</i>	<i>89 011,6</i>	<i>(1 525,5)</i>	<i>101,7</i>

Personnel temporaire	17 341,4	17 044,6	296,8	98,3
Personnel temporaire pour les réunions	283,5	446,7	(163,2)	157,6
Heures supplémentaires	223,5	181,9	41,6	81,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>17 848,4</i>	<i>17 673,2</i>	<i>175,2</i>	<i>99,0</i>
Voyages	6 332,2	1 995,4	4 336,8	31,5
Représentation	28,0	14,0	14,0	50,2
Services contractuels	4 072,7	3 373,8	698,9	82,8
Formation	1 045,1	365,9	679,2	35,0
Consultants	689,4	1 006,9	(317,5)	146,0
Conseils pour la Défense	3 167,5	2 721,7	445,8	85,9
Conseils pour les victimes	1 300,0	1 211,9	88,1	93,2
Frais généraux de fonctionnement	15 523,9	13 674,2	1 849,7	88,1
Fournitures et accessoires	1 233,7	920,1	313,6	74,6
Matériel, dont mobilier	1 376,6	1 294,2	82,4	94,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>34 769,1</i>	<i>26 578,1</i>	<i>8 190,9</i>	<i>76,4</i>
<b>Total</b>	<b>145 620,5</b>	<b>138 471,4</b>	<b>7 149,1</b>	<b>95,1</b>
Prêt consenti par l'État hôte	3 585,1	3 585,1	(0,0)	100,0
<b>Total incluant le prêt de l'État hôte</b>	<b>149 205,6</b>	<b>142 056,5</b>	<b>7 149,0</b>	<b>95,2</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

367. Le budget pour les émoluments des juges a été exécuté à 94,4 pour cent, soit 5,21 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (5,52 millions d'euros).

368. Le budget au titre du personnel de la Cour a été exécuté à 101,2 pour cent, ce qui représente une légère diminution par rapport à celui de 2019 (102,5 pour cent). Ce taux d'exécution élevé s'explique par l'augmentation des dépenses de personnel (2,3 millions d'euros) due à la hausse des cotisations d'assurance médicale et de retraite, à l'augmentation des rémunérations des agents des services généraux, à la hausse, en février 2020, de l'indemnité liée au lieu d'affectation et, en octobre 2019, de l'indemnité liée au coût de la vie.

369. Les dépenses de personnel de la Cour pour les postes permanents ont dépassé le budget approuvé de 87,49 millions d'euros et induit un taux d'exécution de 101,7 pour cent, ce qui représente une diminution de 1,4 pour cent par rapport à celui de 2019 (103,1 pour cent). Comme indiqué précédemment, le taux d'exécution élevé de 2020 est dû à la mise en application du barème révisé des rémunérations défini par le régime commun des Nations Unies pour les administrateurs et les agents des services généraux. Des activités de recrutement ont été reprogrammées afin de trouver un juste équilibre entre la réduction de l'incidence financière des postes approuvés, générée par l'ajournement des dates d'entrée en fonction des candidats, et la satisfaction des besoins opérationnels essentiels des différents grands programmes, qui incluent sans s'y limiter, les activités judiciaires, d'enquêtes, de poursuites et d'appui, afin de s'acquitter de leur mandat en 2020.

370. Le budget pour les postes temporaires a été exécuté à 98,3 pour cent, soit 17,0 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (17,34 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 1,6 pour cent par rapport à celui de 2019 (99,9 pour cent). Outre la mise en application du barème révisé des rémunérations, défini par le régime commun des Nations Unies, les dépenses ont inclus le recrutement de personnel à court terme par la Branche judiciaire, afin d'offrir une plus grande souplesse dans la réponse apportée aux impératifs de la charge de travail à court terme, la délivrance de contrats spéciaux de service par le Bureau du Procureur pour des services de traduction et de transcription et l'augmentation des recrutements des postes temporaires approuvés pour le Greffe, à des fins opérationnelles, notamment des services d'interprétation ou la prestation d'appui aux enquêtes actives ou aux procédures engagées dans les bureaux de pays.

371. Le budget alloué au personnel temporaire pour les réunions a été exécuté à 157,6 pour cent, soit 0,45 million d'euros, par rapport au budget approuvé de 0,28 million d'euros. Ce taux d'exécution élevé est directement lié aux mesures conservatoires adoptées pour faire face à la

COVID-19, comme une rotation accélérée des interprètes. De telles mesures ont permis au Greffe, par le truchement de la Section de l'administration judiciaire et la Section des services linguistiques, de s'adapter rapidement et de manière proactive en mettant en œuvre des solutions alternatives visant à fournir un appui aux audiences et à recruter des interprètes indépendants. La crise a par ailleurs affecté le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties en augmentant ses besoins en services d'interprétation pour une seconde session de l'Assemblée, mais les dépenses engagées à ce titre ont été compensées par une baisse des besoins en interprétation dans le cadre de la nouvelle configuration du Comité, étant donné la situation de la COVID-19, ce qui a entraîné un léger dépassement au titre de ce poste budgétaire.

372. Le budget pour les heures supplémentaires a été exécuté à 81,4 pour cent, soit 0,18 million d'euros, par rapport au budget approuvé de 0,22 million d'euros, ce qui représente une diminution de 1,6 pour cent, par rapport à celui de 2019 (83,0 pour cent). Le faible taux d'exécution s'explique principalement par une moindre présence du personnel dans les locaux permanents en raison de la crise de la COVID-19, et de la réduction connexe des agents de sécurité et des fonctionnaires chargés des services généraux et de l'appui aux audiences dans les bâtiments.

373. Le budget pour les voyages a été exécuté à 31,5 pour cent, soit 2,00 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (6,33 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 51,1 pour cent par rapport à celui de 2019 (82,6 pour cent), qui est directement imputable à la redéfinition des activités prioritaires et à la crise de la COVID-19. La survenue de la pandémie de COVID-19 a changé la donne en ce qui concerne l'exécution budgétaire au titre de ce poste : les mesures sanitaires mises en œuvre afin de protéger le personnel des risques d'infection virale, ainsi que les restrictions de voyages imposées dans la quasi-totalité du monde, notamment dans les pays où le Bureau du Procureur et le Secrétariat du Fonds au profit des victimes opèrent, ont entraîné une réduction drastique du nombre de missions. En conséquence, une grande partie des crédits alloués aux missions a été utilisée pour compenser le déficit du budget approuvé en 2020 au titre des dépenses de personnel ou n'a tout simplement pas été dépensée. Il en a été de même pour le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, le personnel n'ayant pas été en mesure de se rendre à New York en raison de la pandémie et de l'interdiction faite par les États-Unis d'Amérique de voyager à partir de l'espace Schengen. Le taux d'exécution plus faible du Secrétariat s'explique aussi par le fait qu'aucun membre du Comité du budget et des finances ou du Comité d'audit n'a voyagé pour assister à ses deux sessions annuelles ou à sa session annuelle, respectivement.

374. Le budget pour la représentation a été exécuté à 50,2 pour cent, soit 0,03 million d'euros, ce qui représente une diminution de 14,9 pour cent, par rapport à celui de 2019 (65,1 pour cent). En réponse à la pandémie de COVID-19, le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a annulé les réunions en personne et organisé des sessions en ligne pour le Comité du budget et des finances, le Comité d'audit et le Groupe de travail de La Haye. En outre, le nombre de visites officielles à la Cour a été réduit au strict nécessaire pour tous les grands programmes en raison de la pandémie et de la fermeture des locaux qui en a résulté. Des dépenses de restauration ont été engagées lorsque des délégations internationales, des diplomates ou des dignitaires de haut niveau étaient en visite à la Cour.

375. Le budget pour les services contractuels a été exécuté à 82,9 pour cent, soit 3,38 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (4,07 millions d'euros), ce qui représente une augmentation de 25,4 pour cent par rapport à celui de 2019 (57,5 pour cent). La sous-utilisation des crédits alloués au Bureau du Procureur (79,3 pour cent) s'explique par les possibilités limitées de déplacement, ce qui a réduit la nécessité de recourir aux services externalisés de transcription et de traduction visant à collecter les éléments de preuve sur le terrain. La sous-utilisation des crédits alloués au Greffe (66,9 pour cent) est liée à la pandémie qui a entraîné des retards dans les achats destinés aux initiatives stratégiques figurant dans la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, une diminution des activités opérationnelles et des actions de sensibilisation sur le terrain et une redéfinition des priorités budgétaires pour permettre à la Cour de mettre en œuvre le télétravail et mener des audiences à distance. Les économies dégagées pour chaque grand programme ont été utilisées pour compenser les dépenses de personnel supplémentaires. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties a, quant à lui, surutilisé les crédits qui lui avaient été alloués (116,2 pour cent), ayant été contraint de façon imprévue d'organiser, outre la

session de cinq jours à New York pour l'élection des juges, une session de l'Assemblée pendant trois jours à La Haye.

376. Le budget pour la formation a été exécuté à 35,0 pour cent, soit 0,37 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,0 million d'euros), ce qui représente une diminution de 33,6 pour cent par rapport à celui de 2019 (68,6 pour cent). Tous les grands programmes ont sous-utilisé leur budget de formation, la plupart des formations ayant été retardées ou dispensées à distance. Le Bureau du Procureur et le Greffe ont redéfini les programmes de formation prioritaires afin de compenser l'augmentation des dépenses de personnel. Le Greffe a engagé des dépenses au titre du Programme de leadership stratégique, des formations sur la sécurité, des formations techniques en informatique et des activités de formation dans les bureaux de pays.

377. Le budget pour les consultants a été exécuté à 146,0 pour cent, soit 1,01 million d'euros, par rapport au budget approuvé (0,69 million d'euros), ce qui représente une augmentation de 12,4 pour cent, par rapport à celui de 2019 (133,6 pour cent). Le budget alloué au Bureau du Procureur a été exécuté à 181,2 pour cent, en raison de l'engagement d'experts pour des missions de préparation de procès et d'exhumation. Le Greffe a exécuté 204,4 pour cent de son budget en raison des éléments suivants : i) le paiement d'experts dans le cadre des réparations dans l'affaire *Ntaganda* en application de l'ordonnance rendue par la Chambre de première instance VI demandant au Greffe d'engager des experts afin de déterminer l'étendue des dommages, pertes et préjudice subis par les victimes et suggérer différentes options concernant les types et les modalités de réparations ; ii) la prolongation de contrats pour les consultants du Bureau du conseil public pour les victimes, en vertu des décisions des Chambres relatives à la représentation juridique des victimes dans les pays de situation pertinents ; et iii) d'autres projets impliquant des consultants fournissant une expertise sur des questions spécialisées pour lesquelles il n'existe pas de connaissances en interne, comme l'atténuation des augmentations des primes d'assurance médicale, le suivi des informations relatives aux suspects en fuite ou la fourniture de conseils sur l'alimentation au centre de détention. Le Fonds a exécuté 116,9 pour cent de son budget compte tenu de la nécessité de renforcer son expertise juridique et ses capacités à établir des rapports, en vertu des exigences définies par les Chambres de première instance.

378. Le budget pour l'aide judiciaire a été exécuté à 88,1 pour cent, soit 3,93 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (4,47 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 13,1 pour cent, par rapport à celui de 2019 (101,2 pour cent). Le budget affecté aux équipes de conseils pour la Défense a été exécuté à 85,9 pour cent tandis que celui pour les équipes de conseils pour les victimes l'a été à 93,2 pour cent. Au total, 20 équipes chargées de conseils ont été soutenues dans le cadre du programme relatif à l'aide judiciaire, dont onze équipes de conseils pour la Défense.

379. Le budget pour les frais généraux de fonctionnement a été exécuté à 88,1 pour cent, soit 13,67 millions d'euros, par rapport au budget approuvé (15,52 millions d'euros), ce qui représente une diminution de 4,5 pour cent, par rapport à celui de 2019 (92,6 pour cent). En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage qui en ont résulté, les activités d'enquête ont marqué un ralentissement, ce qui explique la légère sous-utilisation du budget alloué au Bureau du Procureur. Le Greffe a, quant à lui, sous-utilisé son budget (85,5 pour cent) en raison de la redéfinition des activités prioritaires qui a permis d'identifier et de redéployer des ressources afin de compenser l'augmentation des dépenses de personnel ; la réduction des coûts de services collectifs et la renégociation d'un certain nombre de contrats liées aux locaux en raison de la pandémie ; et le report de certaines activités, comme l'aménagement des locaux, pour des raisons de liquidités. Toutefois, la pandémie a également entraîné des dépenses supplémentaires, notamment les coûts liés à l'extension de l'infrastructure Citrix pour permettre de travailler à distance et l'achat de licences WebEx nécessaires pour permettre un accès à distance sécurisé au personnel travaillant à domicile.

380. Le budget pour les fournitures et accessoires a été exécuté à 74,6 pour cent, soit 0,92 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,23 million d'euros), ce qui représente une diminution de 5,9 pour cent, par rapport à celui de 2019 (80,5 pour cent). Le Bureau du Procureur a exécuté son budget pour l'achat de matériel informatique tel que défini dans la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, ainsi que des fournitures spéciales pour le Bureau du Procureur, comme le renouvellement de la certification de la chambre forte auprès de l'IAPE, l'imagerie satellitaire et les licences

et abonnements en ligne. Après avoir identifié et redéployé les ressources pour compenser les augmentations des dépenses de personnel, le Greffe est parvenu à dégager des économies supplémentaires au titre des fournitures et accessoires en raison de la pandémie de COVID-19. La crise a également entraîné des dépenses imprévues pour l'achat d'équipement de protection afin d'assurer un environnement de travail sûr au retour progressif du personnel dans les locaux et de réduire les risques de contamination dans les bureaux de pays.

381. Le budget pour le matériel, dont le mobilier, a été exécuté à 94,0 pour cent, soit 1,29 million d'euros, par rapport au budget approuvé (1,38 million d'euros), ce qui représente une diminution de 3,8 pour cent par rapport à celui de 2019 (90,2 pour cent). Le Bureau du Procureur a exécuté son budget à 81,4 pour cent pour mener à bien les projets figurant dans la Stratégie quinquennale de la Cour relative aux technologies et à la gestion de l'information, notamment la Plateforme de gestion des tâches judiciaires. Le Greffe a exécuté 96,6 pour cent de son budget, l'achat prévisionnel de véhicules ayant été ajourné pour des raisons de liquidités mais la mise en œuvre du télétravail ayant entraîné des dépenses supplémentaires comme la nécessité de renforcer les serveurs et l'achat de licences supplémentaires Citrix pour permettre un accès à distance.

### Opérations hors siège

382. Le tableau 3 ci-après présente un récapitulatif des dépenses réelles engagées au titre des opérations hors siège par situation. En 2020, la Cour a conduit des enquêtes sur onze situations : Ouganda, République démocratique du Congo (RDC), Soudan, République centrafricaine (RCA), Kenya, Libye, Côte d'Ivoire, Mali, Géorgie, Burundi et Myanmar. Le soutien opérationnel est fourni à l'ensemble des situations plutôt qu'à des situations spécifiques. Au total, les dépenses réelles pour l'ensemble des situations s'élèvent à 52,00 millions d'euros, ce qui représente 34,9 pour cent du budget approuvé (149,20 millions d'euros). Elles sont ventilées comme suit : 3,64 millions d'euros pour le Bureau du Procureur et 16,75 millions d'euros pour le Greffe, pour un solde résiduel de 1,61 million d'euros dépensé par le Secrétariat du Fonds au profit des victimes.

**Tableau 3 : Dépenses réelles au titre des opérations hors siège par situation en 2019 (en milliers d'euros)**

<i>Grand Programme / Programme</i>	<i>Ouganda</i>	<i>RDC</i>	<i>Soudan</i>	<i>RCA</i>	<i>Kenya</i>	<i>Libye</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>Mali</i>	<i>Géorgie</i>	<i>Burundi</i>	<i>Myanmar</i>	<i>Soutien opérationnel</i>	<i>Total</i>
Cabinet du Procureur / Section des avis juridiques	-	0,1	4,3	6,1	-	-	-	-	-	-	2,4	-	13,0
Section des services	-	-	222,1	355,0	5,6	191,5	43,1	102,5	258,7	66,1	10,6	2 258,9	3 514,1
Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve	-	-	0,7	-	-	8,8	0,1	-	0,1	-	6,1	3 242,9	3 258,6
<b>Procureur</b>	-	0,1	227,2	361,1	5,6	200,2	43,2	102,5	258,7	66,1	19,1	5 501,9	6 785,8
<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	-	3,6	13,0	22,4	-	83,9	14,2	3,5	121,8	107,3	12,8	2 177,3	2 559,6
<i>Division des enquêtes</i>	28,6	1 452,6	543,6	1 771,0	-	2 390,7	2 086,2	1 326,1	1 866,7	1 850,3	61,3	6 097,1	19 474,4
<i>Division des poursuites</i>	-	-	605,3	1 031,7	-	828,9	760,9	-	704,6	882,9	3,1	3,5	4 820,8
<b>Bureau du Procureur</b>	<b>28,6</b>	<b>1 456,4</b>	<b>1 389,1</b>	<b>3 186,2</b>	<b>5,6</b>	<b>3 503,7</b>	<b>2 904,4</b>	<b>1 432,1</b>	<b>2 951,8</b>	<b>2 906,6</b>	<b>96,3</b>	<b>13 779,7</b>	<b>33 640,6</b>
Bureau du Directeur des services de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	75,6	75,6
Section de la sécurité	11,5	-	-	23,0	-	-	-	-	-	-	-	169,6	204,1
<i>Direction des services de gestion</i>	11,5	-	-	23,0	-	-	-	-	-	-	-	245,2	279,7
Section des services de gestion de l'information	-	0,2	-	-	-	-	(2,1)	(0,8)	-	(0,4)	-	(1,4)	(4,5)
Section des services linguistiques	0,5	697,4	18,4	52,9	-	3,9	-	62,8	-	3,0	6,8	1 108,7	1 954,4
Section de la participation des victimes et des réparations	-	46,9	16,2	3,7	-	-	-	-	-	-	0,1	176,0	242,8
Bureau du conseil public pour les victimes	-	-	-	3,0	-	-	-	-	-	-	-	0,6	3,5
Section de l'appui aux conseils	-	-	5,6	21,4	-	54,1	2,0	24,9	3,2	-	-	229,0	340,3
<i>Direction des services judiciaires</i>	0,5	744,5	40,1	81,0	-	58,0	(0,1)	86,9	3,2	2,6	6,9	1 513,0	2 536,6
Section de l'appui aux opérations extérieures	0,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 743,3	1 743,4

Section de l'aide aux victimes et aux témoins	423,0	570,1	4,3	636,7	3,2	44,4	610,1	390,1	206,5	140,6	6,7	1 440,2	4 475,9
Section de l'information et de la sensibilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,1	376,0	376,1
Bureaux extérieurs de la Cour	1 217,6	1 681,9	-	1 836,0	-	-	1 338,3	1 040,4	229,6	-	-	-	7 343,8
<i>Direction des opérations extérieures</i>	<i>1 640,7</i>	<i>2 252,0</i>	<i>4,3</i>	<i>2 472,8</i>	<i>3,2</i>	<i>44,4</i>	<i>1 948,4</i>	<i>1 430,5</i>	<i>436,1</i>	<i>140,6</i>	<i>6,8</i>	<i>3 559,5</i>	<i>13 939,2</i>
<b>Greffé</b>	<b>1 652,7</b>	<b>2 996,4</b>	<b>44,4</b>	<b>2 576,8</b>	<b>3,2</b>	<b>102,4</b>	<b>1 948,3</b>	<b>1 517,4</b>	<b>439,3</b>	<b>143,2</b>	<b>13,7</b>	<b>5 317,7</b>	<b>16 755,5</b>
<b>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</b>	<b>258,2</b>	<b>345,4</b>	<b>-</b>	<b>257,5</b>	<b>1,4</b>	<b>-</b>	<b>281,0</b>	<b>43,4</b>	<b>2,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>416,6</b>	<b>1 606,4</b>
<b>Total Cour</b>	<b>1 939,6</b>	<b>4 798,2</b>	<b>1 433,5</b>	<b>6 020,5</b>	<b>10,2</b>	<b>3 606,1</b>	<b>5 133,7</b>	<b>2 992,9</b>	<b>3 393,9</b>	<b>3 049,8</b>	<b>110,0</b>	<b>19 514,0</b>	<b>52 002,4</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

383. Comme l'a demandé le Comité<sup>37</sup>, l'annexe XIV présente le nombre total d'engagements non acquittés, le montant total des engagements dus au 31 décembre de l'exercice 2020 et les chiffres mis à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### 3. Recrutement

384. Le tableau 4 présente un récapitulatif des effectifs par Grand programme. Au 31 décembre 2020, un total de 867 postes sur 970 approuvés étaient pourvus, soit 89,4 pour cent, exclusion faite des trois postes de fonctionnaires élus.

**Tableau 4 : Effectifs – Comparaison des postes approuvés et des postes pourvus par type de poste (administrateurs et agents des services généraux)\***

	Postes approuvés	Postes pourvus	Postes pour lesquels le recrutement est terminé	Postes pour lesquels le recrutement est en cours	Postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance et pour lesquels le recrutement n'est pas en cours	Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'un avis de vacance
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]
Branche judiciaire						
Grand Programme I	51	47	0	3	0	1
Bureau du Procureur						
Grand Programme II	318	283	0	26	1	8
Greffé						
Grand Programme III	574	512 <sup>38</sup>	0	24	3	35
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties						
Grand Programme IV	10	9	0	0	0	1
Secrétariat du Fonds au profit des victimes						
Grand Programme VI	9	9	0	0	0	0
Mécanisme de contrôle indépendant						
Grand Programme VII-5	4	3	0	0	0	1
Bureau de l'audit interne						
Grand Programme VII-6	4	4	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>970</b>	<b>867</b>	<b>0</b>	<b>53</b>	<b>4</b>	<b>46</b>

### 4. Exécution du budget relatif aux demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus

385. En 2020, la Cour a soumis au Comité quatre demandes de prélèvement représentant 3,59 millions d'euros au total. Tout au long de l'année, la Cour a déployé d'importants efforts pour optimiser l'utilisation des ressources existantes et diminuer ainsi les besoins financiers. Les demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus sont les suivantes :

(a) notification du 10 janvier 2020, représentant 138 500 euros, relative à l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire ;

(b) notification du 19 juin 2020, représentant 909 500 euros, relative à l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan* dans la situation au Mali ;

<sup>37</sup> Documents officiels ... douzième session ... 2013 (ICC-ASP/12/20), volume II, partie B.2, par. 111.

<sup>38</sup> Dans le Grand programme III, un poste finançant un représentant du Conseil du personnel est indiqué comme étant pourvu.



(c) notification du 24 juin 2020, représentant 1 751 300 euros, relative à l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona (Yekatom et Ngaïssona)* dans la situation en République centrafricaine (RCA) II ; et

(d) notification du 23 octobre 2019, représentant 794 100 euros, relative à l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan).

386. Le tableau 5 ci-dessous présente un récapitulatif de l'exécution de l'ensemble des ressources relatives aux quatre demandes de prélèvement soumises au Comité pour le Fonds en cas d'imprévus. À la fin de l'exercice de 2020, le taux d'exécution réelle des demandes de prélèvement s'élevait à 74,1 pour cent, soit un total de 2,66 millions d'euros, par rapport au montant total de notification (3,59 millions d'euros).

**Tableau 5 : Exécution des ressources relatives aux quatre demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus en 2020 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Dépenses réelles* en 2020</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	620,7	348,6	56,2
Personnel temporaire pour les réunions	191,6	166,3	86,8
Heures supplémentaires	70,0	40,1	57,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>882,3</i>	<i>555,0</i>	<i>62,9</i>
Voyages	287,9	123,1	42,8
Services contractuels	300,6	177,3	59,0
Consultants	158,1	128,2	81,1
Conseils pour la Défense	978,1	921,4	94,2
Conseils pour les victimes	374,3	328,8	87,8
Frais généraux de fonctionnement	428,0	208,8	48,8
Fournitures et accessoires	99,5	138,5	139,2
Matériel dont mobilier	84,6	82,1	97,1
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>2 711,1</i>	<i>2 108,2</i>	<i>77,8</i>
<b>Total Cour</b>	<b>3 593,4</b>	<b>2 663,2</b>	<b>74,1</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

387. Un récapitulatif de l'exécution des ressources relatives à chaque demande de prélèvement soumise au Comité pour le Fonds en cas d'imprévus est présenté ci-après.

388. Le tableau 6 ci-dessous présente l'exécution des ressources accordées au titre de la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévus adressée par le Greffe pour l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire. À la fin de l'exercice, les crédits avaient été exécutés à 69,2 pour cent, soit 0,10 millions d'euros, par rapport au montant total de la notification (0,14 million d'euros). Les crédits ont servi à financer les heures supplémentaires des agents de sécurité et les indemnités journalières de subsistance, l'hébergement et l'assurance médicale de M. Blé Goudé.

**Tableau 6 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* dans la situation en Côte d'Ivoire en 2020 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Dépenses réelles* en 2020</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Heures supplémentaires	70,0	40,1	57,3
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>70,0</i>	<i>40,1</i>	<i>57,3</i>
Voyages	23,6	20,3	86,1
Services contractuels	44,9	35,4	78,9
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>68,5</i>	<i>55,7</i>	<i>81,4</i>
<b>Total Cour</b>	<b>138,5</b>	<b>95,8</b>	<b>69,2</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

389. Le tableau 7 ci-dessous présente l'exécution du budget du Bureau du Procureur et du Greffe relatif à la deuxième demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu en 2020 dans l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan* dans la situation au Mali. À la fin de l'exercice, le taux d'exécution s'élevait à 65,6 pour cent, soit 0,60 million d'euros, par rapport au montant total de notification (0,91 million d'euros).

390. Le Bureau du Procureur a exécuté 34,3 pour cent du montant de la notification (0,45 million d'euros). Les crédits ont été utilisés pour financer des missions d'enquête, des services de conseil dans le domaine médico-légal et des services linguistiques. S'agissant des dépenses de personnel, le taux d'exécution plus faible s'explique en partie par le fait que les rémunérations réelles sont inférieures aux montants budgétisés. Le faible taux d'exécution des dépenses hors personnel est dû à une réduction des dépenses engagées en raison des restrictions relatives à la COVID-19 (principalement en matière de voyages) et des achats de fournitures/matériels. Ces restrictions ont entraîné une baisse du nombre de missions et permis d'utiliser le budget ordinaire pour financer les dépenses initialement incluses dans la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu dans l'affaire *Al Hassan*.

391. Le taux d'exécution réel de la demande de prélèvement adressée par le Greffe s'élève à 96,6 pour cent par rapport au montant total de notification (0,46 million d'euros). Les crédits ont été utilisés pour financer des services linguistiques, d'appui aux victimes et aux témoins et la location de cellules supplémentaires dans le centre de détention.

**Tableau 7 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Al Hassan* dans la situation au Mali en 2020 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2020 [1]	Dépenses réelles* en 2020 [2]	Taux d'exécution en % [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	381,1	172,4	45,2
Personnel temporaire pour les réunions		114,7	
<b>Total partiel (autre personnel)</b>	<b>381,1</b>	<b>287,1</b>	<b>75,3</b>
Voyages	163,0	53,3	32,7
Services contractuels	92,5	2,5	2,7
Consultants	23,7	19,7	83,3
Frais généraux de fonctionnement	148,5	121,3	81,7
Fournitures et accessoires	42,4	61,4	144,8
Matériel dont mobilier	58,3	51,3	88,0
<b>Total partiel (hors personnel)</b>	<b>528,4</b>	<b>309,5</b>	<b>58,6</b>
<b>Total Cour</b>	<b>909,5</b>	<b>596,6</b>	<b>65,6</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

392. Le tableau 8 ci-dessous présente l'exécution du budget du Greffe au titre de la notification adressée au Fonds en cas d'imprévu dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona* dans la situation en République centrafricaine (RCA II). À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réelle de la demande de prélèvement s'élevait à 93,5 pour cent, soit 1,64 million d'euros, par rapport au montant total de notification (1,75 million d'euros). Les crédits ont été utilisés pour financer des frais de détention, des services linguistiques, des activités relatives à la participation des victimes, l'aide judiciaire fournie à deux équipes de la Défense et à une équipe de représentants juridiques communs pour les victimes, des services d'appui aux victimes et aux témoins, ainsi que des activités d'appui opérationnel sur le terrain dans le Bureau de pays pour la République centrafricaine.

**Tableau 8 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona (Yekatom et Ngaïssona)* dans la situation en République centrafricaine II (RCA II) en 2020 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2020 [1]	Dépenses réelles* en 2020 [2]	Taux d'exécution en % [3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	225,7	171,0	75,8
Personnel temporaire pour les réunions	50,3	51,7	102,7

<i>Total partiel (autre personnel)</i>	276,0	222,7	80,7
Voyages	53,0	39,2	74,0
Services contractuels	29,1	5,9	20,4
Consultants	134,4	108,4	80,7
Conseils pour la Défense	798,0	798,0	100,0
Conseils pour les victimes	336,0	328,8	97,8
Frais généraux de fonctionnement	41,4	26,7	64,4
Fournitures et accessoires	57,1	77,1	135,1
Matériel dont mobilier	26,3	30,8	117,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	1 475,3	1 414,9	95,9
<b>Total Cour</b>	<b>1 751,3</b>	<b>1 637,6</b>	<b>93,5</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

393. Le tableau 9 ci-dessous présente l'exécution du budget alloué au Greffe au titre de la demande de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu soumise dans l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan). À la fin de l'exercice, le taux d'exécution réelle de la demande de prélèvement s'élevait à 42,0 pour cent, soit 0,33 million d'euros, par rapport au montant de la notification (0,79 million d'euros). Les crédits ont été utilisés pour financer les coûts opérationnels relatifs au transfèrement de M. Abd-Al-Rahman de République centrafricaine aux Pays-Bas et à sa remise à la Cour le 9 juin 2020, ainsi que pour les activités préalables au procès. Le faible taux d'exécution est dû à la sous-exécution du budget au titre du personnel temporaire pour les réunions en raison du report de l'audience de confirmation des charges au 22 février 2021. Aucun représentant légal pour les victimes n'a été désigné et aucune des demandes de protection escomptées n'a finalement été soumise.

**Tableau 9 : Exécution du budget défini pour l'affaire *Le Procureur c. Abd-Al-Rahman* dans la situation au Darfour (Soudan) en 2020 par poste de dépense (en milliers d'euros)**

<i>Poste de dépense</i>	<i>Budget approuvé pour 2020</i>	<i>Dépenses réelles* en 2020</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[2]/[1]
Personnel temporaire	13,9	5,2	37,3
Personnel temporaire pour les réunions	141,3	0,0	0,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	155,2	5,2	3,3
Voyages	48,3	10,3	21,3
Services contractuels	179,0	168,9	94,4
Conseils pour la Défense	180,1	123,4	68,5
Conseils pour les victimes	38,3	0,0	0,0
Frais généraux de fonctionnement	193,2	25,4	13,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	638,9	328,0	51,3
<b>Total Cour</b>	<b>794,1</b>	<b>333,2</b>	<b>42,0</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

## 5. Exécution du budget consolidé – Budget-programme et demandes de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu

394. Le tableau 10 ci-dessous présente l'exécution du budget consolidé de la Cour, en incluant le budget-programme et les demandes révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu. Les dépenses réelles de la Cour, inclusion faite des dépenses relatives au Fonds en cas d'imprévu, représentent 144,65 millions d'euros par rapport au budget consolidé (152,80 millions d'euros), en incluant les demandes révisées de prélèvement sur le Fonds en cas d'imprévu (2,66 millions d'euros). Le taux d'exécution s'élève ainsi à 94,7 pour cent, soit 96,9 pour cent du budget approuvé (149,21 millions d'euros), pour un solde résiduel de 4,55 millions d'euros.

Tableau 10 : Exécution du budget consolidé de la Cour par poste de dépense en 2020 (en milliers d'euros)

Poste de dépense	Budget approuvé pour 2020	Total des notifications adressées au Fonds en cas d'imprévu en 2020	Total du budget consolidé et des notifications adressées au Fonds en cas d'imprévu en 2020	Dépenses réelles en 2020*	Dépenses réelles sur le Fonds en cas d'imprévu en 2020*	Total des dépenses réelles incl. le Fonds en cas d'imprévu en 2020	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévu en 2019 par rapport au budget approuvé en %	Total des dépenses réelles incl. le taux d'exécution du Fonds en cas d'imprévu en 2019 par rapport au budget consolidé et aux notifications adressées au Fonds en cas d'imprévu en %
	[1]	[2]	[3]=[1]+[2]	[4]	[5]	[6]=[4]+[5]	[7]=[6]/[1]	[8]=[6]/[3]
Juges	5 516,9	-	5 516,9	5 208,5	-	5 208,5	94,4	94,4
Administrateurs	61 403,7	-	61 403,7	so	so	so	so	so
Agents des services généraux	26 082,4	-	26 082,4	so	so	so	so	so
<b>Total partiel (personnel)</b>	<b>87 486,1</b>	<b>-</b>	<b>87 486,1</b>	<b>89 011,6</b>	<b>-</b>	<b>89 011,6</b>	<b>101,7</b>	<b>101,7</b>
Personnel temporaire	17 341,4	620,7	17 962,1	17 044,6	348,6	17 393,2	100,3	96,8
Personnel temporaire pour les réunions	283,5	191,6	475,1	446,7	166,3	613,0	216,2	129,0
Heures supplémentaires	223,5	70,0	293,5	181,9	40,1	222,0	99,3	75,6
<b>Subtotal other staff</b>	<b>17 848,4</b>	<b>882,3</b>	<b>18 730,7</b>	<b>17 673,2</b>	<b>555,0</b>	<b>18 228,2</b>	<b>102,1</b>	<b>97,3</b>
Voyages	6 332,2	287,9	6 620,1	1 995,4	123,1	2 118,5	33,5	32,0
Représentation	28,0	-	28,0	14,0	-	14,0	50,2	50,2
Services contractuels	4 072,7	300,6	4 373,3	3 373,8	177,3	3 551,2	87,2	81,2
Formation	1 045,1	-	1 045,1	365,9	-	365,9	35,0	35,0
Consultants	689,4	158,1	847,5	1 006,9	128,2	1 135,0	164,6	133,9
Conseils pour la Défense	3 167,5	978,1	4 145,6	2 721,7	921,4	3 643,1	115,0	87,9
Conseils pour les victimes	1 300,0	374,3	1 674,3	1 211,9	328,8	1 540,7	118,5	92,0
Frais généraux de fonctionnement	15 523,9	428,0	15 951,9	13 674,2	208,8	13 883,0	89,4	87,0
Fournitures et accessoires	1 233,7	99,5	1 333,2	920,1	138,5	1 058,6	85,8	79,4
Matériel dont mobilier	1 376,6	84,6	1 461,2	1 294,2	82,1	1 376,3	100,0	94,2
<b>Total partiel (hors personnel)</b>	<b>34 769,1</b>	<b>2 711,1</b>	<b>37 480,2</b>	<b>26 578,1</b>	<b>2 108,2</b>	<b>28 686,3</b>	<b>82,5</b>	<b>76,5</b>
<b>Total</b>	<b>145 620,5</b>	<b>3 593,4</b>	<b>149 213,9</b>	<b>138 471,4</b>	<b>2 663,2</b>	<b>141 134,6</b>	<b>96,9</b>	<b>94,6</b>
Prêt consenti à l'État hôte	3 585,1	-	3 585,1	3 585,1	-	3 585,1	100,0	100,0
<b>Total incluant le prêt de l'État hôte</b>	<b>149 205,6</b>	<b>3 593,4</b>	<b>152 799,0</b>	<b>142 056,5</b>	<b>2 663,2</b>	<b>144 719,7</b>	<b>97,0</b>	<b>94,7</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

395. Le tableau 11 présente un récapitulatif de la performance financière des fonds d'affectation spéciale à la fin de l'exercice de 2020. Il est suivi d'une brève description de chaque fond. Les états de la performance financière des fonds d'affectation spéciale par secteur à la fin de l'exercice de 2020 devant être divulgués dans les états financiers sont exposés aux tableaux 11 et 12 ci-dessous.

Tableau 11 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale au 31 décembre 2020 (en euros)\*

Fonds d'affectation spéciale	Soldes reportés	Contributions	Dépenses (dont remboursements des donateurs)	Solde reporté
Fonds d'affectation spéciale général	10 669	2 094	2 094	10 669
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2019-2020)	-	711 614	711 614	-
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2020-2021)	-	175 507	175 507	-
Ouverture de l'année judiciaire et Séminaire judiciaire 2020	-	3 875	3 875	-
Langue française et OIF	-	5 341	5 341	-
Coopération CPI-KRSJI	-	-	-	-
Coopération CPI-CILC 2020-2022	-	3 427	3 427	-

Vingtième anniversaire du Statut de Rome (2018)	10 152	-	3 875	6 277
Programme Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour la République centrafricaine (2019)	-	-	-	-
Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités	32 642	14 662	-	47 304
Projet Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour l'Ouganda (2019-2021)	86 550	-	41 313	45 237
Fonds spécial pour les réinstallations	1 906 646	125 000	180 254	1 851 392
Visites familiales aux détenus indigents	17 309	39 274	2 984	53 599
Programme des administrateurs auxiliaires	-	301 339	301 339	-
Pays les moins avancés	33 391	10 000	(5 001)	48 392
Frais de déplacement des candidats issus des pays les moins avancés – Élection des juges	-	-	-	-
Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	-	24 140	24 140	-
<b>Total</b>	<b>2 097 359</b>	<b>1 416 273</b>	<b>1 450 762</b>	<b>2 062 870</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

**Tableau 12 : Performance financière des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice clos le 31 Decembre 2020 (en euros) \***

Fonds d'affectation spéciale	Contributions volontaires	Total (recettes)	Prestations dues aux employés	Voyages et représentation	Services contractuels	Frais de fonctionnement	Fournitures et accessoires	Dépenses financières	Remboursement des donateurs	Total (dépenses)	Excédent/(déficit) pour la période
Fonds d'affectation spéciale général	2 094	<b>2 094</b>	-	-	-	-	2 094	-	-	<b>2 094</b>	
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2019-2020)	711 614	<b>711 614</b>	69 678	47 522	273 203	27 334	-	5	293 872	<b>711 614</b>	
Renforcement des compétences juridiques et de la coopération (2020-2021)	175 507	<b>175 507</b>	99 224	-	64 802	11 481	-	-	-	<b>175 507</b>	
Ouverture de l'année judiciaire et Séminaire judiciaire 2020	3 875	<b>3 875</b>	-	3 073	800	-	-	2	-	<b>3 875</b>	
Langue française et OIF	5 341	<b>5 341</b>	-	-	5 341	-	-	-	-	<b>5 341</b>	
Coopération CPI-KRSJI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Coopération ICC-CILC 2020-2022	3 427	<b>3 427</b>	-	3 427	-	-	-	-	-	<b>3 427</b>	
Vingtième anniversaire du Statut de Rome (2018)	-	-	-	-	-	-	-	-	3 875	<b>3 875</b>	3 875)
Programme Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour la République centrafricaine (2019)	-	-	-	-	(114)	-	-	-	114	-	
Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités	14 662	<b>14 662</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	4 662
Projet Accès à la justice du Bureau de pays de la Cour pour l'Ouganda (2019-2021)	-	-	-	16 046	14 527	2 584	7 491	665	-	<b>41 313</b>	41 313)
Fonds spécial pour les réinstallations	125 000	<b>125 000</b>	-	-	-	180 254	-	-	-	<b>180 254</b>	55 254)
Visites familiales aux détenus indigents	39 274	<b>39 274</b>	-	2 984	-	-	-	-	-	<b>2 984</b>	6 290
Programme des administrateurs auxiliaires	301 339	<b>301 339</b>	269 052	-	-	32 287	-	-	-	<b>301 339</b>	
Pays les moins avancés	10 000	<b>10 000</b>	-	(5 001)	-	-	-	-	-	<b>(5 001)</b>	5 001
Frais de déplacement des candidats issus des pays les moins avancés – Élection des juges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes	24 140	<b>24 140</b>	-	24 140	-	-	-	-	-	<b>24 140</b>	
<b>Total</b>	<b>1 416 273</b>	<b>1 416 273</b>	<b>437 954</b>	<b>92 191</b>	<b>358 559</b>	<b>253 940</b>	<b>9 585</b>	<b>672</b>	<b>297 861</b>	<b>1 450 762</b>	<b>34 489)</b>

\* Les chiffres concernant les dépenses de 2020 sont des chiffres préliminaires non vérifiés et sujets à modification.

396. *Fonds d'affectation spéciale général* : en 2020, la Section nationale des affaires internationales du Ministère argentin de la justice et des droits de l'homme a procédé à une contribution volontaire pour la production et l'installation d'une vitrine murale en verre. Cette vitrine est utilisée pour exposer les objets issus de donations ayant une valeur symbolique et historique. Les autres montants versés par des donateurs au fonds d'affectation spéciale général sans fléchage particulier ont été mis en attente en 2020.

397. Des contrats signés avec la Commission européenne et d'autres donateurs pour le programme *Renforcement des compétences juridiques et de la coopération* permettent de soutenir financièrement la mise en œuvre des trois sous-projets suivants :

a) *Séminaires, événements et formations pour favoriser la coopération, transmettre l'expertise et renforcer les capacités nationales* : ce sous-projet offre aux représentants et professionnels des États Parties et des États non parties, y compris des pays de situation, des occasions d'étendre leurs connaissances ; d'échanger de l'information mutuellement utile, pour renforcer la capacité de la Cour d'exécuter son mandat sur la base d'une meilleure coopération judiciaire ; d'étendre les connaissances et compétences de professionnels du droit ; de renforcer et de maintenir des liens avec les conseils et les associations d'avocats ; et de fournir un forum de consultations des professionnels du droit ;

b) *Programme des juristes* : il offre aux représentants et aux professionnels des pays de situation, des pays dans lesquels la Cour conduit des enquêtes préliminaires et de tout autre pays en développement Partie au Statut de Rome, l'occasion d'étendre leurs connaissances juridiques et de renforcer leur capacité nationale d'enquêter sur les crimes relevant de la compétence de la Cour et à tenter des procès ; et

c) *Base de données des Outils juridiques* : sous la responsabilité du Bureau du Procureur, elle facilite le développement de la capacité d'enquêter, de poursuivre et de juger des crimes internationaux fondamentaux, notamment à l'échelon national. La base de données a été conçue pour appuyer les professionnels du droit dans leur travail sur les crimes internationaux fondamentaux inscrits dans le Statut de Rome et les lois nationales pertinentes en offrant : a) un accès gratuit à de l'information juridique sur le droit pénal international, des recueils de cette information et des logiciels spécialisés ; et b) des formations, du mentorat et un service d'assistance. Ce sous-projet représente un élément important des efforts déployés par la Cour pour renforcer les capacités nationales et faire en sorte que les personnes accusées de ces crimes puissent être traduites en justice conformément aux normes internationales.

Collectivement, ces sous-projets émanent de l'objectif global du programme, qui est de « contribuer à la lutte contre l'impunité en faisant connaître le système du Statut de Rome et en renforçant le soutien pour la Cour pénale internationale » et de ses sous-objectifs, à savoir : i) mieux faire connaître la Cour et le Statut de Rome parmi les parties prenantes clés, notamment les États Parties et les professionnels du droit, et renforcer l'appui et la coopération des États avec la Cour ; et ii) renforcer les capacités nationales de poursuite des crimes en vertu du Statut de Rome, notamment dans les pays de situation devant la Cour, en renforçant le principe de complémentarité.

398. Le fonds d'affectation spéciale *Ouverture de l'année judiciaire et Séminaire judiciaire 2020* a été créé pour couvrir les frais de restauration lors de la cérémonie d'inauguration qui a eu lieu le 23 janvier 2020. Le séminaire judiciaire annuel est le principal événement récurrent de la Cour dont l'objectif est d'échanger idées et expertise, ainsi que de tisser un réseau entre les juges de haut niveau des juridictions nationales des États Parties au Statut de Rome et les tribunaux régionaux et internationaux.

399. Le fonds d'affectation spéciale *Langue française et OIF* a été créé en 2020 à l'initiative de la Présidence, en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Ce fonds vise à aider au financement de programmes de formation à la langue française pour les juges à tous les niveaux d'apprentissage (de A1 à C2) afin de leur permettre de comprendre les débats lors des audiences et les documents rédigés en français au cours de la procédure et, si nécessaire, à pouvoir communiquer sans faire appel aux services d'interprétation/de traduction.

400. Le fonds d'affectation spéciale *Coopération CPI - KRSJI* a été créé sur la base du mémorandum d'accord signé entre le Bureau de Procureur de la Cour et le Bureau du Procureur spécial de l'Institution judiciaire spécialisée délocalisée pour le Kosovo (KRSJI), en vertu duquel le Bureau du Procureur s'engage à assister le Bureau du Procureur spécial en fournissant des services techniques visant à extraire des données à partir d'appareils téléphoniques, notamment des téléphones portables. Le Bureau du Procureur spécial indemniserait le Bureau du Procureur l'intégralité de tous les coûts directs et indirects identifiables engagés dans le cadre de ladite prestation de services.

401. Le fonds d'affectation spéciale *Coopération en Afrique du Nord contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains (SMUGG)* (ou « Coopération CPI-CILC ») a été créé sur la base du mémorandum d'accord signé entre la Cour et le Centre international de coopération judiciaire (CILC) dans le cadre du projet SMUGG, qui vise à traduire en justice les principaux acteurs des réseaux criminels en activité dans le domaine de la contrebande et de la traite d'êtres humains, ainsi que d'autres crimes relatifs à la migration depuis les pays de la Corne de l'Afrique jusqu'à l'Union européenne, en passant par la Lybie. Le champ d'application de la coopération entre la Cour et le CILC inclut, entre autres, la participation de membres du personnel du Bureau du Procureur à des réunions avec des partenaires externes et l'échange d'informations et d'expérience pour soutenir le projet. En contrepartie, le CILC s'engage à rembourser à la Cour les indemnités journalières de subsistance pour la participation du personnel de la Cour.

402. Le fonds d'affectation spéciale pour le *Vingtième anniversaire du Statut de Rome* visait à mieux faire connaître le rôle et l'importance du Statut de Rome, améliorer la connaissance de la Cour parmi le public et susciter un discours positif sur les victimes et les survivants des crimes les plus graves. Les objectifs ont été atteints par le truchement de divers événements et finalisés en coopération avec les États Parties. Les événements principaux ont eu lieu les 16 et 17 juillet 2018 à la Cour, avec la participation de fonctionnaires de haut niveau des pays de situation de la Cour, des experts et des intervenants.

403. Le programme *Accès à la justice*, mis en œuvre au Bureau de pays pour la République centrafricaine, financé par l'Ambassade du Royaume-Uni à Kinshasa (RDC), a amélioré le niveau et l'effet des activités entreprises entre septembre et novembre 2019, dans le contexte de l'audience de confirmation des charges tenue dans l'affaire *Le Procureur c. Alfred Yekatom et Patrice Edouard Ngaïssona*. Le projet avait trois objectifs principaux : une visite effectuée par des dirigeants communautaires influents et des membres de la société civile à La Haye, afin de suivre l'audience de confirmation des charges et la présentation des différents organes et sections de la Cour ; les articles rédigés par des journalistes ciblés (notamment par type d'audience programmée, par exemple les femmes et les jeunes) sur les principaux faits judiciaires relatifs à l'affaire *Yekatom et Ngaïssona* ; et la projection en direct de l'audience de confirmation des charges, la distribution de résumés la concernant et d'autres matériels vidéos sur la Cour à Bangui, Berberati, Yaloké et Pissa. Le projet a élargi l'environnement dans lequel les activités peuvent avoir lieu, notamment celles axées sur la sensibilisation et l'accès à la justice pour les collectivités affectées (incluant les victimes) lors des procédures tenues devant la Cour dans l'affaire *Yekatom et Ngaïssona*. Le projet a également permis d'associer les populations locales au débat qui a cours sur les faits judiciaires, dans le cadre de structures et de canaux connus et respectés, afin d'encourager un dialogue ouvert, l'appropriation et une meilleure compréhension des procédures et d'instaurer un climat judiciaire moins hostile et plus constructif. Le projet a par ailleurs renforcé l'appui fourni à la Cour et encouragé la participation active des collectivités touchées à ce débat (de préférence à toute passivité, notamment parmi les membres des organisations internationales non gouvernementales et des organisations non gouvernementales qui rechignaient jusqu'alors à s'associer à la Cour).

404. Le fonds d'affectation spéciale pour le *Perfectionnement de stagiaires et de professionnels invités* a été créé en 2017 pour offrir des occasions de stages et de visites professionnelles rémunérées aux ressortissants de pays en développement États Parties au Statut de Rome. Le programme offre aux participants une occasion d'enrichissement intellectuel, de développement des connaissances et des compétences particulières à une carrière ou à un domaine, et d'acquisition de compétences professionnelles transférables. Ce fonds d'affectation spéciale est financé par des donateurs intéressés, des membres du personnel et des fonctionnaires élus.

405. Le projet *Accès à la justice* est mis en œuvre par le Bureau de pays pour l'Ouganda de juin 2019 à juin 2021 : depuis que l'Ouganda fait l'objet d'une situation portée devant la Cour il y a 12 ans, le bureau de pays établi par la Cour conduit des activités de sensibilisation sur cette situation dans le cadre d'un programme mené dans le nord du pays. À la suite de l'arrestation de Dominic Ongwen et des procédures judiciaires engagées à son encontre, plusieurs collectivités concernées par l'affaire ont exprimé un plus grand intérêt à suivre son procès. En raison de la demande d'informations régulières et de la nécessité de rendre les procédures accessibles et compréhensibles à la vaste majorité des victimes et des collectivités touchées, qui vivent dans les régions reculées, il était devenu impératif que le Bureau crée



des programmes supplémentaires, afin de répondre à ces besoins d'informations, d'élargir l'accès aux procédures et de faciliter le dialogue établi avec les différents groupes de ces collectivités, ainsi que leur participation.

La Cour ne dispose pas de bureau satellite parmi les collectivités touchées mais, grâce à l'appui des structures locales existantes et des partenariats mis en place, le Bureau a pu collaborer avec un réseau de 52 bénévoles volontaires pour aider à la mise en œuvre des projets dans 25 paroisses situées principalement dans des communes concernées par l'affaire. Ce réseau continue des activités d'information publique offrant un accès direct aux procédures ayant lieu à La Haye aux membres des groupes constitutifs.

L'intérêt croissant porté au suivi du procès *Ongwen* augmente également les attentes en matière de réparations parmi les différentes collectivités touchées par le conflit survenu dans le nord de l'Ouganda. Le projet a permis au Bureau de maintenir un dialogue franc et constructif, et de fournir ainsi, non seulement des informations sur le procès en cours, mais également des idées sur la façon dont les collectivités devraient coexister harmonieusement, quel que soit le verdict qui sera rendu en fin de procès. Il est essentiel de continuer à fournir des informations aux victimes et aux collectivités touchées dans l'objectif de battre en brèche les fausses informations, les spéculations et les erreurs d'interprétation, qui sont susceptibles de créer des tensions injustifiées si certaines décisions ou certains résultats judiciaires ont lieu. Un autre aspect du projet concerne le partage des pratiques exemplaires et des expériences avec les représentants des milieux de la justice, de la loi et de l'ordre de l'Ouganda, en vue de contribuer au renforcement de leurs capacités et à la mise en place d'un mécanisme plus efficace de mise en application de la loi et des décisions de justice pour la poursuite des crimes internationaux.

406. Le *fonds spécial pour les réinstallations* a été créé en 2010 pour aider les États ayant la volonté, mais n'ayant pas la capacité, de conclure des accords de réinstallation avec la Cour grâce à des solutions neutres sur le plan des coûts. Il vise à augmenter le nombre de réinstallations et à renforcer la capacité locale de protéger les témoins. Le fonds reçoit des contributions volontaires des États Parties et couvre les frais des personnes à risque réinstallées dans l'État hôte.

407. Le fonds d'affectation spéciale *Visites familiales aux détenus indigents* a été créé en 2011 au sein du Greffe par la résolution ICC-ASP/8/Res.4<sup>39</sup>. L'objectif du fonds est de faciliter les visites familiales aux détenus indigents grâce à des contributions volontaires.

408. Le fonds d'affectation spéciale *Programme des administrateurs auxiliaires* a été créé en 2015 pour offrir des postes subventionnés aux ressortissants de pays participants. Le programme offre à de jeunes professionnels des occasions d'intégrer des postes de premier échelon, aux frais de leur gouvernement, afin de les familiariser avec les rouages de la Cour et le système international légal dans son ensemble, ceci en vue de renforcer leur aptitude à occuper des postes au sein de la Cour, d'autres organisations internationales et dans les systèmes nationaux. Le programme offre aux participants une occasion de croissance professionnelle et de développement des compétences pratiques qui peuvent être appliquées au cours de leur carrière.

409. Le fonds pour les *Pays les moins avancés* a été créé en 2004 par la résolution ICC-ASP/2/Res.6 et amendé par la résolution ICC-ASP/4/Res.4<sup>40</sup>. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à promouvoir la participation de délégués des pays les moins avancés et d'autres pays en développement aux travaux de l'Assemblée des États Parties en couvrant leurs frais de déplacement aux sessions de l'Assemblée, comme défini par le fonds.

410. Le fonds d'affectation spéciale *Frais de déplacement des candidats issus des pays les moins avancés vers le lieu des entrevues menées par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge* a été créé en 2020 par la résolution ICC-ASP/15/Res.5, annexe I, 6 e)<sup>41</sup>. Géré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, il vise à fournir une assistance financière aux candidats des pays les moins avancés, désignés par un État Partie, afin de couvrir leur frais de voyage aller-retour jusqu'au lieu des entretiens menés par la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale, tel que déterminé par le fonds.

<sup>39</sup> *Documents officiels ... huitième session ... 2009* (ICC-ASP/8/20), volume I, partie II, résolution ICC-ASP/8/Res.4.

<sup>40</sup> *Idem*.

<sup>41</sup> *Documents officiels ... quinzième session ... 2016* (ICC-ASP/15/20), volume I, partie III, Res. 5, annexe I.

411. Le fonds pour les *Voyages subventionnés pour assister à des conférences externes* finance les frais de voyage et d'hébergement des fonctionnaires de la Cour et d'autres délégués participant à des conférences, des formations et des événements publics à l'extérieur de la Cour et est financé par divers donateurs. Les donateurs sont principalement des gouvernements, des universités et d'autres institutions d'enseignement, ainsi que des organisations internationales à but non lucratif.

## Annexe I : Grand Programme I – Objectifs stratégiques de la branche judiciaire

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectifs 1-4</b> (Objectifs stratégiques 1-3)			
1. Offrir des services efficaces de planification et de soutien à la Présidence afin de gérer efficacement les procédures judiciaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Problèmes éventuels détectés et gérés efficacement</li> <li>• Qualité de la préparation et de l'appui apportés aux réunions de la Présidence et des juges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• Pleinement satisfaisant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• Mise en oeuvre intégrale</li> </ul>
2. Mettre en oeuvre et fonctionner avec des Indicateurs de résultats appropriés pour les processus judiciaires et le soutien judiciaire adéquat.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité de la gestion des requêtes/documents déposés devant la Présidence</li> <li>• Opportunité et qualité des conseils fournis au Président et aux vice-présidents sur des questions administratives et de gestion</li> <li>• Poursuite de la collecte de données pertinentes dans des domaines essentiels dans le cadre de l'initiative concernant tant l'ensemble de la Cour que les processus judiciaires</li> <li>• Utilisation des Indicateurs de résultats pour la Cour dans son ensemble et dans les processus de la branche judiciaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les décisions prises dans les délais impartis</li> <li>• Pleinement satisfaisant</li> <li>• 100%</li> <li>• Pleinement satisfaisant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre intégrale</li> <li>• Pleinement satisfaisant</li> <li>• 100%</li> <li>• Pleinement satisfaisant</li> </ul>
3. Mener les phases préliminaires, de première instance et d'appel de manière juste et rapide dans le plein respect des droits de l'accusé et une attention particulière à la protection des victimes et des témoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccourcissement des délais entre les phases de la procédure, sans préjudice des droits des parties, des participants et des victimes en termes de justice et de protection, le cas échéant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations mesurables par rapport aux affaires antérieures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre intégrale</li> </ul>
4. Poursuivre l'examen des « leçons à tirer » des processus judiciaires en consultation, le cas échéant, avec les parties prenantes, en mettant l'accent sur les changements qui ne nécessitent pas d'amendement du Règlement de procédure et de preuve.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'harmonisation des pratiques judiciaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant fin 2020</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en oeuvre intégrale</li> </ul>
<b>Objectifs 5-8</b> (Objectifs stratégiques 4-5)			
5. Un système de communication et d'échange d'informations transparent et efficace entre la Branche judiciaire et les groupes de travail de l'Assemblée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions du Groupe de travail de La Haye et du Groupe d'étude sur la gouvernance auxquelles a assisté un représentant de la Présidence ou de la Cour, s'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentation s'il y a lieu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pleine représentation, tel que requis</li> </ul>
6. Renforcer la confiance, l'engagement et l'appui des parties prenantes extérieures de la Cour, par des échanges d'informations lors de réunions, de conférences et de tout autre événement relatif aux efforts déployés par la Cour et à sa volonté de rendre une justice de grande qualité avec célérité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réunions de haut-niveau organisées par le Président/la Présidence avec des États, des organisations internationales et la société civile</li> <li>• Participation de la Présidence aux réunions de l'Assemblée, du Groupe de travail de La Haye, du Groupe d'étude sur la gouvernance et des Comités, ainsi qu'aux séances d'information à l'intention du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100+ réunions</li> <li>• Tel que requis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 (nombreuses réunions annulées à cause de la pandémie de COVID-19)</li> <li>• Pleine représentation, tel que requis</li> </ul>
7. Favoriser de nouvelles adhésions au Statut de Rome/ratifications de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour (APIC) et améliorer la communication et la coopération des États non parties avec la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner les efforts avec les autres parties prenantes afin d'attirer l'attention sur l'importance de l'universalité et sur l'APIC et encourager les États n'ayant pas encore ratifié le Statut de Rome et ledit Accord à le faire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle adhésion au Statut de Rome et une à l'APIC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 adhésion à l'APIC (San Marino)</li> </ul>
8. Conclure davantage d'accords avec les États en matière d'exécution des jugements.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conclusion d'accords en matière d'exécution des jugements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0</li> </ul>

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
<b>Objectifs 9-11</b> (Objectifs stratégiques 6-9)			
9. Améliorer davantage la gestion du rendement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité de l'ensemble du Grand programme I au système d'évaluation des performances de la Cour, notamment par la participation des gestionnaires et des juges</li> <li>• Soumission des rapports requis et de l'information en temps opportun et de manière transparente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 94%</li> <li>• 100%</li> </ul>
10. Gérer efficacement les ressources tout en identifiant et en mettant en œuvre d'autres mesures d'efficacité possibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures judiciaires respectant mieux les délais grâce à la mise en œuvre des « leçons à tirer »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorations mesurables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre intégrale</li> </ul>
11. Employer efficacement les ressources en personnel des Chambres par une gestion centralisée et une affectation flexible permettant une adaptation aux charges de travail fluctuantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion centralisée efficace par le nouveau responsable des Chambres (P-5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> </ul>

## Annexe II: Grand Programme II – Bureau du Procureur

### Sous-Programme 2110: Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectifs stratégique 1</b>  Atteindre un taux élevé de réussite à la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité des enquêtes et des poursuites</li> </ul>	Indicateurs de résultats 1.1, 1.2 and 1.3 : Résultat des poursuites  <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'examen finalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport sur le plan relatif aux enquêtes est approuvé par le Comité exécutif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau a pleinement participé dans le processus d'examen et évalue actuellement les recommandations proposées dans l'Examen Indépendant par des experts, afin d'avancer des recommandations réalisables basées sur des faits</li> <li>Les rapports présentés durant la période concernée ont été examinés et traités</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 1 et 10</b>				
<b>BP Objectifs stratégique 2:</b>  Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des procès</li> <li>Développer une stratégie d'achèvement à l'échelle du BP et de la Cour</li> </ul>	Indicateur de résultats 7 Productivité du Bureau  <ul style="list-style-type: none"> <li>Propositions finalisées</li> <li>Réunions en temps opportun du Comité exécutif et traitement rapide des décisions</li> <li>Gains d'efficacité ou économies réalisés</li> <li>Proposition de haute qualité concernant la stratégie d'achèvement a été finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rapport sur l'amélioration de la cohérence entre la charge de travail et les ressources est approuvé par le Comité exécutif</li> <li>Réunions hebdomadaires du Comité exécutif, et décisions rendues et communiquées aux parties prenantes internes au cours de la même semaine</li> <li>Gains d'efficacité ou économies de 1% réalisés à l'échelle du Bureau</li> <li>Groupes de travail à l'échelle du BP et de la Cour établis, mandats développés, consultations tenues et première ébauche produite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>Au cours de la période considérée, des efforts dévoués ont été effectués pour organiser aussi régulièrement que possible les réunions du Comité exécutif, compte tenu des priorités opérationnelles du Bureau et de la disponibilité des membres du Comité exécutif, et pour générer et faire circuler ses décisions aussi rapidement que possible. Les efforts se poursuivent pour réduire le temps de traitement des décisions écrites du Comité exécutif</li> <li>En 2020, 22 réunions du Comité exécutif ont été organisées, toutes les décisions ont été verbalement notifiées au cours de la même semaine, 16 décisions écrites finalisées ont été préparées, et demeurent encore au stade d'ébauche (en voie d'être finalisées à des fins d'archivage).</li> <li>n/a</li> <li>Objectif relatif au document de la stratégie d'achèvement satisfait. Le travail sur une ébauche se poursuit</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 2 et 3</b>				
<b>BP Objectif stratégique 4:</b>  Perfectionner et renforcer son approche à l'égard des victimes, notamment les victimes de crimes sexuels et à	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites se concentrent de manière prioritaire sur les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes</li> </ul>	Indicateur de résultats 4.8: Crimes sexuels et à caractère sexiste et Politique concernant les enfants  <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et examen systématique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les rapports sur les activités essentielles montrent un effort et des constats suffisants sur ces crimes prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les équipes soumettent au Comité exécutif un rapport sur la mise en oeuvre de ces indicateurs dans leurs situations et leurs poursuites chaque trois mois</li> </ul>

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
caractère sexiste (SGBC) et de crimes commis contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les politiques concernant les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants ont été intégralement mises en oeuvre</li> <li>• Contribuer au développement d'une approche améliorée à l'égard des victimes dans le cadre de l'examen à l'échelle de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures en vigueur par rapport à celles énoncées dans les politiques</li> <li>• Proposition finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• Le rapport sur l'approche améliorée est approuvé par le Comité exécutif et intégré dans d'autres sections de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en oeuvre des deux politiques est en cours. Le plan d'exécution de la politique concernant les enfants a été soumis pour approbation finale</li> <li>• En cours</li> </ul>

#### Objectifs à l'échelle de la Cour 6, 7, 8 et 9

<b>BP Objectif stratégique 5:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion responsable et transparente</li> </ul>	Indicateurs de résultats 11.1–11.4 Planification financière, Rendement et conformité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de leadership de la Cour est en cours d'exécution</li> </ul>
Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficiente, responsable et transparente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien-être amélioré</li> <li>• Approche d'amélioration continue davantage mise en oeuvre</li> <li>• Communication améliorée avec les parties prenantes</li> <li>• Equilibre amélioré des genres et de la répartition géographique</li> <li>• Personnel suffisamment formé pour exécuter ses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8.1–8.5 Ressources humaines-Rendement et développement du personnel</li> <li>• Conformité au Statut et Règlement du personnel</li> <li>• Nouveau système de rapports sur le rendement développé et mis en oeuvre</li> <li>• Cadre de leadership (à l'échelle de la Cour)</li> <li>• Cadre du bien-être du personnel (à l'échelle de la Cour), et suivi des résultats du sondage sur l'Engagement du personnel</li> <li>• Formation de sensibilisation aux questions de genre</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun constat négatif majeur rapporté dans les recours administratifs</li> <li>• Rapport simplifié et consolidé sur le rendement partagé avec les parties prenantes</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints (au moins 1 leçon apprise après une enquête ou une poursuite judiciaire importante, &gt; 50% des gestionnaires assistent à une formation en leadership)</li> <li>• Le rapport sur la nouvelle stratégie et le nouveau modèle de communication est approuvé par le Comité exécutif</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 de 4 récents recours devant le TAOIT (administratifs + disciplinaires) ont tranché en faveur du Bureau</li> <li>• En cours</li> <li>• En cours</li> <li>• Réalisé. Travail en cours</li> <li>• Réalisé. Travail en cours</li> <li>• Réalisé (Point focal pour les questions d'égalité entre les genres a été établi); travail en cours</li> <li>• La formation de sensibilisation aux questions de genre, le manuel du formateur et le questionnaire de sensibilisation ont été complétés et sont prêts à être mis en oeuvre une fois les restrictions du COVID levées</li> <li>• En cours. Tous les besoins du Bureau en matière de communication, y compris en réponse au décret du président des Etats-Unis et aux sanctions, ont été proactivement et dûment satisfaits pour la période concernée</li> <li>• n/a</li> </ul>

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs du plan de travail concernant les genres/répartition géographique atteints/planifiés</li> <li>Personnel formé/ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les objectifs sont atteints</li> <li>&gt;90% du personnel ont suivi des formations obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours</li> <li>Objectif atteint pour la formation obligatoire de sensibilisation aux questions du genre. D'autres formations planifiées ont été affectées par un manque de ressources suffisantes pour organiser la formation prévue et par les restrictions dues au COVID</li> </ul>

**Objectif à l'échelle de la Cour 4**

<b>BP Objectif stratégique 3 :</b> Développer avec les Etats de meilleures stratégies et méthodologies pour augmenter le taux d'arrestation des personnes sujettes aux mandats d'arrêt non-exécutés émis par la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer, examiner et approuver les propositions telles que présentées par le Bureau, afin d'atteindre cet objectif</li> <li>Générer des idées et inciter à l'appui et à la coopération</li> </ul>	Indicateur de résultats 7: Productivité du Bureau		
		Indicateur de résultats 4.7 Coopération Internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse en temps opportun à la demande d'approbation des propositions</li> <li>Participer aux discussions de haut-niveau y relatives, y compris dans le contexte de la promotion de la coopération</li> <li>Activités de sensibilisation menées sans relâche auprès du Conseil de sécurité des Nations-Unies (CSNU), lors d'autres forums diplomatiques et lors des rencontres avec les Etats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de réponse de 100% aux demandes reçues (positive ou négative) dans un délai de deux semaines</li> <li>Taux de réponse de 100% aux demandes</li> <li>Lors de quatre séances d'information auprès du CSNU, lors de l'Assemblée Générale des Nations-Unies (et en d'autres occasions qui se sont présentées pour faire appel à une meilleure coopération en matière d'arrestation et pour échanger des idées sur la nécessité des arrestations et le besoin d'avoir des stratégies d'arrestation)</li> </ul>

**Objectif à l'échelle de la Cour 5**

<b>BP Objectif stratégique 6:</b> Renforcer la capacité du Bureau et de ses partenaires à éliminer les causes d'impunité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer, examiner et approuver les propositions telles que présentées par le Bureau, afin d'atteindre cet objectif</li> </ul>	Indicateur de résultats 7: Productivité du Bureau		
		Indicateur de résultats 5.1 – 5.4: Qualité de l'interaction avec le Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse en temps opportun aux demandes d'approbation des propositions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de réponse de 100% aux demandes reçues (positive ou négative) dans un délai de trois semaines</li> </ul>

## Sous-programme 2120 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 2:</b> Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser en temps opportun les examens préliminaires, les enquêtes et les procès</li> </ul>	Indicateur de résultats 7: Productivité du Bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les unités sont capables d'offrir des services au BP en temps opportun et de manière efficace (minimiser les variances à une variance inférieure à 5% par rapport au temps et à l'effort escomptés établis dans les processus et les procédures convenus)</li> <li>Appui linguistique assuré, conformément au calendrier convenu 98% du temps</li> <li>Contribuer à rédiger un rapport pour améliorer la cohérence entre la charge du travail et les ressources, à approuver par le Comité exécutif</li> <li>Contribuer à réaliser des gains d'efficacité ou économies de 1% à l'échelle du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pleinement réalisé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des procès</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs atteints/planifiés</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Propositions finalisées</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La Section a contribué à l'objectif fixé à l'échelle du Bureau à travers l'analyse et l'évaluation de moyens alternatifs de livraison. De plus, tous les gains d'efficacité réalisés au cours des périodes concernées précédentes ont été maintenus</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 6, 7, 8 et 9</b>				
<b>BP Objectif stratégique 5:</b> Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficace, responsable et transparente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion responsable et transparente</li> </ul>	Indicateurs de résultats 11.1 – 11.4 Planification financière, Résultats et conformité 8.1 – 8.5 Ressources humaines - Rendement et développement du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun constat négatif majeur rapporté par les vérificateurs</li> <li>Conformité totale au Règlement financier et aux Règles de gestion financière, et mise en œuvre financièrement saine des fonds (budget approuvé et Fonds en cas d'imprévus) dans les limites des taux cibles convenus</li> <li>Contribuer à rédiger un rapport simplifié et consolidé sur le rendement, à partager avec les parties prenantes</li> <li>Tous les objectifs sont atteints</li> <li>&gt;80% du personnel a participé à des sondages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche d'amélioration continue davantage mise en œuvre</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>Conformité au Règlement financier et aux Règles de gestion financière</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bien-être amélioré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau système de rapports sur le rendement mis en œuvre</li> <li>Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun nouveau sondage n'a été effectué</li> </ul>



			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action suite aux résultats du sondage a été développé et mis en œuvre</li> <li>• Conduire au moins un exercice consacré aux « leçons tirées » sur les régimes de travail flexibles</li> <li>• 100% des formulaires d'évaluation du rendement complétés à temps</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• &gt; 90% du personnel ont suivi des formations obligatoires</li> <li>• Actualiser le Registre des risques de la Section</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• n/a</li> <li>• L'urgence du COVID-19 a mené à différents régimes de travail flexibles pour l'ensemble de la Cour</li> <li>• Pleinement réalisé</li> <li>• n/a Pour les raisons expliquées sous <i>Résultats de l'exécution du budget</i>, la formation a été fortement réduite</li> <li>• n/a en raison du COVID-19</li> <li>• Réalisé</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel suffisamment formé pour exécuter ses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnel formé/ensemble du personnel</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion du risque</li> </ul>				

## Sous-programme 2160: Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 2:</b> Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des procès</li> </ul>	Indicateur de résultats 7: Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propositions finalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à rédiger un rapport pour améliorer la cohérence entre la charge de travail et les ressources, à approuver par le Comité exécutif</li> <li>• Contribuer à réaliser des gains d'efficacité ou économies de 1% à l'échelle du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (IKEMS) a déployé son Assistant à la gestion de l'information (AGI) auprès de la Section des Examens préliminaires (SEP), améliorant ainsi l'efficacité de l'équipe des Examens préliminaires</li> <li>• Une procédure simplifiée au titre de l'article 15 a été approuvée entre l'UEI et la SEP</li> <li>• Le déploiement de l'AGI a permis d'éviter le recrutement d'un AGI supplémentaire dans la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération (DCCC)</li> <li>• Mise en oeuvre intégrale du Système de demande de services linguistiques (LSRS), en vue de mieux gérer l'information et les demandes entre l'Unité des Services linguistiques (USL) et les équipes intégrées. La v2 du LSRS a été lancée par conséquent avec des fonctionnalités nouvelles et améliorées</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 6, 7, 8 et 9</b>				
<b>BP Objectif stratégique 5:</b> Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficiente, responsable et transparente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion responsable et transparente</li> </ul>	Indicateurs de résultats 11.1 – 11.4 Planification financière, Résultats et conformité 8.1 – 8.5 Ressources humaines - Rendement et développement du personnel		

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche d'amélioration continue davantage mise en œuvre</li> <li>• Bien-être amélioré</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau système de rapports sur le rendement mis en œuvre</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à rédiger un rapport simplifié et consolidé sur le rendement, à partager avec les parties prenantes</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplifier la gestion de l'information et la soumission des preuves entre l'USL et UEI (éliminer le besoin de disques)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'information améliorée</li> <li>• Personnel suffisamment formé pour exécuter ses tâches</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> <li>• Personnel formé/ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter et lancer le nouveau Système de demande de services judiciaires pour simplifier et collecter davantage de données relatives aux services judiciaires</li> <li>• Migration terminée de tous les sites du Bureau du Procureur vers le réseau d'échange en ligne SharePoint</li> </ul>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un tableau de gouvernance des données du BP en vue de standardiser et trancher les problèmes liés à la gestion des données et de l'information</li> <li>• Développer une plateforme d'apprentissage en ligne (e-learning) pour délivrer des formations à l'interne</li> <li>• Enregistrer et divulguer les preuves en temps opportun et de manière efficace (dans les limites de la marge cible)</li> <li>• 90% du personnel ont suivi des formations obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La documentation pour le DGB du BP a été complétée et soumise au Cabinet du Procureur</li> <li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé</li> </ul>

## Programme 2200: Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 1:</b> Atteindre un taux élevé de réussite à la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la qualité des enquêtes et des poursuites</li> </ul>	Indicateurs de résultats 1.1, 1.2 et 1.3: Résultat des poursuites <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats des contrôles de qualité (examen de l'affaire)</li> <li>• Projet d'examen finalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout problème majeur de qualité est identifié et traité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé. Participation à des examens internes. Contribuer à assurer la continuité des affaires et trouver des solutions efficaces aux restrictions relatives au COVID-19</li> </ul>
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 2:</b> Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser en temps opportun les examens préliminaires, les enquêtes et les procès</li> <li>• Améliorer la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des procès</li> </ul>	Indicateur de résultats 7: Productivité du Bureau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs atteints/planifiés</li> <li>• Propositions finalisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout retard majeur dû au BP est identifié et traité</li> <li>• Rapports pour optimiser la rapidité et l'efficacité de chaque activité essentielle sont approuvés par le Comité exécutif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé. Intégration davantage améliorée entre DCCC/DE/DP, et efficacité améliorée du processus de communication au titre de l'article 15</li> <li>• Réalisé</li> </ul>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à rédiger un rapport pour améliorer la cohérence entre la charge de travail et les ressources, à approuver par le Comité exécutif</li> <li>• Au moins un rapport d'étapes annuel par examen préliminaire</li> <li>• Plans annuels sur les relations et la coopération externes sont rédigés, communiqués et approuvés, et les étapes, définies pour la période concernée, avec une exécution &gt;80%</li> <li>• Réseau de points focaux opérationnels étendu à 3 partenaires</li> <li>• Plus de 75% des demandes d'action complémentaire ont été répondues durant la période</li> <li>• Contribuer à réaliser des gains d'efficacité ou économies de 1% à l'échelle du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours. Le nouveau Procureur à impliquer</li> <li>• Objectifs réalisés, y compris quatre examens préliminaires complétés, deux examens préliminaires avancés à la phase 3, suivi continu de deux examens préliminaires, deux autres examens préliminaires ouverts, et rapports de la Phase 1 complétés</li> <li>• Objectifs réalisés, avec des ajustements prenant en compte le COVID-19</li> <li>• Objectifs réalisés, en particulier avec de nouveaux contacts avec les autorités policières et chargées du droit d'asile, à la fois dans les Etats déjà collaborateurs et de nouveaux Etats</li> <li>• Partiellement réalisé</li> <li>• Réalisé</li> </ul>
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 4</b>				
<b>BP Objectif stratégique 3:</b> Développer avec les Etats de meilleures stratégies et méthodologies pour augmenter le taux d'arrestation des personnes sujettes aux mandats d'arrêt en attente émis par la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité accrue de localiser et d'arrêter des suspects en liberté</li> </ul>	Indicateur de résultats 4.7 Coopération Internationale <ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs atteints/planifiés</li> <li>• Proposition sur la stratégie future et le modèle d'arrestation et de suivi avec les partenaires a été finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport approuvé par le Comité exécutif et présenté aux Etats parties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actuellement en cours (développement des ICP sous examen)</li> <li>• n/a</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 2 et 3</b>				
<b>BP Objectif stratégique 4:</b> Perfectionner et renforcer son approche à l'égard des victimes, notamment les victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes commis contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites se concentrent de manière prioritaire sur les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants</li> <li>• Les politiques concernant les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants ont été intégralement mises en oeuvre</li> </ul>	Indicateur de résultats 4.8: Crimes sexuels et à caractère sexiste et Politique concernant les enfants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et examen systématique de ces crimes prioritaires accomplis</li> <li>• Mesures en vigueur par rapport à celles énoncées dans les politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les rapports sur les activités essentielles montrent un effort et des constats suffisants sur ces crimes prioritaires</li> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé, y compris l'information analysée durant les examens préliminaires</li> <li>• Réalisé</li> </ul>

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement d'une approche améliorée à l'égard des victimes dans le cadre de l'examen effectué à l'échelle de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport sur l'approche améliorée est approuvé par le Comité exécutif et intégré dans d'autres sections de la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retardé</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 6, 7 et 9</b>				
<b>BP Objectif stratégique 5:</b> Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficiente, responsable et transparente	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion responsable et transparente</li> <li>• Approche d'amélioration continue davantage mise en œuvre</li> <li>• Bien-être amélioré</li> <li>• Personnel suffisamment formé pour exécuter ses tâches</li> </ul>	Indicateurs de résultats 11.1 – 11.4 Planification financière, Résultats et conformité 8.1 – 8.5 Ressources humaines - Rendement et développement du personnel <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nouveau système de rapports sur le rendement mis en œuvre</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés</li> <li>• Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> <li>• Personnel formé/ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à rédiger un rapport simplifié et consolidé sur le rendement, à partager avec les parties prenantes</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Tous les objectifs sont atteints</li> <li>• Analyser et discuter les constats clés suite au sondage sur l'Engagement du personnel, y compris à travers les réunions des sections, assurer un suivi</li> <li>• Examiner les résultats des régimes pilote de travail flexibles</li> <li>• &gt;90% du personnel ont suivi des formations obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours</li> <li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé</li> <li>• A suivre, affecté par COVID-19</li> <li>• Réalisé</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 5 et 10</b>				
<b>BP Objectif stratégique 6:</b> Renforcer la capacité du Bureau et de ses partenaires à éliminer les causes d'impunité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer sur demande les efforts des bureaux nationaux d'enquête et de poursuites</li> <li>• Développement d'une stratégie d'achèvement à l'échelle du BP et de la Cour</li> <li>• Effectuer un suivi avec les partenaires sur les normes de préservation des preuves</li> </ul>	Indicateurs de résultats 5.1 – 5.4: Qualité de l'interaction avec le Bureau <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réponse en temps opportun aux demandes d'information (sur des affaires et les normes)</li> <li>• Ebauche de proposition préparée</li> <li>• Organiser des réunions avec les partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des premières réponses aux demandes (positive ou négative) envoyées dans un délai de trois semaines; 80% des réponses de fond sont envoyées dans un délai de 6 mois</li> <li>• Groupes de travail à l'échelle du BP et de la Cour établis, mandats développés, consultations tenues et première ébauche produite</li> <li>• 1 table ronde organisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisé</li> <li>• Réalisé; ébauche présentée au Comité exécutif en décembre 2020</li> <li>• Table ronde ajournée en raison du COVID-19</li> </ul>

## Programme 2300 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 1:</b> Atteindre un taux élevé de réussite à la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la qualité des enquêtes et des poursuites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de résultats 1.1, 1.2 and 1.3: Résultats des poursuites</li> <li>Résultats des contrôles de qualité (examen de l'affaire)</li> <li>Projet d'examen finalisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout problème majeur de qualité est identifié et traité</li> <li>Rapport sur l'examen des enquêtes approuvé par le Comité exécutif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé – à travers des plans d'enquête pour les affaires</li> <li>Réalisé – Rapport sur les enquêtes 3.0 complété</li> </ul>
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 2:</b> Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser en temps opportun les examens préliminaires, les enquêtes et les procès</li> <li>Améliorer la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateurs de résultats 1.1 7: Productivité du Bureau</li> <li>Objectifs atteints/planifiés</li> <li>Propositions finalisées</li> <li>Gains d'efficacité ou économies réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout retard majeur dû au BP est identifié et traité</li> <li>Rapports pour optimiser la rapidité et l'efficacité de chaque activité essentielle sont approuvés par le Comité exécutif</li> <li>Rapport pour améliorer la cohérence entre la charge de travail et les ressources, à approuver par le Comité exécutif</li> <li>Stratégie d'achèvement développée pour 2 situations</li> <li>Contribuer à réaliser des gains d'efficacité ou économies de 1% à l'échelle du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé – face aux défis présentés par COVID, opérations adaptées et activité de collecte amenée à un niveau approprié</li> <li>En cours</li> <li>En cours. Cycle pour examiner les ressources est prévu pour distribuer les ressources parmi les équipes et proposition pour réévaluer/optimiser l'usage des ressources dans Enq. 3.0</li> <li>Non réalisé</li> <li>Réalisé – à travers des entrevues effectuées au siège principal et à distance, et une présence accrue de la DE sur le terrain, contribuant à l'objectif d'économies fixé à l'échelle du Bureau</li> </ul>
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 4</b>				
<b>BP Objectif stratégique 3:</b> Développer avec les Etats de meilleures stratégies et méthodologies pour augmenter le taux d'arrestation des personnes sujettes aux mandats d'arrêt en attente émis par la Cour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité accrue de localiser et d'arrêter des suspects en liberté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indicateur de résultats 4.7 Coopération internationale</li> <li>Objectifs atteints/planifiés</li> <li>Proposition sur la stratégie future et le modèle d'arrestation et de suivi avec les partenaires a été finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement interne amélioré exécuté à temps</li> <li>Rapport approuvé par le Comité exécutif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé partiellement</li> <li>Réalisé partiellement</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 2 et 3</b>				

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
<b>BP Objectif stratégique 4:</b> Perfectionner et renforcer son approche à l'égard des victimes, notamment les victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes commis contre les enfants	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les examens préliminaires, les enquêtes et les poursuites se concentrent de manière prioritaire sur les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants</li> <li>Les politiques concernant les crimes sexuels et à caractère sexiste et les crimes commis contre les enfants ont été intégralement mises en oeuvre</li> </ul>	<p>Indicateurs de résultats 4.8: Crimes sexuels et à caractère sexiste et Politique concernant les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et examen systématique de ces crimes prioritaires accomplis</li> <li>Mesures en vigueur par rapport à celles énoncées dans les politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les rapports sur les activités essentielles montrent un effort et des constats suffisants sur ces crimes prioritaires</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé – tous les éléments de la politique en vigueur</li> <li>En cours</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 6,7,8 et 9</b>				
<b>BP Objectif stratégique 5:</b> Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficiente, responsable et transparente	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion responsable et transparente</li> <li>Approche d'amélioration continue davantage mise en oeuvre</li> <li>Bien-être amélioré</li> <li>Personnel suffisamment formé pour exécuter ses tâches</li> </ul>	<p>Indicateur de résultats 11.1 – 11.4 Planification financière, Résultats et conformité</p> <p>8.1 – 8.5 Ressources humaines - Rendement et développement du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau système de rapports sur le rendement mis en oeuvre</li> <li>Objectifs atteints/planifiés</li> <li>Objectifs atteints/planifiés pour les projets prioritaires</li> <li>Personnel formé/ensemble du personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport simplifié et consolidé sur le rendement, à partager avec les parties prenantes</li> <li>Tous les objectifs sont atteints</li> <li>Tous les objectifs sont atteints</li> <li>90% du personnel ont suivi des formations obligatoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisé – Tableau de bord des IR mis à jour à chaque trimestre</li> <li>Réalisé</li> <li>Réalisé - les actions demandées et prises par tous les gestionnaires pour gérer le bien-être durant COVID-19</li> <li>Non applicable en raison du COVID-19</li> </ul>
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 5 et 10</b>				
<b>BP Objectif stratégique 6:</b> Renforcer la capacité du Bureau et de ses partenaires à éliminer les causes d'impunité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer sur demande les efforts des bureaux nationaux d'enquête et de poursuites</li> <li>Réduire la nécessité pour le BP d'intervenir</li> </ul>	<p>Indicateurs de résultats 5.1 – 5.4: Qualité de l'interaction avec le Bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition de haute qualité finalisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie d'achèvement définie pour 2 situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non réalisé</li> <li>Non réalisé</li> </ul>

## Programme 2400 : Résultats escomptés, indicateurs de résultats et objectifs visés en 2020

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 1:</b> Atteindre un taux élevé de réussite à la Cour	1. Fournir des ressources qualifiées pour mener les activités préliminaires dans 8 enquêtes, 2 procès et les appels de dernière instance	Indicateur de résultats 1 Résultats des poursuites – Personnes présentées/condamnées	• Activités principales et participer aux procédures de réparation, s'il y a lieu • Développer et mettre en oeuvre des lignes directrices pour un processus clé • Continuer de travailler sur l'amélioration d'un processus clé au moins • Maintenir à 100% la conformité à l'examen interne de la preuve et à la révision critique de la soumission (rapportés dans le rapport trimestriel sur les indicateurs de résultats)	• Procès conduits dans trois affaires ( <i>Al Hassan</i> – Déclaration d'ouverture en juillet 2020; <i>Yekatom et Ngaissona</i> – Charges confirmées le 20 décembre 2019; et <i>Ongwen</i> – Déclarations finales en mars 2020) et des activités préliminaires menées pour deux affaires ( <i>Abd-Al-Rahman et Gicheru</i> ) • Pleinement défendu deux affaires en appel ( <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> et <i>Ntaganda</i> ) et examiné un total de sept appels interlocutoires • Révision du processus interne d'examen de la preuve a été complétée ; de nouvelles lignes directrices promulguées en décembre 2019 • Le travail se poursuit sur d'autres processus clés, y compris les champs d'application de l'Art. 56 • Conformité à l'examen interne de la preuve et à la révision critique de la soumission maintenue à 100%
	2. Réviser les processus internes et définir les meilleures pratiques	• Résultats réalisés à la fin de l'année		
	3. Continuer le processus des mécanismes internes de contrôle de la qualité	Indicateur de résultats 2 – Excellence		
	4. Renforcer les processus d'examen de la preuve	Indicateur de résultats 11- Plan de recherche et d'évaluation mis en oeuvre		
	5. Continuer d'explorer des moyens créatifs, y compris développer davantage l'utilisation de nouvelles techniques et technologies dans les salles d'audience, en vue de présenter avec succès l'affaire à la Cour	Indicateur de résultats 4 – Rapidité des activités principales – Rapport proposant des possibilités pour des procédures judiciaires plus rapides • Rapport sur les possibilités de standardisation		
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 1</b>				
<b>BP Objectif stratégique 2:</b> Améliorer davantage la rapidité et l'efficacité des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites sans compromettre la qualité et le bien-être du personnel	1. Contribuer à des initiatives à l'échelle du Bureau à la lumière du nouveau plan stratégique	Indicateur de résultats 4 – Rapidité des activités principales – Rapport proposant des possibilités pour des procédures judiciaires plus rapides • Rapport sur les possibilités de standardisation	• Rapport sur les possibilités, comprenant un plan de mise en oeuvre, développé	• Lignes directrices pour les accords relatifs à l'aveu de culpabilité sont promulguées en 2020 • Le travail se poursuit sur les Lignes directrices internes portant sur les accusations • Le travail se poursuit sur le Manuel des pratiques de divulgation • Les avocats de la DP (Division des poursuites) sont activement impliqués dans les examens préliminaires avancés, travaillant conjointement avec les membres du personnel de la SEP (Section des Examens préliminaires) et de la DE (Division des enquêtes)
	2. Evaluer les possibilités de standardisation des processus et des pratiques, tels que les lignes directrices portant sur les accusations et le manuel de divulgation	Indicateur de résultats 3 – Gains d'efficacité & économies – Gains d'efficacité annuels		
	3. Se préparer à des procédures judiciaires plus rapides	Indicateur de résultats 3 – Gains d'efficacité & économies – Total des gains d'efficacité & économies / Budget total de la DP		
	4. Identifier des processus clés pour des gains d'efficacité et contribuer à des initiatives d'amélioration de l'efficacité à l'échelle du Bureau et de la Cour			

Objectifs stratégiques	Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
<b>Objectif à l'échelle de la Cour 2</b>				
<b>BP Objectif stratégique 4:</b> Perfectionner et renforcer son approche à l'égard des victimes, notamment les victimes de crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et de crimes commis contre les enfants	1. Développer un mécanisme de contrôle de la qualité pour suivre l'intégration des charges pour crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et pour crimes commis contre les enfants, dans les poursuites des affaires, là où applicable 2. Oeuvrer pour s'assurer que les charges pour crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et pour crimes commis contre les enfants, sont incluses là où de tels crimes ont eu lieu dans la situation sous enquête 3. Continuer à travailler sur la politique globale sur la protection de l'héritage culturel	Indicateur de résultats 2 – Excellence opérationnelle – Conformité aux normes de qualité • Lancement du nouveau mécanisme de contrôle de la qualité tel que prévu en 2020 • Suivre les charges pour crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et pour crimes commis contre les enfants	• Mécanisme d'approbation et le plan de mise en œuvre y relatif	• Complété dans le cadre de l'initiative à l'échelle du Bureau  • Les charges pour crimes sexuels et à caractère sexiste (SGBC) et pour crimes commis contre les enfants sont suivies via le cadre des IR du BP
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 6, 7, 8 et 9</b>				
<b>BP Objectif stratégique 5:</b> Améliorer davantage la capacité du Bureau à gérer ses ressources d'une manière efficiente, responsable et transparente	1. Développer un plan d'action suite aux résultats du sondage mené auprès du personnel 2. Continuer le travail de la Division et contribuer au travail du Bureau et de la Cour sur l'égalité des genres 3. Continuer la mise en oeuvre du plan de formation de la DP, comprenant la formation sur les compétences de leadership et de gestion	Indicateur de résultats 7 – Bien-être du personnel • Pourcentage des actions complétées • Pourcentage du plan de formation mis en oeuvre • Le bien-être du personnel est mesuré à travers le sondage bi-annuel sur l'engagement du personnel de la CPI	• 90% des actions et des formations prévues est mis en oeuvre	• Poursuite de plusieurs actions portant sur le bien-être du personnel, y compris des réunions régulières avec les constituants, le Programme de mentorat des femmes de la DP et l'établissement du Comité d'égalité de la DP • Poursuite des réunions juridiques et de la formation sur les plaidoyers organisées par la DP, dans l'environnement virtuel • Retraite stratégique de la DP organisée dans l'environnement virtuel • Aucune formation supplémentaire mise en oeuvre, dû au manque de ressources
<b>Objectifs à l'échelle de la Cour 5 et 10</b>				
<b>BP Objectif stratégique 6:</b> Renforcer la capacité du Bureau et de ses partenaires à éliminer les causes d'impunité	Optimiser la coopération avec les partenaires pour explorer des moyens efficaces lors de la présentation de preuves à la Cour. Entreprendre et appuyer les missions de coopération du BP	Indicateur de résultats 11- Plan de recherche et d'évaluation mis en oeuvre  Indicateur de résultats 2: Excellence opérationnelle	• Mis en oeuvre, s'il y a lieu, dans les enquêtes, les procédures préliminaires et les procès	• Appui aux missions de coopération du BP réalisé



## Annexe III: Bureau du Procureur : Information relative au nombre de missions, de documents et de pages déposés en 2020s

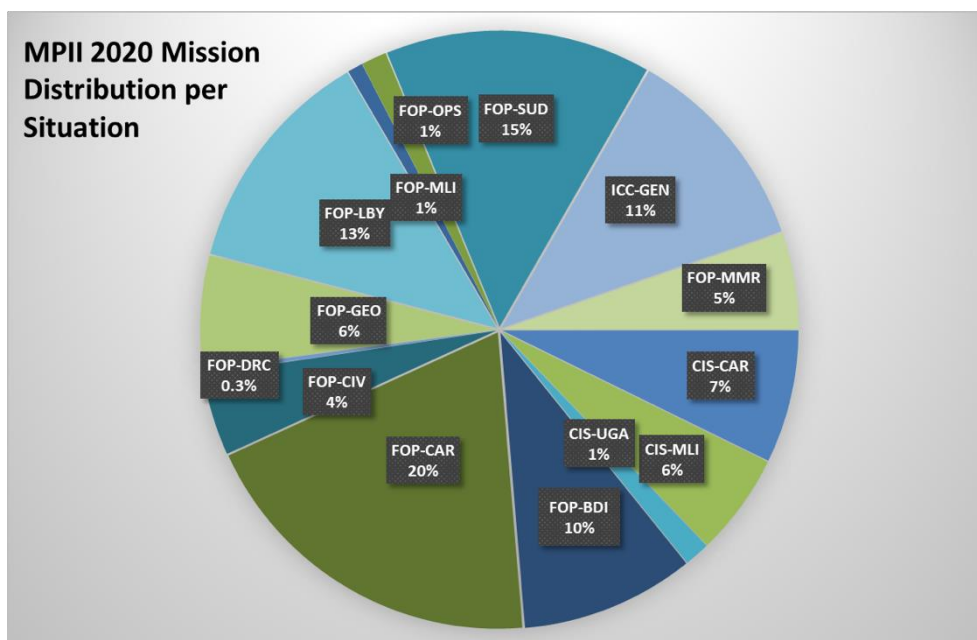
### Nombre de missions

412. Au total 359 missions<sup>42</sup> par tout le personnel de mission du Bureau du Procureur et par des personnes hors personnel de la Cour ont été financées par le budget ordinaire de 2020 consacré aux voyages:

- (a) Missions relevant du budget lié aux situations: 318 (personnel et hors personnel);
- (b) Missions de base (non liées à une situation) : 41 (personnel et hors personnel) ;
- (c) Cabinet du Procureur : 11 (10 pour le personnel et 1 hors personnel) ;
- (d) Section des services : 34 (1 pour le personnel et 33 hors personnel – Services d’interprétation sur le terrain) ;
- (e) Section de la gestion des informations, des connaissances et des éléments de preuve (IKEMS) : 1 pour le personnel
- (f) Division des enquêtes : 249 (234 pour le personnel et 15 hors personnel) ;
- (g) Division des poursuites : 20 (19 pour le personnel et 1 hors personnel) ;
- (h) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 33 (33 pour le personnel et 0 hors personnel – à l’exclusion des examens préliminaires) ; et
- (j) Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération : 11 missions liées à des examens préliminaires (11 pour le personnel et 0 hors personnel)

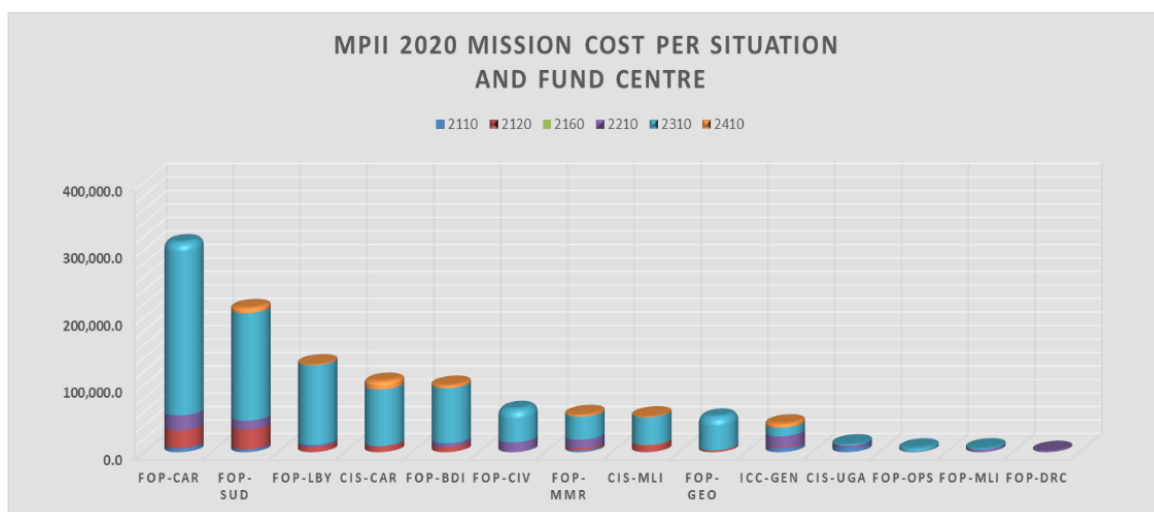
413. Les missions sont indispensables pour permettre au Bureau de remplir son mandat. Obtenir la coopération des États, recueillir des éléments de preuve sur le terrain, interroger les victimes, les suspects et les témoins implique le déploiement de fonctionnaires et de représentants de la Cour, qui courent souvent des risques importants en matière de sécurité, dans de nombreux pays.

414. Le graphique ci-dessous présente la répartition des déplacements par situation



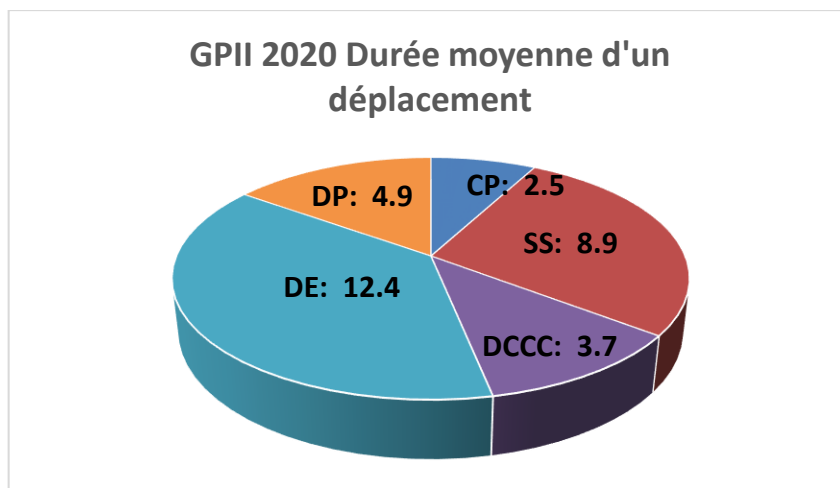
<sup>42</sup> Ne sont pas inclus (1) les missions annulées, (2) les déplacements des témoins/ les déplacements liés aux RH/R&R/formations, qui ne sont pas couverts par le budget ordinaire consacré aux voyages.

415. En 2019, le Bureau a prévu de mener neuf enquêtes actives. Le nombre actuel des missions/déplacements a été réduit en raison des restrictions dues au COVID-19 (réduction de 68% par rapport à 2019). Toutefois, le Bureau a réussi à demeurer actif durant les restrictions liées au COVID-19. L'interdiction de voyager n'a pas suspendu les opérations du Bureau en 2020, mais a simplement poussé le Bureau à modifier sa manière d'exécuter ses activités, trouvant des moyens pour poursuivre à la fois ses enquêtes et ses poursuites en mitigant l'impact de la pandémie. Cela se reflète dans le succès de l'opération menée pour la remise et le transfert à la Cour de Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (*Abd-Al-Rahman*), un fugitif à l'encontre duquel des mandats d'arrêt non exécutés ont été émis pour des crimes qu'il aurait commis en rapport avec la situation à Darfour (Soudan). Cet événement est reflété dans l'exécution du budget au titre des voyages par situation. La situation en République centrafricaine - RCA II, qui comprend à la fois RCA II.a (Séléka) et RCA II.b (anti-balaka), en a utilisé la plus grande partie, suivie de la situation au Soudan. Le graphique ci-dessous montre la répartition des frais de déplacements par situation :



416. En application de la stratégie du Bureau visant à augmenter sa présence sur le terrain, le déploiement d'équipes d'enquêteurs a, par le passé, entraîné une augmentation de la durée des missions. En moyenne, pour l'ensemble du Bureau, la durée des missions était de 10.2 jours.<sup>43</sup> La moyenne par division a varié en fonction des activités qui y étaient spécifiquement assignées. En conséquence, la moyenne des sous-programmes 2310 de la Division des enquêtes et 2120 de la Section des services (en raison de la composante d'interprétation liée à l'Unité des services linguistiques) est supérieure: 12.4 et 8.9 jours, respectivement. Le Bureau s'emploie activement à identifier des économies et des gains d'efficacité dans tous les domaines où il opère. S'agissant des voyages, l'une des mesures mises en oeuvre pour dégager des économies est de faire venir, dans la mesure du possible, les témoins au siège de la Cour plutôt que d'envoyer le personnel du Bureau du Procureur sur place. Pour chaque mission, cela entraîne une réduction de 50% des coûts (voyages et indemnités journalières de subsistance) ainsi qu'une diminution du nombre de déplacements. La durée moyenne d'un voyage en 2020 est indiquée ci-dessous:

<sup>43</sup> Une augmentation de 3.41.4 jours par rapport à la moyenne en 2019.



**Nombre de documents déposés par le Bureau du Procureur du 1/1/2020  
au 31/12/2020**

Situation / Code affaire	Situation / Affaire	Documents	Pages	Pages-Annexes
ICC-01/04-02/06	<i>Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i>	34	951	243
ICC-01/05-01/08	<i>Le Procureur v. Jean-Pierre Bemba Gombo</i>	2	29	0
ICC-01/09-00/00	Uniquement dossier de la situation au Kenya	1	61	11
ICC-01/09-01/13	<i>Le Procureur v. Walter Barasa</i>	2	14	3
ICC-01/09-01/15	<i>Le Procureur v. Philip Kipkoech Bett</i>	2	27	0
ICC-01/09-01/20	<i>Le Procureur v. Paul Gicheru</i>	13	150	20
ICC-01/11-00/00	Uniquement dossier de la situation en Libye	3	402	325
ICC-01/11-01/11	<i>Le Procureur v. Saif Al-Islam Gaddafi</i>	1	3	0
ICC-01/11-01/20	Libye ICC-01/11-01/20	3	402	325
ICC-01/12-01/15	<i>Le Procureur v. Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i>	7	118	24
ICC-01/12-01/18	<i>Le Procureur v. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud</i>	394	13,449	9,969
ICC-01/13-00/00	Uniquement dossier de la situation des navires immatriculés de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	3	40	0
ICC-01/14-00/00	Uniquement dossier de la situation en République centrafricaine II	11	422	325
ICC-01/14-01/18	<i>Le Procureur v. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaïssona</i>	150	4,618	2,723
ICC-01/18-00/00	Situation en Palestine	4	263	81
ICC-01/19-00/00	Situation en République populaire du Bangladesh/en République de l'Union du Myanmar	3	24	0
ICC-01/20-00/00	Situation en République bolivarienne du Venezuela II	2	133	125
ICC-02/04-01/15	<i>Le Procureur v. Dominic Ongwen</i>	15	1,069	588
ICC-02/05-00/00	Uniquement dossier de la situation à Darfour	1	101	0
ICC-02/05-01/07	<i>Le Procureur v. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")</i>	1	6	0
ICC-02/05-01/20	<i>Le Procureur v. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")</i>	59	1,596	980
ICC-02/05-03/09	<i>Le Procureur v. Abdallah Banda Abakaer Nourain</i>	3	34	0
ICC-02/11-01/15	<i>Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i>	14	129	22
ICC-02/17-00/00	Uniquement dossier de la situation en République islamique d'Afghanistan	1	13	9
	Totaux	729	24,054	15,773

**Documents déposés par situation**

Situation / Case Code	Situation / Case	Filings	Pages (Total)	Pages (Annexes)
ICC-01/04-00/00	République démocratique du Congo	34	951	243
ICC-01/05-00/00	République centrafricaine	2	29	0
ICC-01/09-00/00	Kenya	18	252	34
ICC-01/11-00/00	Libye	7	807	650
ICC-01/12-00/00	République du Mali	401	13,567	9,993
ICC-01/13-00/00	Navires immatriculés de l'Union des Comores, de la République hellénique et du Royaume du Cambodge	3	40	0
ICC-01/14-00/00	République centrafricaine II	161	5,040	3,048
ICC-01/18-00/00	Palestine	4	263	81
ICC-01/19-00/00	République populaire du Bangladesh/République de l'Union du Myanmar	3	24	0
ICC-01/20-00/00	République bolivarienne du Venezuela II	2	133	125
ICC-02/04-00/00	Ouganda	15	1,069	588
ICC-02/05-00/00	Darfour	64	1,737	980
ICC-02/11-00/00	Libye	14	129	22
ICC-02/17-00/00	République islamique d'Afghanistan	1	13	9
	Total	729	24,054	15,773

**Activités supplémentaires exercées par le Bureau**

417. Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, le Bureau a reçu 806<sup>44</sup> communications en rapport avec l'article 15 du Statut de Rome, dont 578 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour ; 21 supposaient une analyse plus approfondie ; 79 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 71 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 4 134 éléments concernant des communications déjà existantes. Le Bureau a reçu un total de 15 024 communications en rapport avec l'article 15 depuis juillet 2002.

<sup>44</sup> A noter que 57 dossiers reçus en décembre 2020 nécessitent une action de la part du DCCC, ce qui explique pourquoi les nombres, répartis en catégories, ne concordent pas, une fois additionnés.

## Annexe IV: Grand Programme III – Greffe

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
• Offrir des conseils juridiques judiciaires et axés sur les clients	• % de conseils offerts dans les délais convenus	• n/a	• 97%
• Préparation et dépôt en temps opportun de documents de haute-qualité	• % de documents déposés dans les délais établis	• n/a	• 100%

### Division des Services de gestion

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
• Etablir un environnement solide pour le système SAP à travers une résolution rapide des problèmes techniques	• Nombre moyen de jours pour résoudre les tickets de service du système SAP	• n/a	• 7.8 jours
• Surveiller les congés maladie	• % d'absence du personnel (tendance annuelle)	• n/a	• 2,6%
• Environnement de travail sûr et sécuritaire dans les locaux de la Cour	• Nombre d'incidents de sécurité ayant un impact négatif sur l'utilisation des locaux de la Cour ou causant des délais dans les procédures judiciaires (tendance annuelle)	• n/a	• 0, pareil aux années précédentes, il n'y avait aucun incident lié à la sécurité ayant des implications sur l'utilisation des locaux ou la tenue d'audiences
• Processus d'autorisation de sécurité efficace et rapide	• % d'autorisations de sécurité complétées à temps	• n/a	• 83%
• Fournir en temps opportun des livres comptables précis et complets	• Aucune "réserve" contenue dans l'opinion de vérification pour des raisons relevant du contrôle de la Section des Finances	• n/a	• Vérificateur externe a soumis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2019
• Processus financiers simplifiés	• Nombre de processus simplifiés, y compris l'automatisation via le système SAP	• n/a	• Deux processus ont été simplifiés
• Présentation en temps opportun d'un document budgétaire précis	• Nombre de rectificatifs émis (tendance annuelle) • Délais de présentation • Nombre de mois pour la préparation du budget	• n/a • n/a • n/a	• 1 • Aucun retard • 6 mois (février à juillet)
• Rapports précis et à temps sur l'exécution du budget et les prévisions budgétaires	• % de rapports présentés à temps	• n/a	• 100%
• Approvisionnement : achat en temps opportun de biens et de services ayant le meilleur rapport qualité-prix, à travers un processus juste et transparent	• Durée et coût d'un processus d'achat (tendance annuelle)	• n/a	• Tous les achats planifiés dans les limites du temps et des coûts convenus
• Approvisionnement : achat de biens et de services ayant le meilleur rapport qualité-prix, à travers un processus juste et transparent	• % de la valeur des commandes postées pour un appel d'offres compétitif • % des achats d'une seule source qui sont entièrement justifiés et documentés	• n/a •	• 100% des achats planifiés convenus avec les clients • 100% au-dessus de €3,000
• Locaux: entretien approprié et opération efficace des locaux permanents de la Cour, pour tous les utilisateurs	• % des demandes au bureau de service de l'Unité de gestion des installations (UGI) satisfaites à la date convenue • Nombre d'instances où une partie de l'édifice n'est pas entièrement opérationnelle • % du personnel entièrement satisfait	• n/a • n/a • n/a	• 95% des demandes bureau de service de l'Unité de gestion des installations (UGI) satisfaites durant le jour de travail convenu • 0 instance où une partie de l'édifice n'était pas entièrement opérationnelle • 95% du personnel entièrement satisfait
• Voyage officiel : des arrangements en temps opportun des voyages officiels	• % des rapports sur les dépenses de voyage complétés dans un délai de trois jours ouvrables, à compter de la réception du plan de voyage entièrement complété	• n/a	• 95% des rapports sur les dépenses de voyage sont traités dans le délai de trois jours ouvrables après réception
• Gestion des avoirs : maintien d'une base de données précise et complète des avoirs enregistrés	• % d'avoirs enregistrés dans la base de données dans un délai de trois jours ouvrables, après avoir complété le rapport sur les biens reçus dans le système SAP	• n/a	• 95% des nouveaux avoirs sont enregistrés dans un délai de 3 jours après avoir complété le rapport R&I
• Recrutement rapide et rentable d'un effectif inclusif	• Durée du recrutement (tendance annuelle)  • Coût du recrutement (tendance annuelle) • Représentation géographique et parité hommes-femmes (tendance annuelle)	• n/a  • n/a • n/a	• Personnel des SG 129 jours, administrateurs 207 jours (jours entre la date de clôture de l'annonce de vacance et la date de l'approbation par le Greffe/Procureur du rapport de sélection) • € 190.25k - 2.5 GSOL • Sur l'ensemble de la Cour et pour tous les postes, la parité hommes-femmes au 31 décembre 2020 était de: 47.2% femmes, 52.8% hommes. Au niveau des administrateurs, la parité hommes-femmes était de: 49% femmes, 51% hommes.
• Promotion d'une culture d'engagement élevé du personnel	• Sondage sur l'engagement du personnel (tendance annuelle)	• n/a	• Prévu pour 2021

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
• Promotion d'une culture de confiance basée sur des conversations continues sur le rendement et le développement	• % des conversations et des évaluations du rendement complétées à temps	• n/a • 97%	

### Division des services judiciaires

Résultats escomptés	Indicateurs de résultats	Objectifs visés en 2020	Résultats
• Offrir à temps une traduction de haute qualité de documents requis pour les poursuites judiciaires et le travail administratif de la Cour	• % de poursuites ou d'autres activités de la Cour annulées pour manque de traduction	• n/a	• 0%
• Offrir à temps des services d'interprétation de haute qualité lors des poursuites judiciaires et d'événements non-judiciaires au siège principal et sur le terrain	• % de poursuites ou d'événements annulés à cause de l'indisponibilité de services d'interprétation	• n/a	• 0%
• Evaluation précise du droit à l'aide judiciaire	• Taux de recours accueillis	• n/a	• 0%
• Réponses en temps opportun aux demandes d'aide de la défense	• % des réponses fournies dans les délais convenus	• n/a	• 100%
• Maintien de la disponibilité des systèmes principaux	• % de disponibilité des systèmes principaux, y compris le % d'incidents en salle d'audience résolus dans les délais convenus	• n/a	• 99.8%
• Réponses promptes aux incidents liés à la sécurité de l'information pour réduire les dommages et minimiser le risque de futures brèches de sécurité	• Temps de réponse moyen (en minutes) pour les incidents de priorité 1 (critique) et priorité 2 (élevée)	• n/a	• 29 minutes
• Les détenus sont gardés en toute sécurité	• Incidence de tentatives de fuite ou de blessures (total annuel)	• n/a	• 0
• Les détenus arrivent à la Cour à temps	• Nombre de retards dans les procédures judiciaires causés par l'arrivée tardive du centre de détention (tendance annuelle)	• n/a	• 0
• Identification précise et rapide des victimes pour participer dans les procédures judiciaires actives	• % d'analyses de demandes de participation des victimes acceptées dans les procédures versus le nombre total de dépôts de demandes des victimes transmis	• n/a	• 100%
• Soumission en temps opportun des formulaires de la Section de la participation des victimes et des réparations	• % des formulaires déposés dans les délais impartis par la Chambre	• n/a	• 100%
• Disponibilité de salles de tribunal pour les audiences	• Nombre d'audiences annulées en raison de l'indisponibilité du personnel de support clé	• n/a	• 100%
	• Nombre d'audiences annulées en raison de la non-publication sur le calendrier de la Cour (système électronique de la Cour, Intranet et site Web)	• n/a	• 100%
	• Nombre d'audiences annulées en raison du manque de testing effectué par les équipes de la Section de Gestion de la Cour	• n/a	• 100%
• Disponibilité de documents publics, preuve et transcriptions sur les sites Web externes de la Cour	• % de documents rendus disponibles dans les délais convenus	• n/a	• 100%
• Offrir des services en temps opportun aux équipes de la Défense	• % des demandes d'aide de la défense résolues de manière satisfaisante en 24 heures	• n/a	• 100%
• Soumission en temps opportun de documents par le Bureau du Conseil public pour la défense	• % de documents soumis dans les délais	• n/a	• 100%
• Offrir des services en temps opportun au Bureau du Conseil public pour les victimes	• % des demandes du Conseil résolues de manière satisfaisante dans les délais convenus	• n/a	• 100%
• Soumission en temps opportun de documents par le Bureau du Conseil public pour les victimes	• % de documents soumis dans les délais	• n/a	• 100%

## Division des opérations extérieures

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
• Témoins appelés à paraître devant une Chambre donnent leur preuve à temps	• % de solutions logistiques nécessaires et de rapports d'évaluation adressés à la Chambre délivrés dans les délais convenus	• n/a	• 100%
• Réduction effective des risques à l'égard des témoins et des victimes	• Durée et coût de placement des témoins et des victimes	• n/a	• Eur 698,436.00
• Offrir en temps opportun des évaluations analytiques intégrées précises	• % d'évaluations délivrées dans les délais convenus	• n/a	• 85.5%
• Augmentation des accords de coopération ; promotion de l'universalité	• Nombre de nouveaux accords de coopération en cours de négociation et conclus	• n/a	• 2
	• Nombre de nouveaux Etats ratifiant ou prenant des mesures pour ratifier le Statut de Rome	• n/a	• 1
• Coopération en temps opportun des Etats Parties, d'autres Etats, des organisations régionales et des organisations internationales	• % de problèmes déclenchant les demandes de coopération recevant une réponse positive	• n/a	• 28.2%
	• Temps requis entre la transmission de la demande de coopération et la réponse finale	• n/a	• 104.5%
	• % des opérations complétées avec succès (arrestation, remise, visites/audiences in situ et évaluations de nouveaux pays de situation)	• n/a	• 100%
• Planification efficace des missions intégrées et voyage en toute sécurité	• % de missions approuvées avec un plan de voyage	• n/a	• 95.8%
• Promotion de l'accès du public au travail de la Cour	• Nombre de nouveaux suiveurs annuellement sur toutes les plateformes des réseaux sociaux	• n/a	• 184,000
	• Nombre de visites à la Cour	• n/a	• 146
	• Nombre de visiteurs du site web de la Cour	• n/a	• 2,139,393
• Les victimes et les communautés touchées dans les pays de situation sont informées des activités judiciaires qui leur sont pertinentes	• Nombre de personnes assistant à des activités d'information dans les pays de situation	• n/a	• 24,781
• Tous les clients reçoivent un support logistique et sécuritaire approprié des bureaux du pays	• Nombre de missions appuyées	• n/a	• 276
	• Nombre de rapports sur la sécurité et de rapports d'évaluation réalisés	• n/a	• 2,544
• Réponses en temps opportun de la part des autorités du pays hôte, et autres parties prenantes, aux demandes de coopération de la Cour	• % de problèmes déclenchant les demandes de coopération recevant une réponse positive	• n/a	• 72.2%
	• Temps requis entre la transmission de la demande de coopération et la réponse finale	• n/a	• 56.2
• Accès des victimes et des communautés touchées à la justice	• Nombre d'événements planifiés entrepris avec les victimes et les communautés touchées	• n/a	• 2,147
	• Nombre de communautés touchées atteintes à travers des activités d'information directes et indirectes	• n/a	• 253,238,945



## Annexe V : Greffe- Synthèse du nombre d'accusés, de demandes de participation des victimes, de la durée du séjour par témoin au siège de la Cour

**Table 1. Nombre d'accusés indigents**

2020		2019		2018		2017		2016		2015	
Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire
11	8	11	9	15	12	13	12	17	16	17	12

**Table 2. Nouvelles demandes de participation des victimes<sup>45</sup>**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Ouganda	0	0	0	0	2,017	2,040
RDC	0	0	0	8	0	427
Darfour, Soudan	89	0	7	0	0	0
RCA	0	0	0	0	0	0
Kenya	0	0	0	0	0	224
Libye	0	1	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	16	786	1,002	257
Navires immatriculés	0	0	0	0	0	259
Mali	627	521	571	0	19	19
Géorgie	0	0	0	0	93	-
Myanmar/Rohingya	0	343	10	-	-	-
RCA II	432	1,250	-	-	-	-
Venezuela	0	1	-	-	-	-
Afghanistan	5	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1,153</b>	<b>2,116</b>	<b>604</b>	<b>794</b>	<b>3,131</b>	<b>3,226</b>

**Table 3. Nouvelles demandes de réparations des victimes<sup>46</sup>**

	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Ouganda	0	0	0	0	2,095	2,000
RDC	467	328	0	331	236	442
Darfour, Soudan	684	0	8	0	0	0
RCA	0	2,248	0	0	0	0
Kenya	0	0	0	0	0	0
Libye	0	1	0	1	0	0
Côte d'Ivoire	0	0	39	1,734	2,153	256
Navires immatriculés	0	0	0	0	0	260
Mali	876	521	616	183	142	19
Géorgie	0	0	0	1	94	-
Myanmar/Rohingya	0	0	19	-	-	-
RCA II	434	1,251	-	-	-	-
Venezuela	0	1	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>2,466</b>	<b>4,350</b>	<b>682</b>	<b>2,250</b>	<b>4,720</b>	<b>2,977</b>

<sup>45</sup> Les représentations reçues au titre de l'article 15 dans la situation du Bangladesh/Myanmar figurent dans le présent tableau bien qu'il ne s'agissait pas en tant que tel de demandes de participation. Au cours de l'année 2019, la Section de la participation des victimes et des réparations a reçu, outre les nouvelles demandes de participation ou de réparation indiquées dans les présents tableaux, 287 demandes d'informations complémentaires relatives à des demandes de participation de victimes précédemment reçues dans les situations du Bangladesh/Myanmar, de la RCA II, de la Côte d'Ivoire, du Mali et de l'Ouganda. Ces documents supplémentaires ne figurent pas dans les tableaux présentant le nombre de nouvelles demandes de victimes, alors qu'elles génèrent un volume conséquent de traitement des données et un travail substantiel d'évaluation juridique.

<sup>46</sup> Le chiffre exclut 1 831 victimes qui ont présenté des demandes de représentation dans la situation potentielle en Afghanistan, ainsi que 25 demandes non précisées reçues par la Section de la participation des victimes et des réparations.

**Table 4. Séjour par témoin au siège de la Cour (durée maximum)**

	2020		2019		2018		2017		2016		2015	
	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire	Chiffres réels	Hypothèse budgétaire
RDC I	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
RDC II	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
RCA ( <i>Bemba et.al</i> )	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	5	15	12	15
<i>Ruto et Sang</i>	0	0	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	15
	0	0			0 (Tous les témoignages par liaison vidéo)							
RDC VI ( <i>Ntaganda</i> )			7	10		14	14	15	30	15	24	15
CIV ( <i>Gbagbo et Blé Goudé</i> )	0	0	0	0	8	14	16	15	22	15	2	15
<i>Ongwen</i>	0	0	12	10	12	14	8	15	N/A	N/A	N/A	N/A
<i>Al Hassan</i>	20	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

## Annexe VI : Grand Programme IV – Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectifs visés en 2020</i>	<i>Résultats</i>
<b>Objectif 1</b> Tenue de la conférence comme prévu	• Les réunions se déroulent sans heurts, prennent fin à la date et à l'heure prévues et donnent lieu à l'adoption de rapports	• n/a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des services de conférence et de réunion de grande qualité ont été fournis à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires. Tous les documents de pré-session, de session et d'après-session ont été édités, traduits et communiqués aux États en temps opportun <ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les documents de pré-session pour la dix-neuvième session ont été mis à disposition sous la forme électronique sur le site Web de l'Assemblée, conformément à la solution de réduction de la quantité de papier</li> </ul> </li> <li>Des observations positives ont été reçues des participants</li> </ul>
	• Tous les points de l'ordre du jour sont examinés	• n/a	
	• Les participants bénéficient d'une assistance sur le fond et d'une aide logistique lors des réunions, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement, la communication de documents et les services linguistiques	• n/a	
	• Les participants qui prennent part aux sessions sont satisfaits des dispositions prises et des informations qui leur sont communiquées	• n/a	
<b>Objectif 2</b> Édition, traduction et diffusion de documents de qualité pour traitement, production et distribution en temps opportun	• Les États bénéficient de services de conférence de qualité, notamment pour ce qui est de l'édition, la traduction et la distribution en temps opportun de documents dans quatre langues officielles, <sup>47</sup> et sont satisfaits de ces services qui les aident à s'acquitter de leurs fonctions	• n/a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du Comité du budget et des finances, un total de 3 460 pages ont été traitées, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous. Pour les deux sessions du Comité d'audit, 640 pages ont été traitées. Pour la dix-neuvième session de l'Assemblée, le Secrétariat a traité les documents de pré-session, de session et d'après session détaillés dans le tableau ci-dessous (13 761 pages)</li> </ul>
	• Les États bénéficient de l'assistance requise, notamment en ce qui concerne la communication d'informations et de documents relatifs à l'Assemblée et à la Cour	• n/a	
<b>Objectif 3</b> Communication d'avis juridiques de qualité à l'Assemblée et à ses organes subsidiaires	• Les États bénéficient, notamment sous la forme de documents, de services juridiques sur le fond qui facilitent et appuient leurs travaux	• n/a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute l'information et la documentation disponible sur les travaux de l'Assemblée et de la Cour a été fournie sur demande, pour faciliter le travail des États et des membres du Comité</li> <li>Des observations positives ont été reçues des participants</li> </ul>
	• Les membres de l'Assemblée et des organes concernés sont satisfaits du déroulement des sessions	• n/a	

<sup>47</sup>Depuis 2009, les documents officiels de l'Assemblée sont publiés uniquement dans quatre langues officielles : l'anglais, l'arabe, l'espagnol et le français.

<b>Objectif 4</b> Diffusion efficace de documents et d'informations aux États Parties (en ligne et autre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation fréquente des site web et extranets de l'Assemblée, du Bureau, du Comité du budget et des finances et du Comité d'audit</li> </ul>	• n/a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Toute la documentation officielle et information utile a été utilisée en permanence par l'Assemblée, par le Bureau et par les membres du Comité</li> <li>Dans le cadre de son mandat en matière de complémentarité, les activités du Secrétariat ont inclus la participation à des réunions pertinentes, l'obtention de l'engagement mutuel des parties prenantes, la diffusion d'informations pertinentes, le développement d'une nouvelle plateforme Extranet ainsi que de la base de données des contacts destinés à l'usage des délégations et des organes de la Cour</li> <li>Dans le cadre de son mandat en matière de coopération, les activités du Secrétariat ont inclus la participation à des réunions pertinentes, l'obtention de l'engagement mutuel des parties prenantes concernant le développement d'une nouvelle plateforme numérique sécurisée pour les États Parties pour échanger des informations pertinentes, identifier les défis et promouvoir le mandat de la Cour ainsi que les exigences de coopération en matière d'enquêtes financières et de recouvrement des avoirs</li> <li>Des observations positives ont été reçues des participants</li> </ul>
--	---	-------	---

### Nombre de documents et de pages, produits en 2020

	Français		Espagnol		Arabe		Français		Total	
	Docs	Pages	Docs	Pages	Docs	Pages	Docs	Pages	Docs	Pages
34 <sup>e</sup> session du Comité du budget et des finances	61	554	19	381					80	935
35 <sup>e</sup> session du Comité du budget et des finances	112	1738	22	787					134	2525
Comité du budget et des finances <i>Total</i>	173	2292	41	1168					214	3460
11 <sup>e</sup> session du Comité d'audit	42	293	2	24					44	317
12 <sup>e</sup> session du Comité d'audit	44	310	1	13					45	323
Comité d'audit <i>Total</i>	86	603	3	37					89	640
19 <sup>e</sup> session de l'Assemblée : Documents de pré-session	51	2158	48	1578	45	1427	44	1598	188	6761
Documents de session	11	67	10	72	10	81	10	82	41	302
Documents d'après-session	3	544	2	551	2	685	2	758	9	2538
19 <sup>e</sup> session de l'Assemblée : Total	65	2769	60	2201	57	2193	56	2438	238	9601
19 <sup>e</sup> session de l'Assemblée, première reprise : Total	3	15	3	15	3	15	3	15	12	60
<b>Total 2020</b>	<b>327</b>	<b>5679</b>	<b>107</b>	<b>3421</b>	<b>60</b>	<b>2208</b>	<b>59</b>	<b>2453</b>	<b>553</b>	<b>13761</b>

## Annexe VII : Grand programme VI – Secrétariat du Fonds au profit des victimes

Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
<p><b>Objectif 1</b> Que les victimes et leurs familles puissent surmonter le préjudice, vivre dignement et contribuer à la réconciliation et à la consolidation de la paix au sein de leur communauté</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réparation des préjudices corporels subis par les victimes et leurs familles</li> <li>• Réparation des préjudices psychologiques subis par les victimes et leurs familles</li> <li>• Renforcement de l'aide aux victimes et à leurs familles pour leur permettre d'améliorer leur situation socio-économique</li> <li>• Consolidation de la paix et réconciliation au sein de la population ciblée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En dépit de la pandémie de COVID-19 et des contraintes de sécurité, le Fonds au profit des victimes a augmenté ses investissements actifs au titre des réparations et des programmes d'assistance, passant de 6 à 21 partenaires, et huit accords supplémentaires relatifs à la mise en œuvre des réparations dans les affaires <i>Lubanga</i> et <i>Al Mahdi</i> et à la gestion des programmes d'assistance en Ouganda, en RDC, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire, sont en cours de finalisation.</li> <li>• Reconstitution de six contrats avec des partenaires de mise en œuvre et expansion du financement du programme d'assistance en Ouganda</li> <li>• Lancement du programme d'aide en RDC avec 10 partenaires de mise en œuvre</li> <li>• Lancement du programme d'assistance pilote en République centrafricaine</li> <li>• Finalisation de la procédure d'appel d'offres qui a abouti à la sélection des cinq organismes à but non lucratif chargés de la mise en œuvre du programme d'assistance en République centrafricaine</li> <li>• Préparation du lancement du programme d'assistance en Côte d'Ivoire, après la sélection de trois partenaires de mise en œuvre et la conclusion d'accords avec eux</li> <li>• Conclusion d'un accord avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en vue d'un examen conjoint du programme national de réparations en Côte d'Ivoire, comme convenu avec le gouvernement, dans l'objectif d'apporter une assistance technique et de renforcer la complémentarité opérationnelle</li> <li>• Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver de futurs partenaires de mise en œuvre pour le programme d'assistance au Mali</li> <li>• À l'issue de procédures d'évaluation approfondies, le Conseil a décidé de lancer trois nouveaux programmes d'assistance, en Géorgie, au Kenya et au Mali respectivement</li> <li>• Fourniture d'une aide scolaire et réalisation d'activités génératrices de revenus dans le cadre des réparations accordées dans l'affaire <i>Katanga</i>, dans la mesure du possible au regard des contraintes de sécurité et des contraintes sanitaires</li> <li>• Finalisation de la plupart des procédures d'achat pluriannuelles complexes afin de sélectionner des partenaires de mise en œuvre pour les réparations dans les affaires <i>Lubanga</i> et <i>Al Mahdi</i></li> <li>• Finalisation de quatre procédures d'achat pour les réparations collectives accordées à la population de Tombouctou (affaire <i>Al Mahdi</i>) et signature de deux des quatre contrats</li> <li>• Établissement, en accord avec les autorités maliennes, d'une feuille de route pour les réparations symboliques ordonnées par la Cour</li> <li>• Selon les estimations, en Ouganda, 4 880 victimes ont bénéficié de soins médicaux, d'une aide psychologique et d'un soutien pour compléter leurs moyens de subsistance. Parmi celles-ci, toujours selon les estimations, 574 victimes de violences sexuelles et sexistes ont bénéficié d'un accompagnement.</li> <li>• 351 victimes ont bénéficié d'une rééducation physique dans le cadre du programme d'assistance en RDC.</li> <li>• 2 279 victimes ont bénéficié d'une aide psychologique dans le cadre du programme d'assistance en RDC.</li> <li>• 200 bénéficiaires (144 femmes et 56 hommes) ont fait l'objet d'un suivi individuel à domicile et ont bénéficié d'une thérapie psychosociale et d'un accompagnement personnalisé, en tant que victimes de traumatismes, dans le cadre du programme pilote en République centrafricaine.</li> <li>• 313 victimes ont reçu une aide matérielle en RDC.</li> <li>• Au total, 80 enfants ont reçu une aide pour leurs études, sous différentes formes (prise en charge des frais d'inscription et de</li> </ul>

Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des bénéficiaires potentiels et vérification de leur droit à réparation</li> </ul>	<p>dossier, fourniture de matériel scolaire), dans le cadre du programme pilote en République centrafricaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre des réparations collectives (activités génératrices de revenus et aide aux études) s’est poursuivie pour les 297 bénéficiaires dans l’affaire <i>Katanga</i>.</li> <li>• 19 789 personnes ont bénéficié des activités de consolidation de la paix menées dans le cadre du programme d’assistance en RDC.</li> <li>• Les demandes de bénéficiaires potentiels dans l’affaire <i>Al Mahdi</i> ont continué à être recueillies, conjointement avec les représentants légaux des victimes (environ 900).</li> <li>• Le Conseil de direction du Fonds a rendu 663 décisions dans l’affaire <i>Al Mahdi</i> en 2020.</li> <li>• Poursuite de l’identification des victimes dans l’affaire <i>Lubanga</i> et vérification de leur droit à réparation, en étroite coopération avec les représentants légaux des victimes</li> </ul>
<p><b>Objectif 2</b> Que les États Parties et les donateurs assurent la croissance et la pérennité financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• États Parties : le Fonds au profit des victimes est assuré de disposer de tous les moyens nécessaires pour pouvoir s’acquitter de son mandat aujourd’hui et demain.</li> <li>• Donateurs : les donateurs ont fourni les ressources nécessaires pour soutenir le développement des programmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L’Assemblée des États Parties a approuvé le budget 2020 du Secrétariat du Fonds au profit des victimes, d’un montant de 3 226 100 euros (Grand programme VI). Cela représente une hausse de 95 900 euros (3,1 %) par rapport au budget 2019.</li> <li>• Au 31 décembre 2020, l’exécution du budget du Fonds au titre du Grand programme VI s’établissait à 92,1 %, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2019.</li> <li>• Le Fonds a reçu des contributions volontaires de la part des États Parties d’un montant de près de 2,8 millions d’euros (soit une hausse de plus de 65 000 euros par rapport à 2019). Ce chiffre inclut les contributions issues de trois accords de financement pluriannuels en cours et les contributions de gouvernements qui n’en avait pas encore versé (primo-donateurs).</li> <li>• Le Nigéria et la Sierra Leone ont pour la première fois versé des contributions volontaires au Fonds.</li> <li>• En 2020, le Fonds a reçu des contributions volontaires de la part de 26 États Parties : Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République tchèque, Royaume-Uni, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède et Uruguay.</li> <li>• Le Fonds a reçu des contributions dans le cadre de deux accords de financement pluriannuels ainsi que des contributions de la part de pays primo-donateurs. Parmi les contributions reçues figurent celle prévue par l’accord triennal conclu avec la Suède (30 millions SEK, soit l’équivalent de trois millions d’euros), les versements effectués dans le cadre d’accords de financement pluriannuels (Finlande, Pays-Bas), les contributions affectées à la réserve du Fonds destinée aux réparations (Irlande, Allemagne), celles affectées à des réparations spécifiques (Italie), et les contributions de nouveaux donateurs (Nigéria et Sierra Leone) ou de donateurs existants.</li> <li>• Au Mali, le Fonds au profit des victimes a renforcé sa campagne de collecte de fonds en rencontrant les donateurs existants et des donateurs potentiels auxquels ont été présentés son mandat, sa stratégie et ses activités. Des propositions de financement ont été remises à plusieurs donateurs potentiels.</li> <li>• Des dons ont été effectués par des particuliers et des institutions privées à hauteur d’un montant total de 14 527 euros.</li> <li>• Achat (en cours) d’un système de gestion des relations avec les parties prenantes (CRM) qui permettra d’enregistrer et de gérer les informations des donateurs, de gérer les relations avec ceux-ci, d’effectuer le suivi des contributions et de développer la collecte de fonds par la voie numérique.</li> <li>• Une centaine de partenaires et donateurs potentiels (fondations, institutions, gouvernements et sociétés privées) ont été sélectionnés en vue d’une possible coopération avec le Fonds et du financement de ses activités.</li> <li>• Présélection d’organismes en mesure d’accompagner les donateurs privés (particuliers, fondations et entreprises) qui envisagent de faire un don au Fonds et peuvent bénéficier à ce titre d’une déduction d’impôt. L’incitation fiscale est la principale motivation des donateurs et s’avère essentielle pour la collecte de fonds dans le secteur privé. Les consultations sont en cours.</li> </ul>

Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réparations : le Fonds au profit des victimes abonde la réserve destinée aux réparations à l'aide du panier commun et des contributions réservées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réception, de la part de l'Irlande, d'une contribution affectée à la réserve destinée aux réparations (100 000 euros)</li> <li>En janvier et mars 2020, la Présidence a remis au Fonds un montant de 330 000 euros correspondant aux amendes perçues dans l'affaire <i>Bemba et al</i>, en lui donnant pour instruction d'utiliser cette somme pour les réparations. Des propositions de contributions aux réparations ont été envoyées aux donateurs potentiels.</li> </ul>
<p><b>Objectif 3</b> Que le Fonds au profit des victimes soit un ardent défenseur des droits des victimes et de leurs familles dans l'espace public, en particulier dans le système judiciaire mondial et dans le secteur humanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication interne (Fonds au profit des victimes et Conseil) : la communication visant à soutenir l'action du Fonds est claire, cohérente et efficace.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outre les rapports trimestriels de la direction et les documents préparés pour les réunions du Conseil, la communication avec ce dernier a été permanente sur les questions en cours requérant l'attention ou une prise de décision, s'agissant notamment des documents juridiques déposés au nom du Conseil dans le cadre des procédures de réparation.</li> <li>En 2020, le Conseil a tenu au total 11 réunions virtuelles. Le Conseil a maintenu un engagement constant par la prise de décision et a formulé des recommandations sur l'évolution du mandat et des ressources du Fonds et sur son évolution institutionnelle. Entre les sessions à distance, le Conseil a continué à prendre des décisions par voie électronique (e-mail).</li> <li>Le Fonds a organisé une série de visioconférences internes sur la gestion des subventions pour débattre des questions de planification ayant trait aux activités d'assistance et de réparation, ce à tous les niveaux du Secrétariat. Plus de 30 questions précises continueront d'être examinées tout au long de 2021.</li> <li>Les notes et éclairages issus de ces réunions seront utilisés, en 2021, pour améliorer la performance opérationnelle et pour codifier les procédures et pratiques du Fonds en matière de gestion des subventions.</li> <li>Le Fonds a mis en place des équipes chargées des différentes situations et une structure organisationnelle formelle transversale afin d'améliorer les capacités de gestion s'agissant de la mise en œuvre de chaque programme de réparation et d'assistance. Chaque équipe est composée du responsable du programme, du personnel du Fonds dans le bureau du pays, ainsi que de personnels du Siège chargés des questions juridiques, financières et administratives, des programmes, de la collecte de fonds et de la communication.</li> <li>Les réunions de direction (hebdomadaires) et les réunions du personnel (toutes les deux semaines) se tiennent à distance afin d'assurer une bonne communication et de permettre le suivi des dossiers en cours.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication externe : une meilleure compréhension de ce que nous sommes, de ce que nous faisons et de nos réalisations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Fonds a commencé à publier, en octobre 2020, i) le Rapport trimestriel de la direction du Fonds, mécanisme au moyen duquel le Secrétariat rend compte au Conseil de ses activités, de ses réalisations et des difficultés opérationnelles rencontrées ; et ii) l'Outil de suivi de l'activité du Plan stratégique du Fonds (« Activity Tracker »), qui permet de suivre la mise en œuvre des recommandations formulées par le Mécanisme de contrôle indépendant dans le cadre de son évaluation du Secrétariat du Fonds (novembre 2019).</li> <li>Tout au long de l'année, le Conseil et le personnel du Fonds ont participé, lorsque cela était possible compte tenu de l'épidémie de COVID-19, à plusieurs réunions, conférences et débats publics internationaux afin de défendre le droit des victimes aux réparations et à l'assistance et de fournir des informations sur les activités du Fonds.</li> <li>Le Conseil et la direction ont pleinement coopéré avec le Groupe d'experts indépendants et le Mécanisme de contrôle indépendant, procédant à une nouvelle évaluation de la participation des victimes dans le cadre du système du Statut de Rome.</li> <li>La direction du Fonds a eu des échanges bilatéraux avec les États Parties tout au long de l'année 2020, afin notamment de déterminer comment les contacter en vue de mobiliser des ressources.</li> <li>Le Fonds a publié 18 communiqués de presse en 2020.</li> <li>Refonte du site Web du Fonds, sur le fond comme sur la forme (points réguliers sur les activités, publication régulière de rapports, etc.)</li> <li>Dans le droit fil de la stratégie adoptée en août 2020 en ce qui concerne les réseaux sociaux, le Fonds a publié 254 tweets et a gagné 368 nouveaux abonnés, portant le nombre d'abonnés à 1380 en fin d'année. Sur cette période, le profil du Fonds a été consulté plus de 10 400 fois, a été mentionné plus de 650 fois et a généré 627 156</li> </ul>

Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
		<p>impressions. Les impressions, qui constituent l'un des principaux indicateurs de progression, correspondent au nombre total de vues d'un tweet. Le nombre de tweets publiés a augmenté de 395 % par rapport à 2019, avec une hausse particulièrement marquée du contenu ayant trait aux programmes. Cette stratégie s'est traduite par 18 % de nouveaux abonnés supplémentaires et par une hausse des impressions de 280 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le contenu utilisé pour les fiches d'information du Fonds et pour les documents distribués aux donateurs a été étoffé de manière à ce que le Fonds dispose en permanence de contenus et de visuels pouvant être utilisés selon les besoins.</li> <li>• En République centrafricaine, le Fonds a organisé une conférence de presse conjointe avec COOPI, partenaire de mise en œuvre, à l'occasion du lancement du programme d'assistance pilote en octobre. Six autres activités de sensibilisation ont été organisées.</li> <li>• Au Mali, le Fonds a organisé une conférence de presse avec le représentant légal et le bureau du pays à Bamako en novembre 2020 afin de présenter le programme d'assistance qui doit être lancé en 2021.</li> <li>• Le Fonds a tenu une conférence de presse en ligne pour annoncer la décision du Conseil de lancer un programme d'assistance en Géorgie.</li> <li>• Le 8 décembre 2020, le Fonds a organisé un événement virtuel afin d'accompagner la campagne annuelle « 16 jours d'activisme contre les violences sexistes » (25 novembre - 10 décembre 2020).</li> <li>• Le 10 décembre, le Fonds a organisé un événement virtuel pour rendre hommage à la mémoire de Felipe Michellini, ancien président du Conseil, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme 2020. Cet événement a réuni proches, amis et collègues de M. Michellini, décédé tragiquement en avril 2020.</li> <li>• Le 14 décembre, le Fonds a présenté un exposé virtuel, en marge de l'Assemblée des États Parties, en coopération avec les gouvernements de la Suède et de l'Irlande, sur le thème « Le Fonds au profit des victimes : aujourd'hui et en 2021 ».</li> <li>• En collaboration avec la Section de l'information et de la sensibilisation, le Fonds a partagé, sur les pages Facebook et Instagram de la Cour, des informations sur ses activités et ses résultats.</li> <li>• En Ouganda, le Fonds a participé à un débat organisé par Redress, la Uganda Victims Foundation et Emerging Solutions Africa sur le thème « Pas sans nous : pour une participation accrue des victimes au processus de justice transitionnelle en Ouganda ».</li> <li>• Le responsable du programme du Fonds pour l'Ouganda a pris la parole lors d'une « Réunion de haut niveau sur la popularisation de la politique nationale de justice transitionnelle », organisée sous l'égide de Refugee Law Project et de l'université Makerere, réunion à laquelle ont assisté des députés, des représentants de ministères et d'autres services ainsi que des acteurs de la société civile de premier plan.</li> <li>• Le Centre for Victims of Torture (CVT), partenaire du fonds en Ouganda, a organisé une collecte de fonds dans le cadre d'un événement baptisé <i>Restore Hope Breakfast</i>, afin de recueillir des soutiens et de promouvoir ses activités d'aide aux victimes, en Ouganda et ailleurs.</li> <li>• Le Centre for Children in Vulnerable Situations (CCVS), autre partenaire du Fonds en Ouganda, a présenté, lors d'un webinaire, les conclusions d'une étude sur les besoins en santé mentale, menée dans les districts de Kitgum et de Pader, dans le nord du pays.</li> <li>• En République centrafricaine, le Fonds a annoncé officiellement le lancement d'un programme d'assistance pilote lors de réunions avec de hauts fonctionnaires, et une note verbale a été envoyée à la fin du mois de septembre 2020, suivie d'un communiqué de presse en octobre.</li> <li>• Au Mali, le Fonds a tenu des consultations supplémentaires avec les autorités nationales, la communauté internationale et la société civile lors d'une mission à Bamako en novembre 2020.</li> <li>• En Côte d'Ivoire, le Fonds et l'OIM ont effectué une mission de terrain à Abidjan et Bouaké. La délégation a rencontré plusieurs parties prenantes, dont des représentants du gouvernement, des associations de victimes et des acteurs de la société civile.</li> <li>• 1<sup>er</sup> décembre : Conférence de presse virtuelle organisée par le Fonds en Géorgie, avec Gocha Lordkipanidze, membre de son</li> </ul>



Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
<p><b>Objectif 4</b></p> <p>Que le Fonds au profit des victimes, agissant en collaboration avec ses partenaires stratégiques, assure une bonne gouvernance, mène une action responsable et fasse preuve de transparence dans toutes ses activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariats : confiance et compréhension mutuelles avec les partenaires stratégiques</li> <li>• Bonne gouvernance : élaboration de systèmes, d'outils et de procédures fonctionnels</li> <li>• Action responsable : mise en place d'un système efficace de contrôle de la conformité</li> </ul>	<p>Conseil de direction, pour annoncer l'approbation, par ce dernier, du lancement d'un programme d'assistance en Géorgie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 décembre : Rencontre virtuelle avec plus de 11 organisations de la société civile, en Géorgie, pour débattre de la décision du Conseil concernant le lancement d'un programme d'assistance</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin 2020, le Fonds au profit des victimes disposait d'accords avec 21 partenaires de mises en œuvre, et huit accords supplémentaires sont en cours de finalisation en vue de la mise en œuvre des réparations et des programmes d'assistance.</li> <li>• Le Fonds et le Greffe sont convenus d'acheter des logiciels permettant la signature électronique de contrats avec les partenaires de mise en œuvre, dans le but de réduire drastiquement le temps et les efforts requis pour mener à bien cette procédure avec les partenaires à distance. Le système électronique a été mis en place fin 2020 et a été utilisé avec succès pour la première fois en janvier 2021, avec des partenaires de mise en œuvre en République centrafricaine.</li> <li>• Tout au long de l'année 2020, le Fonds a bâti une confiance mutuelle avec les principaux donateurs et a réussi à élargir le cercle des donateurs à de nouveaux Etats qui ne sont pas traditionnellement donateurs et à d'autres pays qui pourraient aussi le devenir.</li> <li>• Le personnel de terrain du Fonds a participé activement à des réunions avec le Sous Cluster Protection des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le but de partager informations et expériences.</li> <li>• En 2020, le Fonds a nettement renforcé les ressources humaines du Secrétariat, avec la finalisation de 15 procédures de recrutement et la prolongation de contrats. Deux postes permanents ont été pourvus de même que quatre postes temporaires, auxquels s'ajoutent six nouveaux recrutements à court terme. Le Fonds a par ailleurs recruté une dizaine de stagiaires et de professionnels invités sur la période considérée.</li> <li>• En mars 2020, le Conseil de direction a approuvé le projet de Plan stratégique (2020-2021) et le Plan d'action découlant des recommandations formulées par le Mécanisme de contrôle indépendant à l'issue de ses évaluations. En août 2020, le Conseil, prenant en considération l'impact opérationnel de la pandémie de COVID-19 et le Plan d'action, a approuvé la version actualisée du Plan stratégique pour la période 2020-2021 et l'Outil de suivi de l'activité.</li> <li>• Le Greffier et le Directeur exécutif du Fonds ont mis en place un groupe de travail conjoint chargé de la passation des marchés, dans un double objectif : i) débloquer et finaliser un nombre important de procédures de passation de marchés afin de sélectionner des organismes de mise en œuvre pour les réparations et les programmes d'assistance, et ii) réfléchir aux moyens de simplifier et d'améliorer la sélection des partenaires de mise en œuvre dans le but d'améliorer la réactivité opérationnelle et d'accélérer la mise en œuvre des activités de réparation et d'assistance.</li> <li>• L'auditeur externe du Fonds a émis une opinion sans réserve sur ses États financiers pour l'exercice 2019, ne formulant pas de nouvelles recommandations. Il a pu se pencher sur la mise en œuvre de quatre recommandations antérieures, portant sur i) la procédure pour les comptabilisations en droits constatés (<i>accruals</i>), ii) les actions requises pour justifier avec précision tous les engagements liés à la mise en œuvre des réparations accordées, iii) le renforcement des contrôles financiers des opérations, et iv) le renforcement des équipes de terrain.</li> <li>• Le Fonds a renforcé et mis à jour les outils et procédures utilisés pour le contrôle interne, s'agissant en particulier des activités des partenaires de mise en œuvre. Les recommandations formulées par l'auditeur externe à ce sujet ont ainsi été adoptées. Parallèlement, le Fonds a affiné les orientations budgétaires à l'intention des partenaires de mise en œuvre.</li> <li>• En vue d'élaborer une politique de gestion et d'investissement globale, le Fonds a arrêté la procédure de prise de décision pour les nouveaux programmes d'assistance et a adopté les règles applicables en cas de recours aux coûts accessoires des programmes qui relèvent des ressources extrabudgétaires.</li> <li>• En ce qui concerne le module SAP de gestion des subventions (code société : 2000), le Fonds a entrepris de revoir et d'adapter son architecture afin d'accompagner le développement rapide et la diversification des activités de réparation ainsi que la croissance globale du portefeuille de programmes du Fonds.</li> </ul>

Objectif du Fonds	Résultats escomptés pour 2020	Résultats réels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transparence : amélioration du partage d'informations avec les principales parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En Ouganda, en novembre et décembre 2020, le Fonds a procédé à des contrôles financiers concernant deux partenaires de mise en œuvre.</li> <li>• En 2020, le Fonds a organisé des formations en ligne sur la surveillance et l'évaluation (M&amp;E) afin de présenter les outils et pratiques M&amp;E aux nouveaux partenaires de mise en œuvre en République centrafricaine, en RDC et en Côte d'Ivoire et ainsi d'améliorer les systèmes de collecte de données et d'établissement de rapports.</li> <li>• En décembre 2020, le Fonds a mené un appel d'offres afin de sélectionner un cabinet de recherche indépendant qui sera chargé d'évaluer l'impact du programme d'assistance en Ouganda et la satisfaction des victimes dans les affaires <i>Katanga</i> et <i>Al Mahdi</i>, et de mener des études de référence sur la mise en œuvre des réparations dans l'affaire <i>Lubanga</i>.</li> <li>• En 2020, le Fonds, avec l'appui de la Section des services de gestion de l'information (IMSS), a lancé un nouvel appel d'offres en vue de l'acquisition d'un système de gestion de l'information. Ce système permettra d'améliorer la gestion des informations recueillies dans le cadre des programmes d'assistance et de réparation.</li> <li>• Publication du Rapport de la direction et de l'Outil de suivi de l'activité</li> <li>• Rapports réguliers (trimestriels ou bimensuels) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des réparations, aux Chambres de première instance concernées</li> <li>• Réunions régulières avec les représentants légaux des victimes sur la mise en œuvre des réparations, pour toutes les affaires</li> <li>• Séance d'information avec les personnels concernés du Greffe en novembre 2020</li> <li>• Poursuite et intensification du partage d'informations sur le développement et la mise en œuvre des programmes du Fonds avec les parties prenantes dans les pays de situation, en collaboration avec les bureaux des pays concernés</li> <li>• Coordination régulière avec la Section de l'information et de la sensibilisation et les bureaux des pays pour les communiqués de presse, le contenu diffusé sur les réseaux sociaux et les messages clés sur les activités de sensibilisation</li> <li>• Publications régulières (envoi d'e-mails, publications sur le site Web et le compte Twitter) sur les activités du Fonds à l'intention des principales parties prenantes (Cour, États Parties, société civile, partenaires de mise en œuvre, médias et autres réseaux)</li> </ul>

## Annexe VIII : Grand programme VII-5 –Mécanisme de contrôle indépendant

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Objectif 2020</i>	<i>Chiffre effectivement atteint</i>
<b>Objectif 1</b> Contribuer au contrôle efficace de la Cour par des enquêtes rapides et professionnelles sur les allégations de manquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage de dossiers traités dans un délai de six mois suivant le signalement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60 %</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 73 %</li> </ul>

## Annexe IX : Grand programme VII-6 – Bureau de l’audit interne

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de performance</i>	<i>Objectif 2020</i>	<i>Résultats effectivement atteints</i>
<p><b>Objectif 1</b> Contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la Cour en assurant la direction de l’efficacité et de l’efficience de la gouvernance, des cadres de contrôle interne et de la gestion des risques au moyen d’audits et de missions de conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d’audits et de missions de conseil réalisés, au regard du plan de travail validé du Bureau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Minimum de six missions (audits + missions de conseil)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Neuf missions ont été menées à bien et une mission a été lancée (cinq audits généraux et un audit informatique réalisés ; un audit général lancé ; trois missions de conseil accomplies)</li> <li>• Audit sur divers documents d’engagement de dépenses (lancé en 2019 et achevé en 2020)</li> <li>• Audit des enseignements tirés - Procédure du Bureau du Procureur</li> <li>• Audit sur la gestion des actifs – Immobilisations corporelles</li> <li>• Audit de la plateforme d’organisation des activités judiciaires : gouvernance et mise en œuvre du projet</li> <li>• Audit de la plateforme d’organisation des activités judiciaires : achats de biens et services informatiques</li> <li>• Audit de la procédure de gestion des contrats</li> <li>• Audit de l’évaluation technique dans la procédure de passation de marchés (lancé en 2020)</li> <li>• Mission de conseil : examen de la procédure de passation de marchés informatiques, au sein du Bureau du Procureur</li> <li>• Mission de conseil : examen de la procédure d’arrestation</li> <li>• Mission de conseil : assistance aux fins de la procédure de sélection d’une société d’audit qualifiée pour le Fonds au profit des victimes</li> </ul>

## Annexe X : Achats

### A. Vue d'ensemble des activités d'achats en 2020

	Jan	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Effectifs des achats	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Effectifs des achats, exercice précédent	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
<b>Bons de commande (BC)</b>													
Nombre de BC en 2020	251	97	84	44	64	52	53	48	41	55	81	50	920
Nombre de BC, exercice précédent	245	117	108	94	117	72	100	72	76	79	68	62	1210
Valeur des BC en 2020	7 373 893	2 907 298	669 419	473 007	3 102 682	904 753	594 136	838 512	578 356	1 158 862	1 709 050	1 958 069	22 268 040
Valeur des BC, exercice précédent	10 486 052	1 072 440	1 004 944	847 726	1 326 938	659 566	1 131 259	489 274	665 989	796 416	1 543 147	1 049 438	21 073 189
<b>Demandes d'achat</b>													
Nombre de demandes en 2020	285	99	79	58	56	53	49	49	51	66	67	70	982
Nombre de demandes, exercice précédent	330	134	95	111	95	103	113	65	75	80	96	65	1362
<b>Comité d'examen des marchés (CEM)</b>													
Nombre de CEM en 2020	7	0	4	2	6	4	3	1	7	9	11	5	59
Nombre de CEM, exercice précédent	0	4	1	5	5	4	2	3	2	7	7	4	44
Valeur des CEM en 2020	w2 920 069	0	578 104	3 851 000	5 863 522	1 352 513	302 020	80 496	554 554	2 202 748	4 287 277	10 387 514	32 379 817

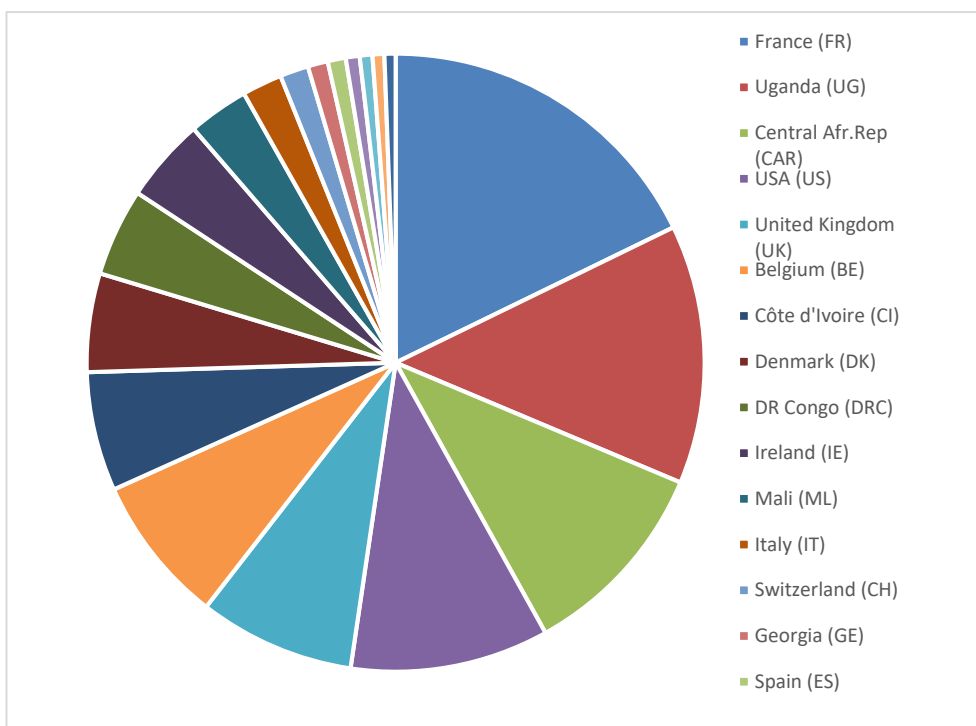
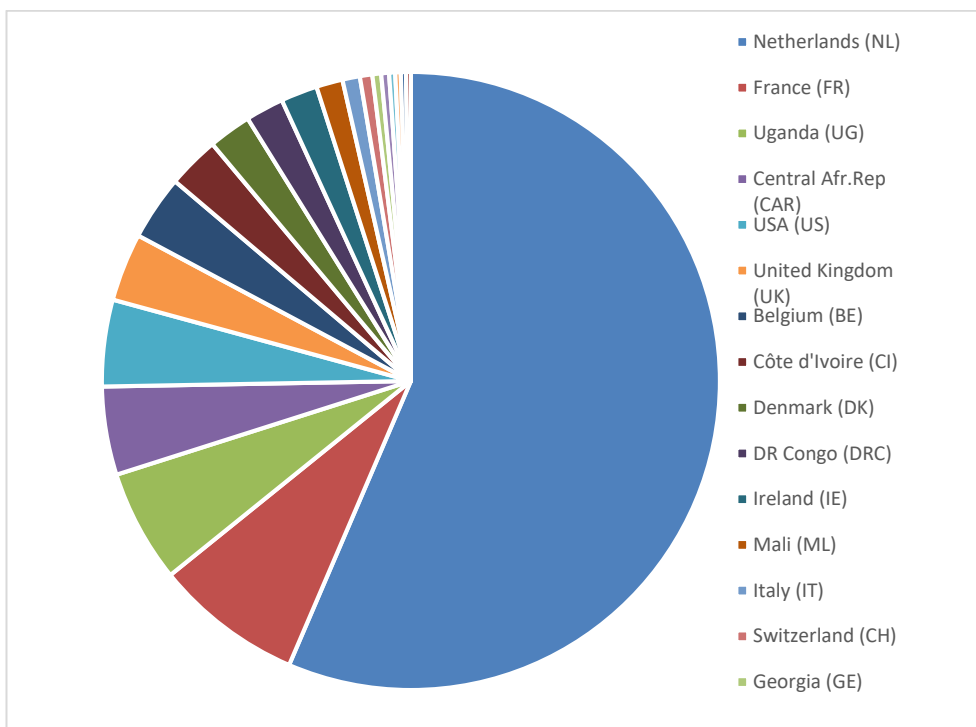
**B. Montant total des achats en 2020, par pays**

<i>Pays fournisseur</i>	<i>Montant des BC 2020 (en euros)</i>	<i>Pourcentage</i>
Pays-Bas (NL)	12 462 103	56,0 %
France (FR)	1 710 004	7,7 %
Ouganda (UG)	1 303 109	5,9 %
République centrafricaine (CAR)	1 019 396	4,6 %
États-Unis (US)	999 424	4,5 %
Royaume-Uni (UK)	785 557	3,5 %
Belgique (BE)	746 968	3,4 %
Côte d'Ivoire (CI)	599 537	2,7 %
Danemark (DK)	496 141	2,2 %
République démocratique du Congo (DRC)	441 281	2,0 %
Irlande (IE)	423 106	1,9 %
Mali (ML)	304 934	1,4 %
Italie (IT)	201 343	0,9 %
Suisse (CH)	143 411	0,6 %
Géorgie (GE)	101 263	0,5 %
Espagne (ES)	90 581	0,4 %
Serbie (XS)	69 818	0,3 %
Nouvelle-Zélande (NZ)	63 566	0,3 %
Allemagne (DE)	59 453	0,3 %
Tunisie (TN)	56 033	0,3 %

**C. Principaux biens et services achetés en 2020 (20 principaux achats, par pays)**

	<i>Description</i>	<i>Montant</i>	<i>Pays</i>
1	Entretien des locaux permanents	2 270 000	Pays-Bas (NL)
2	Location de cellules de détention	1 921 767	Pays-Bas (NL)
3	Retraites des juges	1,221,090	France (FR)
4	Services de nettoyage	681 611	Pays-Bas (NL)
5	Services de données informatiques	632 683	Pays-Bas (NL)
6	Matériel informatique	480 694	Pays-Bas (NL)
7	Services de données informatiques	447 529	Pays-Bas (NL)
8	Services de données informatiques	427 796	Danemark (DK)
9	Télécommunications	410 044	Pays-Bas (NL)
10	Services de conférences	375 000	Pays-Bas (NL)
11	Électricité	349 452	Pays-Bas (NL)
12	Chauffage et climatisation	345 000	Pays-Bas (NL)
13	Licences de logiciels	338 451	Irlande (IE)
14	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	300 000	Ouganda (UG)
15	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	300 000	États-Unis (US)
16	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	300 000	Ouganda (UG)
17	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	300 000	Belgique (BE)
18	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	300 000	Ouganda (UG)
19	Maintenance et licences SAP	289 772	Pays-Bas (NL)
20	Assistance aux victimes et réparations (Fonds)	250 000	Rép. centrafricaine (CAR)

**D. Représentation graphique des 20 premières dépenses en 2020 par pays (en incluant et en excluant les Pays-Bas)**



## Annexe XI : Liquidités

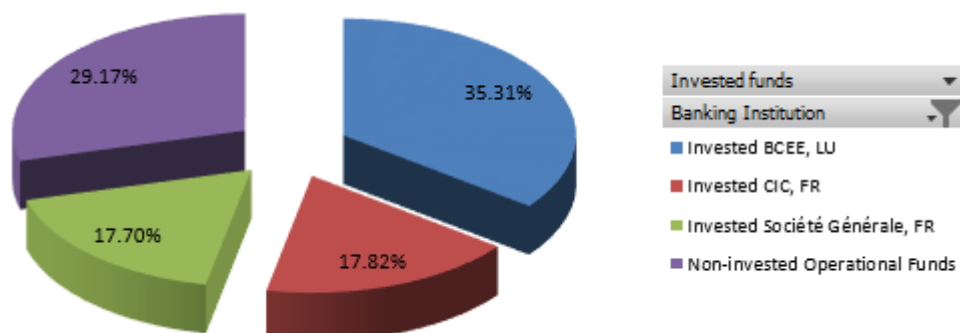
**Tableau 1 : Risque souverain – Notes de crédit**

<i>Pays</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&amp;P</i>	<i>Fitch</i>
Pays-Bas	AAA	AAA	AAA
France	AA2	AA	AA
Luxembourg	AAA	AAA	AAA

**Tableau 2 : Risque bancaire – Notes de crédit**

<i>Banque</i>	<i>Note à court terme</i>			<i>Note à long terme</i>		
	<i>Moody's</i>	<i>S&amp;P</i>	<i>Fitch</i>	<i>Moody's</i>	<i>S&amp;P</i>	<i>Fitch</i>
ABN AMRO, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	A1	A	A
Rabobank, Pays-Bas	P-1	A-1	F1	Aa3	A+	A+
BCEE, Luxembourg	P-1	A-1+	-	Aa2	AA+	-
CIC Paris	P-1	A-1	F1	Aa3	A	A+
Société Générale	P-1	A-1	F1	A1	A	A-

**Graphique 1 : Liquidités par banque**



**Graphique 2 : Taux de base de la Banque centrale européenne, 2012-2020**





## Annexe XII : État du Fonds de roulement et du Fonds en cas d'imprévus (chiffres préliminaires non vérifiés, au 31 décembre 2020)

<b>État du Fonds de roulement</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Solde en début d'exercice	5 950 165	9 057 054
Contributions des États Parties	602	8
Remboursements aux États qui se sont retirés	-	(30 557)
Retrait temporaire pour liquidités	-	(5 589 156)
Reconstitution	5 589 156	-
Excédent de trésorerie	-	2 512 816
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>11 539 923</b>	<b>5 950 165</b>
Niveau établi	11 600 000	11 600 000
Arriérés des États Parties	(552)	(945)
Déficit de financement / à financer sur excédent de trésorerie à venir	(59 525) <sup>48</sup>	(59 734)
Retrait temporaire pour liquidités	-	(5 589 156)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>11 539 923</b>	<b>5 950 165</b>
<hr/>		
<b>Etat du Fonds en cas d'imprévus</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Solde en début d'exercice	5 241 317	5 243 111
Contributions des États Parties	-	-
Remboursement à l'État qui s'est retiré	-	(1 794)
Reconstitution	-	-
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5 241 317</b>	<b>5 241 317</b>
Niveau établi	7 000 000	7 000 000
Arriérés des États Parties	(295)	(295)
Déficit de financement	(1 758 388)	(1 758 388)
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>5 241 317</b>	<b>5 241 317</b>

<sup>48</sup> ICC-ASP/18/Res.1, partie B, paragraphe 5.

## Annexe XIII : Réalisation des prévisions 2005-2020 Bureau du Procureur

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
2005	66,9	92,9 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huit situations suivies</li> <li>- Deux situations, chacune au stade préliminaire, du procès et de l'appel</li> <li>- Deux situations au stade de l'enquête</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Huit situations suivies / analysées</li> <li>- Procédures préliminaires et appel interlocutoire pour trois situations</li> <li>- Trois situations au stade de l'enquête – Ouganda, RDC I et Darfour (après renvoi par le Conseil de Sécurité)</li> </ul>
2006	80,4	80,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à huit situations suivies</li> <li>- Une quatrième enquête ouverte</li> <li>- Ouverture de deux procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq situations suivies / analysées</li> <li>- Ouverture d'une quatrième enquête – RDC II</li> <li>- Procédures préliminaires et appels interlocutoires aff. <i>Lubanga</i> (RDC I)</li> <li>- Procédures préliminaires dans trois autres enquêtes</li> </ul>
2007	88,9	87,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Au moins cinq situations suivies</li> <li>- Pas de nouvelle enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Dans la cadre de quatre situations, enquêtes pour au moins six affaires, notamment les deux affaires ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq situations faisant l'objet d'une analyse préliminaire / approfondie</li> <li>- Une nouvelle enquête ouverte sur une nouvelle situation (Rép. centrafricaine)</li> <li>- Sept affaires dans le cadre de quatre situations sous enquête (RDC I et II, Darfour I et II, Ouganda et Rép. centrafricaine)</li> <li>- Suite des procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans aff. <i>Lubanga</i> (RDC I)</li> </ul>
2008	90,4	92,6 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'au moins cinq situations</li> <li>- Pas de nouvelles enquêtes sur de nouvelles situations</li> <li>- Dans quatre situations, poursuites des enquêtes dans au moins cinq affaires, notamment dans les trois affaires ayant fait l'objet d'un mandat d'arrêt</li> <li>- Au moins un procès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Six situations faisant l'objet d'une analyse préliminaire / approfondie</li> <li>- Pas de nouvelle situation ouverte</li> <li>- Sept affaires dans quatre situations sous enquête (Ouganda, RDC I et II ; Darfour I, II et III ; et Rép. centrafricaine)</li> <li>- Aff. <i>Lubanga</i> devant la Chambre de première instance ; procédures suspendues (RDC I)</li> <li>- Procédures préliminaires (audience de confirmation des charges) dans aff. <i>Katanga et Ngudjolo</i> (RDC II)</li> <li>- Audiences préliminaires (conférences de mise en état) dans aff. <i>Bemba</i> (Rép. centrafricaine)</li> </ul>
2009	101,2	92,7 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes dans le cadre de trois situations existantes</li> <li>- Pas de nouvelle enquête sur de nouvelles situations</li> <li>- Jusqu'à huit analyses d'autres situations</li> <li>- Deux procès. L'ouverture d'un troisième procès n'est pas envisagée en 2009</li> <li>- Procès consécutifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de cinq enquêtes actives : RDC II (<i>Katanga et Ngudjolo</i>), RDC III (Kivus), Rép. centrafricaine (<i>Bemba</i>), Darfour II (<i>Al Bashir</i>) et Darfour III (<i>Haskanita</i>)</li> <li>- Une requête autorisant les juges à ouvrir une enquête au Kenya (<i>proprio motu</i>)</li> <li>- Les situations soumises à enquête préliminaire, notamment Kenya, Colombie, Afghanistan, Géorgie, Guinée, Côte d'Ivoire et Palestine, ont été rendues publiques. Afin d'augmenter l'efficacité, le Bureau du Procureur a systématisé la publicité de ses activités de suivi</li> <li>- Deux procès : fin de la présentation du Bureau du Procureur dans l'aff. <i>Lubanga</i> ; début de la présentation dans l'aff. <i>Katanga et Ngudjolo</i></li> <li>- Fin des procédures de confirmation de charges dans deux affaires : <i>Bemba</i> et <i>Abu Garda</i></li> </ul>
2010	103,6	97,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes actives dans le cadre de trois situations actuellement devant la Cour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC III, IV et V (Kivus) ; Darfour III ; et Kenya I et II</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cinq enquêtes résiduelles pour lesquelles ou bien les procédures sont en cours, ou bien les suspects sont en fuite</li> <li>- Pas de nouvelles enquêtes sur de nouvelles situations</li> <li>- Jusqu'à huit analyses sur des situations potentielles</li> <li>- Jusqu'à trois procès tenus consécutivement (des audiences en parallèles peuvent avoir lieu pendant plusieurs semaines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes résiduelles / gestion des témoins dans des affaires pour lesquelles les suspects sont en fuite : Ouganda et Darfour I et II ; enquêtes résiduelles en appui aux affaires en cours de procès : RDC I et II, et Rép. centrafricaine.</li> <li>- Enquête sur la nouvelle situation au Kenya autorisée par la chambre préliminaire le 31 mars 2010</li> <li>- Enquête active dans deux affaires : Kenya I et II</li> <li>- Requêtes pour citations à comparaître en date du 15 décembre 2010</li> <li>- Neuf situations sous enquête préliminaire (phase 2b) – Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine – ont été rendues publiques. Pour augmenter l'efficacité, le Bureau du Procureur a systématisé la publicité de ses activités de suivi</li> <li>- Fin de l'audience de confirmation de charges dans l'aff. <i>Banda et Jerbo</i> – décision en attente</li> <li>- Poursuite des procès dans les aff. <i>Lubanga</i> et <i>Katanga et Ngudjolo</i> – Fin du réquisitoire dans les deux affaires</li> <li>- Ouverture du procès dans l'aff. <i>Bemba</i> le 22 novembre 2010</li> <li>- Quatre mois de procès en parallèle</li> </ul>
2011	103,6	99,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre ou cinq nouvelles enquêtes dans des affaires, dans le cadre de situations nouvelles ou existantes, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire</li> <li>- Maintien de sept enquêtes résiduelles (dont fourniture d'un soutien pour trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire)</li> <li>- Jusqu'à huit analyses de situations potentielles</li> <li>- Au moins quatre procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDC III et IV, Darfour III, Kenya I et II, Libye et Côte d'Ivoire</li> <li>- Enquêtes résiduelles / gestion des témoins dans des affaires dont les suspects sont en fuite : Ouganda, et Darfour I et II ; enquêtes résiduelles en appui aux affaires en cours de procès : RDC I et II, Rép. centrafricaine</li> <li>- Dix situations étaient sous enquête préliminaire (phase 2b ou plus avancée), dont Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et Palestine ont été rendues publiques, et deux d'entre elles, la Côte d'Ivoire et la Libye, ont été portées au stade de l'enquête en 2011</li> <li>- Pour augmenter l'efficacité, le Bureau du Procureur a systématisé la publicité de ses activités de suivi, notamment pas la publication en décembre d'un <i>Rapport public détaillé sur les enquêtes préliminaires</i></li> <li>- Fin de l'audience de confirmation de charges pour l'aff. <i>Ruto, Kosgey et Sang</i> et pour l'aff. <i>Muthaura, Kenyatta et Ali</i></li> <li>- Confirmation de charges pour l'aff. <i>Banda et Jerbo</i> – date du procès à fixer</li> <li>- Charges rejetée dans l'aff. <i>Mbarushima</i> – le Bureau du Procureur a demandé l'autorisation de faire appel</li> <li>- Mandats d'arrêt requis ou délivrés et fin de l'audience initiale pour l'aff. <i>Gbagbo</i></li> <li>- Mandats d'arrêt requis ou délivrés pour Muammar Gaddafi, Saif Al-Islam Gaddafi et Abdullah Al Senussi ; fin du procès contre Muammar Gaddafi</li> <li>- Mandat d'arrêt requis pour Abdel Raheem Muhammad Hussein</li> <li>- Suite des procès dans les aff. <i>Lubanga, Katanga et Ngudjolo et Bemba</i></li> </ul>
2012	108,8	96,6 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'à huit analyses de situations potentielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neuf situations étaient sous enquête préliminaire (phase 2 ou postérieure) – Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée,</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				Honduras, Mali, Nigéria, République de Corée et Palestine – dont deux (Mali et Palestine) sont terminées
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour augmenter l'efficacité, le Bureau du Procureur a augmenté le nombre de comptes rendus publics approfondis sur ses activités de suivi, notamment par la publication, annuellement, d'un <i>Rapport sur les enquêtes préliminaires</i>, ainsi que des rapports sur des situations spécifiques (Colombie, Mali)</li> <li>- Le Bureau du Procureur a mené huit enquêtes actives au cours de l'année 2012 – RDC IV, V et VI ; Kenya I et II; Libye I et II ; et la Côte d'Ivoire</li> </ul>
			- Maintien de neuf enquêtes résiduelles (dont fourniture d'un soutien pour trois procès, sous réserve de l'obtention de la coopération nécessaire)	- Enquêtes résiduelles / gestion des témoins dans des affaires pour lesquelles les suspect sont en fuite, ou pour lesquelles existent des questions de gestion des témoins : Ouganda ; Darfour I, II, III et IV ; et RDC III. Enquêtes résiduelles en appui à des affaires en cours de procès : RDC I et II, et Rép. centrafricaine
2013	115,1	95,8 %	- Sept enquêtes dans sept pays en situation, notamment la situation récente en Côte d'Ivoire	- Après ouverture d'une enquête au Mali, le Bureau du Procureur intervient dans huit pays en situation. Le Bureau du Procureur n'a été en mesure de conduire que six enquêtes actives. Toutefois, cela s'explique aussi par le fait que le Bureau du Procureur a mené trois enquêtes supplémentaires relevant d'infractions à l'article 70
			- Suivi de l'ensemble des dossiers actuels de neuf enquêtes résiduelles	- Le Bureau du Procureur a assuré le suivi de sept enquêtes résiduelles (ce chiffre n'inclut pas l'appui aux enquêtes menées sur les procès en cours)
			- Enquête préliminaire d'au moins huit situations	- Huit situations étaient sous enquête préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée et navires immatriculés aux Comores, en Grèce et au Cambodge
				- Le Bureau du Procureur a publié un Rapport sur les Activités d'enquêtes préliminaires en 2013, le Document de politique du Bureau du Procureur sur les enquêtes préliminaires et le Rapport Article 5 sur la situation au Nigéria. Le Bureau a encore traité 627 nouvelles communications reçues conformément à l'article 15, dont 29 communications exigeant une analyse plus approfondie et sous réserve d'un rapport analytique
2014	121,7	96,7 %	- Quatre enquêtes dans huit pays de situations, notamment la récente situation au Mali	- Les activités qui ont dû être réalisées en raison d'événements imprévus (par ex. Rép. centrafricaine, article 70 et Kenya, article 70) ainsi que les développements sur le terrain (par ex. reddition M. Blé Goudé, questions de sécurité dans le nord du Mali et risques sanitaires en Afrique de l'Ouest) ont entraîné la modification des plans originaux. Davantage d'enquêtes ont été finalement menées, mais à un rythme différent que celui qui était prévu
			- Suivi de l'ensemble des dossiers en cours de neuf enquêtes résiduelles	- Comme mentionné dans le point précédent, des développements imprévus ont conduit à un dosage différent des enquêtes en 2014. L'addition des affaires relevant de l'article 70, qui exigeaient une réaction rapide, a conduit à certains retards et au report de certaines activités ; en conséquence, le nombre d'enquêtes résiduelles a augmenté
			- Enquête préliminaire d'au moins huit situations	- Onze situations étaient sous enquête préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, République de Corée, Iraq, Rép. centrafricaine, Ukraine et les navires immatriculés
				- Le Bureau a mis un terme à ses enquêtes préliminaires concernant la République centrafricaine, la République de Corée, et les Navires immatriculés. Le Bureau du Procureur a publié son Rapport annuel sur les Activités d'enquêtes préliminaires le 2 décembre 2014. Il a reçu 511 communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 392 ne relevaient manifestement pas de la compétence de la Cour, 43 exigeaient une analyse approfondie, 52 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse, et 24 à une enquête ou des poursuites déjà existantes

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
2015	130,7	97,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre enquêtes dans huit pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers en cours de neuf enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Enquêtes préliminaires dans neuf situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des activités d'enquêtes supplémentaires ont été nécessaires pour permettre de clore les affaires impliquant <i>Charles Blé Goudé</i> (Côte d'Ivoire I), et <i>Bemba et al.</i> (Rép. centrafricaine article 70). La reddition de l'ancien commandant de l'ARS, Dominic Ongwen a entraîné la reprise et la mise à jour des preuves existantes, ainsi qu'à la mise en œuvre de nouvelles activités d'enquêtes concernant la situation de l'Ouganda. Pour ces trois affaires, la Cour a dû recourir au Fonds en cas d'imprévu</li> <li>- La reddition d'Al Mahdi, principal suspect dans l'affaire concernant la destruction des mausolées de Tombouctou (Mali), a conduit à intensifier les travaux préparatoires en vue des audiences de confirmation de charges (initialement prévues pour janvier 2016). La charge de travail supplémentaire ayant suivi l'arrestation du suspect a été absorbée dans le cadre du budget ordinaire</li> <li>- La Cour a dû affronter certaines tentatives pour faire pression sur les témoins dans le procès <i>Ntaganda</i>, ce qui a conduit à la nécessité d'activités imprévues au titre de violation de l'article 70</li> <li>- Les Chambres ont demandé au Bureau du Procureur de reconsidérer sa décision concernant l'affaire des Navires immatriculés (connue sous le nom de flotille) et le Bureau du Procureur a présenté sa réponse, confirmant sa décision initiale</li> <li>- Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le gouvernement de Palestine a déposé une déclaration au titre de l'article 12(3) du Statut de Rome, acceptant la juridiction de la Cour pénale internationale concernant les crimes présumés « dans les territoires palestiniens occupés, notamment Jérusalem-Est, depuis le 13 juin 2014 ». Le 2 janvier 2015, le gouvernement de Palestine a ratifié le Statut de Rome en déposant son instrument d'adhésion auprès du secrétariat général des Nations-Unis. À réception d'un renvoi ou d'une déclaration valide en vertu de l'article 12(3) du Statut de Rome, le Procureur, conformément à la Règle 25(1)(c) du Règlement du Bureau du Procureur, et sur le plan de la pratique et de la politique, ouvre une enquête préliminaire concernant la situation présente. Ainsi, le 16 janvier 2015, le Procureur a annoncé l'ouverture d'une enquête préliminaire concernant la Palestine, dans le but d'établir si les critères du Statut de Rome permettent l'ouverture d'une enquête. Neuf situations étaient sous enquête préliminaire : Afghanistan, Colombie, Géorgie, Guinée, Honduras, Nigéria, Iraq, Ukraine et Palestine</li> <li>- Le Bureau a mis un terme à son enquête préliminaire concernant le Honduras</li> <li>- Le Bureau a publié son Rapport annuel sur les activités d'enquêtes préliminaires le 12 novembre 2015. Le Bureau a également reçu 15 communications relevant de l'article 15 : 546 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 400 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 47 étaient sans lien avec la situation actuelle et exigeaient une analyse approfondie ; 74 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 25 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</li> </ul>
2016	139,6	96,1 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quatre équipes intégrées et demie pour mener des enquêtes dans huit pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers en cours de neuf enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Cinq procès</li> <li>- Enquêtes préliminaires dans neuf situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rép. centrafricaine</i> : M. Bemba a été déclaré coupable le 21 mars 2016 relativement à deux chefs d'accusation pour crime contre l'humanité (assassinats et viols) et trois chefs d'accusation pour crime de guerre (assassinats, viols et pillages). M. Bemba s'est révélé être une personne agissant effectivement en tant que commandant militaire, doté d'une autorité effective et d'un contrôle sur les forces ayant commis les crimes. Condamné le 21 juin 2016 à dix-huit ans d'emprisonnement</li> <li>- <i>Mali</i> : le 24 mars 2016, la Chambre préliminaire a confirmé contre Ahmad Al Faqi Al Mahdi le chef d'accusation de crime de guerre pour la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou (Mali), et a mis M. Al Mahdi en accusation. Le 1<sup>er</sup> mars 2016, M. Al Mahdi s'est expressément exprimé devant les juges de la Cour pour annoncer en présence de ses avocats son souhait de plaider coupable. Le procès dans l'affaire <i>Le Procureur v. Ahmad Al Faqi Al Mahdi</i> s'est tenu les 22-24 août 2016. Le 27 septembre 2016, il a été déclaré</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				<p>coupable hors de tout doute raisonnable et condamné à neuf ans d'emprisonnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rép. centrafricaine, article 70</i> : le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Le Procureur v. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> s'est conclu par un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés pour avoir enfreint l'administration de la justice, notamment par la subornation de témoin dans l'affaire <i>Bemba</i></li> <li>- <i>Côte d'Ivoire 1: Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016</li> <li>- <i>RDC 6: Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i>, ouvert le 2 septembre 2015, s'est poursuivi au cours de l'année 2016</li> <li>- <i>Ouganda</i>: le procès de l'affaire <i>Le Procureur v. Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX</li> <li>- <i>Kenya 2</i>: le 5 avril 2016, la Chambre de première instance V (A) a décidé de classer l'affaire contre <i>William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang</i></li> <li>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête dans les aff. Côte d'Ivoire 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Rép. centrafricaine IIb (anti-balaka), et Ouganda (Ongwen). En outre, des activités d'enquête ont été menées en appui aux procès en cours et liés à d'autres affaires existantes (par ex. Libye, Darfour, Mali, RDC, etc.)</li> <li>- <i>Burundi</i> : le 25 avril 2016, le Procureur a annoncé l'ouverture de l'enquête préliminaire concernant la situation au Burundi. L'EP porte l'accent sur des accusations d'assassinat, d'emprisonnement, de torture, de viol et autres formes de violence sexuelle, ainsi que sur des cas de disparitions forcées qui auraient été commises à partir d'avril 2015 au Burundi</li> <li>- Le Bureau a publié son Rapport annuel sur ses activités d'enquêtes préliminaires le 12 novembre 2016. Le Bureau a également reçu 593 nouvelles communications relevant de l'article 15 du Statut de Rome, dont 410 ne relevant manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 42 étaient sans lien avec des situations actuelles et exigeaient une analyse approfondie ; 98 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 43 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</li> <li>- Lancement de la politique du Bureau du Procureur concernant les enfants, le 16 novembre 2016</li> <li>- <i>Géorgie</i> : le 27 janvier 2016, la Chambre préliminaire I a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête <i>proprio motu</i> concernant la situation en Géorgie. La Chambre a noté que les représentations par ou de la part de 6 335 victimes sur cette question, qu'elle a reçues le 4 décembre 2015, « parlent massivement en faveur de l'ouverture d'une enquête ». La Cour a alerté le Comité sur la nécessité de ressources supplémentaires en février 2016 et a présenté une notification officielle pour le Fonds en cas d'imprévu en septembre 2016</li> </ul>
2017	144,6	99,4 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'enquêtes actives dans six pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers en cours d'enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Trois procès</li> <li>- Enquêtes préliminaires concernant dix situations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rép. centrafricaine article 70</i> : Le 19 octobre 2016, l'affaire <i>Le Procureur v. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido</i> s'est conclue par un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés pour avoir enfreint l'administration de la justice, notamment par la subornation de témoins dans l'affaire <i>Bemba</i>. La détermination de la peine a été annoncée le 22 mars 2017. Les procédures d'appel sont en cours tant pour ce qui concerne le jugement que pour la détermination de la peine</li> <li>- <i>Côte d'Ivoire 1: Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016. L'Accusation a présenté ses preuves tout au long de l'année 2017. Un soutien au tribunal, fourni par le Greffe, a été nécessaire afin de s'assurer que les 160 jours d'audience prévus en 2017 puissent avoir lieu dans l'une des salles d'audience opérationnelles, parallèlement aux procédures des aff. <i>Ongwen</i> et <i>Ntaganda</i>. Il est prévu que la présentation des preuves par l'Accusation et que la comparution des témoins seront closes au début de</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				<p>l'année 2018, et que l'affaire passera ensuite à la phase de défense, prévue pour durer toute l'année 2018</p> <p>- <i>RDC 6 : Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i>, ouvert le 2 septembre 2015, s'est poursuivi en 2016. La présentation des preuves par le Bureau du Procureur s'est achevée le 29 mars 2017. La présentation des preuves par la défense a commencé le 29 mai 2017</p> <p>- <i>Ouganda</i> : Le procès dans l'affaire du <i>Procureur v. Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. En tant qu'ancien commandant présumé de la brigade Sinia de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS), Dominic Ongwen est accusé de 70 chefs d'accusation pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en rapport avec des attaques contre les populations civiles. Il est également présumé que depuis au moins le 1<sup>er</sup> juillet 2002 jusqu'au 31 décembre 2005, Dominic Ongwen, Joseph Kony et d'autres commandants de la brigade Sinia ont pris part à un projet commun de rapt de femmes et de jeunes filles dans le nord de l'Ouganda qui étaient ensuite utilisées comme épouses contraintes et esclaves sexuelles, torturées, violées et employées pour leur servir de femmes de ménage ; et qu'ils ont enrôlé des enfants âgés de moins de 15 ans dans l'ARS pour qu'ils participent activement aux combats. L'Accusation a commencé la présentation de ses preuves le 16 janvier 2017. Le réquisitoire du Procureur se poursuivra en 2018 et sera suivi par la phase de la défense</p> <p>- <i>Libye</i> : Le 24 avril 2017, la Chambre préliminaire I a accepté la demande de l'Accusation, de lever les scellés sur le mandat d'arrêt de M. Al-Tuhamy Mohamed Khaled et a ordonné au Greffier de le reclasser comme étant publique. Le mandat d'arrêt a été publié par la Chambre préliminaire I le 18 avril 2013, suite à la demande déposée par le Bureau du Procureur le 27 mars 2013 présumant les crimes contre l'humanité suivants : emprisonnement, torture, autres actes inhumains, persécutions ; ainsi que les crimes de guerre suivants : torture, traitements cruels et atteintes à la dignité des personnes. M. Al-Tuhamy est actuellement en fuite. Le Bureau du Procureur a continué à collecter et analyser avec soin des preuves afin de déterminer si les normes juridiques requises sont respectées pour lancer des mandats d'arrêt supplémentaires. Il est aussi en train d'évaluer les possibilités d'ouvrir ses enquêtes à de nouveaux crimes, tels que ceux qui ont été mis en lumière dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies en mai 2017. Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa, a été lancé par la Chambre préliminaire I. M. Al-Werfalli est présumé avoir directement commis et ordonné des meurtres relevant de la catégorie crimes de guerre dans le cadre de sept incidents impliquant 33 personnes, et ayant eu lieu à partir du 3 juin 2006 ou antérieurement, jusqu'au 17 juillet 2017 environ à Benghazi ou dans les environs, en Libye</p> <p>- <i>Burundi</i> : Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a publié une version publique expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant les crimes pouvant relever de la compétence de la Cour, et présumés commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors du pays depuis le 26 avril 2015 jusqu'au 26 octobre 2017. Le Procureur est autorisé à élargir son enquête aux crimes ayant été commis avant le 26 avril 2015 ou au-delà du 26 octobre 2017 si certaines exigences juridiques le demandent. La décision a d'abord été établie sous scellé le 25 octobre 2017. La Chambre a accepté, à titre exceptionnel, après avoir ordonné au Procureur de fournir des informations supplémentaires, d'effectuer les procédures d'autorisation sous scellé, et avec la seule participation du Procureur de manière à diminuer les risques concernant la vie ou le bien-être des victimes ou des éventuels témoins. Il a été en outre accordé au Procureur, à titre exceptionnel, une période limitée à dix jours ouvrables pour informer de l'ouverture de l'enquête les États exerçant normalement leur juridiction sur les crimes présumés de</p>

Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Prévisions	Réalisation des prévisions
2018	147,4	96,8 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'enquêtes actives dans six pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers en cours d'enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Trois procès</li> </ul> Enquêtes préliminaires concernant dix situations	<p>manière à préparer et mettre en œuvre des mesures de protection pour les victimes et les éventuels témoins permettant de diminuer les risques potentiels. La Chambre préliminaire III a considéré que tous les documents à l'appui présentés par le Procureur, notamment les communications des victimes constituent une base raisonnable pour ouvrir une enquête pour crime contre l'humanité, notamment (a) assassinat ou tentative d'assassinat ; (b) emprisonnement ou lourde entrave à la liberté ; (c) torture ; (d) viol ; (e) disparition forcée, et (f) persécutions, présumés commis au Burundi ou dans certains cas hors du pays par des ressortissants du Burundi, depuis au moins le 26 avril 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant Côte d'Ivoire 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Rép. centrafricaine IIb (anti-balaka), Soudan (Darfour) et Géorgie. Des activités d'enquête ont en outre été menées en appui à des procès en cours, et en lien avec d'autres affaires existantes</li> <li>- Le Bureau a publié son Rapport sur ses Activités d'enquêtes préliminaires le 4 décembre 2017</li> <li>- Le Bureau a également reçu 488 nouvelles communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome, dont 308 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 54 étaient sans lien avec des situations actuelles et exigeaient une analyse approfondie ; 66 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 60 étaient liées à une enquête ou à des poursuites</li> </ul> <p>- <i>Rép. centrafricaine, Article 70</i> : Le 19 octobre 2016, l'affaire du Procureur v. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Arido s'est conclue par un verdict de culpabilité. Les accusés ont été inculpés pour avoir enfreint l'administration de la justice, notamment par la subornation de témoin dans l'affaire Bemba. La détermination de la peine a été prononcée le 22 mars 2017 ; les procédures d'appel se sont déroulées au cours de l'année 2018. Le 17 septembre 2018, de nouvelles sentences ont été prononcées à l'encontre de MM. Bemba, Mangenda et Kilolo. Les condamnations et acquittements liés aux cinq accusés sont désormais définitifs. Les peines d'emprisonnement ont été rendues exécutoires</p> <p>- <i>Rép. centrafricaine</i>. Le 8 juin 2018, la Chambre des Appels de la Cour pénale internationale a décidé, à la majorité des voix, de déclarer Jean-Pierre Bemba Gombo non coupable pour les chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité</p> <p>- <i>Côte d'Ivoire 1: Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016. La présentation par le Bureau du Procureur des principaux chefs d'accusation s'est achevée le 19 janvier 2018. Le 23 juillet 2018, la défense de Laurent Gbagbo a déposé sa requête en vue d'un acquittement et d'une mise en liberté immédiate. Des audiences judiciaires ont eu lieu en octobre et en novembre 2018, au cours desquelles l'Accusation, les représentants légaux des victimes et les deux équipes de défense ont présenté leurs arguments concernant la requête. La Chambre décidera de la future conduite des procédures en temps utile</p> <p>- <i>RDC 6 : Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i> s'est ouvert le 2 septembre 2015 et s'est poursuivi au cours de l'année 2016. La présentation des preuves par le Bureau du Procureur s'est achevée le 29 mars 2017. La présentation des preuves par la défense a commencé le 29 mai 2017. Les déclarations de clôture ont eu lieu les 28-30 août 2018. La Chambre de première instance VI délibérera et prononcera sa décision en temps voulu</p> <p>- <i>Ouganda</i> : le procès dans l'affaire du Procureur v. Dominic Ongwen s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. L'Accusation a commencé la présentation de ses preuves le 16 janvier 2017. Elle a achevé la présentation de ses preuves et les représentants légaux des victimes ont également appelé les témoins à comparaître devant</p>



Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Prévisions	Réalisation des prévisions
				<p>la Chambre. Le procès a repris le 18 septembre 2018 avec les déclarations initiales de la défense, et la défense a commencé la présentation de ses preuves le 1<sup>er</sup> octobre 2018</p> <p>- <i>Libye</i> : Le 15 août 2017, un mandat d'arrêt contre M. Mahmoud Mustafa Busayf Al-Werfalli, commandant de la brigade Al-Saiqa a été prononcé par la Chambre préliminaire I. M. Al-Werfalli est présumé avoir directement commis et ordonné des meurtres relevant de la catégorie des crimes de guerre dans le cadre de sept incidents impliquant 33 personnes, et ayant eu lieu entre le 3 juin 2006 ou antérieurement, et le 17 juillet 2017, plus ou moins, à Benghazi ou dans les environs, en Libye. Un second mandat d'arrêt à l'encontre du même suspect a été lancé le 4 juillet 2018 en relation à huit incidents dans lesquels 10 autres personnes sont présumées avoir été exécutées en face de la mosquée Baya'at al-Radwan le 24 janvier 2018</p> <p>- <i>Burundi</i> : Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a publié une version publique expurgée de sa décision autorisant le Procureur à ouvrir une enquête concernant des crimes relevant de la juridiction de la Cour, présumés commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en dehors du pays, entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017. En 2018, le Bureau du Procureur a concrètement lancé ses enquêtes relatives aux crimes présumés commis au Burundi. Il a conduit plusieurs missions dans un certain nombre de pays, et a commencé à constituer les réseaux de coopération nécessaires dans la région pour faciliter son enquête</p> <hr/> <p>- Bien que le retrait du Burundi du Statut soit entré en vigueur le 27 octobre 2017, il conserve l'obligation de coopérer avec la Cour. Toutefois, cela soulève quelques difficultés concernant les enquêtes. Dans ce contexte, le Bureau du Procureur s'est concentré sur la réalisation rapide des besoins opérationnels dans des domaines tels que la sécurité et autres appuis opérationnels, la protection des témoins et les exigences linguistiques</p> <p>- <i>Rép. centrafricaine Ib</i> : En ce qui concerne l'enquête Rép. centrafricaine Ib, un premier mandat d'arrêt à l'encontre de M. Alfred Yekatom a été lancé le 11 novembre 2018 et déscellé le 17 novembre 2018. Il a été livré à la Cour le 17 novembre et a comparu devant la Chambre préliminaire le 23 novembre. M. Yekatom est détenu dans les locaux de détention de la Cour. Un second mandat d'arrêt a été délivré à l'encontre de M. Patrice-Edouard Ngaïssona. Le suspect a été arrêté en France le 12 décembre 2018. Des démarches officielles ont été réalisées auprès des autorités françaises pour que le suspect soit transféré à la Cour</p> <p>- <i>Mali</i> : concernant la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été délivré le 27 mars 2018 à l'encontre de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et <i>de facto</i> chef de la police islamique. Le suspect a été livré à la Cour le 31 mars 2018 et il se trouve détenu dans ses locaux de détention. L'audience de confirmation des charges a été programmée pour le 6 mai 2019. M. Al Hassan est suspecté coupable de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis à Tombouctou entre avril 2012 et janvier 2013</p> <p>- Le Bureau poursuit ses activités d'enquête concernant Côte d'Ivoire 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Rép. centrafricaine Ib (anti-balaka), Soudan (Darfour) et Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées en appui de procès en cours et liées à d'autres affaires existantes</p> <p>- Le Bureau a ouvert trois nouvelles enquêtes préliminaires au cours de la période considérée ; au <i>Venezuela</i>, concernant des crimes présumés commis dans le pays depuis au moins avril 2017 dans le cadre de manifestations et d'agitation politique ; aux <i>Philippines</i>, concernant des crimes présumés commis dans le pays depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 liés à la campagne « anti-drogue » du gouvernement ; et au <i>Bangladesh/Myanmar</i> concernant la présumée déportation du peuple Rohingya de Myanmar au Bangladesh, un État Partie au Statut de Rome. Deux situations</p>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
2019	148,1	98,3 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'enquêtes actives dans huit pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers d'enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Trois procès</li> </ul> Enquêtes préliminaires concernant neuf situations	<p>faisant déjà l'objet d'une enquête préliminaire par le Bureau ont été renvoyées au Procureur. Ce furent les situations en <i>Palestine</i> (renvoyée par l'État de Palestine le 22 mai 2018) et la situation au <i>Venezuela</i> (renvoyée par un groupe de six États Parties le 27 septembre 2018). Le Bureau du Procureur a mis un terme à l'enquête préliminaire concernant le <i>Gabon</i> suite à une analyse minutieuse factuelle et juridique de toute l'information disponible. Le Rapport annuel sur les Activités d'enquêtes préliminaires a été publié le 5 décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2018, le Bureau a reçu 692 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome, dont 481 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 14 exigeaient une analyse approfondie ; 161 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 36 étaient liées à une enquête ou à des poursuites. De plus, le Bureau a reçu 5 513 éléments liés à des communications existantes. Le Bureau a reçu un total de 13 385 communications relevant de l'Article 15 depuis juillet 2002</li> </ul> <p><i>Côte d'Ivoire 1: Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I, à la majorité des votes, a déclaré non coupables MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de l'ensemble des accusations de crimes contre l'humanité présumés commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le 1<sup>er</sup> février 2019, la Chambre d'appel a fixé les conditions imposées à MM. Gbagbo et Blé Goudé pour leur mise en liberté : qu'un État soit disposé à les accueillir sur son territoire et qu'il soit disposé et capable de respecter les conditions fixées par la Chambre. MM. Gbagbo et Blé Goudé ne sont plus détenus au centre de détention de la Cour comme une mesure provisoire en attendant leur mise en liberté conditionnelle. Le 16 juillet 2019, la Chambre de première instance I a présenté par écrit les motifs ayant conduit à l'acquiescement de MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Le Procureur a fait appel le 15 octobre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>RDC 6 : Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i> s'est ouvert le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la Chambre de première instance VI a déclaré Bosco Ntaganda coupable hors de tout doute raisonnable concernant 18 chefs d'accusation relevant de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis à Ituri, RDC, en 2002-2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 ans d'emprisonnement</li> <li>- <i>Ouganda: Le procès dans l'affaire du Procureur v. Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. L'accusation et la défense ont achevé la présentation de leurs preuves. Les représentants légaux des victimes ont appelé les témoins à comparaître devant la Chambre. Le 12 décembre 2019, le juge-président a déclaré la clôture des présentations de preuves pour cette affaire</li> <li>- <i>Libye</i> : Ainsi qu'il a été mis en évidence dans les rapports du Procureur du 8 mai 2019 et du 6 novembre 2019 au Conseil de Sécurité des Nations-Unies, le Bureau du Procureur a continué à faire progresser ses enquêtes concernant les nouvelles affaires éventuelles ou existantes, et a demandé l'appui de l'État pour assurer l'exécution des mandats d'arrêt exceptionnels. Le Bureau du Procureur a également continué de mettre en œuvre sa stratégie de coopération avec un certain nombre d'États et d'organisations pour soutenir des enquêtes et poursuites nationales liées au trafic de personnes et au passage de clandestins à travers la Libye</li> <li>- <i>Burundi</i> : Le 25 octobre 2017, la Chambre préliminaire III a publié une version publique expurgée de sa décision d'autoriser le Procureur à ouvrir une enquête concernant les crimes relevant de la juridiction de la Cour présumés et commis au Burundi ou par des ressortissants du Burundi en-dehors du pays entre le 26 avril 2015 et le 26 octobre 2017. En 2019, le Bureau du Procureur a mené de nombreuses missions liées aux enquêtes relatives à des crimes présumés commis dans le cadre de la situation au Burundi, ainsi qu'à construire et maintenir les réseaux de coopération pertinents. Les ressources supplémentaires limitées dans le budget 2019 approuvé, et la</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				<p>nécessité en conséquence de redéployer en interne les ressources entre toutes les situations et affaires existantes, ont eu une incidence négative sur le rythme des activités concernant la situation au Burundi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Rép. centrafricaine IIb</i> : En ce qui concerne l'enquête Rép. centrafricaine IIb, un premier mandat d'arrêt à l'encontre de M. Alfred Yekatom a été lancé le 11 novembre 2018 et déscellé le 17 novembre 2018. Il a été livré à la Cour le 17 novembre, et a comparu devant la Chambre préliminaire II le 23 novembre. Un second mandat d'arrêt a été lancé à l'encontre de M. Patrice-Édouard Ngaïssona. Il a été arrêté puis transféré à la Cour le 23 janvier 2019. Sa première comparution devant la Chambre préliminaire II a eu lieu le 25 janvier 2019. Le 20 février 2019, la Chambre préliminaire II s'est jointe aux affaires Yekatom et Ngaïssona. L'audience de confirmation des charges s'est tenue les 19-25 septembre et le 11 octobre 2019. Le 11 décembre 2019, la Chambre préliminaire II a partiellement confirmé les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées par le Procureur contre Alfred Yekatom et Patrice-Édouard Ngaïssona, et les a déférés devant le tribunal. La version publique expurgée de la décision de confirmation des charges a été publiée le 20 décembre 2019. M. Yekatom et M. Ngaïssona sont détenus dans les locaux de détention de la Cour.</li> <li>- <i>Mali</i> : Dans la situation au Mali, un mandat d'arrêt a été lancé le 27 mars 2018 à l'encontre de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et <i>de facto</i> chef de la police islamique. Le suspect a été remis à la Cour le 31 mars 2018 et se trouve dans les locaux de détention de la Cour. L'audience de confirmation des charges s'est tenue du 8 au 17 juillet 2019. Le 30 septembre 2019, la Chambre préliminaire I a émis une décision confidentielle confirmant les charges de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité portées par le Procureur à l'encontre de M. Al Hassan, et l'a déféré devant le tribunal. Le 12 décembre 2019, une conférence de mise en état a été convoquée par la Chambre de première instance X pour préparer le calendrier du procès. Celui-ci commencera le 14 juillet 2020 et la présentation des preuves par l'Accusation débutera le 25 août 2020</li> <li>- Le Bureau a poursuivi ses activités d'enquête concernant Côte d'Ivoire 2 (anti-Gbagbo), Rép. centrafricaine IIa (Séléka), Soudan (Darfour) et Géorgie. En outre, des activités d'enquête ont été menées en appui à des procès et des procès préliminaires en cours, et liées à d'autres affaires existantes</li> <li>- <i>Bangladesh/Myanmar</i> : Le 14 novembre 2019, suite à l'autorisation de la Chambre préliminaire III, le Bureau a ouvert une enquête relativement aux crimes présumés relevant de la juridiction de la Cour et commis dans la situation du Bangladesh/Myanmar. La décision de la Chambre préliminaire III fut émise à la suite de la demande d'autorisation d'enquête, au titre de l'Article 15 du Statut de Rome, déposée le 4 juillet 2019</li> <li>- <i>Afghanistan</i> : Le 12 avril 2019, la Chambre préliminaire II a rejeté la demande du Procureur visant à ouvrir une enquête concernant la situation en République islamique d'Afghanistan. Le Procureur a fait appel de la décision le 30 septembre 2019 et a présenté ses arguments dans une audience d'appel fixée par la Chambre d'appels entre le 4 et 6 décembre 2019</li> <li>- <i>Palestine</i> : le Procureur a mis un terme à l'enquête préliminaire, bien déterminé à ce que tous les critères fixés par le Statut de Rome concernant l'ouverture d'une enquête aient été respectés. Étant données les questions juridiques et factuelles liées au territoire dans le cadre duquel l'enquête doit être menée, l'Accusation a déposé « une Requête au titre de l'Article 19(3) pour trancher sur la question de la compétence territoriale de la Cour en Palestine » avec la Chambre préliminaire I le 20 décembre 2019</li> <li>- Le Rapport annuel sur les activités d'enquêtes préliminaires a été publié le 5 décembre 2019</li> <li>- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019, le Bureau a reçu 814 communications relevant de l'Article 15 du Statut de Rome, dont 602 ne relevaient manifestement pas de la juridiction de la Cour ; 64 exigeaient une analyse approfondie ;</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				<p>119 étaient liées à une situation faisant déjà l'objet d'une analyse ; et 29 étaient liées à une enquête ou des poursuites. En outre, le Bureau a reçu 5 842 éléments liés à des communications existantes. Le Bureau a reçu un total de 14 094 communications relevant de l'Article 15 depuis juillet 2002</p> <p>- Le Bureau a poursuivi ses enquêtes préliminaires concernant les situations en Colombie, Guinée, Iraq/Royaume Uni, Nigéria, Palestine, Philippines, Ukraine et Venezuela</p>
2020	149,2	95,2 %	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite d'enquêtes actives dans neuf pays en situation</li> <li>- Suivi de l'ensemble des dossiers d'enquêtes résiduelles, mandats d'arrêt en attente</li> <li>- Deux procès</li> </ul> <p>Enquêtes préliminaires concernant neuf situations</p>	<p>- Côte d'Ivoire 1 : <i>Le Procureur v. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</i> s'est ouvert le 28 janvier 2016. Le 15 janvier 2019, la Chambre de première instance I, à la majorité des votes, a déclaré non coupables MM. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé de l'ensemble des accusations de crimes de guerre et de crime contre l'humanité présumés commis en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011. Le Procureur a fait appel de la décision le 16 septembre 2019. La Chambre des appels examinera l'appel concernant cette affaire</p> <p>- RDC 6 : <i>Le Procureur v. Bosco Ntaganda</i> s'est ouvert le 2 septembre 2015. Le 8 juillet 2019, la Chambre de première instance VI a déclaré Bosco Ntaganda coupable au-delà de tout doute raisonnable concernant 18 chefs d'accusation de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, commis à Ituri, RDC, en 2002-2003. Le 7 novembre 2019, Bosco Ntaganda a été condamné à un total de 30 ans d'emprisonnement. Le verdict et la peine font actuellement l'objet d'appels</p> <p>- Ouganda : Le procès dans l'affaire du <i>Procureur v. Dominic Ongwen</i> s'est ouvert le 6 décembre 2016 devant la Chambre de première instance IX. Le 12 décembre 2019, le juge-président a déclaré closes les présentations de preuves pour cette affaire. Les dernières conclusions ont été déposées le 24 février 2020. Les déclarations finales ont été prononcées du 10 au 12 mars 2020. Le verdict de condamnation ou d'acquittement, conformément à l'Article 74 du Statut de Rome, sera rendu le 4 février 2021</p> <p>- Kenya : Les mandats d'arrêts émis sous scellé dans le procès de l'affaire du <i>Procureur v. Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett</i> à l'encontre de Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett le 10 mars pour infraction à l'administration de la justice par subornation de témoins dans les affaires relatives à la situation du Kenya. Ils ont été déscellés le 10 septembre 2015. Le 2 novembre 2020, Paul Gicheru s'est rendu aux autorités des Pays-Bas, conformément aux mandats d'arrêts pour infraction à l'administration de la justice par subornation de témoins de la Cour. Le 3 novembre 2020, Paul Gicheru a été écroué dans les locaux de la Cour, après qu'il a été procédé aux nécessaires procédures nationales. La première comparution de M. Gicheru devant la Cour a eu lieu le 6 novembre 2020. Le 11 décembre 2020, la Chambre de première instance A a suspendu les affaires Paul Gicheru et Philip Kipkoech Bett. Le juge unique a fixé des dates provisoires pour la procédure de confirmation des charges, laquelle sera, en principe, réalisée par écrit. L'Accusation doit déposer son document contenant les charges pour le 12 février 2021. La Défense doit déposer une liste de preuves pour le 26 février 2021. Le Bureau continue à conduire ses enquêtes concernant d'éventuelles violations de l'Article 70 du Statut de Rome dans la situation du Kenya de même qu'il continue à recevoir des informations sur les présumés crimes contre l'humanité commis au cours des violences survenues après les élections de 2007-2008</p> <p>- Libye : Le Bureau a réalisé plusieurs missions au cours de l'année 2020 dans différents pays afin de rassembler des preuves et de procéder à des entretiens avec des témoins concernant les crimes présumés commis par toutes les parties engagées dans le conflit. Le Bureau continue à entretenir un dialogue avec les autorités libyennes et a réalisé des missions en Libye pour des activités d'enquêtes et des questions de coopération. Ainsi qu'il l'a mis en évidence dans son rapport au Conseil de Sécurité des Nations-Unies le 5 mai 2020 et le 11 novembre 2020, le Bureau a poursuivi ses efforts pour faire avancer ses enquêtes concernant</p>

Exercice financier	Budget approuvé (en millions d'euros)	Exécution du budget	Prévisions	Réalisation des prévisions
				<p>de nouvelles affaires, existantes ou éventuelles, et inviter les États et les différents acteurs à le soutenir en vue de sécuriser l'exécution des mandats d'arrêt exceptionnels. Le Bureau a continué à travailler sur des demandes supplémentaires de mandats d'arrêt dans cette situation. Concernant ses activités d'enquêtes, le Bureau a pu bénéficier d'une étroite coopération des États, de la Mission de soutien des Nations-Unies en Libye (MSNUL) et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi que de groupes de la société civile et de personnes privées. Il a de plus en plus investi dans la coopération et le soutien aux enquêtes nationales concernant les crimes internationaux et autres commis en Libye.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Burundi</i> : Au cours de l'année 2020, le Bureau a réalisé plusieurs missions liées à des enquêtes concernant des crimes présumés commis dans cette situation, et consacrées au renforcement des réseaux de coopération. En particulier, le Bureau a continué à rassembler des preuves et à organiser des entretiens avec des témoins concernant les crimes faisant l'objet d'enquêtes. Dans ce contexte, alors que le Burundi refuse de coopérer avec la Cour, le Bureau a bénéficié de la coopération d'États et d'organes des Nations-Unies</li> <li>- <i>Rép. centrafricaine IIb (anti-balaka)</i>: Relativement au procès Rép. centrafricaine IIb, le 16 mars 2020, la Présidence a constitué la Chambre de première instance V pour instruire l'affaire <i>Le Procureur v. Alfred Yekatom et Patrice-Edouard Ngaiisona</i>. L'ouverture du procès est prévue pour le 9 février 2021. La Chambre tiendra des conférences de mise en état, consultera les parties et les participants afin de préparer le procès en se conformant à la procédure nécessaire pour faciliter le déroulement équitable et rapide de la procédure</li> <li>- <i>Mali</i> : Concernant la situation du Mali, un mandat d'arrêt a été émis le 27 mars 2018 à l'encontre de M. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud (Al Hassan), membre présumé d'Ansar Eddine et <i>de facto</i> chef de la police islamique. Le suspect a été livré à la Cour le 31 mars 2018. Le 23 avril 2020, la Chambre préliminaire I a partiellement accepté la requête du Procureur visant à modifier les charges portées à l'encontre de M. Al Hassan ; la version expurgée de cette décision a été publiée le 11 mai 2020. Le procès s'est ouvert les 14 et 15 juillet 2020, notamment avec la déclaration d'ouverture du Procureur. Le procès a repris le 8 septembre 2020, avec le début de la présentation des preuves de l'Accusation devant les juges et l'audition des témoins. La présentation des preuves de l'Accusation est en cours. À leur demande, les représentants légaux des victimes et la Défense feront leur déclaration liminaire au début de la présentation de leurs preuves, une fois la présentation de l'Accusation terminée</li> <li>- <i>Côte d'Ivoire II</i> : Le Bureau a continué, au cours de l'année 2020, à rassembler les preuves liées aux crimes présumés commis au cours des violences survenues après les élections par le camp opposé à celui du président sortant Laurent Gbagbo (CIV II). L'enquête suit son cours et est actuellement dans une phase avancée</li> <li>- <i>Rép. centrafricaine IIa (Séléka)</i> : Le Bureau a réalisé différentes missions en rapport avec ses enquêtes en cours sur les parties en conflit en République centrafricaine, en se concentrant sur les crimes commis depuis le 1<sup>er</sup> août 2012. Le Bureau a bénéficié d'une forte coopération des autorités centrafricaines et de la Mission de stabilisation intégrée multidimensionnelles des Nations-Unies en République centrafricaine (MINUSCA). Maintenir et renforcer la coopération avec les acteurs principaux, notamment plusieurs organes et agences des Nations-Unies, et les pays limitrophes, est resté une priorité. Le Bureau a continué à surveiller et encourager les procédures pénales nationales et à coopérer et partager son savoir-faire avec les acteurs judiciaires nationaux, notamment la Cour pénale spéciale.</li> <li>- <i>Soudan (Darfour)</i>: Le Bureau, en coordination avec le Greffe de la Cour, a été en mesure de sécuriser la remise et le transfert de M. Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman, le 9 juin 2020, vers les locaux de détention de la Cour, suite à sa reddition</li> </ul>

<i>Exercice financier</i>	<i>Budget approuvé (en millions d'euros)</i>	<i>Exécution du budget</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Réalisation des prévisions</i>
				<p>volontaire aux autorités centrafricaines, et ce en dépit des difficultés opérationnelles créées du fait de la pandémie du COVID-19. Le Bureau a ensuite été en mesure de réaliser plusieurs missions en Europe et en Afrique pour hâter la phase de préparation pour l'audience de confirmation des charges à l'encontre de M. Abd-Al-Rahman, prévue pour le 22 février 2021. En octobre, le Procureur a réalisé la première mission de son Bureau au Soudan depuis 13 ans. Ainsi qu'il a été mis en évidence, entre autres, dans l'exposé du Procureur au Conseil de Sécurité des Nations-Unies le 10 décembre 2020, le Bureau a engagé le dialogue, à Khartoum, avec les plus hauts dignitaires du gouvernement du Soudan, et s'est entretenu avec des représentants d'organismes de la société civile, d'organismes internationaux et du corps diplomatique. Le 3 décembre 2020, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées, notamment concernant la sécurité des témoins, le Bureau a demandé à la Chambre préliminaire de reporter l'audience de confirmation jusqu'au 31 mai 2021</p> <p>- <i>Géorgie</i> : Au cours de l'année 2020, le Bureau a réalisé un certain nombre de missions d'enquêtes dans différents pays. Le Bureau continue à inviter toutes les parties à coopérer à ses enquêtes, notamment la Fédération de Russie et les autorités <i>de facto</i> d'Ossétie du Sud, afin que justice soit rendue aux victimes de toutes les parties du conflit. L'enquête est en cours, activement, et se trouve actuellement en phase avancée. En outre, des activités d'enquêtes ont été menées en soutien à des procès et des procès préliminaires en cours, et liés à d'autres affaires existantes</p> <p>- <i>Bangladesh/Myanmar</i> : Le 14 novembre 2019, le Bureau, suite à l'autorisation de la Chambre préliminaire III, a ouvert une enquête concernant les crimes présumés relevant de la juridiction de la Cour, commis dans la situation du Bangladesh/Myanmar. Du fait des incidences dues à la pandémie du Covid-19 et de la capacité limitée du Bureau à mener des activités sur le terrain depuis mars 2020, le Bureau fait actuellement avancer d'autres aspects de son enquête et a continué à faire des progrès importants dans sa collecte de preuves. Le Bureau poursuit ses efforts afin d'agrandir son réseau de coopération dans la région et invite toutes les parties à coopérer à ses enquêtes, notamment la République de l'Union du Myanmar. Le Bureau a conduit sa première mission au Bangladesh, suite à l'ouverture de l'enquête en janvier / février 2020 (sa quatrième mission au total). Au cours de sa visite, le Bureau du Procureur a entamé le dialogue avec des ministres du gouvernement concernés, des agences des Nations-Unies, des partenaires de la société civile et la communauté diplomatique. En outre, le Bureau a mené plusieurs activités de rapprochement avec les communautés touchées et fait progresser des questions opérationnelles et logistiques pour permettre le démarrage des activités d'enquête dans les camps Rohingya au Bangladesh</p> <p>- <i>Afghanistan</i> : Le 5 mars 2020, la Chambre des Appels a autorisé l'ouverture d'une enquête concernant la situation en Afghanistan. Le Bureau a continué à nouer le dialogue avec un certain nombre d'acteurs, pour créer des réseaux de coopération pertinents et préparer les bases d'un démarrage des activités d'enquête. Le 15 avril 2020, le Procureur a informé la Chambre préliminaire II que la République islamique d'Afghanistan lui avait, au titre de l'Article 18 du Statut, demandé de déférer pour enquête ses ressortissants ou autres dans le cadre de sa juridiction concernant les actes criminels présumés commis dans le cadre des paramètres de cette situation et lui avait demandé un délai supplémentaire pour fournir du matériel de soutien pour sa demande. Les autorités afghanes ont fourni des informations supplémentaires au Bureau le 12 juin 2020</p> <p>- Le Rapport annuel sur les activités d'enquêtes préliminaires a été publié le 14 décembre 2020</p>

S

## Annexe XIV : Engagements non acquittés

**Tableau 1 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2020 – Chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)**

Grand Programme/Programme	Commandes en cours		Voyages ouverts		Total engagements non acquittés s
	Nombre de commandes	Montant des commandes	Nombre de voyages	Montant des voyages	
		[2]		[4]	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]
Grand Programme I					
Branche Judiciaire	<b>8</b>	<b>52,1</b>	<b>2</b>	<b>12,1</b>	<b>64,3</b>
Présidence	4	13,6	-	-	13,6
Chambres	4	38,5	2	12,1	50,7
Grand Programme II					
Bureau du Procureur	<b>17</b>	<b>218,7</b>	<b>63</b>	<b>230,1</b>	<b>448,8</b>
Le Procureur	8	71,3	4	13,7	85,0
Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération	1	19,8	7	22,8	42,6
Division des enquêtes	7	124,5	47	177,1	301,6
Division des poursuites	1	3,0	5	16,6	19,6
Grand Programme III					
Greffe	<b>297</b>	<b>3 720,3</b>	<b>121</b>	<b>355,4</b>	<b>4 075,7</b>
Cabinet du greffier	1	22,1	-	-	22,1
Division des services de gestion	50	834,3	1	2,1	836,4
Division des services judiciaires	92	2 223,2	86	214,8	2 438,0
Division des opérations extérieures	154	640,7	34	138,5	779,2
Grand Programme IV					
Secrétariat de l'Assemblée des États parties	<b>58</b>	<b>169,0</b>	<b>16</b>	<b>26,8</b>	<b>195,8</b>
Grand Programme V					
Locaux	<b>1</b>	<b>524,6</b>	-	-	<b>524,6</b>
Grand Programme VI					
Secrétariat du Fonds au profit des victimes	<b>3</b>	<b>24,6</b>	<b>5</b>	<b>27,5</b>	<b>52,1</b>
Grand Programme VII-5					
Mécanisme de contrôle indépendant	<b>1</b>	<b>1,6</b>	-	-	<b>1,6</b>
Grand Programme VII-6					
Bureau de l'audit interne	-	-	-	-	-
<b>Cour totale</b>	<b>385</b>	<b>4 710,9</b>	<b>207</b>	<b>651,8</b>	<b>5 362,7</b>

**Tableau 2 : Engagements non acquittés au 31 décembre 2019 - Chiffres préliminaires non vérifiés (en milliers d'euros)**

<i>Grand Programme/Programme</i>	<i>Commandes en cours au 31 Dec 2019</i>		<i>Voyages ouverts au 31 Dec 2019</i>		<i>Total engagements non acquittés au 31 Dec 2019</i>	<i>Débours en 2020</i>	<i>Economies, engagements non acquittés en 2019</i>
	<i>Number of POs</i>	<i>Amount for POs</i>	<i>Number of Trips</i>	<i>Amount for Trips</i>			
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]=[2]+[4]	[6]	[7]=[5]-[6]
<i>Grand Programme I</i>							
<i>Branche Judiciaire</i>	<b>8</b>	<b>72,1</b>	<b>11</b>	<b>25,0</b>	<b>97,1</b>	<b>72,3</b>	<b>24,8</b>
<i>Présidence</i>	4	10,7	3	8,9	19,6	12,3	7,4
<i>Chambres</i>	4	61,4	8	16,1	77,5	60,1	17,4
<i>Bureaux de liaison</i>							
<i>Grand Programme II</i>							
<i>Bureau du Procureur</i>	<b>20</b>	<b>215,7</b>	<b>108</b>	<b>313,3</b>	<b>529,0</b>	<b>395,9</b>	<b>133,1</b>
<i>Le Procureur</i>	9	35,3	12	44,7	80,0	73,5	6,5
<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	1	18,9	13	41,3	60,2	55,8	4,5
<i>Division des enquêtes</i>	6	130,3	70	176,3	306,6	191,4	115,2
<i>Division des poursuites</i>	4	31,2	13	51,0	82,2	75,3	6,9
<i>Grand Programme III</i>							
<i>Greffe</i>	<b>275</b>	<b>2 319,8</b>	<b>208</b>	<b>472,1</b>	<b>2 791,9</b>	<b>2 335,6</b>	<b>456,2</b>
<i>Cabinet du greffier</i>	7	26,2	3	6,5	32,6	6,5	26,2
<i>Division des services de gestion</i>	54	552,2	8	25,7	577,9	511,7	66,2
<i>Division des services judiciaires</i>	90	1 364,2	90	246,4	1 610,6	1 443,3	167,2
<i>Division des opérations extérieures</i>	124	377,3	107	193,5	570,8	374,1	196,6
<i>Grand Programme IV</i>							
<i>Secrétariat de l'Assemblée des États parties</i>	<b>40</b>	<b>155,1</b>	<b>22</b>	<b>58,7</b>	<b>213,8</b>	<b>164,6</b>	<b>49,2</b>
<i>Grand Programme V</i>							
<i>Locaux provisoires</i>	<b>2</b>	<b>316,2</b>	-	-	<b>316,2</b>	<b>316,2</b>	-
<i>Grand Programme VI</i>							
<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	<b>12</b>	<b>51,6</b>	<b>17</b>	<b>35,4</b>	<b>87,0</b>	<b>70,5</b>	<b>16,6</b>
<i>Grand Programme VII-5</i>							
<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	<b>1</b>	<b>0,1</b>	<b>2</b>	<b>7,7</b>	<b>7,8</b>	<b>5,8</b>	<b>2,0</b>
<i>Grand Programme VII-6</i>							
<i>Bureau de l'audit interne</i>	-	-	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,0</b>
<b>Total Cour</b>	<b>358</b>	<b>3 130,6</b>	<b>369</b>	<b>912,7</b>	<b>4 043,4</b>	<b>3 361,5</b>	<b>681,9</b>



## Annexe XV : Décisions judiciaires ayant eu des incidences financières importantes en 2020

<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Dépenses liées au COVID-19</b>		
Mesures nécessaires à l'organisation d'audiences de la Cour à distance	21 000 €	Installation d'Interactio
	54 000 €	Matériel pour l'interprétation à distance
	239 000 €	Licences Citrix et Webex
Montant total	314 000 €	
<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Le Procureur c. Al Hassan</b>		
<b>ICC-01/12-01/18-1006-Conf-Décision portant désignation d'experts aux fins d'un examen médical conformément à la règle 135 du Règlement de procédure et de preuve</b>	48 000,00 €	Honoraires de trois experts médicaux
<i>En date du 21 août 2020</i>	5 564,52 €	Frais de déplacement et indemnités journalières de subsistance
Montant total	53 564,52 €	
<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Le Procureur c. Bosco Ntaganda</b>		
<b>ICC-01/04-02/06-2528-Red-Décision portant désignation d'experts en matière de réparations</b>	40 000 €	Désignation de quatre experts en réparations (aux frais du Greffe)
<i>En date du 14 mai 2020</i>	48 000 €	Ressources humaines (niveau P-1/2, six mois équivalent temps plein pour préparer et gérer la mission)
	1 407 €	Interactio, outil nécessaire à l'audience virtuelle
Montant total	89 407 €	
<i>Décision judiciaire</i>	<i>Incidence financière</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé</b>		
<b>ICC-02/11-01/1359 - Décision portant report de l'audience devant la Chambre d'appel</b>	2 577 €	Interactio, outil nécessaire à l'audience virtuelle
<i>En date du 17 juin 2020</i>	764,46 €	Mission à Bruxelles afin de préparer et de permettre la participation de M. Gbagbo à distance
Montant total	3 341,46 €	

## Annexe XVI: Exécution du budget 2020 par sous-programme, programme et grand programme et par poste budgétaire (montants en milliers d'euros)

Tableau 1: CPI

<i>La Cour</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
<i>Salaire des juges</i>	5 516.9	5 208.5	308.4	94.4
Administrateurs	61 403.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	26 082.4	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>87 486.1</i>	<i>89 011.6</i>	<i>(1 525.5)</i>	<i>101.7</i>
Assistance temporaire générale	17 341.4	17 044.6	296.8	98.3
Assistance temporaire pour les réunions	283.5	446.7	(163.2)	157.6
Heures supplémentaires	223.5	181.9	41.6	81.4
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>17 848.4</i>	<i>17 673.2</i>	<i>175.2</i>	<i>99.0</i>
Voyage	6 332.2	1 995.4	4 336.8	31.5
Hospitalité	28.0	14.0	14.0	50.2
Services contractuels	4 072.7	3 373.8	698.9	82.8
Formation	1 045.1	365.9	679.2	35.0
Consultants	689.4	1 006.9	(317.5)	146.0
Avocat de la défense	3 167.5	2 721.7	445.8	85.9
Avocat des victimes	1 300.0	1 211.9	88.1	93.2
Frais généraux de fonctionnement	15 523.9	13 674.2	1 849.7	88.1
Fournitures et matériel	1 233.7	920.1	313.6	74.6
Meubles et équipement	1 376.6	1 294.2	82.4	94.0
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>34 769.1</i>	<i>26 578.1</i>	<i>8 190.9</i>	<i>76.4</i>
<b>Total</b>	<b>145 620.5</b>	<b>138 471.4</b>	<b>7 149.1</b>	<b>95.1</b>
Prêt à l'État hôte	3 585.1	3 585.1	(0.0)	100.0
<b>Total, y compris le prêt de l'État hôte</b>	<b>149 205.6</b>	<b>142 056.5</b>	<b>7 149.0</b>	<b>95.2</b>

Tableau 1 : Grand Programme – Branche Judiciaire

<i>Branche Judiciaire</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
<i>Salaire des juges</i>	5 516.9	5 208.5	308.4	94.4
Administrateurs	4 458.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	883.3	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 341.9</i>	<i>5 023.4</i>	<i>318.5</i>	<i>94.0</i>
Assistance temporaire générale	1 078.2	929.3	148.9	86.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 078.2</i>	<i>929.3</i>	<i>148.9</i>	<i>86.2</i>
Voyage	100.7	4.9	95.8	4.9
Hospitalité	11.0	7.9	3.1	71.4
Services contractuels	-	0.0	(0.0)	-
Formation	27.8	11.0	16.8	39.4
Consultants	5.0	-	5.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>144.5</i>	<i>23.7</i>	<i>120.8</i>	<i>16.4</i>
<b>Total</b>	<b>12 081.5</b>	<b>11 185.0</b>	<b>896.5</b>	<b>92.6</b>

Tableau 2: Grand Programme I – 1100

<i>La Présidence</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
<i>Salaire des juges</i>	28.0	-	28.0	-
Administrateurs	835.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	304.9	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 140.3</i>	<i>863.3</i>	<i>277.0</i>	<i>75.7</i>
Assistance temporaire générale	-	84.1	(84.1)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>84.1</i>	<i>(84.1)</i>	<i>-</i>
Voyage	100.7	4.9	95.8	4.9
Hospitalité	10.0	7.4	2.6	73.6
Services contractuels	-	0.0	(0.0)	-
Formation	6.8	3.0	3.8	44.7
Consultants	5.0	-	5.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>122.5</i>	<i>15.3</i>	<i>107.2</i>	<i>12.5</i>
<b>Total</b>	<b>1 290.8</b>	<b>962.7</b>	<b>328.1</b>	<b>74.6</b>

Tableau 3: Grand Programme I – 1200

Chambres	Budget	Dépenses	Écart	Taux
	approuvé	réelles		d'exécution
	2020	2020		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
<i>Salaire des juges</i>	5 488.9	5 208.5	280.4	94.9
Administrateurs	3,623.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	578.4	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	4 201.6	4 160.2	41.4	99.0
Assistance temporaire générale	1 078.2	845.2	233.0	78.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1 078.2	845.2	233.0	78.4
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	1.0	0.5	0.5	50.0
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	21.0	7.9	13.1	37.7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	22.0	8.4	13.6	38.3
<b>Total</b>	<b>10 790.7</b>	<b>10 222.3</b>	<b>568.4</b>	<b>94.7</b>

Tableau 1 : Bureau du Procureur

Bureau du Procureur	Budget	Dépenses	Écart	Taux
	approuvé	réelles		d'exécution
	2020	2020		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	26 721.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	5 429.4	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	32 150.9	32 348.9	(198.0)	100.6
Assistance temporaire générale	10 360.8	9 915.5	445.3	95.7
Assistance temporaire pour les réunions	-	3.0	(3.0)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	10 360.8	9 918.5	442.3	95.7
Voyage	3 095.7	1 212.0	1,883.7	39.2
Hospitalité	5.0	3.0	2.0	60.0
Services contractuels	527.0	417.9	109.1	79.3
Formation	290.0	6.6	283.4	2.3
Consultants	50.0	90.6	(40.6)	181.2
Frais généraux de fonctionnement	640.0	633.1	6.9	98.9
Fournitures et matériel	90.0	88.4	1.6	98.2
Meubles et équipement	174.0	141.7	32.3	81.4
<i>Dépenses hors personnel</i>	4 871.7	2 593.2	2 278.5	53.2
<b>Total</b>	<b>47 383.4</b>	<b>44 860.6</b>	<b>2 522.8</b>	<b>94.7</b>

Tableau 2 : Grand Programme II – 2100

<i>Le Procureur</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	4 054.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	2 675.2	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>6 729.6</i>	<i>6 161.8</i>	<i>567.8</i>	<i>91.6</i>
Assistance temporaire générale	3 261.5	2 754.8	506.7	84.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	3.0	(3.0)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>3 261.5</i>	<i>2 757.8</i>	<i>503.7</i>	<i>84.6</i>
Voyage	611.1	124.7	486.4	20.4
Hospitalité	5.0	3.0	2.0	60.0
Services contractuels	527.0	411.5	115.5	78.1
Formation	290.0	0.3	289.7	0.1
Consultants	50.0	-	50.0	-
Frais généraux de fonctionnement	10.0	10.2	(0.2)	102.2
Fournitures et matériel	90.0	88.4	1.6	98.2
Meubles et équipement	174.0	141.7	32.3	81.4
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 757.1</i>	<i>779.8</i>	<i>977.3</i>	<i>44.4</i>
<b>Total</b>	<b>11 748.2</b>	<b>9 699.4</b>	<b>2 048.8</b>	<b>82.6</b>

Tableau 3 : Grand Programme II – 2110

<i>Cabinet du Procureur / Section des Avis Juridiques</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 443.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	295.2	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 738.2</i>	<i>1 649.5</i>	<i>88.7</i>	<i>94.9</i>
Assistance temporaire générale	122.1	173.5	(51.4)	142.1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>122.1</i>	<i>173.5</i>	<i>(51.4)</i>	<i>142.1</i>
Voyage	179.4	25.4	154.0	14.2
Hospitalité	5.0	3.0	2.0	60.0
Services contractuels	30.0	1.5	28.5	5.2
Formation	290.0	0.3	289.7	0.1
Consultants	50.0	-	50.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>554.4</i>	<i>30.3</i>	<i>524.1</i>	<i>5.5</i>
<b>Total</b>	<b>2 414.7</b>	<b>1 853.3</b>	<b>561.4</b>	<b>76.8</b>

Tableau 4 : Grand Programme II -2120

<i>Section des Services</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]		
Administrateurs	1 484.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	910.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 394.8</i>	<i>2 322.8</i>	<i>72.0</i>	<i>97.0</i>
Assistance temporaire générale	2 024.8	1 560.2	464.6	77.1
Assistance temporaire pour les réunions	-	3.0	(3.0)	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>2 024.8</i>	<i>1 563.2</i>	<i>461.6</i>	<i>77.2</i>
Voyage	414.4	98.8	315.6	23.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	497.0	403.7	93.3	81.2
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0.1	(0.1)	-
Fournitures et matériel	30.0	47.6	(17.6)	158.8
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>941.4</i>	<i>550.2</i>	<i>391.2</i>	<i>58.4</i>
<b>Total</b>	<b>5 361.0</b>	<b>4 436.2</b>	<b>924.8</b>	<b>82.7</b>

Tableau 5 : Grand Programme II – 2160

<i>Section de l'information, de la connaissance et de la gestion des preuves</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]		
Administrateurs	1 126.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 470.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 596.6</i>	<i>2 189.5</i>	<i>407.1</i>	<i>84.3</i>
Assistance temporaire générale	1 114.6	1 021.0	93.6	91.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 114.6</i>	<i>1 021.0</i>	<i>93.6</i>	<i>91.6</i>
Voyage	17.3	0.5	16.8	3.1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	6.3	(6.3)	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	10.0	10.1	(0.1)	101.0
Fournitures et matériel	60.0	40.7	19.3	67.9
Meubles et équipement	174.0	141.7	32.3	81.4
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>261.3</i>	<i>199.3</i>	<i>62.0</i>	<i>76.3</i>
<b>Total</b>	<b>3 972.5</b>	<b>3 409.9</b>	<b>562.6</b>	<b>85.8</b>

**Tableau 6 : Grand Programme II – 2200**

<i>Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	2 833.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	350.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 183.0</i>	<i>3 079.5</i>	<i>103.5</i>	<i>96.7</i>
Assistance temporaire générale	427.4	661.5	(234.1)	154.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>427.4</i>	<i>661.5</i>	<i>(234.1)</i>	<i>154.8</i>
Voyage	419.1	102.9	316.2	24.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>419.1</i>	<i>102.9</i>	<i>316.2</i>	<i>24.6</i>
<b>Total</b>	<b>4 029.5</b>	<b>3 843.9</b>	<b>185.6</b>	<b>95.4</b>

**Tableau 7 : Grand Programme II – 2300**

<i>Division des Enquêtes</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	10 784.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 844.2	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>12 628.6</i>	<i>13 695.8</i>	<i>(1 067.2)</i>	<i>108.5</i>
Assistance temporaire générale	4 800.3	4 781.2	19.1	99.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>4 800.3</i>	<i>4 781.2</i>	<i>19.1</i>	<i>99.6</i>
Voyage	1 724.0	945.7	778.3	54.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	6.4	(6.4)	-
Formation	-	6.3	(6.3)	-
Consultants	-	10.2	(10.2)	-
Frais généraux de fonctionnement	630.0	622.9	7.1	98.9
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 354.0</i>	<i>1 591.3</i>	<i>762.7</i>	<i>67.6</i>
<b>Total</b>	<b>19 782.9</b>	<b>20 068.3</b>	<b>(285.4)</b>	<b>101.4</b>

Tableau 8 : Grand Programme 2400

<i>Division des Poursuites</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	9 049.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	560.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>9 609.7</i>	<i>9 411.9</i>	<i>197.8</i>	<i>97.9</i>
Assistance temporaire générale	1 871.6	1 718.0	153.6	91.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 871.6</i>	<i>1 718.0</i>	<i>153.6</i>	<i>91.8</i>
Voyage	341.5	38.7	302.8	11.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	80.4	(80.4)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>341.5</i>	<i>119.1</i>	<i>222.4</i>	<i>34.9</i>
<b>Total</b>	<b>11 822.8</b>	<b>11 249.0</b>	<b>573.8</b>	<b>95.1</b>

Tableau 93 : Grand Programme III – Greffe

<i>Greffe</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	27 710.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	19 108.4	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>46 818.4</i>	<i>48 305.7</i>	<i>(1 487.3)</i>	<i>103.2</i>
Assistance temporaire générale	3 577.8	4 137.8	(560.0)	115.7
Assistance temporaire pour les réunions	189.3	338.7	(149.4)	178.9
Heures supplémentaires	209.5	164.5	45.0	78.5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>3 976.6</i>	<i>4 641.1</i>	<i>(664.5)</i>	<i>116.7</i>
Voyage	2 058.2	557.0	1 501.2	27.1
Hospitalité	4.0	2.3	1.7	56.4
Services contractuels	2 785.5	1 863.7	921.8	66.9
Formation	642.8	327.6	315.2	51.0
Consultants	260.8	533.1	(272.3)	204.4
Avocat de la défense	3 167.5	2 721.7	445.8	85.9
Avocat des victimes	1 300.0	1 211.9	88.1	93.2
Frais généraux de fonctionnement	12 584.5	10 762.9	1 821.6	85.5
Fournitures et matériel	1 126.0	825.4	300.6	73.3
Meubles et équipement	1 192.6	1 152.2	40.4	96.6
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>25 121.9</i>	<i>19 957.8</i>	<i>5 164.1</i>	<i>79.4</i>
<b>Total</b>	<b>75 916.9</b>	<b>72 904.5</b>	<b>3 012.4</b>	<b>96.0</b>



Tableau 10: Grand Programme III – 3100

<i>Bureau du Greffier</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 500.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	151.8	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 651.8</i>	<i>1 628.1</i>	<i>23.7</i>	<i>98.6</i>
Assistance temporaire générale	-	130.2	(130.2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0.9	(0.9)	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>131.2</i>	<i>(131.2)</i>	<i>-</i>
Voyage	34.2	7.7	26.5	22.5
Hospitalité	4.0	2.3	1.7	56.4
Services contractuels	-	5.3	(5.3)	-
Formation	8.0	-	8.0	-
Consultants	-	7.1	(7.1)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>46.2</i>	<i>22.4</i>	<i>23.8</i>	<i>48.5</i>
<b>Total</b>	<b>1 698.0</b>	<b>1 781.6</b>	<b>(83.6)</b>	<b>104.9</b>

Tableau 11 : Grand Programme III – 3110

<i>Cabinet du Greffier</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	708.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	83.3	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>791.7</i>	<i>804.8</i>	<i>(13.1)</i>	<i>101.7</i>
Assistance temporaire générale	-	130.2	(130.2)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	0.9	(0.9)	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>131.2</i>	<i>(131.2)</i>	<i>-</i>
Voyage	21.0	7.7	13.3	36.7
Hospitalité	4.0	2.3	1.7	56.4
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	7.1	(7.1)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>25.0</i>	<i>17.1</i>	<i>7.9</i>	<i>68.3</i>
<b>Total</b>	<b>816.7</b>	<b>953.1</b>	<b>(136.4)</b>	<b>116.7</b>

Tableau 12 : Grand Programme III – 3130

<i>Section des avis juridiques</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	791.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	68.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>860.1</i>	<i>823.2</i>	<i>36.9</i>	<i>95.7</i>
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Voyage	13.2	-	13.2	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	5.3	(5.3)	-
Formation	8.0	-	8.0	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>21.2</i>	<i>5.3</i>	<i>15.9</i>	<i>25.1</i>
<b>Total</b>	<b>881.3</b>	<b>828.6</b>	<b>52.7</b>	<b>94.0</b>

Tableau 13 : Grand Programme III – 3200

<i>Direction des services de gestion</i> <i>(DMS)</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	3 869.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	9 686.3	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>13 555.4</i>	<i>13 549.9</i>	<i>5.5</i>	<i>100.0</i>
Assistance temporaire générale	707.8	548.3	159.5	77.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	194.5	142.6	51.9	73.3
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>902.3</i>	<i>690.9</i>	<i>211.4</i>	<i>76.6</i>
Voyage	208.2	61.6	146.6	29.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	390.5	246.9	143.6	63.2
Formation	361.4	288.2	73.2	79.8
Consultants	33.0	132.0	(99.0)	400.1
Frais généraux de fonctionnement	3 078.3	2 436.5	641.8	79.2
Fournitures et matériel	291.7	209.0	82.7	71.6
Meubles et équipement	378.5	106.6	271.9	28.2
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 741.6</i>	<i>3 480.8</i>	<i>1 260.8</i>	<i>73.4</i>
<b>Total</b>	<b>19 199.3</b>	<b>17 721.6</b>	<b>1 477.7</b>	<b>92.3</b>

Tableau 14 : Grand Programme III – 3210

<i>Bureau du Directeur</i> <i>Direction des services de gestion</i>	<i>Budget</i> <i>approuvé</i> <i>2020</i>	<i>Dépenses</i> <i>réelles</i> <i>2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i> <i>d'exécution</i> <i>en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	748.2	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	411.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 159.2</i>	<i>1 547.0</i>	<i>(387.8)</i>	<i>133.5</i>
Assistance temporaire générale	487.4	299.6	187.8	61.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>487.4</i>	<i>299.6</i>	<i>187.8</i>	<i>61.5</i>
Voyage	17.2	4.2	13.0	24.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	174.9	78.8	96.1	45.1
Formation	20.1	1.1	19.0	5.5
Consultants	3.0	16.3	(13.3)	543.8
Frais généraux de fonctionnement	352.5	332.5	20.0	94.3
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>567.7</i>	<i>432.9</i>	<i>134.8</i>	<i>76.3</i>
<b>Total</b>	<b>2 214.3</b>	<b>2 279.6</b>	<b>(65.3)</b>	<b>102.9</b>

Tableau 15 : Grand Programme III – 3220

<i>Section des ressources humaines</i>	<i>Budget</i> <i>approuvé</i> <i>2020</i>	<i>Dépenses</i> <i>réelles</i> <i>2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i> <i>d'exécution</i> <i>en %</i>
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	1 076.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 110.8	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 187.5</i>	<i>1 950.3</i>	<i>237.2</i>	<i>89.2</i>
Assistance temporaire générale	122.1	228.6	(106.5)	187.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>122.1</i>	<i>228.6</i>	<i>(106.5)</i>	<i>187.2</i>
Voyage	10.0	0.8	9.2	8.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	9.3	9.5	(0.2)	102.4
Formation	200.1	242.9	(42.8)	121.4
Consultants	30.0	38.2	(8.2)	127.3
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>249.4</i>	<i>291.4</i>	<i>(42.0)</i>	<i>116.8</i>
<b>Total</b>	<b>2 559.0</b>	<b>2 470.2</b>	<b>88.8</b>	<b>96.5</b>

Tableau 16 : Grand Programme III – 3230

<i>Section du budget</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2020	2020		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	373.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	205.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	578.9	503.6	75.3	87.0
Assistance temporaire générale	-	54.4	(54.4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	1.5	-	1.5	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1.5	54.4	(52.9)	3,624.7
Voyage	8.1	-	8.1	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	5.3	-	5.3	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	13.4	-	13.4	-
<b>Total</b>	<b>593.8</b>	<b>558.0</b>	<b>35.8</b>	<b>94.0</b>

Table 17: Major Programme III – 3240

<i>Section des finances</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	2020	2020		en %
	[1]	[2]	[3]=[1]-[2]	[4]=[2]/[1]
Administrateurs	460.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	959.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	1 419.8	1 554.8	(135.0)	109.5
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5.0	4.1	0.9	81.2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	5.0	4.1	0.9	81.2
Voyage	4.8	-	4.8	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	37.3	38.1	(0.8)	102.1
Formation	8.0	-	8.0	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	70.0	51.1	18.9	72.9
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	120.1	89.1	31.0	74.2
<b>Total</b>	<b>1 544.9</b>	<b>1 648.0</b>	<b>(103.1)</b>	<b>106.7</b>

Tableau 18 : Grand Programme III – 3250

<i>Section des services généraux</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	792.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	2 715.9	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>3 508.6</i>	<i>3 389.1</i>	<i>119.5</i>	<i>96.6</i>
Assistance temporaire générale	98.3	(34.2)	132.5	(34.8)
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	90.0	55.8	34.2	62.0
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>188.3</i>	<i>21.6</i>	<i>166.7</i>	<i>11.4</i>
Voyage	33.6	13.9	19.7	41.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	126.0	69.3	56.7	55.0
Formation	16.5	14.6	1.9	88.2
Consultants	-	77.6	(77.6)	-
Frais généraux de fonctionnement	2 543.0	1 944.9	598.1	76.5
Fournitures et matériel	228.0	152.4	75.6	66.8
Meubles et équipement	378.5	72.8	305.7	19.2
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>3 325.6</i>	<i>2 345.4</i>	<i>980.2</i>	<i>70.5</i>
<b>Total</b>	<b>7 022.5</b>	<b>5 756.0</b>	<b>1 266.5</b>	<b>82.0</b>

Tableau 19 : Grand Programme III – 3290

<i>Section de la sécurité</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	417.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	4 284.1	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 701.4</i>	<i>4 605.1</i>	<i>96.3</i>	<i>98.0</i>
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	98.0	82.8	15.2	84.5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>98.0</i>	<i>82.8</i>	<i>15.2</i>	<i>84.5</i>
Voyage	134.5	42.7	91.8	31.8
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	43.0	51.1	(8.1)	118.9
Formation	111.4	29.7	81.7	26.7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	112.8	108.1	4.7	95.8
Fournitures et matériel	63.7	56.6	7.1	88.8
Meubles et équipement	-	33.8	(33.8)	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>465.4</i>	<i>322.0</i>	<i>143.4</i>	<i>69.2</i>
<b>Total</b>	<b>5 264.8</b>	<b>5 009.8</b>	<b>255.0</b>	<b>95.2</b>

Tableau 20 : Grand Programme III – 3300

<i>Direction des services judiciaires (DJS)</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	11 744.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	4 961.6	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>16,705.9</i>	<i>18 305.9</i>	<i>(1 600.0)</i>	<i>109.6</i>
Assistance temporaire générale	1 271.4	1 319.6	(48.2)	103.8
Assistance temporaire pour les réunions	189.3	338.7	(149.4)	178.9
Heures supplémentaires	15.0	11.1	3.9	74.1
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 475.7</i>	<i>1 669.5</i>	<i>(193.8)</i>	<i>113.1</i>
Voyage	324.3	39.2	285.1	12.1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1 236.7	781.9	454.8	63.2
Formation	91.1	13.4	77.7	14.7
Consultants	227.8	370.8	(143.0)	162.8
Avocat de la défense	3 167.5	2 721.7	445.8	85.9
Avocat des victimes	1 300.0	1 211.9	88.1	93.2
Frais généraux de fonctionnement	6 455.0	6 214.2	240.8	96.3
Fournitures et matériel	318.5	341.6	(23.1)	107.2
Meubles et équipement	760.0	909.4	(149.4)	119.7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>13 880.9</i>	<i>12 604.1</i>	<i>1 276.8</i>	<i>90.8</i>
<b>Total</b>	<b>32 062.5</b>	<b>32 579.4</b>	<b>(516.9)</b>	<b>101.6</b>

Table 21: Major Programme III – 3310

<i>Bureau du Directeur des services judiciaires</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	373.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	68.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>442.0</i>	<i>524.2</i>	<i>(82.2)</i>	<i>118.6</i>
Assistance temporaire générale	-	90.4	(90.4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>90.4</i>	<i>(90.4)</i>	<i>-</i>
Voyage	4.8	9.9	(5.1)	206.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	3.4	-	3.4	-
Consultants	5.0	57.4	(52.4)	1,147.6
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>13.2</i>	<i>67.3</i>	<i>(54.1)</i>	<i>509.8</i>
<b>Total</b>	<b>455.2</b>	<b>681.9</b>	<b>(226.7)</b>	<b>149.8</b>

Tableau 22 : Grand Programme III – 3320

<i>Section de l'administration judiciaire</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 434.3	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 042.3	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 476.6</i>	<i>2 633.4</i>	<i>(156.8)</i>	<i>106.3</i>
Assistance temporaire générale	147.1	137.3	9.8	93.3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>147.1</i>	<i>137.3</i>	<i>9.8</i>	<i>93.3</i>
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	3.3	(3.3)	-
Formation	6.0	-	6.0	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0.7	(0.7)	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>6.0</i>	<i>4.0</i>	<i>2.0</i>	<i>67.5</i>
<b>Total</b>	<b>2 629.7</b>	<b>2 774.8</b>	<b>(145.1)</b>	<b>105.5</b>

Tableau 23 : Grand Programme III – 3325

<i>Section des services de gestion de l'information</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	2 093.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	2 397.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 490.9</i>	<i>4 996.4</i>	<i>(505.5)</i>	<i>111.3</i>
Assistance temporaire générale	76.1	53.4	22.7	70.2
Assistance temporaire pour les réunions	10.0	-	10.0	-
Heures supplémentaires	15.0	11.1	3.9	74.1
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>101.1</i>	<i>64.5</i>	<i>36.6</i>	<i>63.8</i>
Voyage	22.1	6.2	15.9	28.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1 046.0	708.2	337.8	67.7
Formation	59.0	13.4	45.6	22.7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	4 382.0	4 311.7	70.3	98.4
Fournitures et matériel	302.0	333.3	(31.3)	110.4
Meubles et équipement	760.0	909.4	(149.4)	119.7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>6 571.1</i>	<i>6 282.2</i>	<i>288.9</i>	<i>95.6</i>
<b>Total</b>	<b>11 163.1</b>	<b>11 343.1</b>	<b>(180.0)</b>	<b>101.6</b>

Tableau 24 : Grand Programme III – 3330

<i>Section de la détention</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]		
Administrateurs	309.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	137.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>446.4</i>	<i>466.4</i>	<i>(20.0)</i>	<i>104.5</i>
Assistance temporaire générale	76.1	83.7	(7.6)	110.1
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>76.1</i>	<i>83.7</i>	<i>(7.6)</i>	<i>110.1</i>
Voyage	3.8	0.0	3.8	0.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	16.8	-	16.8	-
Consultants	6.0	11.6	(5.6)	193.8
Frais généraux de fonctionnement	2 062.0	1 867.8	194.2	90.6
Fournitures et matériel	7.5	2.1	5.4	28.4
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 096.1</i>	<i>1 881.6</i>	<i>214.5</i>	<i>89.8</i>
<b>Total</b>	<b>2 618.6</b>	<b>2 431.8</b>	<b>186.8</b>	<b>92.9</b>

Table 25: Major Programme III – 3340

<i>Section des services linguistiques</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	[1]	[2]		
Administrateurs	4 340.1	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	562.8	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 902.9</i>	<i>5 737.9</i>	<i>(835.0)</i>	<i>117.0</i>
Assistance temporaire générale	638.3	513.7	124.6	80.5
Assistance temporaire pour les réunions	179.3	338.7	(159.4)	188.9
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>817.6</i>	<i>852.4</i>	<i>(34.8)</i>	<i>104.3</i>
Voyage	160.4	12.4	148.0	7.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	123.7	70.4	53.3	56.9
Formation	-	-	-	-
Consultants	7.4	-	7.4	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0.8	(0.8)	-
Fournitures et matériel	7.0	6.1	0.9	87.6
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>298.5</i>	<i>89.7</i>	<i>208.8</i>	<i>30.0</i>
<b>Total</b>	<b>6 019.0</b>	<b>6 680.0</b>	<b>(661.0)</b>	<b>111.0</b>



Tableau 26 : Grand Programme III – 3360

<i>Section de la participation des victimes et des réparations</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	991.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	342.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 334.3</i>	<i>1 198.2</i>	<i>136.1</i>	<i>89.8</i>
Assistance temporaire générale	174.4	292.3	(117.9)	167.6
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>174.4</i>	<i>292.3</i>	<i>(117.9)</i>	<i>167.6</i>
Voyage	22.7	3.1	19.6	13.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	17.0	-	17.0	-
Formation	5.3	-	5.3	-
Consultants	5.0	40.1	(35.1)	801.8
Frais généraux de fonctionnement	-	16.2	(16.2)	-
Fournitures et matériel	2.0	-	2.0	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>52.0</i>	<i>59.3</i>	<i>(7.3)</i>	<i>114.1</i>
<b>Total</b>	<b>1 560.7</b>	<b>1 549.8</b>	<b>10.9</b>	<b>99.3</b>

Tableau 27 : Grand Programme III – 3370

<i>Bureau du conseil public pour la Défense</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	461.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	68.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>530.4</i>	<i>597.4</i>	<i>(67.0)</i>	<i>112.6</i>
Assistance temporaire générale	61.1	54.9	6.2	89.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>61.1</i>	<i>54.9</i>	<i>6.2</i>	<i>89.8</i>
Voyage	4.3	-	4.3	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	0.6	-	0.6	-
Consultants	20.0	8.2	11.8	40.8
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0.0	(0.0)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>24.9</i>	<i>8.2</i>	<i>16.7</i>	<i>32.8</i>
<b>Total</b>	<b>616.4</b>	<b>660.4</b>	<b>(44.0)</b>	<b>107.1</b>

Tableau 28 : Grand Programme III – 3380

<i>Bureau du conseil public pour les victimes</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 189.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	68.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 258.0</i>	<i>1 275.3</i>	<i>(17.3)</i>	<i>101.4</i>
Assistance temporaire générale	98.3	86.9	11.4	88.4
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>98.3</i>	<i>86.9</i>	<i>11.4</i>	<i>88.4</i>
Voyage	28.7	6.0	22.7	21.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	50.0	-	50.0	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	134.4	253.5	(119.1)	188.6
Frais généraux de fonctionnement	11.0	17.0	(6.0)	154.1
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>224.1</i>	<i>276.5</i>	<i>(52.4)</i>	<i>123.4</i>
<b>Total</b>	<b>1 580.4</b>	<b>1 638.7</b>	<b>(58.3)</b>	<b>103.7</b>

Tableau 29 : Grand Programme III – 3390

<i>Section de l'appui aux conseils</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	550.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	274.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>824.4</i>	<i>876.7</i>	<i>(52.3)</i>	<i>106.3</i>
Assistance temporaire générale	-	7.0	(7.0)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>7.0</i>	<i>(7.0)</i>	<i>-</i>
Voyage	77.5	1.6	75.9	2.0
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	50.0	-	50.0	-
Avocat de la défense	3 167.5	2 721.7	445.8	85.9
Avocat des victimes	1 300.0	1 211.9	88.1	93.2
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>4 595.0</i>	<i>3 935.2</i>	<i>659.8</i>	<i>85.6</i>
<b>Total</b>	<b>5 419.4</b>	<b>4 818.9</b>	<b>600.5</b>	<b>88.9</b>

Tableau 30 : Grand Programme III – 3800

<i>Direction des opérations extérieures (DEO)</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	10 596.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	4 308.7	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>14 905.3</i>	<i>14 821.8</i>	<i>83.5</i>	<i>99.4</i>
Assistance temporaire générale	1 598.6	2 139.7	(541.1)	133.8
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	9.9	(9.9)	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 598.6</i>	<i>2 149.5</i>	<i>(550.9)</i>	<i>134.5</i>
Voyage	1 491.5	448.5	1 043.0	30.1
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	1 158.3	829.7	328.6	71.6
Formation	182.3	25.9	156.4	14.2
Consultants	-	23.1	(23.1)	-
Frais généraux de fonctionnement	3,051.2	2 112.2	939.0	69.2
Fournitures et matériel	515.8	274.9	240.9	53.3
Meubles et équipement	54.1	136.2	(82.1)	251.7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>6 453.2</i>	<i>3 850.4</i>	<i>2 602.7</i>	<i>59.7</i>
<b>Total</b>	<b>22 957.1</b>	<b>20 821.8</b>	<b>2 135.3</b>	<b>90.7</b>

Tableau 31 : Grand Programme III – 3810

<i>Bureau du Directeur des opérations extérieures DEO</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	285.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	68.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>353.5</i>	<i>423.4</i>	<i>(69.9)</i>	<i>119.8</i>
Assistance temporaire générale	-	311.6	(311.6)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>311.6</i>	<i>(311.6)</i>	<i>-</i>
Voyage	76.2	14.2	62.0	18.7
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	0.4	(0.4)	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>76.2</i>	<i>14.6</i>	<i>61.6</i>	<i>19.1</i>
<b>Total</b>	<b>429.7</b>	<b>749.5</b>	<b>(319.8)</b>	<b>174.4</b>

Tableau 32 : Grand Programme III – 3820

<i>Section de l'appui aux relations extérieures</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 939.6	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	548.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 487.6</i>	<i>2 244.3</i>	<i>243.3</i>	<i>90.2</i>
Assistance temporaire générale	-	149.8	(149.8)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>149.8</i>	<i>(149.8)</i>	<i>-</i>
Voyage	60.6	49.8	10.8	82.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	13.0	5.0	8.0	38.2
Formation	18.6	2.9	15.7	15.6
Consultants	-	16.1	(16.1)	-
Frais généraux de fonctionnement	-	0.6	(0.6)	-
Fournitures et matériel	25.0	13.1	11.9	52.4
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>117.2</i>	<i>87.5</i>	<i>29.7</i>	<i>74.7</i>
<b>Total</b>	<b>2 604.8</b>	<b>2 481.6</b>	<b>123.2</b>	<b>95.3</b>

Tableau 33 : Grand Programme III – 3830

<i>Section de l'aide aux victimes et aux témoins</i>	<i>Budget approuvé</i>	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	3 421.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 367.9	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>4 789.4</i>	<i>5 180.7</i>	<i>(391.3)</i>	<i>108.2</i>
Assistance temporaire générale	829.8	842.1	(12.3)	101.5
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>829.8</i>	<i>842.1</i>	<i>(12.3)</i>	<i>101.5</i>
Voyage	768.7	240.4	528.3	31.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	9.1	(9.1)	-
Formation	34.0	2.1	31.9	6.1
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 665.5	1 055.0	610.5	63.3
Fournitures et matériel	4.5	21.6	(17.1)	478.9
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 472.7</i>	<i>1 328.1</i>	<i>1 144.6</i>	<i>53.7</i>
<b>Total</b>	<b>8 091.9</b>	<b>7 350.9</b>	<b>741.0</b>	<b>90.8</b>

Tableau 34 : Grand Programme III – 3840

<i>Section de l'information et de la sensibilisation</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	1 189.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 027.5	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>2 217.0</i>	<i>1 870.2</i>	<i>346.8</i>	<i>84.4</i>
Assistance temporaire générale	-	103.4	(103.4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>103.4</i>	<i>(103.4)</i>	<i>-</i>
Voyage	42.8	1.8	41.0	4.3
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	169.0	131.1	37.9	77.6
Formation	19.2	16.9	2.3	88.0
Consultants	-	7.0	(7.0)	-
Frais généraux de fonctionnement	29.0	8.5	20.5	29.2
Fournitures et matériel	4.0	23.1	(19.1)	577.1
Meubles et équipement	20.0	83.3	(63.3)	416.7
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>284.0</i>	<i>271.7</i>	<i>12.3</i>	<i>95.7</i>
<b>Total</b>	<b>2 501.0</b>	<b>2 245.3</b>	<b>255.7</b>	<b>89.8</b>

Tableau 35 : Grand Programme III – 3850

<i>Bureaux extérieurs de la Cour</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	3 761.0	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	1 296.8	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>5 057.8</i>	<i>5 103.4</i>	<i>(45.6)</i>	<i>100.9</i>
Assistance temporaire générale	768.8	732.8	36.0	95.3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	9.9	(9.9)	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>768.8</i>	<i>742.7</i>	<i>26.1</i>	<i>96.6</i>
Voyage	543.2	142.2	401.0	26.2
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	976.3	684.5	291.8	70.1
Formation	110.5	4.1	106.4	3.7
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	1 356.7	1 048.1	308.6	77.3
Fournitures et matériel	482.3	216.8	265.5	44.9
Meubles et équipement	34.1	52.8	(18.7)	154.9
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>3 503.1</i>	<i>2 148.5</i>	<i>1 354.6</i>	<i>61.3</i>
<b>Total</b>	<b>9 329.7</b>	<b>7 994.5</b>	<b>1 335.2</b>	<b>85.7</b>

**Tableau 36: Grand Programme IV - Secrétariat de l'Assemblée des États parties**

<i>Secrétariat de l'Assemblée des États parties</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	658.4	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	372.1	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 030.5</i>	<i>1 118.9</i>	<i>(88.4)</i>	<i>108.6</i>
Assistance temporaire générale	482.1	309.1	173.0	64.1
Assistance temporaire pour les réunions	94.2	105.0	(10.8)	111.5
Heures supplémentaires	14.0	17.4	(3.4)	124.2
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>590.3</i>	<i>431.6</i>	<i>158.7</i>	<i>73.1</i>
Voyage	748.2	127.5	620.7	17.0
Hospitalité	7.0	0.9	6.1	13.4
Services contractuels	615.2	1 020.4	(405.2)	165.9
Formation	7.4	-	7.4	-
Consultants	276.0	286.3	(10.3)	103.7
Frais généraux de fonctionnement	22.4	5.5	16.9	24.6
Fournitures et matériel	14.7	3.0	11.7	20.4
Meubles et équipement	5.0	-	5.0	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>1 695.9</i>	<i>1 443.7</i>	<i>252.2</i>	<i>85.1</i>
<b>Total</b>	<b>3 316.7</b>	<b>2 994.2</b>	<b>322.5</b>	<b>90.3</b>

**Tableau 37 : Grand Programme IV – 4100**

<i>Conférences – AÉP</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Assistance temporaire générale	236.3	121.4	114.9	51.4
Assistance temporaire pour les réunions	27.1	93.9	(66.8)	346.6
Heures supplémentaires	9.0	0.8	8.2	8.9
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>272.4</i>	<i>216.2</i>	<i>56.2</i>	<i>79.4</i>
Voyage	64.0	6.1	57.9	9.5
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	428.9	986.5	(557.6)	230.0
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11.0	5.5	5.5	50.0
Fournitures et matériel	10.0	3.0	7.0	30.0
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>513.9</i>	<i>1 001.1</i>	<i>(487.2)</i>	<i>194.8</i>
<b>Total</b>	<b>786.3</b>	<b>1 217.2</b>	<b>(430.9)</b>	<b>154.8</b>

Tableau 38 : Grand Programme IV – 4200

<i>Secretariat - AÉP</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	505.9	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	288.8	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>794.7</i>	<i>832.4</i>	<i>(37.7)</i>	<i>104.7</i>
Assistance temporaire générale	-	14.4	(14.4)	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	5.0	16.6	(11.6)	331.5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>5.0</i>	<i>30.9</i>	<i>(25.9)</i>	<i>618.8</i>
Voyage	102.1	3.6	98.5	3.5
Hospitalité	1.0	0.5	0.5	50.0
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	2.9	-	2.9	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	4.7	-	4.7	-
Meubles et équipement	5.0	-	5.0	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>115.7</i>	<i>4.1</i>	<i>111.6</i>	<i>3.5</i>
<b>Total</b>	<b>915.4</b>	<b>867.4</b>	<b>48.0</b>	<b>94.8</b>

Tableau 39 : Grand Programme IV - 4400

<i>Bureau du Président de l'Assemblée des États parties</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Assistance temporaire générale	113.5	171.6	(58.1)	151.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>113.5</i>	<i>171.6</i>	<i>(58.1)</i>	<i>151.2</i>
Voyage	115.7	16.6	99.1	14.4
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	12.0	-	12.0	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>127.7</i>	<i>16.6</i>	<i>111.1</i>	<i>13.0</i>
<b>Total</b>	<b>241.2</b>	<b>188.2</b>	<b>53.0</b>	<b>78.0</b>

Tableau 40 : Grand Programme IV – 4500

<i>Comité du budget et des finances</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	152.5	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	83.3	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>235.8</i>	<i>286.5</i>	<i>(50.7)</i>	<i>121.5</i>
Assistance temporaire générale	132.3	1.8	130.5	1.4
Assistance temporaire pour les réunions	60.0	11.1	48.9	18.5
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>192.3</i>	<i>12.9</i>	<i>179.4</i>	<i>6.7</i>
Voyage	299.8	33.1	266.7	11.0
Hospitalité	6.0	0.4	5.6	7.3
Services contractuels	144.3	26.3	118.0	18.2
Formation	4.5	-	4.5	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	11.4	-	11.4	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>466.0</i>	<i>59.8</i>	<i>406.2</i>	<i>12.8</i>
<b>Total</b>	<b>894.1</b>	<b>359.2</b>	<b>534.9</b>	<b>40.2</b>

Tableau 41 : Grand Programme IV – 4600

<i>Organes mandatés par l'Assemblée pour 2020</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	7.1	-	7.1	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>7.1</i>	<i>-</i>	<i>7.1</i>	<i>-</i>
Voyage	166.6	68.2	98.4	40.9
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	30.0	7.6	22.4	25.5
Formation	-	-	-	-
Consultants	276.0	286.3	(10.3)	103.7
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>472.6</i>	<i>362.1</i>	<i>110.5</i>	<i>76.6</i>
<b>Total</b>	<b>479.7</b>	<b>362.1</b>	<b>117.6</b>	<b>75.5</b>



Tableau 42 : Grand Programme V – Locaux

<i>Locaux</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	2 270.0	2 270.0	-	100.0
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>2 270.0</i>	<i>2 270.0</i>	<i>-</i>	<i>100.0</i>
<b>Total</b>	<b>2 270.0</b>	<b>2 270.0</b>	<b>-</b>	<b>100.0</b>

Tableau 43 : Grand Programme VI - Secrétariat du Fonds au profit des victimes

<i>Secrétariat du Fonds au profit des victimes</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	976.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	137.0	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>1 113.7</i>	<i>1 160.4</i>	<i>(46.7)</i>	<i>104.2</i>
Assistance temporaire générale	1 573.3	1 529.2	44.1	97.2
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>1 573.3</i>	<i>1 529.2</i>	<i>44.1</i>	<i>97.2</i>
Voyage	301.0	93.1	207.9	30.9
Hospitalité	1.0	-	1.0	-
Services contractuels	145.0	68.9	76.1	47.5
Formation	32.2	11.4	20.8	35.3
Consultants	51.9	86.6	(34.7)	166.9
Frais généraux de fonctionnement	5.0	2.7	2.3	54.4
Fournitures et matériel	3.0	3.2	(0.2)	108.1
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>539.1</i>	<i>265.9</i>	<i>273.2</i>	<i>49.3</i>
<b>Total</b>	<b>3 226.1</b>	<b>2 955.6</b>	<b>270.5</b>	<b>91.6</b>

**Tableau 44: Grand Programme VII-2 - Prêt de l'État hôte**

<i>Prêt de l'État hôte</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	-	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	-	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	-	-	-	-
Assistance temporaire générale	-	-	-	-
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	-	-	-	-
Voyage	-	-	-	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-
<i>Prêt de l'État hôte</i>	3 585.1	3 585.1	(0.0)	100.0
<b>Total, y compris le prêt de l'État hôte</b>	<b>3 585.1</b>	<b>3 585.1</b>	<b>(0.0)</b>	<b>100.0</b>

**Tableau 45: Grand Programme VII-5 - Mécanisme de contrôle indépendant**

<i>Mécanisme de contrôle indépendant</i>	<i>Budget</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux</i>
	<i>approuvé</i>	<i>réelles</i>		<i>d'exécution</i>
	<i>2020</i>	<i>2020</i>		<i>en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	414.8	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	76.1	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	490.9	457.4	33.5	93.2
Assistance temporaire générale	147.1	114.6	32.5	77.9
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	147.1	114.6	32.5	77.9
Voyage	17.6	0.8	16.8	4.6
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	3.0	(3.0)	-
Formation	16.4	3.9	12.5	24.0
Consultants	25.7	10.2	15.5	39.8
Frais généraux de fonctionnement	2.0	-	2.0	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	5.0	0.3	4.7	6.9
<i>Dépenses hors personnel</i>	66.7	18.3	48.4	27.5
<b>Total</b>	<b>704.7</b>	<b>590.3</b>	<b>114.4</b>	<b>83.8</b>

**Tableau 46: Grand Programme VII-6 - Bureau de l'audit interne**

<i>Bureau de l'audit interne</i>	<i>Budget approuvé 2020</i>	<i>Dépenses réelles 2020</i>	<i>Écart</i>	<i>Taux d'exécution en %</i>
	<i>[1]</i>	<i>[2]</i>	<i>[3]=[1]-[2]</i>	<i>[4]=[2]/[1]</i>
Administrateurs	463.7	n/a	n/a	n/a
Personnel des services généraux	76.1	n/a	n/a	n/a
<i>Dépenses de personnel</i>	<i>539.8</i>	<i>596.8</i>	<i>(57.0)</i>	<i>110.6</i>
Assistance temporaire générale	122.1	109.0	13.1	89.3
Assistance temporaire pour les réunions	-	-	-	-
Heures supplémentaires	-	-	-	-
<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>122.1</i>	<i>109.0</i>	<i>13.1</i>	<i>89.3</i>
Voyage	10.8	-	10.8	-
Hospitalité	-	-	-	-
Services contractuels	-	-	-	-
Formation	28.5	5.5	23.0	19.4
Consultants	20.0	-	20.0	-
Frais généraux de fonctionnement	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-
Meubles et équipement	-	-	-	-
<i>Dépenses hors personnel</i>	<i>59.3</i>	<i>5.5</i>	<i>53.8</i>	<i>9.3</i>
<b>Total</b>	<b>721.2</b>	<b>711.3</b>	<b>9.9</b>	<b>98.6</b>